UN JOURNAL FRANCAIS POUR LES CANADIENS-FRANCAIS

LE JOURNAL

SATISFAIRE L LEGITIME CURIOS DU PUBLIC CANADIEN-FRANCA

PREMIERE ANNEE — N · 22 MONTREAL, SAMEDI, 13 JANVIER 1900 UN SOU LE NUMERO

Assemblée Législative de Québec QUEBEC

LE REVEIL

LE SOLDAT ANGLAIS

Une opinion des plus impartiale sur le Tommy Atkins, ses habitudes, ses gouts et sa valeur comme soldat, par un des plus brrillants écrivains de la France

football jusqu'à une heure ; à 1 heure, dîner; de 1 h. 30 à 2 heures, nettoyage de la chambrée ; de 2 heures à 3, nettoyage des armes; une heure et demie d'école de compagnie ; à 4 h. 30, thé ; de 5 heures à 7 heures, nettoyage des effets ; de 7 à 11, sortie en ville.

Qu'y a-t-il de vrai, dans ce tableau idyllique d'emploi du temps ? Nous allons l'examiner en faisant appel au témoignage d'un officier anglais qui a traité la question dans le "Harper's new Monthy Magazine" de novembre 1898. Nous compléterons cette déposition de cet anonyme par les récits de M. Georges Tricoche.

Pour recruter des soldats, alors que l'industrie offre de beaux salaires aux bons ouvriers, à tout ce qui est intelligent, vigoureux, énergique, actif, il faut s'adresser à la partie de la population qui est la plus dépourvue de ces qualités. On lui assure donc une petite existence douce, tranquille, oisive. On ménage ces "pas grand'chose" ; on les traite avec des égards que n'obtient pas l'élite même de la jeunesse dans les pays où le service est obligatoire ; on les habitue à un certain confort relatif. De quoi il résulte qu'ils n'aiment pas à se déranger et que les fatigues de la guerre les épouvante, quoique la guerre soit leur destination propre et volontairement acceptée. Preuve en soit le désarroi qui se produit fdans un régiment au moment où on relève les hommes de son bataillon de l'Inde qui ont accompli dans la colonie leurs huit ans réglementaire où dont l'engagement est expiré. Beaucoup pourtant sont enchantés d'être désignés. Les aventures les tentent ; l'inconnu les attire. Ils savent, d'ailleurs, que le bien-être est encore plus grand là-bas, qu'il ne l'est dans la métropole. Les loisirs y sont interminables et les amusements infiniment variés. Pas de corvée : tout le gros ouvrage est effectué par la main-d'œuvre indigène. Indiens, les barbiers de la compagnie. Et ils viennent raser leurs clients au lit ! Indiens, les cuisiniers de la compagnie. Et ils servent le thé de Tom Atkins avant qu'il soit levé !

C'est seulement après ce premier repas qu'il se décide, l'excellent Tom Atkins, à quitter sa couchette pour se rendre à l'exercice, où on le retient le moins de temps possible. Pendant qu'il y est, le bungalow reste sous la garde de deux soldats spécialement chargés de veiller à ce que les indigènes employés comme balayeurs ne commettent aucune déprédation.

Ainsi on est dorloté, choyé, dispensé de tout ce qu'il peut y avoir de pénible dans le trantran journalier de la vie. Une telle perspective séduirait un jeune Français. La considération des dangers du climat l'arrêterait peu ; l'espoir des dangers de la guerre l'attirerait. Les jeunes Anglais n'y sont pas insensibles, eux non plus, et bien des boys s'y rendent avec joie. Hélas ! ce sont ces adultes qui résistent le moins aux chaleurs tropicales. Aussi est-il interdit d'envoyer aux Indes les soldats âgés de moins de vingt ans. Mais comment être renseigné à ce sujet ? Il n'existe pas à proprement parler, d'"état civil" dans le Royaume-Uni : aucune preuve d'identité n'est exigée des jeunes gens qui demandent à s'enrôler. Il en résulte que nombre d'entre eux sont acceptés qui n'ont pas atteint tout leur développement.

Depuis Wellington jusqu'à Napier et Wolseley, tous les généraux anglais s'en sont plaints amèrement : il est certain qu'il y a une forte proportion de recrues âgées de dix-sept ans, voire de seize ou moins encore, alors que le minimum légal est de dix-huit. Il sera difficile de remédier à cet état de choses, tant que, selon le mot de lord Wolseley, l'âge d'un homme ne pourra être déterminé, comme celui d'un cheval, par l'examen de ses dents. En Egypte, aux Indes, cette jeunesse est décimée par le climat. Elle n'en affronte pas moins gaiement ses services. A défaut du sentiment du devoir, elle a l'insouciance, la confiance en soi, la curiosité, le désir de voir du pays. Il n'en est pas de même des hommes déjà mûrs qui ne considèrent l'état de soldat que comme un métier, qui tiennent à l'argent qu'ils ont amassé ou au bien-être auquel on les a habitués. Pour ces gens-là, l'ordre de départ est un véritable cataclysme. Mauvais ouvriers enrôlés par paresse, chefs de faux ménages, ils ne songent qu'à déserter à ce moment, sauf à se rengager dans un autre régiment en dissimulant leur identité, — ce qui, nous l'avons vu, n'est pas très difficile. Par ce moyen, en même temps qu'ils évitent un exil redouté, ils s'assurent, sans courir de gros risques, l'avantage de toucher une nouvelle prime. Et cette circonstance explique l'énorme proportion de déserteurs que les statistiques de l'armée anglaise enregistrent chaque année. Toutes les précautions sont prises pour en diminuer le nombre. Preuve en soit ce passage du livre de M. G. Tricoche :

L'autorité militaire ne publie qu'au dernier moment la liste définitive du détachement de relève (draft), quarante-huit heures au plus avant le départ. Le bataillon est aussitôt mis sous scellés, le poste doublé ; des sentinelles sont placées tous les vingt pas autour du mur de la caserne, des piquets envoyés dans toutes les directions. Le "provost sergeant" et ses aides — des hommes de chadres un cuisinier en pied et des aides, et ce personnel touche des suppléments, ce qui prouve quel cas on fait de ses services. Tom Atkins a un bon estomac, d'une grande capacité. Aussi fréquente-t-il assidûment la cantine, à laquelle est annexé un magasin, sorte d'économat, où on trouve une foule de choses à acheter; tripoli, plombagine, épicerie, tous les accessoires et ingrédients qui servent journellement. On les vend à vil prix, parfois même à perte, le déficit étant comblé par les gains réalisés sur la boisson. Les buveurs payent donc pour les camarades plus sobres, ce qui est extrêmement moral. Ajoutons que la bière est seule autorisée et que l'acoolisme tend à disparaître chaque jour davantage de l'armée anglaise. Celle-ci se rattrape sur le solide. Dans le "coffee-bar" annexé au "cercle", un cercle où il y a un billard, s'il vous plaît, où on trouve des revues, des journaux, dont les murs sont tapissés de gravures (signalons, en passant, que les productions des tableaux de de Neuville y sont fort en honneur), dans la salle de consommation y attenant, dis-je, on peut se procurer, moyennant la modique somme d'un "penny" (deux sous), soit un bol de soupe avec un morceau de pain, soit une tasse de "porridge", soit une assiettée de riz sucré, soit du café avec une tartine de beurre.

Il n'est pas question d'exercice, dans tout ceci. Et, en effet, le maniement des armes, les évolutions, l'école des "signaleurs", ne figurent que pour une bien faible part dans le tableau de l'emploi du temps.

A ces manœuvres militaires se joint la pratique des sports nationaux, gymnastique, football, canotage. Bref, les soldats ne s'ennuient pas, à la caserne: ils s'y palisent même tellement que, dans chaque régiment, bon nombre d'entre eux y restent d'un bout de l'année à l'autre, n'en sortant que lorsque le service les y oblige... surtout s'ils sont mariés, faveur concédée seulement à tant pour cent de l'effectif. Les femmes sont logées au quartier. Préposées, en général, au blanchissage, elles se font ainsi de beaux bénéfices. Aussi l'autorisation de contracter mariage est-elle une faveur vivement convoitée et réservée aux sujets d'élite, comptant au moins sept ans de service, ayant versé au minimum cinq livres (125 fr.)) à la caisse d'épargne, et possédant deux médailles de bonne conduite. Quoi de plus moral que de faire de l'union conjugale la suprême récompense du soldat?

Pour les sous-officiers, le mariage est de droit. Ces précieux auxiliaires du commandement sont comblés de prévenances et ils jouissent d'une infinité de prérogatives. Toutes les douceurs qui sont assurées au simple soldat et sans lesquelles on ne trouverait personne à enrôler, il va de soi qu'on les accorde aux gradés. Et, par surcroît, les officiers, trop grands seigneurs pour descendre dans les détails du service intérieur et s'en remettant absolument à cet égard aux cadres subalternes, ont grand intérêt à les payer en considération et en cadeaux.

Le "warrant-officer (adjudant de bataillon) est un gros personnage dans le régiment: personne ne peut le punir, la cour martiale seule peut le frapper. Il est, non pas le chien du quartier, mais plutôt le maître respecté de la caserne. Aussitôt qu'on voit briller dans le lointain les quatre chevrons et la couronne d'or qui ornent sa manche droite, c'est un branle-bas général: le sergent de garde s'inquiète ; le "pioneer sergeant" active le balayage de la cour, les plantons deviennent plus raides encore que de coutume, les sentinelles donnent la chasse, avec une énergie farouche, aux désœuvrés qui se pressent, curieux, à la grille de la caserne.

Il y avait fête aujourd'hui au mess des sous-officiers, lisons-nous dans une lettre du cavalier Robin: notre "sergeant-major," à la veille de quitter le régiment, recevait un témoignage public d'estime et de sympathie.

Il rentre dans la vie civile après trente ans passés au South Surrey, veuf, sans enfants, il va se retirer dans son pays, une bourgade d'Ecosse, où ses 2,250 francs de pension lui permettront de vivre en grand seigneur... et peut-être d'acheter un château sur ses économies. Il sera très regretté ici, où, "grâce à son impartialité, il ne comptait que des amis," comme le dit le lieutenant-colonel dans l'ordre d'adieu qu'il lui a adressé ce matin.

Donc, à deux heures, tous les "non-commissioned-officers," auxquels s'étaient joints un capitaine et l'adjudant-major, lui ont offert, dans la salle du mess, une théière et un crémier d'argent, gravées à ses initiales.

Vous allez dire que c'est un cadeau bien anglais. — Soit. Mais je vous souhaite d'avoir souvent dans vos régiments des cérémonies comme celle-ci, où la confraternité des sous-officiers entre eux et l'estime des chefs pour leurs subordonnés se manifestent d'une façon aussi expressive et simplement touchante.

Voulez-vous assister à une autre scène ? Allons au bal. A l'entrée de la salle, nous sommes reçus par un sergent, peigné, brossé, bichonné, pommadé, tout ruisselant de parfum (et peut-être aussi de sueur), irréprochablement ganté et sanglé dans sa tenue quelque peu fantaisiste. Il offre son bras à la femme d'un officier et lui sert de cavalier, soit dans un quadrille, soit pour la conduire au buffet. Oui, certes, ce n'est pas en France qu'on trouve de telles relations, et nos officiers vivent moins dans l'intimité de leurs sous-officiers.

Par contre, ils font plus le service de ceux-ci. Trop de nos capitaines s'abaissent à d'humbles fonctions et s'occupent de détails misérables. L'officier d'outre-Manche voit les choses de plus haut et met le moins possible les pieds à la caserne. Tout au plus le lieutenant de jour y vient-il à l'heure des reaps. Il passe dans les chambres, à l'heure où les hommes sont à table, ou plutôt il entrebaille la porte, lance un rapide : "Pas de réclamations?" et déjà le voici en bas de l'escalier, avant qu'on ait eu le temps de lui répondre.

Que dire du luxe déployé par ces officiers qui n'ait été répété à satiété? Même dans son article qui a pour objet de protester contre les légendes qui courent à ce sujet sur le continent, le "British officer" de la Revue anglo-américaine ne peut s'empêcher de surenchérir, et les gravures qui illustrent son texte montrent, ici une partie de polo (il n'est pas rare qu'on paye 6,000 ou 7,000 francs un des poneys qu'on employe à ce jeu); là, un repas au mess, avec une table luxueusement servie. Elles nous font voir également le soin que le jeune homme nouvellement promu apporte à sa toilette et à son équipement. Mais le goût pour la dépense et pour le "chic" n'est pas incompatible avec les plus hautes vertus guerrières. Ces Anglais sont bien de leur pays, en ce sens qu'ils ont de l'énergie, du calme, du beau courage, du bon sens, de l'esprit de décision. Joignez à cela l'autorité que leur donnent leur fortune même et le prestige de leur excellente éducation. Et vous conviendrez que l'armée anglaise, pour dissemblable qu'elle soit des armées continentales, n'en est pas moins de celles auxquelles on peut, sans déchoir, souhaiter de se mesurer.

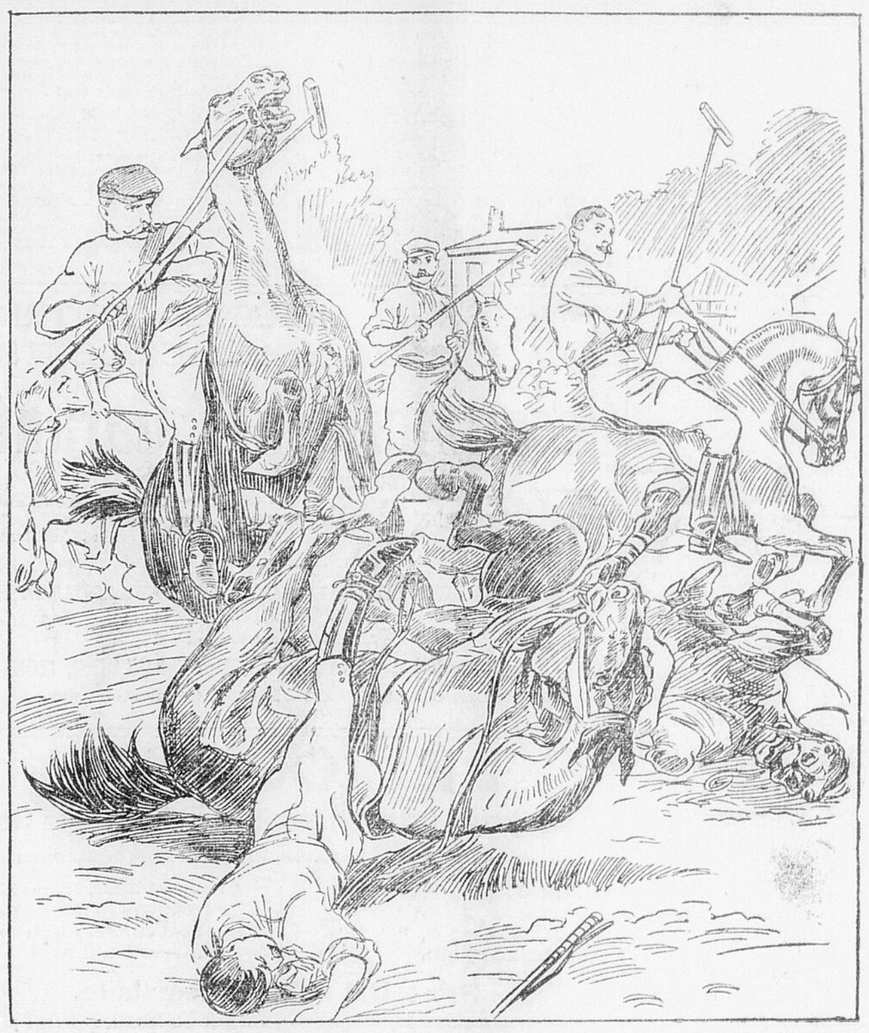

UNE PARTIE DE POLO

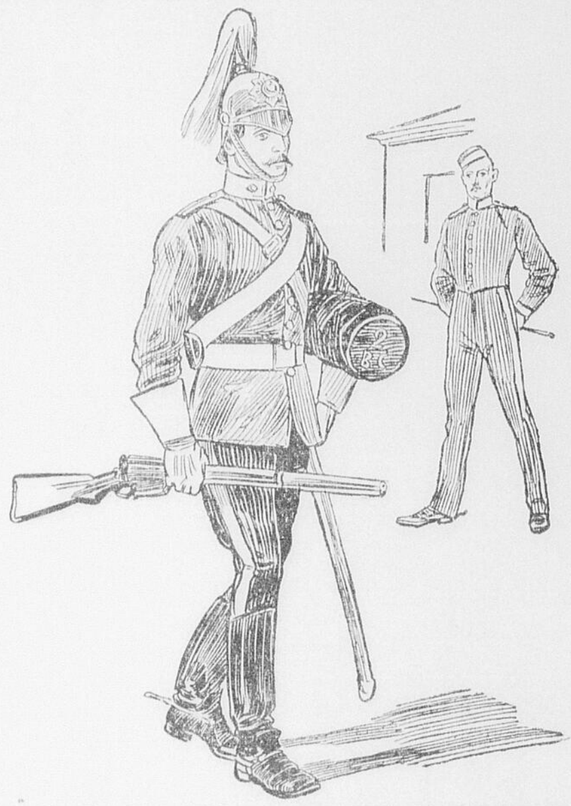

CAVALIER EN GRANDE TENUE

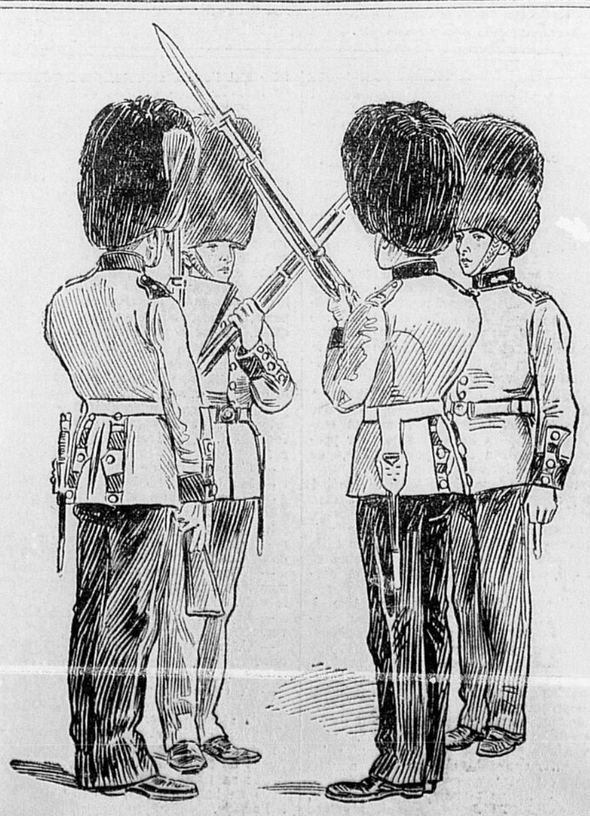

La lecture de l'ordre à la parade de la Garde

AU BAL des SOUS-OFFICIERS

Adjudant des Grenadiers de la Garde en petite tenue

LES SPORTS

Le Cercle St-Denis mieux que la M. A. A. A.

WINNIPEG DISPUTERA LA COUPE STANLEY AU SHAMROCK, EN FEVRIER

Plusieurs parties de Hockey

SHERBROOKE BATTU A QUEBEC

Kid McKoy défait Choynski

LUTTE ACHARNEE

LES PARTIES DE CE SOIR

LE CERCLE ST-DENIS MIEUX QUE M.A.A.A.

Le Cercle St-Denis a remporté un joli succès contre les joueurs de la M. A. A. A., sur leurs propres tables. Trois de ces joueurs sur quatre ont gagné leur partie. Le quatrième, M. A. Parent, n'a été dépassé que de 21 points, par Lyall, le champion du billard. Distancé au début par deux fortes séries de 39 et de 26, il n'a pas perdu courage. Jouant un jeu précis et même brillant, il a fait de fortes séries de 21 et 16. Petit à petit il est remonté jusqu'à son adversaire. Il a répondu à l'attente des amis du cercle.

M. Gravel, l'un des vainqueurs, a brillamment terminé une partie commencée sous les plus mauvais auspices. Les billes semblaient le fair pour favoriser M. Slater, son adversaire, qui en profita pour prendre une avance d'une trentaine de points. M. Gravel n'est pas un joueur qui se laisse abattre facilement par le malheur. Il a repris bien vite son aplomb. Redevenu lui-même, il a joué avec tant d'adresse et de succès qu'il a pris une éclatante revanche sur son heureux rival de la première rencontre.

M. Arnoldi, l'un des piliers du cercle a, par son jeu de réunion, remporté la victoire la plus décisive. Nourrissant les billes avec une délicatesse de touche admirable, il a fait une série de 34 points, la plus élevée du match.

M. Archambault, l'un des heureux, n'a pas eu le succès facile. A son début, il n'a pris le contrôle de ses nerfs que vers la fin de sa partie. Par des séries de 16 et de 15, il a rejoint son adversaire, en avant d'une trentaine de points. Les chances étaient égales.

M. Gardner, son adversaire, n'avait plus que 3 points à compter pour arriver à la limite. Servi à souhait par la fortune, il fit une couple de coups de chance et toucha le but, trois points seulement en avant.

Le Cercle l'emportait par 61 points. Ce total, ajouté à la majorité de 25 obtenue à la première rencontre, donne une avance de 86 points au cercle.

Sommaire :

Cercle.		M. A. A. A.	
A. Parent	179	P. Lyall	200
C. Arnoldi	200	Patterson	152
P. Gravel	200	F. Slater	169
A. Archambault	200	J. Gardner	197
	779		718

Majorité pour le cercle, 61 points.

Plus fortes séries—Parent, 21-20-14; Lyall, 39-26-12; Arnoldi, 34-16-13; Patterson, 16-15; Gravel, 21-19; Slater, 14-14; Archambault, 16-15; Gardner, 15-11.

Moyennes—Lyall, 3-46; Arnoldi, 3-39; Gravel, 3-85; Archambault, 2-33.

LE HOCKEY

MONTREAL VS. SHAMROCK

La partie d'après demain soir, à l'Arena promet d'être une lutte de géants, et elle devrait réunir par milliers les amateurs.

Les Shamrocks, champions, qui ont vaincu les Ottawa dans la capitale, samedi dernier, et les Montréal qui ont triomphé des Victoria à l'Arena seront aux prises.

Ils se sont rencontrés dans une partie d'exhibition, l'autre jour, et les Shamrocks l'ont emporté par un bon score, mais depuis ce temps, il y a eu une amélioration sensible chez les Montréal. Bonin, qui est une gaillard d'assez bonne taille, est d'un aide puissant aux avants, et il sera intéressant de le voir lutter contre Trihey ou Brennan. D'après la lutte de samedi dernier, on peut s'attendre à une brillante partie.

LIGUE INTERMEDIAIRE.

Durant l'après-midi, les deux parties intermédiaires seront:

A 2.30 heures, Montréal II vs. Victoria II.
A 4 heures : Shamrock II vs. McGill.

Woodstock, 12.—Le club Hamilton s'étant retiré de la ligue centrale d'Ontario, Woodstock a gagné par défaut.

STE-CATHERINE L'EMPORTE

Ste-Catherine, Ont., 12.—Le club de Niagara est venu par train spécial, accompagné de 200 admirateurs, rencontrer le club local, dans une partie de ligue senior. Il a été défait par 13 points à 6.

QUEENS AUX ETATS.

Le club Queen's, de Kingston, a décidé de ne pas se rendre à St-Louis, pour se rendre aux désirs des amateurs de Buffalo. Ils iront les rencontrer dans deux parties, à la fin de leur match de Pittsburg.

COBOURG EN AVANT.

Cobourg, 12.—Cobourg a défait Lindsay par 6 points à 0, dans la ligue Junior. Il court de grandes chances de s'approprier la coupe J. Ross Robertson, offerte pour la saison de 1900.

SHERBROOKE BATTU.

Québec, 12.—Les Crescents, de Québec, et les Sherbrooke se sont rencontrés dans une partie de ligue Intermédiaire. Les deux clubs ont joué un jeu franc et rapide, mais les visiteurs ont été déclassés par les Crescents, qui l'ont emporté par 9 à 4.

PARTIE NULLE.

London, 12.—Le club Simcoe, champion du district du Sud, ont fait partie nulle avec les London, de la ligue Intermédiaire. Chaque club a compté 4 points. Les London manquaient les services de deux de leurs plus forts joueurs, non encore remis de blessures reçues dans une partie jouée avec le club Stratford.

A SMITH'S FALLS.

Smith's Falls, 12.—Smith's Falls a défait Chesterville par 6 points à 1.

WINNIPEG VS. SHAMROCK—POUR LA COUPE STANLEY

Winnipeg, 12.—Les Victoria, de Winnipeg, qui ont lancé un défi aux détenteurs de la coupe Stanley, ont accepté les dates nommées par les Shamrock, de Montréal. Les parties de ce match de championnat seront jouées à Montréal, les 14, 16 et 19 de février prochain.

Brantford, 12.—Paris a défait Brantford par 5 à 3, devant une grande foule de spectateurs.

Newmarket, Ont., 12.—Newmarket et Varsity II ont compté chacun 7 points, dans une partie de la ligue Intermédiaire. La partie de retour aura lieu à Toronto, le 17 janvier.

Midland, 12.—Midland a défait Orillia, par 7 à 4, dans une partie de ligue Intermédiaire.

LES QUILLES

LIGUE SENIOR.

Samedi soir, les Montréal et les Vics se rencontreront sur les allées des Carabiniers à l'arsenal, rue Cathcart.

Québec, 10.—La défaite écrasante de l'équipe de quilles du club de Québec, composé de nouveaux joueurs, a causé un certain émoi parmi les membres et directeurs du club de quilles et billards de Québec et surtout parmi les amateurs de cette ville. Une forte pression a été faite auprès des anciens champions, MM. Talbot, Boisvert, Miller, Lessard, etc., et ces derniers ont consenti à jouer, de sorte que le club de Québec compte sur une victoire certaine pour samedi.

La première partie aura lieu dans l'après-midi contre l'équipe du 43e bataillon d'Ottawa, et la deuxième dans la soirée, contre les joueurs du club Ottawa.

Il y aura ce jour-là joûte au billard et au hockey par les membres des clubs d'Ottawa et à 11 p.m., banquet à l'hôtel Victoria.

La rencontre de Marcotte avec McDougall au billard promet d'être intéressante.

LA BOXE

McCOY REMPORTE UNE NOUVELLE VICTOIRE.

CHOYNSKI SUCCOMBE SOUS SES COUPS A LA TROISIEME RONDE.

New-York, 12.—McCoy a tombé Choynski juste au moment où le timbre sonnait pour annoncer la fin de la troisième prise. On cria que les règles de la boxe avaient été violées, mais McCoy fut déclaré vainqueur. La bataille a été furieuse. Dans la seconde ronde Choynski a tombé McCoy quatre fois. Le Kid était dans une position critique quand la cloche sonna la fin de la ronde.

Ronde première—McCoy toucha le premier par un coup en ligne courbe sur la mâchoire. Joe se retira et McCoy le chassa jusque dans son coin. Choynski glissa sur le plancher, mais se releva promptement pour aller porter un moulinet de gauche à la mâchoire du Kid. Il reçut en échange une couple de coups rudes de la gauche en pleine figure, et un autre solide de la droite au-dessus du ~~cœur~~. McCoy eut un avantage marqué dans cette ronde.

Ronde deuxième—Quand les deux hommes se rencontrèrent, Choynski envoya rouler le Kid sur le plancher d'un coup de droite à la mâchoire. McCoy ne se releva qu'au bout de neuf secondes. Choynski l'étendit de nouveau avec un coup de gauche placé au même endroit. Deux fois de plus McCoy fut couché. Il saignait abondamment du nez et de la bouche, quand il retourna à son coin.

Ronde troisième—McCoy se battit comme un homme qui a perdu la tête, quand il s'élança de son coin. Choynski n'avait pas de but plus arrêté. Ils firent fi tous deux des règles de la boxe, mais le pugiliste de l'Ouest eut l'avantage dans une vive mêlée. Choynski donna la chasse à McCoy, mais le Kid était trop agile, et Joe glissa en voulant lui porter un moulinet. Quand Joe se releva il courut, empoignit le Kid dans une étreinte. Le juge dut intervenir pour lui faire lâcher prise. A ce moment Choynski tomba McCoy d'un coup de droite à la mâchoire. Le Kid fut sept secondes sur le plancher. Choynski se jeta vers lui, quand il se releva, mais ses jambes fléchirent sous lui et il tomba à son tour. Il se releva en un instant. McCoy avait des mouvements de pied très drôles, mais il se rapprocha de son adversaire pour engager avec lui une vive mêlée. Dans une prise mouvementée, McCoy accrocha de sa droite la mâchoire de Choynski, qui le frappa en retour au même endroit de sa gauche. Les deux hommes tombèrent. En se relevant ils se ruèrent l'un sur l'autre et la cloche les surprit à se frapper à coups redoublés. Aucun des deux n'entendit évidemment la cloche et McCoy lança sa droite à la mâchoire de Jim, qui tomba. On cria "manque" (foul), "manque," comme Choynski était porté dans son coin. Le Californien ne put se relever pour le commencement de la quatrième prise.

Choynski était un homme fini. Il n'avait plus un souffle de vie, et ne pouvait continuer la bataille. Les seconds jetèrent l'éponge dans l'arène, mouvement indiquant qu'ils abandonnaient la victoire à McCoy, qui courait déjà au centre de l'arène pour commencer la quatrième ronde. Chaynski était tout ce temps dans le pays des rêves.

McCoy fut déclaré vainqueur. McCoy était un favori prononcé dans les paris. Quelques paris furent engagés au taux de 100 contre 30, mais plusieurs furent refusés même au prix de 100 contre 25.

Dans les préliminaires Danny Duana finit George Jansen en moins de deux minutes, dans la première ronde. L'affaire avait été si courte que la direction monta une autre bataille. Duana était si frais qu'il fut choisi pour se battre avec Jimmy Keever, pendant 6 rondes. Il ne fut pas question de poids. Duana eut forte affaire cette fois. Keever le tint en échec. Aussi ce fut une surprise générale, quand le juge White lui accorda une décision favorable. Il fut hissé par la foule.

Chez le juge de paix.

Un jeune homme est traduit devant un juge de paix, par une jeune et jolie fille, qui l'accuse d'avoir voulu l'embrasser de force.

Après les plaidoiries, le juge rend la sentence suivante :

"Pour cette fois-ci, le tribunal sympathise avec le prévenu. En conséquence, il l'acquitte sans hésiter, parce que le président lui-même, pendant toute la durée de ce procès, a été obligé de se retenir aux bras de son fauteuil pour ne pas descendre embrasser la plaignante."

—Vous êtes prévenu de mendicité ?

—Pas possible mon président, je 'chante et ne mendie pas.

—On vous a vu tendre la main.

—Mon président voudrait peut-être que je chante sans gesticuler. Jamais, ce serait contraire aux règles de l'art lyrique.

LES CONNAISSANCES FUTILES

Pour savoir au juste quelle sera la durée de votre vie, si vous sortirez tôt ou tard de l'existence, il y a un moyen infaillible. Ce moyen, il est à votre disposition.

Voici :

Les premières conditions de longévité sont que le cœur, les poumons et les organes digestifs, aussi bien que le cerveau, soient larges, le tronc sera long et les membres relativement courts. Le sujet paraîtra grand quand il sera assis et petit quand il est debout. La main aura une paume longue et un peu épaisse et les doigts courts. Le cerveau sera profondément situé, ce que révèlera l'orifice de l'oreille qui sera bas. Des yeux bleu-noisette ou brun-noisette sont un signe favorable. Les narines larges, ouvertes et libres indiquent des poumons spacieux. Des narines pincées ou demi-closes indiquent des poumons petits et faibles.

Maintenant pour les personnes qui ne posséderaient pas les conditions énumérées, nous rappelons qu'il n'y a pas de bonne règle sans exception.

* * *

Une campagne contre le baiser se poursuit en Amérique. Un juge très moderne, évidemment suggestionné par l'ardente propagande hygiénique contre "cette chose insalubre qui est une menace pour la santé publique", vient de la proscrire du prétoire ; je veux dire du serment. Un policeman appelé à témoigner allait prêter serment sous sa forme habituelle, c'est-à-dire en embrassant la Bible ; le juge s'y opposa, se fit apporter le livre saint et considérant qu'il avait reçu assez de baisers de lèvres plus ou moins sincères, plus ou moins pures ou contaminées pour être devenu un sérieux danger tant au point de vue de la Justice qu'à celui de l'hygiène il prescrivit une nouvelle forme de serment débarrassé de ce dangereux vestige du passé.

Cette innovation est faite pour réjouir le cœur de Mme Marguerite Lindley, l'éminente déléguée de l'"Association des Droits de la Femme", qui vient de présenter à la législation de l'Etat de New-York un projet de loi tendant à proscrire le baiser comme contraire à l'hygiène.

Que lui reproche-t-on ? Les griefs les plus sérieux qu'on lui fait reposent sur la contagion possible qu'il ouvre aux plus terribles maladies, à la tuberculose surtout, à l'influenza, aux fièvres nombreuses qu'à inventées la moderne et féconde pathologie, puis à la diphtérie, au typhus, au cancer, etc.

* * *

Un grand juge de Londres, M. Sinclair, s'est astreint, depuis dix ans, à questionner tous les vieillards qui ont paru à son tribunal, prenant des notes du régime que suivaient ces personnes, ainsi que de leurs goûts, de leurs passions, de leurs habitudes.

Le magistrat anglais publie dans une brochure le résultat de ces confessions et la conclusion en est qu'on ne peut tirer aucune conséquence hygiénique, ni de la nourriture animale ou végétale, ni des boissons simples ou fermentées, ni même ce qui est plus étonnant —de la sobriété ou de l'intempérance des sujets.

Cependant, tous ces vieillards remarquables par leur vigueur et leur santé s'accordaient sur ce point seulement, qu'ils s'étaient toujours levés de grand matin.

"Le remède est relativement facile pour le sexe laid, ajoute M. Sinclair. Mais tous les raisonnements du monde n'empêcheront pas les jolies femmes de dormir la grasse matinée."

* * *

Un détail assez peu connu sur le Japon, c'est un pays presque dépourvu d'animaux domestiques.

Les habitants du Japon ne mangent pas de viande et ne boivent pas de lait ; la vache n'y est, par conséquent, d'aucune utilité.

Les Japonais ne vont pas à cheval ; leurs voitures à deux roues sont traînées et leurs palanquins portés par des gens à gages. En outre, ils n'ont ni mulets, ni ânes, ni autres animaux de bât.

Il y a beaucoup de chiens dans le pays, mais à l'état sauvage seulement. Le Japonais n'apprivoise pas ces animaux ni pour la chasse ni pour la garde. Il est très rare de rencontrer un chien apprivoisé, et, dans ce cas, c'est toujours à un étranger qu'il appartient.

Quant aux moutons, chèvres et porcs, les Japonais n'en élèvent point. La laine que pourraient leur fournir les moutons, ils la remplacent par la soie, qui est très bon marché ; aussi ne portent-ils aucun vêtement de laine.

Dans un ménage japonais on voit rarement des poules, plus rarement encore des canards et des pigeons ; on n'en élève que pour satisfaire les demandes des étrangers. Quelques propriétaires des environs de Yédo entretiennent des bœufs, mais ce n'est pas au point de vue de l'économie rurale ; l'animal n'est utilisé que pour les cérémonies religieuses.

* * *

Sait-on qu'outre le thé en feuilles, il existe du thé en briques ?

Le thé en briques provient de la poussière de thé. Il est fabriqué en grand dans les usines russes de Hangkow. La poussière, mise dans des sacs de coton, est soumise à l'action de la vapeur et ensuite pressée fortement à la machine dans des moules en bois. La brique obtenue est enveloppée de papier blanc.

Ce thé représente, comme volume, environ le sixième du thé ordinaire, à poids égal, et est d'un transport moins coûteux : on l'exporte dans des paniers en bambous de 60 à 75 kilos chacun. Le thé en briques le plus commun est employé dans l'Asie centrale comme moyen d'échange. Les Mongols le font bouillir avant de le boire, afin d'en tirer tout l'arome.

Le thé en tablette est obtenu par un procédé analogue, mais on n'emploie pour sa fabrication que la meilleure qualité de poussière de thé. Il est exporté entièrement en Russie.

LE TRESOR DE LA MENAGERE

POUDRE INSECTICIDE ARTIFICIELLE

—Poudre fine d'écorces de chêne, de fleurs de camomille, d 'herbe, d'absinthe, 1 kilogramme de chacune, racine de curcuma finement pulvérisée, 125 grammes, poudre fine d'amidon, 300 grammes. Ce mélange pulvérulent sera additionné d'une solution composée comme suit :

Essence d'angélique	5	grammes
Essence de cajeput	10	—
Essence de camomille	5	—
Essence d'eucalyptus	5	—
Huile éthérée de laurier	10	—
Essence d'absinthe	5	—
Essence de tanaisie	2	—

Le tout dissous dans un quart de litre d'alcool absolu.

VIN TONIQUE AMER :

Quinquina rouge concassé	15 gr.
Racine de gentiane concassée	10 "
Ecorce d'oranges amères	5 "
Vin rouge	1000 "

Laissez macérer quelques jours jusqu'à ce que l'amertume soit suffisante, puis filtrez. Un petit verre avant les deux principaux repas pour stimuler l'appétit.

EAU COSMETIQUE ET ODONTALGIQUE—Faites dissoudre dans 3 litres de bon esprit-de-vin et un demi-litre d'eau de rose, 45 grammes de benjoin et autant d'encens et de mastic ; ajoutez-y 15 grammes de gomme arabique, 15 grammes de girofle, 15 grammes de canelle, 3 décigrammes de musc, 4 grammes de graines de fenugrec, et 60 grammes de pignons et d'amandes douces. Pilez bien tous ces ingrédients ; mêlez-les bien ensemble, et distillez au bain-marie, à un feu doux, pour obtenir deux litres d'une eau que vous conserverez avec soin dans des vases bien bouchés.

Cette eau est parfaite pour le teint : elle en ôte les rides et rend la peau très belle ; elle a aussi la vertu de blanchir les dents et d'en ôter la douleur ; elle corrige la mauvaise odeur de la bouche, raffermit les gencives, et peut enfin être employée avec tout le succès possible dans les différentes circonstances que nous venons d'indiquer.

Quand vous soutenez un mauvais procès, faites appel à toutes les chicanes et aux raisons les plus saugrenues. Si vous le perdez, gardez-vous de tout appel ; les frais seraient doubles.

PROBLEMES ET JEUX D'ESPRIT

ENIGMES HISTORIQUES

Quelle princesse prononça ces paroles : "Fi de la vie ! Qu'on ne m'en parle plus !"

Quel souverain fut surnommé le Lion du Nord, et quel général le Démon de la Guerre ?

Quelle femme célèbre avait pris pour devise : "Le froid me chasse" ?

* * *

METAGRAMME.

(Dédié à Pâquerette des Bois.)

Figure, sans saveur, feuillage sec.

* * *

VERS A COMPLETER.

On conte qu'il faut une —
Une fée appelée Urgande —
Haute à peine de quatre —,
Mais de bonté, talent, fort —.
De sa baguette, un ou deux —
Produisaient une œuvre parfaite.

....

Auteur si jeune, aux vers si —,
Vous avez trouvé sa — !

* * *

ENIGME.

J'ai de l'eau qui n'est pas humide,
Du feu qui n'a point de chaleur ;
Mon corps, de matière solide,
Quoique brillant, est sans couleur.

* * *

TRIANGLE.

F x A x C x
x A x E x
A x I x
x E x
C x
x

* * *

CASSE-TETE.

Mettre en acrostiche le célèbre auteur du "Cid" avec une lettre prise dans le corps de plusieurs de ses pièces.

* * *

CHARADE

Je ne suis mythe, ni légende,
J'existe en Ecosse, en Irlande.—
Que serait l'homme devenu
Si je n'étais pas inconnu !...
Dans tous les cas, le téméraire
Y perdrait plus d'une chimère.—
Complot, secret, plus ou moins sombre,
Mon tout se dérobe dans l'ombre.

* * *

QUESTION DES ETYMOLOGIES

Quels sont les prénoms féminins dont les étymologies sont les suivantes : Fille illustre, bienheureuse maîtresse de la maison, divine, protectrice, hardie, brillante dans le danger, éclat du soleil, remplie de grâce, petite lionne, magnifique, la plus brillante, qui aime le courage, lis éclatant et joie, farouche, forte.

SOIXANTE-HUITIEME RAPPORT ANNUEL

BANQUE de la NOUVELLE-ECOSSE

Incorporée en 1832

CAPITAL, $1,760,900. FONDS DE RESERVE, $2,162,570

ETAT DE COMPTE GENERAL

30 DECEMBRE 1899.

Passif				
Dépôts à demande			$4,386,390.66	
Dépôts sujets à avis		$9,026,805.22		
Intérêt accru sur dépôts		187,158.47		
			9,213,963.69	
Dépôts par autres banques au Canada		97,028.32		
Dépôts par autres banques en pays étrangers		117,975.73		
			215,004.05	
Billets en circulation		1,670,368.50		
Traites tirées entre succursales, en souffrance		120,459.95		
			1,790,828.45	
Capital payé		1,760,900.00		
Fonds de réserve		2,162,570.00		
Profits et pertes		30,566.57		
Dividende No 132, payable le 1er de février 1900		78,173.01		
			4,032,209.58	
				$19,638,396.48
Actif				
Espèces			$1,088,044.09	
Billets du Dominion — Legal Tenders			1,326,283.50	
Dépôts au gouvernement du Dominion pour la garantie des billets en circulation		73,817.83		
Dû par d'autres banques en Canada		2,635.03		
Billets et chèques sur autres banques		680,838.17		
Dû par autres banques en pays étrangers		889,922.26		
Change sterling		985,979.69		
			2,633,152.98	
Placements (débentures provinciales, municipales et autres)			2,176,064.01	
Prêts aux gouvernements provinciaux		90,073.57		
Prêts aux municipalités		30,557.97		
Prêts à demande, garantis par obligations, débentures et stocks		1,124,435.39		
Prêts courants, garantis par obligations, débentures et stocks		999,970.93		
Comptes de crédit de caisse et avances à découvert garanties		209,396.15		
Avances à découvert autorisées, non spécialement garanties		32,721.54		
Billets escomptés et comptes courants	$9,994,610.23			
Déduction faite des billets non échus	87,915.83			
		9,900,694.40		
Billets et comptes en souffrances		1,509.53		
xImmeubles et hypothèques sur immeubles vendus		851.78		
xEdifice de la banque, coffres-forts et meubles de bureau		18,640.59		
xValeur nominale			12,414,851.85	
				$19,638,396.48
Profits et Pertes				
1898—31 décembre—Par balance			$30,542.36	
1899—30 décembre—Par profits nets après avoir déduit toutes les dettes douteuses et pertes.			301,032.03	
				$331,574.39
1899—30 juin—A dividende No 131, payable 1er août 1899			62,834.81	
1899—30 décembre—A dividende No 132, payable 1er février 1900			78,173.01	
A contribution au fonds de pension des employés			10,000.00	
A transporté au fonds de réserve			150,000.00	
A balance reportée			30,566.57	
				$331,574.39
Fonds de Réserve				
1898—31 décembre—Par balance			$1,725,000.00	
Par prime sur nouveau stock accordée 28 décembre 1898 —2,551 parts émises à $210—			280,610.00	
Par prime sur nouveau stock accordée le 6 décembre 1899 —58 parts émises à $220—			6,960.00	
1899—30 décembre—Par transporté des profits et pertes			150,000.00	
				$2,162,570.00
1899—30 décembre—A balance reportée				$2,162,570.00

H. C. McLEOD,
Gérant Général.

POLICE D'ASSURANCE CONTRE LA MALADIE et les ACCIDENTS

Ocean, Accident & Garantie

CORPORATION (Limitée)

CAPITAL - - - - $5,000,000.00

Rénumère tous dommages causés par la Maladie ou les Accidents.

LA POLICE LA PLUS LIBERALE ET LA PLUS ENGAGEANTE EMISE JUSQU'ICI

BUREAU GENERAL AU CANADA : - TEMPLE BUILDING, MONTREAL

ROLLAND, LYMAN & BURNETT, Gérants Généraux.

1a-1

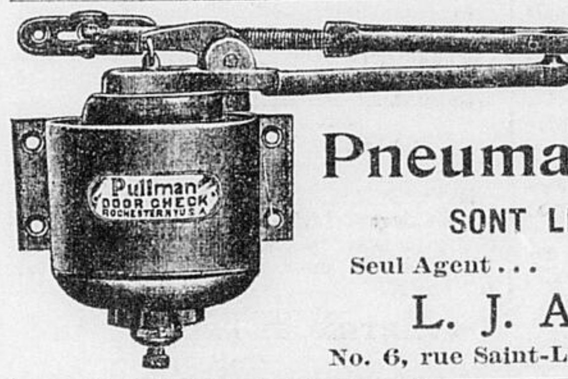

LES RESSORTS DE PORTES...

Pneumatiques de Pullman ...Au Liquide,

SONT LES PLUS DURABLES.

Seul Agent...

L. J. A. SURVEYER,

No. 6, rue Saint-Laurent, - - - Montréal.

LE JOURNAL

Le seul journal Canadien-Français du Matin publié au Canada.

En vente à Ottawa, tous les matins, à 11.30, dans les dépôts suivants :

J. A. PATRY,	63, rue Rideau,	J. M. DESJARDINS,	239, rue Rideau,
W. CHAPMAN,	50, " "	MME GRANT,	319, rue St-Patrice
A. DESJARDINS,	82, " "	MME BEAUCHAMP,	254, rue Dalhousie
MME LAFRANCHISE,	144, " "	MME LAFRANCHISE,	284 " "

Prix : UN SOU l'exemplaire.

Pour livraison à domicile, en n'importe quelle partie de la ville, s'adresser par lettre ou verbalement à la

OTTAWA DESPATCH AND AGENCY CO.,

39, rue Sparks,

Agents généraux du "JOURNAL," à Ottawa

GARTH & CO.,

INGENIEURS D'APPAREILS A EAU CHAUDE ET A VAPEUR

Entrepreneurs pour systèmes de

CHAUFFAGE, PLOMBERIE ET VENTILATION,

ESTIMATIONS, PLANS ET DEVIS FOURNIS.

Fabricants de toutes sortes de MATERIAUX nécessaires aux plombiers et aux poseurs d'appareils à gaz, à vapeur et à eau chaude.

AGENTS ET FABRICANTS POUR

National Meter Co., New-York.
Vanduzen Steam Jet Pump, Cincinnati.
Buckeye Bell Foundry Co., Cincinnati.
Penberthy & Korting Injectors.
Watson, McDaniel's Steam Specialties.
Watson's Pressure Regulator.
Chapman's Steam Trap Fittings, etc.
Jenkins' Globe Valves.
Chapman Valve Mfg Co.
Wilhelml Copper Bath Boilers.
Braender's Jet Pump and Water Elevator.
Fellow's Little Giant and Twin Comet Lawn Sprinklers.
Newton's Sanitary Traps.

Fabricants du robinet d'arrêt (stop cock) Impérial dont la Corporation se sert dans les rues, du régulateur à gaz et du radiateur à eau chaude.

Demandez le catalogue et les listes de prix.

21-m s1

FEUILLETON DU "JOURNAL"

(4)

L'HOMME BLANC

PAR CHAMPOL

(SUITE)

Une crise de larmes et de trépignements tint lieu de dessert. Flavien dut ammener l'enfant et obtint un peu de calme qu'en le laissant fourrager dans son herbier. Dieu sait combien de découvertes pénibles et de patientes recherches furent, en ce jour, perdues pour la science! Quand le soir vint, Flavien était à bout de force et de courage.

—C'est une petite bête féroce qu'on nous a envoyée là! dit-il à Saint-Ange, en constatant les dégâts occasionnés par cette première journée de lutte.

Sans qu'il s'en doutât, il était déjà captif, le pauvre Flavien, retenu par la peur, la pitié, l'affection, et aussi par l'habitude de se soumettre à plus fort que lui.

L'expérience précoce des colonies avait d'emblée fait comprendre à Irène qu'elle trouverait en lui l'étoffe d'un excellent esclave, et elle le destina, sur-le-champ, à remplacer auprès d'elle les noirs récalcitrants de Saint-Domingue. Lorsque leur connaissance, plus vieilles de quelques jours, eut confirmé ces premières impressions réciproques, cet état de choses se trouva définitivement institué

Irène s'était résolue, non sans peine, à donner à Ulrique le nom de tante ; mais quand on lui dit d'appeler Flavien "mon oncle", elle se révolta ouvertement.

"Mon oncle", c'était pour Irène un jeune frère de sa mère qui avait gagné son cœur en la prenant sur son cheval et en la faisant sauter bien haut. "Mon oncle" était resté là-bas dans l'île, et Irène n'acceptait pas le remplaçant. Mais, comme au bout du compte, Flavien était assez bien noté, elle consentit à faire quelque chose pour lui, et le baptisa du nom de son nègre favori, un certain Jocko, qui dansait inimitablement la bamboula.

Flavien, dit Jocko dans l'intimité, ne trouva pas une sinécure dans son nouvel emploi. Encore fallait-il dérober le spectacle de sa servitude à Ulrique, qui, du reste, fermait les yeux avec une bienveillance intéressée.

Il y avait tant de vide dans l'éducation de la jeune Irène, que même la plus énergique des tantes ne pouvait songer à les combler tous à la fois.

La réforme la plus urgente était, sans contredit, celle du costume.

Ce ne fut pas sans protestations qu'Irène consentit à se séparer de sa jolie robe à paillettes d'argent, brodée par les belles mains de Mme Leclerc, et que tante Ulrique qualifiait d'oripeau de saltimbanque. Irène avait l'habitude des vêtements légers, laissant à découvert le cou, les épaules et les bras, selon la mode des pays chauds, adoptée par les merveilleuses du Directoire dont, suivant les mémoires du temps, la toilette entière ne pesait pas une livre.

Ulrique, elle, s'en tenait aux fichus et aux larges manches de sa jeunesse; mais il fallut que la bise froide et pluvieuse de Normandie vint à son aide, pour empêcher la petite rebelle d'affranchir à coups de cisaux ses épaules et ses bras potelés. Quant à la folle chevelure d'or, ni peigne ni rubans ne purent jamais la mettre à la raison. En désespoir de cause, Ulrique fit appeler le perruquier du village pour y porter le fer. Mais ce perruquier, doué d'un vrai cœur d'artiste, s'en alla en jurant ses grands dieux qu'il ne se prêterait jamais à une pareille dévastation.

Après la toilette, ce qui scandalisait le plus Ulrique ; c'était la manière dont sa jeune nièce entendait la civilité puérile et honnête principalement en ce qui concerne les repas.

Toutes les petites filles d'avant 93, admises à l'honneur d'approcher leurs ascendants, se tenaient immobiles comme de petits piquets, silencieuses comme des sphynx en miniature, osant à peine tendre leur front blanc au baiser des vénérables, regardant attentivement le bout de leur nez, préparant leurs pouces, leurs index et leurs talons pour répondre à la première question dont on les favoriseraient par une révérence, une de ces belles révérences qu'on mettait un an à apprendre chez le maître à danser, qui se font en trois mouvements, avec de jolis plis de la jupe tenus par les doigts mignons.

Hélas ! sous le rapport de la révérence, et sous tous les autres rapports, Irène n'était pas une petite fille de l'ancien régime. On l'eut prise plutôt pour une petite fille de la Convention.

Que peut faire de pis une noble demoiselle de six ans que de courir partout comme un cheval échappé, que d'entrer par les fenêtres de regarder avec de grands yeux hardis, parfois moqueurs, monsieur son oncle et madame sa tante, voire même M. le curé, de donner, avec une franchise brutale, un avis insolent, souvent même sans qu'on l'interroge, et, ô horreur ! d'avoir poussée une fois la hardiesse jusqu'à s'asseoir sur la table au milieu d'un plat de crème, rien que pour voir la figure que feraient Saint-Ange et ses convives. Ce fait inouï se passa, il est vrai, dans la première semaine de son séjour à Croissy.

Peu à peu, la sauvagerie disparut, mais l'emportement, la mutinerie, la révolte contre toute espèce de règles subsistèrent et se montrèrent bientôt parties intégrantes de cette nature qu'on eût brisée plutôt que de l'assujettir.

Comme Ulrique se trouvait absolument dans le même cas, les conflits entre la tante et la nièce étaient horribles, surtout pour Flavien.

—Mon frère, votre folle indulgence sera la perte de cette enfant ! disait Ulrique d'un ton tragique, dont Flavien était vivement impressionné.

—Méchant Jocko, tu me laisses gronder ! Oh ! tu es lâche ! criait Irène d'un accent indigné qui portait le trouble dans ce cœur indécis.

Flavien s'efforçait d'arranger les choses. Quand il y parvenait, à ses dépens bien entendu, il s'estimait fort heureux.

Ulrique trouvait avec raison que les enfants doivent manger de tout, mais Irène ne partageait pas cette opinion. Son estomac, aussi extravagant que le reste de sa personne, se complaisait dans une alimentation spéciale, composée d'épices et de sucreries, à laquelle l'avait accoutumée la cuisine de Saint-Domingue.

La soupe et les ragoûts furent l'occasion d'une guerre acharnée, et comme il n'est pas aisé d'ingurgiter à une personne, si petite soit-elle, ce qu'elle ne veut pas avaler, Ulrique dut, après de nombreux et vains efforts, borner sa sévérité à laisser l'obstinée en face de son assiette, avec défense de rien lui donner à manger tant que cette assiette ne serait pas vide.

Là commençait le rôle de l'infortuné Jocko. Impossible de désobéir à la tante ! Plus impossible encore de faire obéir la nièce.

Combien de fois le malheureux savant ne dût-il pas, à peine son dîner fini, dévorer en cachette une soupe froide ou une sauce figée, assaisonnée de cuisants remords, car enfin il soutenait une coupable, et la coupable, qui riait à présent, trépignant d'aise à la vue de sa grimace, ne lui faisait plus la pitié excitée tout à l'heure par la petite opprimée larmoyante.

Sa soumission ne le mettait, du reste, pas à l'abri des bons tours que jouait, du matin au soir, la redoutable espiègle. Il en était même la principale victime, — la nature l'avait prédestiné à ce rôle, — et quelle bonne victime il faisait ! si patiente, si naïve, si comique ! toujours prête à se reprendre au même filet, et douée d'innérarrables distractions qui prêtaient à toutes les niches.

Comment résister au plaisir de voir Jocko se bourrer consciencieusement le nez avec la cendre qui, on nesait comment, était venue remplacer dans sa grande tabatière le bon tabac malignement répandu dans la boîte à poudre de riz dont Ulrique se servait aux grands jours par respect pour la tradition ! Que d'affronts inavoués reçut la perruque de Flavien ! Que de fois son bonnet grec déserta soudainement son chef ! Que de fois ses pantoufles s'en allèrent toutes seules juste au moment où il était violemment attiré au dehors par la fausse annonce de la découverte d'une petite bête fantastique, bleu de ciel avec des ailes nacarat ! Que de courses inutiles à plat ventre dans la boue, à la poursuite de ce précieux insecte qu'Irène voyait très bien voleter, toujours un peu plus loin ! Que d'appels désespérés à ses lunettes, retrouvées par miracle un jour, au fond d'une cruche d'eau, et qui, depuis cette aventure, avaient pris le goût des voyages et s'absentaient d'ordinaire à l'intant même où Irène apportait en triomphe un br[illegible]n d'herbe merveilleux, tout doré, comme elle n'en avait jamais vu, reconnu à l'examen pour une feuille de persil ou une herbe vulgaire.

Flavien était même une dupe trop facile. Irène s'en lassait parfois et s'attaquait à Saint-Ange, à Ulrique, à M. le curé.

Ce qu'il y avait de plus fort, ce qui prouvait à l'inconsolable Ulrique l'abaissement amené par la révolution dans les plus grands caractères, c'est que M. le curé ne s'en fâchait pas, qu'il riait de bon cœur et qualifiait d'ange ce démon incarné.

—Ne soyez pas trop sévère, disait-il parfois à Ulrique. Cette gaieté, cette franchise, ce besoin d'expansion sont les indices d'une nature ardente, ouverte, généreuse. Ce sont ces natures-là qui, bien dirigées, font les grands chrétiens et les femmes fortes.

Bien qu'elle ne soupçonnât pas encore ce qu'était la femme forte, Irène fut très flattée de cette appréciation qu'elle avait retenue au passage, ayant, comme tous les enfants terribles, l'oreille fine et la mémoire longue. M. le curé fut bientôt un de ses favoris. Elle courait au-devant de lui de toute la vitesse de ses petites jambes de chèvre dès qu'elle l'apercevait, gravissant avec peine le sentier escarpé qui mène à la tour en s'appuyant pesamment sur le manche en bec à corbin d'un immense parapluie de coton rouge. Souvent, même, profitant d'un instant de liberté, elle prenait sa course jusqu'au presbytère, malgré la douce téprimande qui accueillait son arrivée, et la sévère mercuriale qui attendait son retour.

C'est que, outre la conversation de l'indulgent vieillard, le presbytère offrait bien des attraits avec son petit jardin aux carrés bordés de buis, plantés de reines-marguerites, d'œillets de poète, de roses-choux, de pieds-d'alouette, fleurs simples et vieillottes particulièrement chères aux plates-bandes ecclésiastiques. Et puis, on rencontrait chez M. le curé une société fort agréable ! D'abord sa vieille servante, coiffée à la mode du pays, du bonnet de coton traditionnel, et toujours occupée à pétrir, dans un coin obscur, quelque chose qui intriguait fort Irène; ensuite un vieux chat tranquille et solennel, comme il convient à un chat de curé ; enfin un âne aveugle mais robuste, sur lequel l'enfant parvenait à se hisser et à se promener d'un bout à l'autre de l'allée unique du jardin ; sans compter les abeilles embusquées là-bas, au fond dans leurs ruches, dont il était défendu d'approcher, défense qui donnait une saveur spéciale aux excursions tentées par Irène de ce côté.

L'hiver vint.

La petite créole, qui voyait la neige pour la première fois, en resta d'abord comme stupéfiée, puis trouva très jolie ce beau coton tout blanc, ces plaques brillantes comme un miroir, qui habillaient la terre et empêchaient les pauvres petites herbes de prendre froid.

C'était fort amusant de s'envelopper des pieds à la tête dans le grand châle de tante Ulrique et de courir, à travers tous ces obstacles, au presbytère, où l'on trouvait M. le curé et son chat dans deux grands fauteuils au coin du feu, et le pauvre âne tout triste dans son étable, où il avait bien besoin d'être distrait par une petite visite.

M. le curé était un sage. Il avait pour maxime que l'on doit s'efforcer de faire tourner à bien les choses qu'on ne peut empêcher, et il proposa à Ulrique de tirer profit, pour l'éducation de la petite Irène, de ces courses folles.

—Apprendre quelque chose à ce diablotin! Vous n'y songez pas, mon cher abbé! s'écria Ulrique.

Il y songeait si bien que, la semaine suivante, Irène avait fait la connaissance utile des vingt-quatre lettres de notre alphabet et de l'& qui, en ce temps-là, leur faisait cortège,

Chose étrange! il y avait dans cet être à demi sauvage, les éléments d'une élève exemplaire. Le livre qu'ouvrait M. le curé opérait sur Irène comme un talisman, et elle restait immobile, appliquée; toute son ardeur concentrée dans ses grands yeux lumineux, avidement fixés sur la page indiquée par son professeur.

Elle dompta les syllabes avec autant de facilité qu'elle avait conquis les lettres.

—Il y a quelque chose d'extraordinaire là-dessous, pensa Saint-Ange qui, lui, n'avait jamais pu connaître sa croix de par Dieu.

Cependant, ni ses plaisirs, ni ses travaux, ni son apparente légèreté n'avaient effacé de l'esprit d'Irène les souvenirs de son court passé.

Elle parlait encore parfois du grand bateau qui l'avait amenée, des bons matelots, de la belle Mme Leclerc, et réclamait sans cesse son ami Francontal.

Celui-ci non plus n'avait pas oublié.

De temps à autre, sous prétexte de s'enquérir de sa protégée, il donnait de ses nouvelles à Ulrique ou à Flavien. Le prix qu'il attachait à des amis d'aussi fraîche date prouvait l'isolement dont il souffrait.

Après la saison de Vichy, il était revenu à Paris terminer quelques affaires, avait revu Mme Leclerc, qui s'était offerte à lui obtenir un emploi; mais, étant données sa santé et ses opinions, il préférait vivre indépendamment comme le lui permettaient les épaves de sa fortune, recueillies non sans peine, et cherchait un coin paisible et modeste, propre à son établissement.

Chaque lettre de Contal était un évènement pour Irène.

— Dépêchez-vous de m'apprendre, monsieur le curé, pour que je puisse lire son écriture; je suis sûre qu.il m'écrirait si je savais lire! Et puis vous me montrerez à écrire! Je lui répondrai. Quand est-ce que je saurai écrire?

— Cela dépend de vous.

— En travaillant beaucoup, beaucoup?

— Dans quelques mois, l'année prochaine.

Irène poussa un profond soupir.

Sa petite figure, toute ronde dans l'ordinaire de la vie, avait une singulière faculté de s'allonger à la moindre contrariété.

— Dans un an! dit-elle avec découragement, ce sera trop long. J'aimerais mieux le voir.

— Monsieur le curé, écrivez à Contal de venir!

— Ce n'est pas à moi qu'il faut demander cela.

— A qui donc?

— A tante Ulrique.

Irène fit la moue et n'ajouta rien.

Elle réfléchissait.

Le soir même, elle fit montre d'une sagesse et d'une tranquilité exceptionnelles, et, avant de se coucher, embrassant d'une voix câline sa tante, que ce repos insuité avait mise en belle humeur, lui glissa sa requête à l'oreille.

Elle s'attendait à une rebuffade. Il n'en fut rien. Tante Ulrique répondit d'un ton fort encourageant.

FEU W. W. O'GILVIE

Le grand propriétaire de moulins à farine expire chez lui, hier, après quelques minutes de maladie

UNE CARRIERE BIEN REMPLIE

M. William Watson O'Gilvie, est mort subitement à sa résidence "Rosamount", hier entre midi et une heure.

Cette nouvelle s'est répandue avec la rapidité de l'éclair par toute la ville et a pris tout le monde par surprise, car rien ne faisait prévoir une fin aussi prochaine.

Hier matin, M. O'Gilvie a transigé ses affaires comme d'habitude à son bureau, puis il s'est rendu à la Banque de Montréal, où devait avoir lieu une assemblée des directeurs. Vers midi, il prit parti de se rendre chez lui en voiture. En route, il se sentit mal et il requit les soins du Dr Gardner, au No. 211, rue Peel.

Le docteur accompagna M. O'Gilvie à sa résidence et malgré tous les soins médicaux celui-ci expirait vers 12.30 hrs.

M. O'Gilvie a succombé à la maladie de coeur.

Il laisse pour déplorer sa perte une épouse et quatre enfants : 3 garçons et une fille.

M. O'Gilvie était universellement connu dans les cercles financiers de Montréal. Il faisait partie de la maison O'Gilvie depuis 1852, et le succès de cette puissante maison est en grande partie dû à son esprit d'initiative et à ses qualités d'administrateur hors ligne.

Comme on le sait, la maison O'Gilvie contrôle le commerce de farine au Canada.

L'association des banquiers Canadiens, a adopté des résolutions de condoléances rendant un hommage publique à la mémoire du regretté défunt.

M. Wm. Watson O'Gilvie, naquit le 14 février 1835 à la Cote-St-Michel, Montréal ; de sorte qu'il était âgé de près de 65 ans.

Il était de descendance écossaise, puisqu'il descendait en droite ligne du grand Gil Chist Comte d'Angus, qui fut virtuellement le souverain de l'Ecosse au 17e siècle. Les parents du défunt immigrèrent au Canada en 1800 et le père de M. O'Gilvie, servit pendant la guerre de 1812, ainsi que pendant les troubles de 1837, où il se distingua en qualité d'officier de cavalerie volontaire.

C'est en 1801, que le premier moulin à farine fut bâti à Jacques-Cartier, par M. O'Gilvie père.

Peu après un autre moulin fut établi aux Rapides de Lachine. Les affaires allèrent toujours en progressant jusqu'en 1852, alors que le défunt de concert avec ses frères l'hon A. W. et John, établit les moulins Glenora sur le Canal de Lachine.

Les frères O'Gilvie, établirent successivement d'autres moulins à Goderich et Seaforth Ont., à Winnipeg et finalement les Royal Mills en cette ville.

Depuis le retrait des affaires de son frère aîné en 1874, et la mort de son frère John en 1888, M. Wm. O'Gilvie, supporta seul tout le poids des affaires.

Tous ces moulins produisent annuellement 2,700, 000 barils de farine, ce qui représente une consommation d'à peu près 12,000 000 de boisseaux de blé. Le défunt était l'une des figures les plus remarquables du Board of Trade et de la Halle aux Blés. Il fut aussi membre de la Commission du Port et fut président de la Halle aux Blés, l'espace de 2 termes.

Il était l'un des directeurs de la banque de Montréal et du Club des Marins Catholiques.

M. O'Gilvie, dans sa jeunesse, a servi dans la cavalerie de Montréal en qualité de lieutenant, puis de capitaine, sous son frère.

Il était presbytérien en religion et conservateur en politique ; il fut du président du Club Libéral-Conservateur, de Montréal, en 1896.

Il avait épousé en 1871, Hélène, fille de M. Joseph Johnston, de Paisley, Ecosse.

Nous offrons à la famille en deuil nos plus vives sympathies.

ELECTIONS MUNICIPALES

Dans le quartier St Jacques, section No 2, M. J. D. Couture s'est retiré en faveur de M. C. A. Prévost qui aura pour adversaire M. L. A. Lavallée.

M. WILSON N'EST PAS CANDIDAT

Au cours d'une entrevue, hier, M. Lawrence A. Wilson a déclaré qu'il ne serait pas candidat dans le quartier Centre, contre l'échevin Laporte, vu que ses affaires lui réclament tout son temps.

MAIRE DE WESTMOUNT

M. W. D. Lighthall, avocat, membre de la société légale Lighthall et Harwood, a été élu, jeudi soir, maire de Westmount, en remplacement du maire Walker, dont le terme est expiré.

QUARTIER ST-ANTOINE SUD

Il y aura samedi, le 13 courant, à 8 heures p. m., à la salle Dt Antoine, coins des rues St Antoine et des Seigneurs, une grande assemblée des amis de M. F. B. McNamee.

Des orateurs éminents adresseront la parole.

INNOVATION

La compagnie du Montreal Parc and Island Ry, a organisé un service de trains de fret qui est maintenant en pleine opération et qui reliera dorénavant, à Montréal, les différentes parties de l'île où pénètrent les réseaux de la compagnie.

Grâce à cette innovation, on a déjà, depuis quelques jours, commencé à transporter à Hochelaga, 10,000 tonnes de glace prise dans la rivière des Prairies.

Les Boers

Allez voir l'armée boer, avec toutes ses évolutions dans le nouvel appareil perfectionné du cinématographe de Lumière ; vues animées prises au Transvaal. Un magnifique spectacle, et pour la première fois à Montréal, au Parc Sohmer, dimanche prochain, après-midi et soir. Il n'y aura que deux représentations à Montréal. Tout le programme est à la hauteur de cette grande attraction.

LES SOIREES DE FAMILLE

"La marraine de Charley" en matinée

"L'Escamoteur" pour jeudi prochain

Cette après-midi, à deux heures et demie, en matinée, sera jouée la délicieuse comédie "La Marraine de Charley" avec la même forte distribution que lors de la première soirée de cette saison. Nous espérons que les dames et les demoiselles profiteront de cette occasion pour aller entendre une jolie représentation agréable et des plus morales. Nous comprenons que les acteurs viennent d'entreprendre un lourd travail, aussi il nous ferait plaisir de voir un large auditoire assister à cette matinée pour les encourager.

Afin de varier autant que possible le programme des Soirées de Famille, M. Roy a donné à préparer pour jeudi, 18 janvier, le fameux drame intitulé "L'Escamoteur" ; ce drame qui comprend 4 actes, est l'œuvre de D'Ennery, c'est déjà assez dire que c'est une œuvre d'un mérite exceptionnel. Elle représente un épisode qui commence dans les guerres du premier empire et qui fait voir une série d'incidents pathétiques et de scènes déchirantes qui laissera une impression durable au public amateur d'émotions profondes. Nous espérons qu'une clientèle, toujours aussi nombreuse et aussi sympathique, tra entendre cette œuvre d'un genre différent des pièces précédentes mais d'une valeur aussi incontestable. Cette soirée de jeudi, 18 janvier, est donnée avec le concours de la Société des Artisans Canadiens-Français, qui a déjà placé un grand nombre de billets. Le bureau de direction de cette société ainsi que les principaux dignitaires occuperont des loges et un grand nombre de leurs amis ont retenu leur place pour cette représentation de gala.

Nous sommes heureux d'annoncer en même temps que le premier rôle sera tenu par M. Victor Dubreuil, le très connu et très sympathique déclamateur de jeudi dernier, 11 janvier ; aussi M. Roméo Houlé, qui va faire ses débuts aux Soirées de Famille, dans le "Comte de Varennes". Nous aurons le plaisir, en outre, d'entendre M. Alexandre Pinet, qui dernièrement a fait une impression si profonde dans le "Père Martin". M. Rodrigue H. Duhamel, qu'on ne se lasse pas d'applaudir, jouera le docteur Toxier, secondé du sympathique J. H. Bédard. M. Lemay rendra un rôle dans lequel il excèle ainsi que M. Alfred Naud. Madame Chapdelaine dans celui de la Comtesse causera des surprises nombreuses. Mlle Clara Reid, de plus en plus populaire, se fera entendre ainsi que Mlle Calder, qui est déjà si appréciée. Inutile d'ajouter quelque chose à cette nomenclature si remarquable.

Les entr'actes causeront tout un émoi dans le monde musical. Nous donnerons plus tard la liste de ceux qui devront y prendre part ainsi que le programme qui sera suivi. Entr'autres nous entendrons M. Roméo Péloquin, dans une fantaisie musicale nouvelle et originale.

ELECTIONS MUNICIPALES

QUARTIER HOCHELAGA.

Grande assemblée des électeurs du quartier dans l'ancienne salle municipale, située rue Désery, convoquée par l'échevin R. Dufresne pour rendre compte de sa conduite municipale à ses électeurs, lundi le 15 courant à 8 p.m.

Tous sont cordialement invités.

Des orateurs importants adresseront la parole.

L'ASSOCIATION DES AGENTS DE FRET

Les membres de l'association "Canadian Freight Agent's" se sont réunis, hier, à l'hôtel de la place Viger, sous la présidence de M. Loud, agent général du fret, au Grand Tronc. Les rapports des comités des classifications, de l'inspection du fret et du service des trains furent soumis et adoptés.

La seule modification importante réalisée dans ces différents services est une mesure mise en force depuis le 1er janvier, et par laquelle le minimum du poids de chargement des trains de fret est augmenté.

—Vous manquez d'arbres, disait un visiteur.

—Oh! reprit le propriétaire, je n'ai pas voulu d'arbres... Ça encombre.

* * *

Entre boulevardiers :

—Oui, mon cher ami, je file un mauvais coton... les médecins m'ont découvert deux maladies : la goutte et la pierre!...

—Mais c'est une vraie chance que tu as là!... tu n'ignores pas que la goutte creuse la pierre!...

LES ENFANTS ET LES MERES

Apprendre par cœur

Bébé lit couramment à peu près ; encore embarrassé par les points et les virgules et mêlant parfois les phrases dans un joli désordre que rétablit son esprit qui s'éveille et son petit jugement positif, et il faut commencer à apprendre par cœur. Difficile, la première leçon, et de faire comprendre au petit comment se gravent par les yeux, regraphique, ces lignes qu'il devra lire et regraphique, ces lignes qu'il devra lire et relire pour réciter mot à mot.

Le voici, penché sur son livre, dans une jolie attitude d'oiseau qui boit, baissant la tête vers la source et la relevant avec un mouvement des lèvres, pour laisser pénétrer la science nouvelle, et toujours ce mouvement abaissé et relevé jusqu'au moment où, sûr de lui, et debout, l'enfant essaye de prouver qu'il sait sa leçon et commence à la réciter. S'il manque le premier mot, tout est perdu ; le premier mot, c'est le mot magique qui ouvre les autres ; aussi, malgré les méthodes qui veulent que l'enfant apprenne plus par son raisonnement que par la suite enchaînée des sons, je veux pour ces tout petits le "par cœur" méprisé, la mémoire de l'oiseau privé qui dégoise d'abord la chanson apprise. C'est pourquoi les vers sont si précieux aux premiers efforts de l'étude auxquels tout l'être contribue : l'oreille garde la mélodie et le gosier l'articulation des mots, et l'œil suit sur la page absente la longueur et la coupure des lignes. Le vers a la musique, la forme visible et l'attachante euphonie. Première initiation pour laquelle il faut toute patience et tout ménagement, et ne pas surcharger cette petite mémoire qui remplit à peine ses cases vides à la manière d'un rucher neuf où se mettent seulement les abeilles ; pas de presse ni de confusion, que chacun reconnaisse sa place avant de commencer son travail de rangement et de remplissage.

Et rien n'est curieux, la leçon finie et les jouets ressaisis, comme le vol fugitif des mots nouveaux et d'idées simplement acquises qui traversent le petit cerveau de l'enfant il les prononce et les articule.

L'élan donné, le grain jeté, quel bon terrain, plein de forces personnelles et de substantielles germinations est une mémoire enfantine qui parfois oublie l'enseignement récent pour le replacer quelques jour après !

* * *

On donne à l'écolier qui commence à lire des alphabets découpés à chaque lettre avec lesquels il gfait des mots et qu'il brouille et rebrouille par des combinaisons nouvelles. C'est un peu le travail de sa mémoire, les premiers temps ; elle mêle les éléments et les reconstitue, tour à tour claire et confuse et pouvant lire en elle-même ou se rendormant dans ses limbes d'ignorance ; et il est plus tard délicieux de voir la transformation des phrases et des faits passant par une petite bouche inexpérimentée, où tout se simplifie et se transforme, et l'Histoire Sainte légendaire traduite en langage familier, et la grammaire aride humanisée par les caresses de la "nursery" ; c'est le signe intelligent.

L'enfant qui prend de son livre l'essentiel, mais lui abandonne sa forme vieillie ou professionnelle, celui-là fera pousser des fleurs dans sa maison, il apportera aux études un esprit personnel, moins souple, mois facile que d'autres, mais combien vite dégagés des idées courantes et des formes reçues !

* * *

Chose singulière et souvent remarquée, il faut traiter les mémoires rebelles par les leçons du soir, la leçon apprise à moitié sue, l'enfant la récitera demain matin, sans faute, comme si le sommeil qui apaise et égalise laissait dans le cerveau se ranger librement ce qu'on y a mis à la dernière heure en dehors de toute préoccupation et de tout amusement. Mais, il y a des moments où l'esprit lassé ou pas encore organisé se refuse à ce qu'on lui demande, où les yeux du petit quittent les pages pour tout ce qui luit ou passe, où lui-même semble privé de ressort et d'assimilation ; rien ne peut forcer ces heures entêtées et fermées, c'est alors que le livre jeté et repris et ses feuillets roulés aux doigts, grattés par des petits ongles désœuvrés, supporte l'ennui, l'impatience, la vengeance physique de l'écolier.

* * *

Je n'ai jamais pu retrouver sans attendrissement, mêlés dans la bibliothèque aux autres lectures enfantines, les premiers livres classiques de mes enfants, leurs couvertures fanées, les pages inégales ou recollées et les marges aux gros griffonnages. Je revoyais en même temps des petits doigts tachés, des yeux gros de larmes, l'indécision mêlée d'étonnement devant l'étude forcée, cette révolte si dure à vaincre et si sensible contre laquelle il n'y a pas de mots assez doux, d'enlassement assez tendre, de maître plus expert qu'une patiente mère, car, enfin c'est la révolte du petit sauvage avide de grand air, d'exercice, de toutes les manifestations physiques que veulent sa croissance et son développement, contre la civilisation assise, repliée sur elle-même et condamnée au travail par l'accumulation derrière elle d'une humanité qu'il faut apprendre et surpasser.

La guerre au Transvaal

Il n'est pas nécessaire d'aller au Transvaal pour avoir une idée de ce qui se passe là-bas. L'infanterie boer, la cavalerie boer, les convois de munitions escortés par des cavaliers boers ; les exercices militaires des Boers avec sauts d'obstacle ; les régiments anglais tels que le "Royal Irish Fusiliers," qui a subi de grandes pertes, etc., apparaîtront dans les vues animées du nouvel appareil perfectionné du cinématographe de Lumière au Parc Sohmer, dimanche prochain, l'après-midi et soir. Comme comparaison, on y fera voir également des vues animées des régiments de toutes armes, de France et d'Allemagne ; ces vues sont tout à fait nouvelles et données en spectacle pour la première fois à Montréal. Tout le programme a été arrangé de façon à être à la hauteur de ce grand spectacle, et les meilleures attractions de New-York ont été engagées pour la circonstance.

Mme J. B. Thibault fut guéri par le vin St-Michel

Monsieur J. B. Thibault, du numéro 35 rue Chambord, à Montréal, disait à quelqu'un qui s'informait de la santé de sa femme : "Ma femme est maintenant parfaitement bien, et cela grâce à l'usage qu'elle fit du Vin St Michel. Elle était faible, pâle, sans appétit et aussitôt qu'elle a commencé à prendre de ce tonique, elle mangea mieux, ses forces revinrent et sa figure reprit ses couleurs d'autrefois. Quelques bouteilles seulement suffirent, pour la rétablir complètement.

CRISES DE PARESSE

La paresse corporelle n'est pas naturelle chez les jeunes filles. Une jeune fille qui préfère rester sur sa chaise au lieu de courir avec ses compagnes, qui, à d'autres moments, sera d'une gaieté folle, le boute-en-train de son petit milieu, dont le caractère variable, capricieux, la pousse à répondre vivement, brusquement, aux observations de ses parents ou de ses maîtresses, n'est pas responsable de cet état qui est causé par la faiblesse, la pauvreté du sang. Le traitement est simple, il ne demande pas de régime spécial ; Il suffira de donner à cette intéressante malade, pendant deux ou trois mois, des Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard, pour enrayer le mal et en prévenir le retour. Cette paresse, cette humeur bizarre, ces troubles d'estomac, toutes ces misères nerveuses disparaîtront sans laisser de traces, par l'emploi de ces Pilules Magiques que l'on trouve dans toutes les bonnes pharmacies à raison de 50c la boîte. Envoyé par la malle en s'adressant à la Cie Médicale Franco-Coloniale, boîte 383 bureau de poste, Montréal.

GOLDCURA DE GRANT

Un remède garanti guérir de

L'IVROGNERIE ET DE L'ABUS DES DROGUES...

Prix, - - $5.00

Peut être pris à domicile, ou tout en vaquant à ses affaires. Inoffensif et facile à prendre. Recommandé par les médecins et approuvé par le gouvernement.

L'Institut à la Cure d'Or de Grant, Montréal, envoie Goldcura partout dans une enveloppe ordinaire, avec direction pour se soigner soi-même, sur réception du prix.

En vente chez tous les pharmaciens.

Expédié aux Etats-Unis sans droit de douane.

Adresse confidentielle: GEO. GRANT, Boîte R.P. 456, Montréal, Téléphone—Est 246 et Est 216. os-1

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT DONné que le vingt-deuxième jour de janvier courant, à dix heures de l'avant-midi, il sera procédé, par suite d'inventaire, sous la direction du notaire soussigné, à la vente et enchère publique de tous les articles de commerce et effets mobiliers dépendant de la succession de feue Dame Marie-Elmire Basnais, épouse de Joseph Gravel, en son vivant marchande publique, des cité et district de Montréal, sous les nom et raison de "Joseph Gravel & Cie."

Cette vente aura lieu à la place d'affaires et au domicile de la dite défunte, situés aux Nos 237 et 235 rue Ste-Catherine, en la dite cité de Montréal.

Conditions—Argent comptant.

C. E. P. RENAUD, N.P.

Montréal, 11 janvier 1900.

Compilation et Recueil des Lois Statutaires

touchant l'enregistrement des droits réels et des privilèges et hypothèques qui, dans la province de Québec, assurent les droits du propriétaire et du créancier, depuis l'ordonnance d'enregistrement jusqu'à nos jours; accompagné de Remarques et Observations, résultat d'une longue expérience dans la tenue du bureau d'enregistrement et d'une étude attentive et raisonnée des notre système hypothécaire, par l'Association des Régistrateurs de la Province de Québec," suivie d'une Table Analytique contenant une analyse ou un résumé succinct du texte de ces lois, pour en faciliter la recherche et l'étude, par J. C. AUGER, ancien notaire et régistrateur à Montréal.

Prix : - - - Broché, $3.00 : Relié en veau, $4.00

Lettre d'appréciation de Son Honneur le juge-en-chef de la Province de Québec, Sir Alexandre Lacoste:

Cour du Banc de la Reine, Québec. Montréal, 15 février, 1890.

MON CHER MONSIEUR AUGER,

Je regrette de n'avoir pas pu lire, avec toute l'attention que j'aurais voulu y mettre, votre "COMPILATION ET RECUEIL des lois statutaires touchant l'enregistrement des droits réels, avec REMARQUES "et OBSERVATIONS"; cependant, l'examen que j'en ai fait m'a convaincu que c'est un Recueil pratique qui dénote beaucoup de travail, une grande expérience et qui rendra service non seulement à vos confrères, mais au public en général.

La sûreté de nos droits immobiliers repose sur la bonne tenue des bureaux d'enregistrement et sur l'accomplissement fidèle des formalités que la loi prescrit, et vous avez rendu beaucoup plus facile la tâche des régistrateurs.

Votre livre est aussi un guide sûr pour les hommes des professions légales chargés d'examiner les titres des propriétés immobilières et les droits hypothécaires de leurs clients. Je vous souhaite succès.

Veuillez croire, cher monsieur Auger, à mes sentiments de sincère amitié. A. LACOSTE.

11—1. Mer et S

H. JOHNSON

Importateur et Exportateur de Fourrures et de Peaux Crues.

Payele plus haut prix du marché. On demande des consignations. Express payé.

494, RUE ST-PAUL, Montréal.

N.B.—Aussi les plus hauts prix payés pour la CIRE D'ABEILLES et le GIN-SENG.

PACIFIQUE CANADIEN

SERVICE WAGON-REFECTOIRE

DANS LES TRAINS DU JOUR

ENTRE

MONTREAL & TORONTO

LES TRAINS EXPRESS DE TORONTO partent à 9.30 p.m., tous les jours, et à 8.55 a. m. les jours de semaine.

SERVICE D'OTTAWA.

Départ de la Gare Windsor à 9.45 a. m., 10.00 a. m. 4.05 p. m., 5.15 p. m., *9.45 p. m.

Départ de la Gare Place Viger à 8.20 a.m., et 6.00 p.m.

*Tous les jours. Les autres trains jours de semaine seulement.

SERVICE SUBURBAIN DU DIMANCHE.

ST-JÉROME et gares intermédiaires, 9.15 a.m., de la Gare de la Place Viger.

Retour—Départ de St-Jérôme à 8.15 p.m., et arrivée à Montréal à 9.45 p.m.

Bureaux des billets et du télégraphe pour la ville, 129, rue St-Jacques, voisin du Bureau de Poste. 20

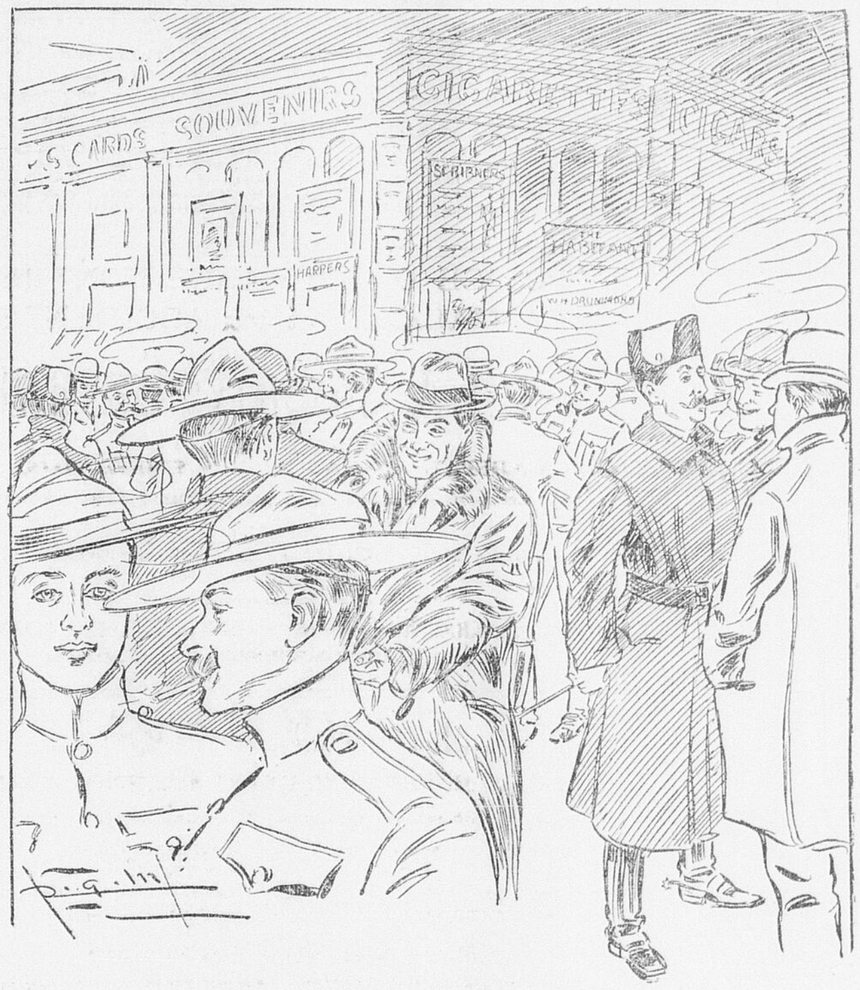

LE DEUXIÈME CONTINGENT CANADIEN

Départ du détachement de l'Ouest de la gare Bonaventure. On voit dans le dessin ci-dessus l'uniforme de la police montée du Nord-Ouest et des carabiniers montés de Winnipeg.

— Bien, mon enfant, je vous approuve de ne point oublier les bontés qu'on a eues pour vous. La reconnaissance honore également celui qui la ressent et celui qui l'inspire. Notre famille a toujours pratiqué cette vertu, et l'ingratitude est un défaut de manant. Je manderai à M. de Francontal votre légitime désir et si, comme je le crains, il ne peut s'y rendre, du moins son cœur en sera-t-il certainement touché.

Irène fit la grimace, mais un instant de réflexion lui rendit sa sérénité.

— Il est très obéissant, Contal. Il fera tout ce que vous lui direz.

La petite intrigante avait trouvé d'instinct le défaut de la cuirasse.

Ulrique souriait.

Une vieille fille peut-elle s'empêcher de sourire à l'idée qu'un homme encore jeune, agréable et distingué, se soumettra aveuglément à ses ordres... surtout quand cette affirmations sort de la bouche véridique d'une enfant naïve!

Il est des gens bonasses qui aiment le prochain parce qu'ils lui font du bien. Il est des personnes acariâtres, mais équitables, qui s'attachent aux autres parce qu'elles leur ont fait un peu de mal et qu'elles éprouvent le besoin de récompenser leur résignation.

Tel était le sentiment d'Ulrique envers Francontal.

Les reproches injustes adressés au pauvre et débile créole lui pesaient sur la conscience.

Sa douceur, l'admiration respectueuse qu'il lui avait témoignée avaient flatté l'autoritarisme orgueilleux de Melle les Ormels. Et puis, elle trouvait la vie terriblement monotone et avait gardé un excellent souvenir de la conversation et des manières de Francontal. La faiblesse même de sa santé lui avait plu. Elle aimait avoir sur les autres les supériorités, même celle de la force, difficile à obtenir pour une petite femme haute comme une botte.

Francontal reçut donc une invitation assez pressante pour qu'un homme ennuyé pût l'accepter sans scrupules.

Il vint à Croissy par un jour de mars humide mais doux, parfumé déjà d'effluves printanières.

Le climat de la mère-patrie n'avait pas réussi, en apparence du moins, au pauvre créole, aussi pâle, aussi languissant qu'à sa dernière visite. Il sembla pourtant un peu ragaillardi en se retrouvant à un foyer hospitalier.

—Lorsque je vous entends parler, dit-il à Ulrique, il me semble retrouver dans votre accent, dans vos paroles, l'âme et la voix de mon pauvre Odon, et revivre les jours de là-bas... les jours à jamais envolés où j'avais un pays, un intérieur et des amis, où je ne me doutais guère que je devrais errer par le monde comme un paria, sans avoir où planter ma tente, sans qu'une main serre la mienne sans qu'une amitié, même banale, s'intéresse à mon sort.

—N'avez-vous donc en France aucun lien de famille que vous puissiez renouer ?

—Aucun. Ma mère était créole ; mon père, qui vint très jeune s'établir aux Antilles, n'avait laissé en France, ni frères, ni sœurs, ni parents.

—De quelle province était-il originaire ?

—De Normandie. C'est peut-être pour cela que votre beau pays m'inspire un attrait que je ne ressens nulle part ailleurs, que ce climat reputé triste et pluvieux, semble me rendre un peu de force et de gaîété ; que, si j'en croyais mon cœur, je reviendrais finir ici mes tristes jours.

—Et qui vous empêcherait de réaliser ce rêve ?

Francontal secoua languissamment la tête.

—Ma faiblesse, dit-il. Comment pour moi seul m'astreindre au labeur pénible de réflexion, à la recherche plus fatiguante encore d'une maison, d'une vie nouvelle ? Je m'en vais à la dérive comme une barque dont personne ne veut prendre le gouvernail et bienvenue sera la première bourrasque qui viendra me couler.

Ulrique eut la tentation généreuse de donner un bon coup d'aviron à ce misérable esquif.

—Voilà le printemps qui va revenir, dit-elle ; pourquoi ne pas le passer avec nous ?

—Chaque jour qui s'écoule ici, répondit-il mélancoliquement, est un nouvel anneau à la chaîne qui m'y retient et je n'en souffrirais que plus à la briser.

—Ecoutez, reprit-elle, impérieuse et sévère. Vous ne pouvez continuer à errer ainsi de par le monde, à charge à vous-même et inutile aux autres. Une telle existence n'est pas compatible avec votre condition. Cherchez dans ce pays la noble et décente retraite qui convient à un gentilhomme, et vivez-y, obscur si vous voulez, mais livré à des occupations dignes de vous.

Francontal soupira :

—Où trouver cet Eden ?

Il est, non loin d'ici, continua Ulrique s'animant, de l'autre côté du village des Ormels, sur la route de Bayeux, un petit manoir abandonné comme la plupart, hélas ! de nos vieilles demeures, et qu'on vendrait à vil prix. Les propriétaires légitimes ont disparu dans la tourmente révolutionnaire, et vous pouvez sans scrupule acquérir leur héritage. La vie des champs est la vraie vie d'un gentilhomme. Là seulement il peut encore garder son rang et sa dignité, se défendre par la solitude de l'approche de ces manants dont on veut faire nos égaux. Vertudieu ! comme disait feu mon père, j'eusse expirer d'horreur et de colère cent fois par jour, à voir de près comme on nous traite à présent dans le monde.

—Le temps est dur aux gentilshommes, surtout quand ils sont pauvres, dit Francontal, hochant tristement la tête. Pendant que j'étais à Paris, quel spectacle a désolé mes yeux ! Non contents d'être nos égaux, ces gens-là veulent être nos maîtres, et la cour du premier consul a pour nous plus de dédains que n'en avait celle de Louis XIV pour les roturiers. C'est ainsi que ces messieurs de 93 entendent l'égalité, et ce serait bien autre chose encore si la peur qu'inspire Bonaparte et le charme de Joséphine ne mettaient un frein à l'insolence des parvenus qui leur font escorte.

—Vraiment, monsieur de Francontal, vous me ferez perdre la tête, avec votre engouement pour ces Bonaparte. Qu'est-ce que votre premier consul, sinon un enfant de la Révolution, et que peut-on attendre du fils d'une pareille mère ?

—J'oserai vous faire observer votre erreur. La révolution n'a pas eu de plus grand ennemi que Bonaparte ; c'est lui qui a écrasé sous ses pieds les cent têtes de l'hydre. Il n'a apprivoisé le monstre que pour le frapper d'une main plus sûre, et, à vous dire vrai, malgré les ménagements que lui impose encore la prudence, il aspire comme nous, j'en suis certain, à remettre la couronne de France sur la tête du souverain légitime. Ne s'efforce-t-il pas lentement, mais sans trêve, de ramener la France à la foi de ses ancêtres, à l'ordre, aux mœurs douces et polices qui la faisaient grande et prospère ? Non content de rendre à Dieu ses églises, il rouvre aux émigrés les portes de la patrie et, autant qu'il le peut, reconstitue leurs patrimoines ou leur en compense la perte. Vous-même, j'en suis sûr, seriez à présent persuadée de ses bonnes intentions si vous aviez consenti à les mettre à l'épreuve.

Francontal avait été trop loin. Il le comprit quand Ulrique, les yeux enflammés, l'interrompit en s'écriant :

—Moi ! solliciter les faveurs du Corse ! Recevoir de lui, comme un don, les terres que nos aïeux avaient conquises par leur vaillance ! Vous ne connaissez pas notre devise : "Virtute mea". Savez-vous ce que cela veut dire ?

—Oui, répondit Francontal, qui aimait les lettres et qui aurait pu obtenir le titre d'érudit facilement accordé en ce temps-là, cela veut dire : par ma force.

—Par ma force ! répéta Ulrique exaltée. Oui, c'est une devise. Tout accomplir par soi-même ; traverser la vie, combattre, triompher, par sa seule force, sans appui, sans secours, que son cœur et son bras. Cette devise a été le guide et l'espoir de toute ma vie. J'ai lutté, j'ai souffert, mais je n'ai jamais imploré le secours de personne, jamais fléchi devant le sort, quel qu'il fût.

—Certes, une telle existence mérite tous les respects, dit avec émotion Francontal, toujours électrisé par les enthousiasmes d'Ulrique, mais, pour une femme surtout, elle a dû offrir bien des sorffrances. N'avez-vous pas songé parfois, que, si forte que vous vous sentiez, il serait doux de vous appuyer sur un bras ami, de vous reposer sur un cœur fidèle ?

Ulrique lança à Francontal un regard qui voulait être dédaigneux, mais qui, malgré elle, se trouva humide.

—Je n'ai pas eu le temps de penser à cela, dit-elle. Du reste, je ne suis pas une femme, je me suis juré de ne plus être une femme, du jour où je suis restée seule à porter le nom glorieux qui s'éteindra avec moi. Je suis le dernier des Ormels.

—Et votre nièce ?

—Ma nièce fera comme moi, si elle a du cœur ; et je souvenir de nos ancêtres illustres sera, grâce à elle, conservé quelques années de plus. Je ne sais rien de mieux à lui souhaiter.

Elle se tut. Francontal n'ajouta rien. Le court silence qui suivit leur tint lieu d'explication.

L'aveu tacite de Francontal, le refus plus tacite encore d'Ulrique ne jetèrent entre eux nulle froideur. Les hommages flattent, même quand on les repousse, et Ulrique sentit s'accroître l'estime et la bienveillance dont elle honorait Francontal en le voyant brûler si discrètement d'une flamme si pure.

Elle ignorait que, dès son plus jeune âge, Francontal s'était épris de toutes les femmes énergiques rencontrées sur sa route, depuis les héroïnes jusqu'aux viragos. Maintenant, fatigué de courir le monde, il avait décidé qu'elle serait la dernière incarnation de son idéal, et pour garder une teinte romanesque, son amitié pour Ulrique ne perdit rien de sa solidité.

Francontal acheta le petit manoir abandonné qui portait le nom héraldique de Baudripers.

Baudripers n'était qu'à trois quarts d'heure de marche de Croissy, et, outre ce voisinage, avait séduit son nouvel habitant par un délabrement aristocratique, un charme triste qui rappelaient vaguement la personne languissante de Francontal.

Ulrique présida à son installation. Flavien avait entrepris le classement de la bibliothèque assez nombreuse, seul luxe de Francontal ; mais comme il ouvrit le premier livre qui lui tomba sous la main et s'y oublia complètement, Irène jugea bon de venir à son aide. En tapinois, elle était grimpée sur une échelle, jetant pêle-mêle, dans un pittoresque désordre sur les planches de noyer, les volumes reliés en veau.

Il va sans dire que l'infortuné Jocko supporta la honte de ces arrangements sommaires où l'on aurait pas reconnu la main d'un savant.

Le printemps était venu, rapprochant les distances et jetant un peu de gaieté jusque dans la demeure terne de Francontal, qui partageait avec le presbytère les faveurs d'Irène.

La petite fille n'était plus le seul lien qui unit sa famille à son ami. L'intimité étroite des naufragés dans une île déserte s'établissait entre ces épaves du sinistre de 93. Ils avaient souffert des mêmes douleurs discrètes et cachées ; ils partageaient la même foi ; enfin quelques divergences politiques fournissaient à leurs conversations une saveur toujours piquante.

L'intérêt de leurs existences était doublé par le plaisir de s'en raconter les uns aux autres les moindres incidents, et leur vie s'écoulait monotone et paisible, quand un gran évènement vint y porter le trouble.

V

ENTRE DEUX FEUX

Francontal et M. le curé avaient déjeûné à la Tour et égayaient leur digestion en jouant, dans la grande salle, au jeu de Siam, un jeu aristocratique et gracieux qui, pendant un demi-siècle, a charmé nos grands-pères, plus constant et moins difficile que nous. Flavien s'endormait dans son fauteuil entre chaque coup, et se réveillait en sursaut au ronflement de la toupie, suivi de la chute bruyante des quilles.

Irène, les yeux fixés sur les joueurs, prenait à la partie un intérêt passionné, applaudissant par des trèpignements de joie aux succès de M. le curé, pour lequel elle s'était déclarée ouvertement, "parce que, disait-elle gravement, il était le moins habile, et qu'on doit toujours prendre parti pour le plus faible."

Quant à Ulrique, comme, bien qu'on ne fût qu'au mois de juin, la chaleur était effravante ce jour-là, que Francontal gémissait tout haut, et qu'il est toujours agréable de se mettre en contradiction avec les autres, elle était sortie entre une heure ou deux, juste au bon moment, et sans ombrelle encore, pour aller voir quelques pauvres du village.

Elle ne rentrerait pas de sitôt! et l'on se préparait à recommencer une nouvelle partie de jeu de Siam, lorsque Saint-Ange, laissant percer une certaine inquiétude dans ses traits maussades, remit à Flavien une lettre à son adresse dont la tournure officielle dénotait une communication importante.

Au sortir de ces temps de troubles et de révolution, les timides avaient pris l'habitude de trop justifiée de trembler à tout propos, et Flavien, devenu livide, retournait avec angoisse le pli cacheté.

— Ouvrez donc, lui dirent ses amis.

— Et ma sœur qui n'est pas là!

— Mais cette lettre est à votre adresse.

— En êtes-vous sûrs?

La lettre portait bien la suscription:

"A Monsieur des Ormels."

Qui, du frère ou de la sœur, désignait ce nom?

C'est ce qui était fort discutable.

Flavien se décida enfin à rompre le cachet, mais la feuille tremblait si fort dans sa main et la paire de besicles sur son nez, qu'il déchiffra à grand'peine les lignes que terminait la signature du secrétaire des commandements du premier consul.

— Je ne comprends pas bien, dit-il enfin, passant la main sur son froot mette.

Le premier consul accordait à M. des Ormels la faveur d'être présenté à la Malmaison avec sa nièce Irène.

Cette invitation, autrement dit cet ordre, dûe à une fantaisie de Mme Leclerc, communiquée à Mme Bonaparte, qui avait envie de voir la jolie petite créole dont sa belle-sœur lui parlait si souvent, faillit porter le coup mortel à Flavien.

Haletant, affaissé dans une stupeur terrifiée, il ne répondait aux encouragements de ses amis que par ces mots, répétés d'une voix morne et à peine intelligible:

—Le premier consul et moi... ô ciel...! le premier consul et moi !...

Certes, il y avait quelque chose d'étrange à voir ainsi en rapport le plus grand et le plus petit homme de France, et ce dernier avait la modestie de s'en trouver plus étonné que tout le monde.

L'épouvante succéda aussitôt à cette torpeur.

—Que faire, hélas ! gémissait le pauvre Flavien, se tordant les mains et envisageant d'un seul coup toutes les horreurs de sa situation.

Il n'y avait pas même le temps de réfléchir.

L'audience était fixée à la fin de la semaine.

(A Suivre.)

SUR LA MONTAGNE

Le comité des parcs et traverses accorde la licence du restaurant à MM. Tapley & Co.

L'APPLICATION DE M. VANDELAC

Une séance du comité des parcs et traverses a eu lieu, hier après-midi. Elle avait été convoquée dans le but spécial de recevoir et examiner des soumissions relatives à l'octroi du privilège de tenir un restaurant au parc Mont Royal.

Ces soumissions étaient recevables jusqu'à midi précis.

Or, il s'est présenté une difficulté à ce sujet dès le début de la séance.

M. George Vandelac, était venu hier avant-midi, au bureau de l'assistant-greffier pour offrir sa soumission. Le secrétaire du comité des parcs et traverses était absent, appelé par un ordre de la cour. M. Bauset ne put trouver les blancs qui devaient servir à l'application. Il était tout près de midi, quand arriva le secrétaire du comité et M. Vandelac se rendit immédiatement au bureau du trésorier pour faire le dépôt de $300 requis. Le reçu qu'on lui remit en retour portait que le dépôt avait été fait quatre minutes après midi.

Il s'agissait de savoir si le comité devait accepter ou refuser la soumission de M. Vandelac, parce qu'elle avait été faite après midi. M. Archambault, avocat de la cité, appelé à donner son opinion, dit que cette soumission faite après l'heure indiquée ne devrait pas être considérée. Plusieurs membres du comité étaient néanmoins d'opinion qu'on devrait la recevoir comme les autres, vu que le retard avait été occasionné par le fait des employés de la corporation. Le comité s'est rangé à cet avis, sur proposition de l'échevin Laporte.

On a alors ouvert les soumissions. Il y en avait quatre en tout.

McClanagan & Co., offrent $2,000 pour un privilège de cinq ans, soit $400 par année.

Tapley & Co., offrent $2,500 pour le même privilège.

J. B. Gaudaire, offre $2,000.

George Vandelac, offre $1,500, soit $300 par année.

Sur proposition de l'échevin Laporte, la soumission de M. Tapley & Co., est acceptée comme étant la plus haute. Cette proposition rencontre l'assentiment de tous les membres, de l'échevin Lareau lui-même, qui avait pourtant commencé à la combattre et à plaider en faveur du maintien du privilège de M. McClanagan, mais que décourageait la perpective de se trouver isolé dans son opposition.

MORT D'UNE AMERICAINE

Paris, 12.—Une vieille américaine excentrique, connue depuis vingt ans au consulat des Etats-Unis sous le nom de lady Livingstone, est morte en des circonstances extraordinaires, laissant une grande fortune à des héritiers inconnus. Ses excentricités et son incompatibilité de caractère lui ont toujours causé des troubles, et c'était surtout pour se plaindre de ses victimes qu'elle venait voir constamment le consul américain. Elle était toujours habillé d'une manière fantastique, mais vivait la vie d'une recluse. Elle avait deux chambres à Neuilly, et son seul compagnon était un perroquet. Elle a toujours prétendu être très pauvre. Ne l'ayant pas vue sortir de sa chambre depuis vendredi, on enfonça ses portes lundi, et lady Livingstone était étendue par terre sans connaissance. Elle mourut sans avoir repris l'usage de ses sens.

Le plus grand désordre régnait dans sa chambre. Papiers, livres, charbon, bois, etc., tout était pêle-mêle. On ne put découvrir aucun testament. On trouva dans sa chambre, la somme de 1,400 francs, et les officiers du consulat américain ont en leur possession un livret sur une banque connue pour une somme très considérable. Son vrai nom est Maria L. Livingstone, et elle était âgée de 80 ans.

LA BATTERIE "E"

Québec, 12—La batterie "E" et la troupe No 3 de l'infanterie à cheval, ne partiront pas avant mercredi prochain.

Il y a $2,900 de souscrites au fond du second contingent, on avait souscrit $4,375 au fond du premier contingent. Il a été décidé de donner $100 à chaque officier de la batterie "E", et $25 à chacun des 57 sous-officiers et soldats, et d'assurer la vie de cinq officiers et soldats mariés, pour la somme de $500 chacun. Ce qui restera ira aux familles des soldats. Au mess des sergents à la citadelle, hier, le sergent major Lynden a présenté à chacun des huit hommes qui s'en vont faire du service actif, une belle montre de campagne "Waltham", enchâssée dans un bracelet en cuir.

Suivent leurs noms : le sergent-major O'Grady, le sergent maréchal ferrant Cunningham, le sergent quartier maître Clifford, le sergent Alfred Lynden, le sergent Seghs, le sergent Kruger, le sergent Slade, le sergent quartier maître Silifant.

UNE POSITION ABOLIE

London, 12—Le major D. C. F. Bliss, gendre de l'hon. John Costigan, officier des provisions au Yukon, a été rappelé aux quartiers généraux, la position étant abolie.

"LE COMTE D'AVA"

IL SUCCOMBE A SES BLESSURES

Londres, 12—Le bruit court, ce soir, que le comte d'Ava est mort de ses blessures. Il est né en 1863 et était le fils aîné du marquis de Dufferin et Ava, qui a été gouverneur général du Canada, vice-roi des Indes et ambassadeur britannique à Paris.

POUR LE SUD-AFRICAIN

Hamilton, Ont., 12—W. R. Ecclestone, de cette ville, chef du corps postal canadien, qui va au Sud de l'Afrique, est parti pour Ottawa hier soir. On lui donnera un bon "send off".

LES CANDIDATS MUNICIPAUX

Les candidats qui sont jusqu'ici sur les rangs pour les élections municipales, sont:

A la mairie: W. H. Doran, R. Préfontaine.

Quartier Est.—1, L. Gouin, F. Mercier ; 2, G. Marsolais.

Quartier Centre.—1, Laporte, Calixte Lebœuf (?); 2, Rainville.

Quartier Ouest.—1, Stevenson, Smith ; 2, McBride.

St-Antoine, Est.—1, Ames; 2, Hart.

St-Antoine, Ouest.—1, Sadler; 2, Robertson.

St-Antoine, Sud.—1, Raby; 2, McNamee, Cloran, Dandurand (?).

Quartier Ste-Anne.—1, Gallery; 2, Kinsella, D. Tansey, jr.

Quartier St-Gabriel.—1, Jacques, Clarke ; 2, Turner.

Quartier St-Laurent. — 1, Clearihue, 2, Ekers.

Quartier St-Louis.—1, Paquette, Savignac; 2, Gagnon, Reneault.

Quartier St-Jacques, Nord.—1, Brunet ; 2, Lavalée, Prevost.

Quartier St-Jacques, Sud. — 1, Archambault, Bélanger; 2, Robillard.

Quartier Ste-Marie, Ouest.—1, Lareau, Chaput; 2, Gauvin, Chaussé.

Quartier Ste-Marie, Est.—1, Dupré, Leclerc, E. Larivière; 2, Lespérance.

Quartier Hochelaga.— 1, Dufresne, Bumbray; 2, Wilson.

Quartier St-Jean Baptiste.—1, Ouimet; 2, Roy.

Quartier St-Denis.— 1, Prenoveau, Vallières; 2, Martineau, Adélard Ouimet.

LE COMITE DES CITOYENS

Chargé d'organiser une démonstration au deuxième contingent canadien

Québec, 12 — Il y a eu jeudi soir, une assemblée du comité de citoyens chargés d'organiser une démonstration au second contingent.

Etaient présent, M. le maire Parent, et MM H. M. Price, C. A. Pentland, échevin Tanguay, T. Davidson, échevin Roy, J. Ritchie, F. W. Ross, J. H. Patry, J. E. Martineau, Capt. Pennee, T. Piddington, N. Barthe, E. Pope, E. T. D. Chambers, F. Carrel, et H. J. J. B. Chouinard.

M. le maire a informé le comité que d'après les dernières nouvelles reçues d'Ottawa, la batterie E et la division 3 de l'infanterie montée ne quitteront pas Québec avant mercredi prochain.

MM. C. E. Roy et F. W. Ross annoncent que les montants perçus pour le second contingent s'élèvent déjà à $2,800.

D'après un rapport officiel il y a quatre officiers savoir : le major Ogilvie, les capitaines Thacker et Turner et le lieutenant A. T. Ogilvie, 57 officiers non-commissionnés et les soldats de la batterie E de cette ville.

Sur motion de M. Pope appuyé par M. Ritchie il a été décidé de donner une somme de $100 à chaque officier, $25 aux officiers non-commissionnés et soldats ; de plus le comité assurera pour un montant de $500i la vie de cinq officiers mariés et celle des soldats. Le reste de l'argent sera consacré à venir en aide aux familles pauvres des militaires qui s'embarqueront pour le Transvaal.

ELECTIONS MUNICIPALES

Québec, 12 — M. Barry, grand manufacturier de cigares de cette ville, se portera candidat au siège rendu vacant par la retraite du Dr Boulanger, pour le quartier St Jean. Il sera très probablement élu par acclamation.

M. J. Levasseur, maire de la paroisse de St David, Lévis, vient d'envoyer sa démission comme conseiller municipal de cette paroisse.

Aux élections municipales à St David,comté de Lévis, M. Joseph Carrier a été élu conseiller en remplacement de M. Ferdinand Lemieux sortant de charge.

M. Jacques Hallé a été réélu et M. L. Pierre Bégin a été élu en remplacement de M. George Couture sortant de charge.

MM. Alfred Lepage et Thomas Dion ont été élus conseillers pour la municipalité de St François de l'Ile d'Orléans.

MM. Cléophas Samson et Will. Guay ont été élus conseillers pour la municipalité de Bienville, en remplacement de MM. Edouard Huppé et Arthur Martin.

LE DEUXIEME CONTINGENT

Les canons de Québec expédiés demain

Québec, 12 — Les canons de la batterie E seront expédiés à Halifax demain et les hommes emmèneront les chevaux mardi.

Douze chevaux sont arrivés de Montréal pour les Mounted Rifles et ont été conduits à la citadelle.

Le capitaine Tracker avec un sergent et deux soldats de la batterie E, partiront pour Halifax dimanche et rejoindront le "staff" de la division de brigade de Kingston à Lévis.

Le lieutenant-colonel Stone, commandant de l'artillerie partira d'ici lundi pour Halifax et prendra le commandement de la division de brigade à cette place, jusqu'au départ pour l'Afrique. Le colonel Stone trouve les choses bien avancées ici et le départ s'effectuera facilement au temps fixé.

La troisième troupe de l'escadron A, Canadian Mounted Rifles, composée de cinquante hommes, est arrivée ici de bonne heure ce matin et s'est immédiatement rendue à la citadelle où elle prendra ses quartiers jusqu'au départ pour Halifax.

Ottawa, 12 — A part du navire Massepaqua, nolisé pour le transport du foin de St Jean, N. B., en Afrique Sud, un autre steamer le sera bientôt pour les mêmes fins. Trois mille tonnes de foin seront expédiées durant ce mois.

Ottawa, 12 — Quoique le rapport médical du comité dont le Dr Montizambert fait parti, n'est pas encore été reçu quant à ce qui touche la condition sanitaire du Montezuma, les autorités ont l'air parfaitement décidées à ne pas accepter ce navire.

Ottawa, 12—Le sergent-vétérinaire, J. Patterson, de Montréal, a été nommé pour accompagner le second contingent. Il se rendra directement à Halifax, où il fera l'inspection des chevaux, et partira ensuite avec le régiment.

Ottawa, 12—L'ouvrage de la batterie "D" sur les terrains de l'exposition a continué sans relâche aujourd'hui. Les visiteurs étaient aussi nombreux que de coutume.

Les hommes ont fait l'exercice tout l'avant-midi dans le grand pavillon Aberdeen. Il faisait froid, mais les hommes le supportèrent assez bien.

Cet après-midi à deux heures, l'ordre fut donné pour l'inspection génsrale de toute la batterie, comme cela a été fait plusieurs fois récemment. Plusieurs officiers supérieurs étaient présents. Tous les hommes ont répondu à l'appel et tous les chevaux ont été amenés, et l'on fit quelques évolutions avec les canons.

Les soldats d'Ottawa obtiennent la permission d'aller en ville aussi souvent que l'ouvrage et les règlements le permettent. Comme il n'y a plus que deux jours avant le départ, les officiers leur donnent autant de latitude que possible. Les quartiers des hommes d'Ottawa sont si froids qu'il est probable qu'on les placera avec les autres pour les deux nuits qui restent. L'un d'eux dit qu'il faut surveiller à tout instant pour enlever les glaçons de sa moustache.

Winnipeg, 12, de Regina, Assa.,—Le caporal Lindsay, de la police montée, est venu de Battleford avec l'intention de rejoindre le contingent de l'Ouest. Son père et son frère furent tous deux tués dans la première guerre contre les Boers, et il brûlait du désir de les venger. Malheureusement, il n'a pu satisfaire à l'examen médicale. Le découragement s'empara de lui, et ce matin, il se plaça un pistolet dans la bouche et se brûla la cervelle.

Victoria, B.C., 12—Le gouvernement canadien a accepté l'offre d'une compagnie d'éclaireurs à cheval.

Ce n'est pas si facile qu'on le croit d'être impartial et bienveillant, quand on y perd quelque chose.

Le Contingent Canadien à Cape Town

La scène lorsque les soldats canadiens du premier contingent se sont embarqués à Cape Town en route pour De Aar Junction.

MONDANITES

ST-JEAN D'IBERVILLE

Le mariage récent de M. Jules Clément, de Montréal, à Mlle Hermine Marchand, de St-Jean d'Iberville, a été l'un des événements les plus importants des cercles mondains de cette charmante petite ville.

Le chœur du Gésu dont M. Clément fait partie, s'est rendu à St-Jean pour la messe du mariage. Témoin de la mariée : M. Louis Molleur, beau-père de la mariée. Témoin du marié ; M. J. E. Clément, son père. La mariée était jolie à ravir dans son costume de voyage vert et son chapeau à la Rembrand.

Après la messe on se réunit chez M. Louis Molleur où une table somptueuse attendait quarante-cinq convives. Les choses furent faites royalement. Pendant le déjeûner, les amis de M. Clément ont jeté la note gaie par une musique des plus entraînantes, tandis que les meilleurs vins de Champagne pétillaient dans les verres. Dans l'après-midi, la mariée, dans une toilette superbe,—soie rose recouverte de mousseline de soie brodée—recevait l'élite de la société de St-Jean. Voici une liste, malheureusement incomplète, des cadeaux : Epingle en opale, perles et diamants, Mademoiselle Hudon ; dentelle de fil, Madame et Mademoiselle Lomme, statuette, Mademoiselle McNulty ; vase, M. le docteur Sabourin ; plat en argent, M. et Mme G. Michaud ; ornement de salon, Mlles Charland ; bonbonnière en argent, Mme Fournier ; plateau à noix en argent, M. et Mlle Tassé, chaise, genre antique, Mme H. Beauchemin ; pot à sirop en argent, pot à la crème et encrier, tous deux en argent, Mlle Henriette Larocque ; coussin brodé, M. et Mme J. C. Molleur ; figurine en porcelaine, le juge et Mme Chagnon, manicure en argent, M. et Mme E. E. Paradis, jarre à gâteaux en argent, M. et Mme Gustave Lareau, plat en argent, M. et Mme Jules Quesnel ; porte-cartes en argent, Mlle Minette Marchand ; service en cristal, M. Dupuis et Frères ; un service à thé en argent, Mlles C. et M. Marchand ; horloge en porcelaine, M. et Mme Alf. Larocque, de de Québec ; potiches, le docteur H. Larocque et Mme Larocque, de Plattsburg ; couteaux et fourchettes d'argent, Mme Desrosiers ; statuettes, M. Alf. et Mlle Albina Larocque ; pot à crème en argent, M. Alphonse Morin ; doylies en dentelle de fil, Mlle L. Lareau ; doylies brodés et scapulaires, Sœur Clément, Campbellton ; tableau, Mlle Alphonsine Marchand ; service en cristal, Mlle Minette Marchand ; tableau, MM, Louis et Adolphe Marchand ; peinture, M. Dorval ; service à diner en porcelaine, Mme J, N. E. Faribault, de L'Assomption ; cuiller à crème et cuiller à olive en argent, M. et Mme F.X. Clément ; plat à pudding en argent, M. et Mme Mathieu ; tapis en velours, M. et Mme Turcotte ; cabinet de salon en acajou, M. et Mme Charles Arpin ; carafons en verres coupés, Mlle Desrosiers ; une douzaine de cuillers à café en argent, M. Alphonse Desrosiers ; plâteau en cristal monté en argent, Mme veuve Chs. Langelier ; bonbonnière en argent,, Mme Charles Langelier ; cuiller à fruit en argent, M. et Mme J, E. Faribault; cuiller à crème en argent, M. Jules Larocque.

* * *

OTTAWA

Madame Bolduc de Québec est l'hôtesse de sa sœur, Mme Lafleur, rue McLaren.

* * *

Mme de Bonald part vendredi pour Montréal, où elle assistera au mariage de sa nièce, Mlle Parent, à M. Raymond Masson.

* * *

Le Dr.Moageuais qui a été victime d'un accident de voiture, la semaine dernière, est retenu à la maison.

* * *

Le major Gourdeau, assistant-ministre des pêcheries, partira à la fin du mois pour l'Europe; sa fille, Mlle Eva, l'accompagnera dans son voyage.

* * *

Le mariage de M. P. Valade avec Mlle Eugénie Duhamel, à été célébré ce matin dans la chapelle privée de Monseigneur Duhamel. Monseigneur Routhier a donné la bénédiction nuptiale. La cérémonie a été très privée; quelques personnes seulement y assistaient, les invités prirent le déjeuner chez le Dr. Valade, puis à huit heures, les mariés partirent pour Montréal.

* * *

Le club littéraire "Des Dix" a, chaque semaine, ses réunions chez les différents membres qui reçoivent à tour de rôle. La première réunion de l'année 1900 a eu lieu hier soir chez le lieut-col. Neilson. L'hôte a été des plus aimables, et intéressants, il

* * *

Le col. et Mme Neilson avaient à diner mardi, le major-général et Mme Hutton, Hon. Sydney Fisher, col. Foster, R. E., M. et Mme H. R. Egan, chirurgien-majar Worthington, Mlle Laura Smith, Mlle Clayton, Le service de porcelaine de la tab,e a étonné tout le monde. Il consiste en 144 morceaux tous intacts, et compte plus de 90 ans de règne.

possède un véritable musée de précieux souvenirs canadiens, qui a fait l'admiration des invités, cette collection consiste en tabatières 'dargent, coupes en corne et en argent, anciennement la propriété d'hommes célèbres dans l'histoire du Canada, cartes géographiques militaires, l'une de ces dernières, carte des régions duLac St-Sacrement a dit-on servi à Montcalm.

Les "Dix" présents étaient: M. Alp. Benoit, M. A. D. DeCelles, M. Deville, M. D. Désaulniers, M. Alf. Garneau, Dr. Prévost, M. Benj. Sulte, M. A. A. Taillon. Quoique ne faisant pas partie du club, M. L. A. Audette et le col. Foster avaient été invités à passer quelques heures dans ce cénacle académique de la capitale.

QUEBEC

L'hon. M. Fitzpatrick, est à Montréal.

* * *

Mademoiselle Irvine est partie pour l'Europe.

* * *

Madame Rinfret, est partie depuis quelques jours pour Toronto.

* * *

M. C. A. Gosselin, a quitté Québec probablement pour plusieurs années.

* * *

Samedi madame Routhier, donnera un thé de dames pour madame Rodolphe Forget.

* * *

Madame James Tracey reparti pour Albany dimanche. M. le juge Bossé accompagnera sa fille jusqu'à Montréal.

* * *

M. et Madame Edmond Joly, de Lotbinière doivent s'embarquer à New-York, pour un voyage en Europe le 25 janvier.

* * *

Messieurs B. Léonard et W. H. Léonard les grands décorateurs de Québec sont à New-York, dans l'intérêt de leurs affaires.

LE REV. M. J. C. SINNETT

Qui vient d'être nommé par Sa Grandeur Monseigneur Bruchési, comme chapelain du eduxième contingent.

Madame Héward, a doané vendredi un petit thé pour quelques femmes des militaires de passage à Québec.

* * *

Madame Fry, de Mount Plaisant, a donné hier un grand thé en l'honneur de sa fille madame McLean, d'Ottawa.

* * *

Les dames du Curling Club, ont donné jeudi un thé très agréable au patinoir. Madame Brown et mademoiselle Casault servaient le thé.

* * *

Monsieur Henri Bourassa doit donner à l'Institut Canadien de cette ville une coaférence sur un sujet de haute actualité vers la fin de ce mois.

* * *

M. et madame Murray Kennedy, M. Harcourt Smith, M. et madame Power, messieurs Harold Kennedy et Ch. Dunn, ont pris paitage à bord du "Lacania" allant à Liverpool.

* * *

La prochaine matinée du club musical des dames aura lieu le 24 sous la direction de mesdames J. Tessier et Baillargé. Tout le programme doit être composé de musique française seulement.

* * *

Mesdames Russell Hale et Edwin Jones, donnaient mercredi une partie de glissade charmante à Montmorency. Les invités au nombre de quarante ou cinquante sont revenus à la ville vers minuit.

* * *

La ligue des femmes formée pour venir en aide aux femmes dont les maris sont partis pour la guerre ; opère des merveilles de charité. Madame Kwell aidée de lady Casault et de madame Parent, pousse cette œuvre avec une activité admirable.

* * *

Hier soir, malgré le froid intense et le vent et la neige, le bal travesti du patinoir Q. A. A. A. a battu son plein jusqu'à 11hrs. La musique était assez pauvre mais les spectateurs nombreux sont demeurés presque jusqu'à la fin.

* * *

M. le notaire Gosselin, qui a quitté Québec depuis quelques mois déjà pour le Yukon, donne souvent des nouvelles à ses amis tout, dans cet étrange pays lui va, sauf le climat. Il espère d'excellents résultats de ses opérations financières.

* * *

Nous apprenons avec plaisir et regret à la fois que le major Dombar, du 8e bataillon vient d'être nommé commandant de l'Infanterie Royale à Fréderictou. C'est une position pleine de responsabilité, mais très avantageuse pour un militaire. Québec regrettera beaucoup le major et madame Dombar.

Mademoiselle Dionne, 75 rue Ste-Anne, a donné hier une charmante après-midi de euchre en l'honneur de Mademoiselle A. Gingras de Winnipeg.

Parmi les invités nommons : Mesdemoiselles Marois, Cannon, Burroughs, Pacaud, J. Routhier, Duchesnay, Charlebois, Flynn, Ross, Ashe, Grenier, Pelletier, Baillargeon, et plusieurs autres. Les prix ont été gagnés par Mesdemoiselles Amyot, Marie Laugue-doc, Juliette Larue et Y. Turcotte.

AU CONSEIL DE VILLE

M. Geo. Janin est nommé assistant surintendant du département de l'eau

LE BULLETIN DUROCHER

Séance spéciale du Conseil de Ville, hier, sous la présidence de Son Honneur le maire Préfontaine, pour l'étude du bill amendant la charte de Montréal.

Les premières clauses du projet de loi ont été adoptées sans opposition. Elles se lisent comme suit :

"LOI AMENDANT LA LOI REVISANT ET REFONDANT LA CHARTE DE MONTREAL, etc.

"Attendu qu'il est à propos, etc., etc.

"En conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis du consentement de la législature de Québec, décrète ce qui suit :

"La sous-section "d" de l'article de la dite loi est remplacée par la suivante :

"(d). Les mots, greffier de la cité, trésorier de la cité, inspecteur de la cité, inspecteur des bâtiments de la cité, (contrôleur et auditeur de la cité) signifient le greffier, le trésorier, l'inspecteur, le surintendant et l'inspecteur des bâtiments, et (le contrôleur et auditeur) de la cité de Montréal, ou leurs assistants, ou toutes personnes dûment autorisées à les remplacer.

"L'article 47 de la dite loi est amendé en en retranchant la sous-section 5, qui se lit comme suit :

"Les propriétaires ou occupants qui n'ont pas tenu feu et lieu dans le quartier depuis le mois de mai immédiatement précédent, s'ils ont déjà droit de voter dans un autre quartier."

La clause qui suit soulève quelques discussion :

"L'article 48 de la dite loi est remplacé par le suivant :

48. "Nulle personne ayant qualité pour voter comme (propriétaire), locataire ou (occupant) ne peut être inscrite sur la liste des électeurs pour aucun des quartiers de la cité, si, le 1er décembre précédent la confection de la liste, elle doit à la cité quelque taxe ou taxe d'eau, les contributions spéciales exceptées."

L'échevin Martineau fait remarquer que cet amendement aura pour effet de défranchiser un propriétaire dans tous les quartiers où il pourrait avoir droit de vote comme tel, du moment qu'il sera endetté envers la corporation pour une taxe d'eau ou une taxe personnelle dans un quartier où il serait simplement locataire. On ne veut pas priver de son droit de vote un propriétaire qui doit des taxes foncières, parce que ces dernières se trouvent garanties par une hypothèque privilégiée sur la propriété. Si un propriétaire perd son droit de vote parce qu'il doit des taxes dans un quartier où il n'est que locataire, il n'est pas juste qu'il soit pour cela défranchisé dans des quartiers où il doit son droit de vote à son titre de propriétaire.

Les échevins Laporte, Brunet et autres parlent dans le même sens.

L'échevin Martineau propose que le greffier soit autorisé à rédiger la clause de manière à faire disparaître l'anomalie qu'il vient de signaler. Adopté.

On passe à l'étude des clauses suivantes du projet de loi :

"L'article 81 est remplacé par le suivant :

81. "(Dans les cinq jours au moins) avant celui fixé pour la nomination des candidats, le greffier nommera, par commission, sous son seing, suivant la formule No 4, une personne compétente comme son secrétaire d'élection, pour l'aider dans l'exécution de ses devoirs. Il donnera en outre avis public de l'heure et de l'endroit où se fera la nomination des candidats."

"La version française de l'article 61 de la dite loi sera considérée comme la seule et bonne valable, et la version anglaise est corrigée de manière à correspondre.

L'article 92 de la même loi est amendé en en retranchant le premier paragraphe de la sous-section 3, qui se lit comme suit :

"Le bulletin de présentation sera aussi accompagné de la déclaration solennelle contenue dans la formule 7".

"Et la dite formule No 7 est amendée en en retranchant la déclaration solennelle, qui se lit comme suit :

"Je, soussigné, candidat à la présente élection, déclare solennellement que je sais lire couramment et écrire lisiblement. Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment, sous l'empire de l'Acte de la Preuve en Canada, 1895.

Déclaré devant moi,

(Signature)

à ce jour de

Ce dernier amendement relatif à l'article 92 de la charte, rencontre une vive opposition.

Il s'agit de savoir si un homme qui ne sait ni lire ni écrire peut-être reconnu habile à siéger au Conseil de Ville. Dans l'état actuel des choses, on exige d'un candidat aux fonctions municipales qu'il prête serment suivant la formule 7, par laquelle il affirme solennellement qu'il sait lire et écrire.

Après quelques discussions, l'échevin Sadler propose qu'on retranche simplement les mots couramment et lisiblement, laissant subsister les mots lire et écrire.

L'échevin Lareau, prétend qu'un conseiller de la ville de Montréal doit savoir lire et écrire.

L'échevin Martineau, fait remarquer qu'en adoptant la solution de l'échevin Sadler, on s'expose à bien des méprises. Par savoir lire et écrire, on entend lire couramment et écrire visiblement.

Il n'y a pas de raison, d'ailleurs pour qu'on prive du droit d'aspirer aux fonctions publiques ceux qui n'ont pas eu l'avantage de s'instruire. S'il y a un certain nombre de personnes dans cette condition malheureuse, ils n'y sont pas par leur faute, mais par la faute des autorités civiles qui n'ont pas mis à la disposition de leur jeune âge les facilités dont nous jouissons aujourd'hui.

Le vote pris sur la motion de l'échevin Sadler donne le résultat suivant.

Pour ; les échevins Rainville, Marsolais, Stevenson, Laporte, Jacques, Prénoveau, Dupré, Sadler, Ouimet, Gallery, Ekers, Gagnon Dufresne Roy, Wilson 15.

Contre : — les échevins Brunet, Ames, McBride, Turner, Kinsella, Archambault, Martineau, Lareau, Clearihue, et Paquette. 10.

La motion adoptée.

"L'article 222 de la dite loi est remplacé par le suivant :

"222—Tout acte ou contravention punissable en vertu de quelqu'une des dispositions des articles 223, 224, 226, 227, 228, 229, 231, 232, 233, 235, 236, 237 238, 239, 240, 242, 243, 245, ou 247, ainsi que le paiement de deniers ou autres valeurs fait à un électeur l'engager à travailler ou pou travailler ou pour avoir travaillé comme cabaleur, constituent des manœuvres électorales suivant l'intention de la présente loi pourvu qu'ils aient été faits avec l'intention de la présente loi, pourvu qu'elles aient été faites avec une intention corruntrice.

"La sous-section 41 de l'article 300 de la dite loi est amendée en y ajoutant les mots suivants : "et pour obliger les laitiers à adopter les mesures requises par le Conseil d'Hygiène Provincial relativement à la qualité, à la pureté, à la stérilisation et à la pasteurisation du lait."

L'échevin Martineau s'oppose à ce qu'on oblige les laitiers à stériliser et pasteuriser le lait. Cette mesure serait de nature à amener la création d'un monopole dangereux et à empêcher un grand nombre de braves gens de gagner leur vie par un commerce honnête. D'ailleurs, l'échevin Martineau déclare qu'il ne voit pas une protection pour le public dans le fait de laisser cette question au bureau d'hygiène provincial ou municipal. Il propose, secondé par l'échevin Ames que les mots stérélisation et pasteurisation soit retranchés de la clause qui vient d'être lue—Adopté.

L'échevin Brunet, propose, secondé par l'échevin Ames, qu'on ajoute au projet de loi une clause à l'effet d'autoriser la ville à se faire représenter dans le bureau d'hygiène provincial—Adopté.

On adopte également une résolution à l'effet d'insérer une clause obligeant tous ceux qui demandent une licence pour vendre du lait dans la ville de faire inspecter leurs animaux par les officiers de santé de l'un des bureaux d'hygiène provincial ou civique—

Adoptées sans discussion, les clauses qui suivent :

"La sous-section 51 de l'article 300 est amendée en y ajoutant les mots suivants : et pour obliger le médecin, la sage-femme ou toute autre personne à faire les déclarations requises pour le dit enregistrement, et pour autoriser la cité à payer 25 cents pour chaque telle déclaration."

"L'article 307 est abrogé et remplacé par le suivant :

"307;—Le Conseil peut imposer par chacun des règlements qu'il a le droit de faire en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la présente charte, pour toute et chaque infraction aux dits règlements, soit une amende avec ou sans frais, ou un emprisonnement ; et si c'est une amende avec ou sans les frais, il pourra ordonner l'emprisonnement à défaut du paiement immédiat de la dite amende et des frais ; mais, à l'exception des cas pour lesquels il est autrement prescrit dans la présente loi, cette amende ou cet emprisonnement sera à la discrétion de la Cour du Recorder, et à moins aussi qu'il ne soit autrement prescrit par cette charte, cette amende ne devra pas excéder $40, et cet emprisonnement ne devra pas durer plus de deux mois de calendrier : et quand c'est pour défaut de paiement de l'amende (et des frais) que l'emprisonnement est ordonné,cet emprisonnement cessera dès que la dite amende et les dits frais auront été payés."

"L'article 834 est amendé en y ajoutant le paragraphe soivant :

"(8) — Le fond de réserve peut aussi être employé à payer les dépenses imprévues, et dans des cas d'urgence spéciale, sur un rapport signé par la majorité des membres du comité des finances et approuvé par le vote affirmatif des deux tiers des membres de tout le conseil."

"L'article 361 est amendé en y ajoutant le paragraphe suivant:

"Le conseil peut, par règlement, exempter de taxes et de contributions, pendant une période de temps n'excédant pas dix ans, les machines, le matériel et l'outillage de tout établissement industriel de la cité de Montréal, pourvu que les personnes, compagnies ou corporations réclamant ce privilège ne possèdent pas des droits, privilèges ou franchises dans les, sur les, au-dessus ou au-dessous des rues, voies et places publiques ou propriétés de la cité."

"L'article 477 est abrogé et remplacé par le suivant :

"Nonobstant toute loi à ce contraire, le traitement du recorder adjoint au doyen sera de $4,000 par année."

Relativement à cette dernière clause, l'échevin Martineau fait enrégistrer son nom comme dissident.

Il trouve que le recorder adjoint est déjà assez payé. Plusieurs autres échevins élèvent la voix pour dire qu'ils sont du même avis, mais on passe outre sans les écouter.

La dernière clause du bill a soulevé une discussion sérieuse.

Il s'agissait de donner un sens à l'article 546 de la charte, relatif au chemin de fer incliné de la montagne, qui se termine par la phrase suivante: "La cité aura cependant le droit de l'exproprier (le chemin de fer) en la matière CI - APRES. Or, l'article 546, il n'est question depuis la charte d'aucune espèce d'expropriation. C'est pour cette raison que l'échevin Ames a fait insérer dans le prolet de loi l'amendement suivant: :

"L'article 546 est amendé en remplaçant le dernier paragraphe par le suivant:

"Néanmoins, la cité aura le droit de renouveler les privilèges présentement accordés à la compagnie de chemin de fer incliné du Mont-Royal, mais elle aura aussi le droit d'exproprier les constructions appartenant à la dite Compagnie, de la manière, "mutatis mutandis," indiquée dans les articles 421 à 452 de la charte pour l'expropriation des bâtiments."

L'échevin Rainville fait remarquer que les articles compris entre les numéros 421 et 452 ne peuvent en aucune manière s'qppliquer au cas présent. Il dit qu'à la dernière session de la Législature, on avait en vue de faire tomber cette expropriation sous la loi générale du pays. Les mots ci - après n'ont été laissés là que par mégarde. Il est peu probable qu'on réussisse à faire adopter l'amendement proposé.

L'échevin Ames répond en citant l'opinion de l'avocat de la cité disant que le chemin de fer incliné de la montagne pourra être exproprié en vertu des articles 421 à 452 de la charte.

L'échevin Rainville propose en amendement que les mots "ci-après," soient retranchés de l'article 546.

L'amendement est perdu par une division de 12 contre 10.

L'échevin Martineau propose, secondé par l'échevin Gallery, que la motion de l'échevin Sadler relative à l'article 92 soit de nouveau considérée. Adopté à l'unanimité.

L'échevin Martineau croit qu'il vaudrait mieux adopter l'amendement proposé par le comité de la charte, et il fait une motion dans ce sens.

Cette motion est perdue sur une division de 13 contre 12.

L'échevin Rainville propose, secondé par l'échevin Brunet, que l'argent fourni par la Cie des Chars Urbains pour l'enlèvement de la neige soit mis à la disposition du comité des chemins.

L'échevin Ekers propose que le bulletin qui a servi à l'élection de 1898 serve à l'élection prochaine.

L'échevin Martineau croit qu'on fait une mauvaise économie en refusant de se servir du bulletin Durocher. Ce bulletin est incontestablement supérieur à tous les autres. On pourrait l'avoir pour $6.00, montant payé par la ville d'Ottawa.

L'échevin Rainville parle dans le même sens, puis on prend le vote sur la motion Ekers, avec le résultat suivant:

Pour—Stevenson, Laporte, Ames, McBride, Turner, Kinsella, Sadlier, Martineau, Gallery, Clearihue, Ekers, Gagnon, Wilson. 13.

Contre—Rainville, Brunet, Marsolais, Jacques, Prénoveau, Dupré, Archambault, Lareau, Paquette, Dufresne, Roy. 12.

Vient ensuite le rapport du comité de l'eau recommandant la nomination de M. George Janin au poste d'assistant surintendant de l'aqueduc.

L'échevin Laporte propose que ce rapport soit adopté.

L'échevin Rainville dit que le comité de l'eau n'a pas suivi la marche régulière pour faire la nomination qu'il veut faire approuver par le conseil.

Il s'agit ici de créer une charge nouvelle comportant une dépense de deniers. Il aurait fallu soumettre la question aux finances. Il n'y a pas de fonds voté pour le salaire d'un assistant-surintendant.

Le montant qu'on affecte à cette fin a été voté en vue d'autre chose. Il s'agissait simplement d'accorder de l'aide au surintendant (additional provision for superintendance). L'échevin Rainville revendique les prérogatives du comité des finances et soulève un point d'ordre.

L'échevin Laporte dit qu'il a soumis la question à l'avocat de la cité.

Le rapport maintenant soumis au conseil et la résolution par laquelle le comité de l'eau l'a adopté ont été rédigés sous la dictée de M. Ethier.

Après quelque discussion, le maire déclare non fondé le point d'ordre soulevé par l'échevin Rainville.

Ce dernier en appelle au conseil contre la décision du maire et demande que son appel soit inscrit aux minutes de la séance.

Le conseil a approuvé la décision du maire l'échevin Rainville dissident.

L'échevin Lareau veut absolument parler pendant quelques minutes. Il dit qu'il trouve étrange qu;on se hâte de faire une semblable nomination à la veille des élections. Si on avait voulu prendre son temps, on aurait trouvé sûrement dans la ville des ingénieurs qui auraient accepté cette cnarge à meilleur marché $1,000 par exemple.

L'échevin Marsolais dit qu'il ne voit pas qu'il soit utile de nommer un assistant à M. Laforest. Ce dernier n'a pas besoin d'aide, il n'en a jamais demandé et il n'en veut pas.

L'échevin Marsolais propose l'ajournement. Le vote est pris sur cette motion, et donne le résultat suivant :

Pour : Rainville, Marsolais, Jacques, Lareau, Paquette, Roy.—6.

Contre : Brunet, Stevenson, Laporte, Prénoveau, Ames, McBride, Turner, Kinsella, Dupré, Archambault, Sad,er, Ouimet, Martineau, Gallery, Clearihue, Ekers, Gagnon, Dufresne, Wilson.—19.

Un médecin de campagne, appelé à constater un suicide par asphyxie, remplit les blancs de l'imprimé qui sert de procès-verbal. En regard de ces mots : Cause de la mort, il écrivit : Le charbon.

Le lendemain, on lisait dans le journal de la localité :

"Les piqûres de mouches sont dangereuses cette année, etc..."

A l'arrivée de la "Gascogne", un médecin demande à un passager :

—Eh bien, cette traversée... comment l'avez-vous supportée ?

—Oh ! je me souviendrai des transes... atlantiques !

Quartier St-Jean Baptiste

GRANDE ASSEMBLEE

DIMANCHE LE 14 JANVIER, A 8 HRS P. M.

DANS LA STATION DE POMPES

Coin des rues Amherst et Rachel

Les citoyens favorables à la nomination d'un candidat en opposition à l'échevin Ouimet, bulletin No 1, sont respectueusement priés d'assister à cette assemblée pour y donner leur opinion.

Signé LE COMITÉ DES CITOYENS.

"Papeterie"

Nous portons la plus grande attention à ce département et toutes les commandes qui nous sont confiées relativement aux invitations

à un "Mariage,"

à un "At Home"

ou à une réception, sont exécutées dans le plus bref délai.

Notre assortiment de Papier à Ecrire,orné de dessins en relief, est des plus complets et des plus choisis.

Les dessins et les prix seront donnés sur demande.

R. A. DICKSON & CIE.

BIJOUTIERS,

2261, rue Ste-Catherine.

PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE MONTréal.—Cour Supérieure, No. 385.—Frederick Nash, demandeur, vs. James Baxter, défendeur. Le vingt-deuxième jour de janvier 1900, à dix heures de l'avant-midi, au bureau du dit défendeur, au No 157 rue St-Jacques, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en coffre-fort, tapis, tables, pupitres, et papier negotiable, etc. Conditions: Argent comptant. S. C. Marsan. H.C. S. Montréal, 11 janvier 1900.

EVOCATION D'UN PASSE PLEIN DE GLOIRE.

LE JOURNAL

Continue par une 3ieme serie la publication de la galerie de portraits de nos plus celebres familles canadiennes, celles qui ont si glorieusement, si heroiquement contribue a faire du Canada-francais un pays prospere et respecte du monde entier.

De la celebrite politique dont nous avons reproduit la figure dans notre dernier numero du samedi, passons a un heros militaire qui n'a pas moins contribue dans un autre domaine a la glorification de notre race.

Quelle est cette figure? Celle du chevalier de l'Ordre Royal de Saint-Louis, officier dans les armées françaises en Canada, mort sur le champ de bataille, couvert de quarante blessures. Quelle est cette figure?

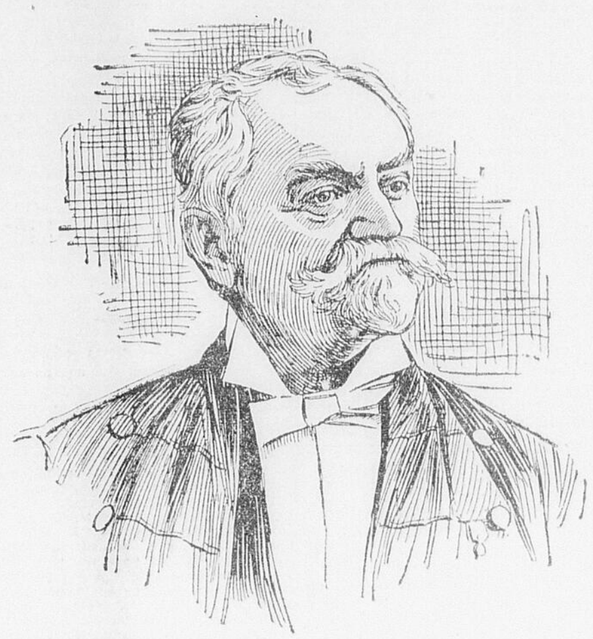

Quelle est cette figure? Celle d'un homme de cœur que tous regrettent. Disparu depuis à peine quelques mois pour un monde meilleur, son souvenir restera toujours vivace au sein de la population.

Quelle est cette figure? Ce n'est pas celle d'un sultan, non plus celle d'un pacha; mais celle d'un chroniqueur. Il n'y a pas lieu de s'étonner au déguisement. Quelle est cette figure?

LISEZ LES PROCHAINS NUMEROS DU "JOURNAL" DE MONTREAL.

Un homme d'Etat des plus distingue.

LA PERSONNIFICATION DU TRAVAIL ET DU PATRIOTISME BIEN COMPRIS.

SIR GEORGES-ETIENNE CARTIER

Sir George Etienne Cartier!

Qui de nos lecteurs n'a pas reconnu sa belle figure dans la dernière série des portraits des hommes illustres de notre histoire du Canada, dont il fait bon de rappeler le souvenir dans ces jours de luttes politiques? Cartier, un de ceux qui ont le plus travaillé pour assurer dans nos gouvernements les droits précieux et les garanties sérieuses dont nous jouissons aujourd'hui, s'imposait après le héros de Chateauguay; celui-là personnifiant la loyauté à la couronne britannique du Canadien-Français qui a accepté de défendre son drapeau par la force des armes; celui-ci personnifiant cette véritable loyauté de notre nationalité, dans un domaine plus idéal, plus relevé, mais non moins effectif, c'est-à dire dans les Chambres.

Il faudrait un volume pour passer en revue principaux actes de la vie de cet homme d'état canadien, dont la carrière a été aussi tourmentée qu'excessivement remplie. Contentons-nous d'en évoquer les grands événements, c'est-à-dire ceux qui ont eu des conséquences sérieuses sur la vie nationale de nos compatriotes.

Sir George Cartier naquit, le six septembre, 1814, à St-Antoine, paroisse du comté de Verchères, située sur les bords de la rivière Chambly. Son père, le lieutenant-colonel, Jacques Cartier était cultivateur, et son aïeul, riche marchand, qui portait le même nom, représenta Verchères (alors Surrey), de 1804 à 1809. Il fit son cours classique au séminaire de Montréal, étudia le droit dans cette même ville et fut admis au barreau en 1835. Deux ans après, il prenait part à l'insurrection de 1837, notamment au combat de Saint-Denis. Il est assez curieux de constater que son premier discours qu'il prononça et qui eut du retentissement, contient un désaveu de la révolte. En 1848, Cartier consentait de se laisser élire pour le comté de Verchères qu'il représenta jusqu'en 1861 Après avoir refusé deux fois d'être ministre, il devenait, en 1856, secrétaire provincial dans le cabinet MacNab-Taché. L'année suivante la voix unanime du parti l'appelait au poste de chef des conservateurs du Bas-Canada. Il remplaçait Taché, tout comme celui-ci avait remplacé Morin. En 1858, il formait le cabinet Cartier-Macdonald, qui dura quatre ans. Battu sur la question de la milice, il remplit le rôle de chef de l'opposition jusqu'en 1864, alors que surgit le cabinet Taché-Macdonald. De ce cabinet sortit la coalition avec les libéraux du Haut-Canada, qui devait amener la Confédération des provinces. Sir Georges Cartier en fut un des principaux membres, et souvent l'âme dirigeante, ayant à remplir les fonctions de chef de l'Etat durant les absences ou les maladies de Sir John A. Macdonald. Il alla s'éteindre à Londres, le 20 mai 1873, après une longue maladie causée par son opiniâtreté au travail et ses luttes politiques. Marié en 1847, à Melle Hortense, fille de M. E. R. Fabre, et sœur de Mgr Fabre, il eut deux filles de ce mariage, dont une seule survit; l'autre repose à ses côtés au cimetière de la Côte des Neiges. Lady Cartier, qui habitait Cannes, France, est morte il y a quelques mois.

La vie politique de Cartier couvre, pour ainsi dire, la période politique qui va de 1844 à 1872, soit vingt-huit années. Cette période fut féconde en évènements. Elle vit la suite et la fin de l'Union des Deux Canadas, et le commencement de la Confédération, laquelle devait comprendre bientôt à peu près toute l'Amérique Britannique du Nord, d'un océan à l'autre. C'est dire qu'elle fut témoin de bien des changements, de bien des transformations, de bien des luttes. L'Union était pleine de dangers pour nous: Cartier, continuant l'œuvre de La-Fontaine, de Morin et de Taché, la fit tourner à notre avantage. Il fit réussir le projet de la Confédération, et sans lui, elle n'aurait pu réussir, pour protéger nos droits et nos institutions, tout en fondant une nation nouvelle.

Le nom de Cartier est attaché aux plus grands actes politiques de cette époque.

Entr'autres, mentionnnons la décentralisation judiciaire, l'abolition de la tenure seigneuriale, le choix d'Ottawa comme capitale, la construction du chemin de fer Mont-Montréal et Portland, celle du Grand Tronc et du Pont Victoria, la confédération des lois civiles et de la procédure civile, l'application des lois françaises aux cantons de l'Est, la modification des lois criminelles, l'acte des municipalités du Bas-Canada, la loi concernant les bureaux d'enrégistrement, l'organisation de notre système d'instruction publique, la fondation des écoles normales, la création d'une ligne de steamers océaniques, l'amélioration et l'approfondissement du fleuve St-Laurent, le creusement des canaux, la confédération des provinces de l'Amérique Britannique du nord, l'acquisition des territoires du Nord-Ouest, la construction du chemin de fer Intercolonial d'après le tracé Robinson, l'établissement de la province du Manitoba, l'admission de la Colombie Britannique dans la Confédération, l'organisation de notre système militaire, le chemin de fer du Pacifique. Et cette liste est loin d'être complète.

Plus d'une de ces mesures suffirait à immortaliser Cartier. Si Napoléon n'était pas un aussi célèbre guerrier, pourrait-il réclamer une plus grande gloire que celle d'être l'auteur du Code civil de la France? Gladstone a-t-il recherché une plus glorieuse fin de carrière, que le règlement de l'éternelle question d'Irlande, qui est au fond une lutte pour la propriété du sol? Cartier fut tout à la fois un législateur, un fondateur de constitution, un conquérant pacifique. D'un trait de plume, il ajouta à son pays des contrées vastes comme des empires.

Cartier s'était identifié de bonne heure avec les intérêts de Montréal, et il n'a pas peu contribué à en faire la métropole commerciale du Canada, et l'une des grandes cités du continent.

Presque toutes les mesures ci-haut mentionnées, soit d'ordre politique, intellectuel ou matériel, ont eu une influence directe sur les étonnants progrès de cette ville. Nous pouvons y ajouter le creusement du port dans la direction d'Hochelaga, la cession de plusieurs terrains, appartenant au gouvernement, qui étaient utiles au développement de la ville. De 1861 à 1872, Cartier fut le représentant de Montréal, mais comme bien d'autres, il tomba victime de l'ingratitude publique, juste au moment où il dotait ses concitoyens de ce qu'ils réclamaient avec le plus d'instances, le terminus du chemin de fer du Pacifique. Sa première élection à Montréal, en 1858, contre son puissant antagoniste, sir Antoine Aimé Dorion, s'était terminée par une défaite: sa dernière en 1872, fut encore plus désastreuse. Il était réservé aux Métis de la Rivière Rouge, de réparer cette faute en élisant Cartier député de Provencher.

A la mort de Cartier, le parlement fédéral décida de lui faire des funérailles publiques, d'accorder une pension à sa famille, et d'ériger une statue à sa mémoire. Les funérailles eurent lieu avec un éclat incomparable, à Montréal, le 13 juin 1873. Mais un changement survenu dans le ministère quelques mois après, fut cause que l'on perdit de vue le monument. Elu député de la capitale, au mois de septembre 1878, feu le sénateur Tassé crut qu'il devait appeler l'attention du Parlement sur cet oubli. C'est ce qu'il fit dans deux sessions consécutives, et un bronze superbe rappelle le nom de Cartier, à l'ombre même du palais législatif où il régna si longtemps. Ce monument rappelle aux passants l'œuvre accomplie par le plus grand homme d'Etat que les Canadiens-Français aient produit.

Citons maintenant avant de terminer, les paroles que sir Georges Etienne Cartier prononça dans son discours aux volontaires d'Ottawa et de Carleton, après leur défense de la frontière contre l'invasion fénienne. Ces paroles, par le temps qui court, devraient être lues attentivement par tous les lecteurs du "Journal":

"La première fois que je vous ai adressé la parole, je vous ai baptisés du nom de Soldats de l'armée canadienne. Ces mots ont pu vous étonner alors par leur nouveauté, mais est-ce que les événements qui viennent de se produire n'ont pas amplement prouvé que j'avais raison de vous appeler ainsi, et que vous méritez bien à tous les titres de former partie de l'armée canadienne.

Depuis deux mois vous démontrez par vos actes que le Canada possède une organisation militaire qui a toute la valeur d'une armée; une organisation dont les fonctions sont réglées, qui est soumise à une parfaite discipline et prête, d'une extrémité à l'autre de la Confédération, à entourer nos drapeaux de troupes bien commandées et capables de faire face à l'ennemi au premier signal, à une heure d'avis. Ce devoir vous l'avez promptement et noblement rempli, comme l'Angleterre et les Etats-Unis le savent fort bien à l'heure qu'il est.

"Je crois qu'il importe beaucoup que les Etats-Unis sachent que le Canada possède une armée de volontaires, composée de fils de cultivateurs et d'habitants des villes, une armée forte de 43,000 hommes, qui, à un moment donné, peuvent entrer en campagne. Bien qu'en cette circonstance je ne m'adresse qu'à 450 de ces braves, n'oubliez pas cependant, que vous faites partie d'une organisation qui s'étend de Sarnia à Halifax, disons pour le moment jusqu'à Stanstead, où les volontaires ont eu à combattre. Eh bien, ces volontaires sont vos frères d'armes, et là comme vous ici, ils ont déployé la plus grande ardeur pour défendre notre commune patrie et faire respecter le drapeau de notre Reine.

"Je n'ignore pas, que l'on avait prétendu que l'organisation militaire du Canada n'existait que sur le papier. Espérons que les événements qui viennent de se produire suffiront pour démontrer l'absurdité de pareilles allégations. Lorsque se fit entendre la première menace d'invasion, en 1866, nos volontaires accoururent se ranger sous les drapeaux. L'ennemi, à la vue de nos préparatifs, se hâta de battre en retraite. Nouvelle alarme cette année. Cette fois, il s'agissait d'une invasion réelle, d'une invasion armée. Les volontaires se levèrent de nouveau pour protéger la frontière de Sarnia à Stanstead; et elle a été protégée effectivement par 9,000 hommes de votre valeur, bien armés, bien vêtus, en un mot 9,000 hommes parfaitement propres à la guerre et ce n'était même pas là le quart de notre milice; si nous avions eu besoin de nouveaux bataillons, nous aurions pu appeler un autre quart, et puis un autre, et pour appuyer ceux-là, il nous serait encore resté des milliers d'hommes qui auraient volé à la défense de la frontière avec le même zèle que vous. La milice du Canada a été mise à l'épreuve, et Dieu merci, elle a noblement fait son devoir.

La plupart d'entre vous, Messieurs, lisez les détails parlementaires, vous ne devez donc pas ignorer quelles difficultés j'ai eu à vaincre pour obtenir les fonds nécessaires à l'organisation militaire de ce pays, combien de fois, ne m'a-t-on pas répondu, quand je demandais des crédits au parlement, que c'était de l'argent gaspillé à jouer au soldat? Le triomphe que vous venez de remporter est la preuve la plus convaincante que l'argent voté a été utilement employé et met hors de doute que les précautions prises par nous étaient opportunes. Vous ne sauriez croire, Messieurs, combien a été difficile au ministre de la milice de convaincre la Chambre des Communes, qu'il était de la plus grande urgence de voter les crédits voulus, si élevés qu'ils fussent, et que c'était de l'argent bien mieux placé que ne semblaient se l'imaginer certains économistes politiques. A présent, je suis sûr que le budget de la milice sera voté de bien meilleure grâce, car la valeur de notre organisation militaire n'est plus contestable, et la dépense qu'elle entraîne n'est rien comparée à la sécurité qu'elle nous garantit.

Ah messieurs, vous avez joué au soldat. Oui; mais du moins vos succès démontrent que les leçons vous ont été profitables, puisque c'est en jouant ainsi au soldat que vous avez pu éviter au pays d'être envahi par une horde déguenillée de brigands, qui avait projeté de ravager nos campagnes et nos villes. A ces ignobles envahisseurs, vous avez barré le chemin, et, par vos efforts et votre loyal patriotisme, vous les avez ignominieusement rejetés vers leurs repaires. Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous remercier hautement du dévouement que vous avez déployé pour maintenir intact et inviolé l'honneur du pays dans lequel nous avons tous le bonheur de vivre.

Comme descendant en ligne directe du grand homme d'Etat canadien français, nous avions choisi le Dr Antoine Paul Cartier, de Ste Madeleine, cousin de sir Georges, et M. L. J. Cartier, marchand et industriel de St Antoine de Richelieu, dont nous avons publié le portrait.

Le Dr Antoine Paul Cartier est le frère cadet de Narcisse Cartier, cousin de feu sir Georges E. Cartier. Son frère épousa Marguerite Chagnon en 1847 et fit un grand commerce à St Antoine, sur le Richelieu, pendant près de cinquante ans.

Né à St Antoine, le 17 juin 1849, il fit ses études au séminaire de St Hyacinthe, il étudia la médecine à l'école de médecine et de chirurgie de Montréal sous les Beaubien et les Munro, il gradua en 1872, alla exercer sa profession pendant quelques années à Coaticook puis vint se fixer à Ste Madeleine, comté de St Hyacinthe, d'où il n'a jamais cessé de se livrer à sa nombreuse clientèle. A plusieurs reprises les chefs du parti conservateurs lui demandèrent de briguer les suffrages du comté, mais ce n'est qu'en 1892, cédant à la pression de tout le parti conservateur qu'il se présenta à l'élection de 1892 et fut élu par une jolie majorité député pour le parlement provincial.

Il fut pendant six ans gouverneur du Bureau des médecins de la province de Québec.

Il se maria le 7 mai 1872 à Mlle Marie Ernestine Lenoblet Duplessis, quatrième fille de feu le notaire Norbert Lenoblet Duplessis, de Lavaltrie, comté de Berthier. Il est père de six enfants, dont l'aîné, George Etienne Cartier professe la médecine à Montréal.

M. L. J. Cartier est né à St Antoine, sur Richelieu, le 7 mai 1848, du mariage de Narcisse Cartier et feue Madame Marguerite Chagnon; il n'a qu'un frère, le Dr Paul Cartier, qui représenta le comté de Saint-Hyacinthe, au parlement provincial de 1892 à 1896. Son père était négociant à St Antoine, où il fit des affaires très considérables durant un demi siècle.

Après sept années d'études, passées au séminaire de St Hyacinthe, son père le fit entrer dans le commerce dans sa paroisse natale.

En juin, 1873, il se mariait avec mademoiselle Hermine Laflamme, fille unique de feu J. K. Laflamme, seigneur, de Contrecœur.

En 1800, il se retirait du commerce; la même année, il était élu conseiller de sa paroisse où il fut maire durant l'espace de 9 années; il a été 8 ans préfet du comté de Verchères. En 1881, il était nommé juge de la commission de la paix.

En avril 1886, il fut choisi comme candidat conservateur à une élection partielle qui avait lieu dans Verchères, pour l'Assemblée Législative. C'était la première élection qui avait lieu après l'affaire Riel. La lutte fut très vive des deux côtés; feu l'Honorable F. X. Trudel l'approcha, et lui promit le succès de son élection s'il voulait signer les fameuses résolutions du Champ de Mars et blâmer publiquement la conduite du gouvernement fédéral d'alors. En se rendant à cette demande, on croit qu'il aurait été élu; mais il préférait rester fidèle à ses amis et gardes ses convictions: il fut défait par cent onze voix.

Depuis l a été souvent question de lui, comme candidat, mais il a toujours décliné l'honneur.

Il prit une part très active dans toutes les luttes électorales. Aujourd'hui il vit bien tranquillement et sans bruit dans son vieux St Antoine.

LE JOURNAL

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
LA CIE D'IMPRIMERIE ELECTRIQUE
MILTON McDONALD, - Administrateur

ABONNEMENT (avec primes):
A Montréal, (livré à domicile)... $5.00 par année
Hors Montréal.............. 3.00 " "
Edition Hebdomadaire...... 1.00 " "

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste du Canada, chez nos agents locaux et à nos bureaux. Tout doit être adressé

LE JOURNAL,
75 St-Jacques, Montréal.

Bureaux: Tél. Bell: Main 613.
Rédaction—Nuit: No 2, rue St-George, Tél. Bell, Main 3934.

Les abonnés qui changent de lieu de résidence sont priés de nous donner leur ancienne et leur nouvelle adresse.

MONTREAL, 13 JANVIER, 1900.

LE CAPITAL DE LA "PATRIE"

Notre aimable voisine s'occupe beaucoup des affaires intimes du "Journal", et s'inquiète surtout de l'origine de notre capital.

Cela est d'autant plus surprenant qu'il ne lui a rien coûté, ni à elle, ni aux siens, ni à aucune compagnie de chemin de fer, ni à une entreprise publique quelconque, ni au trésor fédéral.

Mais puisqu'il lui plaît de mettre le nez dans nos affaires, qui ne la regardent en rien, nous avons bien le droit de nous occuper un peu des siennes, d'autant plus qu'elles ont été rendues publiques par une enquête parlementaire.

La sotte malignité de "La Patrie", nous force à rappeller le triste incident parlementaire dans lequel M. Tarte apparaît dans toute la laideur de son naturel.

Interpellé à la chambre sur la part prise par Greenshields dans l'achat du journal de M. Beaugrand, M. Tarte répondit :

" On parle d'un chèque que M. Greenshields aurait donné. Il n'y a pas de secret là-dedans. M. Greenshields avait en mains un chèque, non pas de son propre argent, mais de l'argent du parti, et il donna ce chèque."

Dans l'enquête parlementaire sur l'affaire du Drummond, M. Borden lui demanda :

— Vous dites que ce que M. Greenshields a fait, ce fut de donner un chèque sur sa propre banque pour l'accommodement des acheteurs du journal ; c'est ce que vous avez dit ce matin. Dans votre discours à la Chambre, votre déclaration ne s'accorde pas tout-à-fait avec celle-ci. Vous avez dit que M. Greenshields avait un chèque dans ses mains, non pas qu'il donna un chèque d'accommodement mais qu'il avait un chèque dans ses mains, représentant non pas son argent, mais l'argent du parti ? ...

— M. Tarte : Ma réponse est que je n'ai pas jugé à propos de dire tout dans la Chambre alors, parce que le parlement était sur le point de proroger, et parce que je savais parfaitement bien que si M. Greenshields avait donné son propre chèque, et que si ce chèque avait été payé le lendemain, la presse tory aurait menti à mon endroit autant qu'elle l'aurait pu. Ce que j'ai dit était vrai, mais je n'ai pas fait connaître toute la chose. Il est parfaitement vrai qu'il prêta son chèque qu'il a payé au moyen de ce chèque et que ce chèque ne représentait pas son argent.

M. Borden. — Voulez-vous dire que vous n'avez pas été tout-à-fait franc dans votre déclaration à la Chambre, parce que vous craigniez que la presse tory mentît à votre endroit ?

M. Tarte. — Oui, la presse tory a tellement menti à mon sujet, pas toute la presse tory, il s'en trouve qui soit convenable.

M. Powell. — C'est-à-dire que vous n'avez pas dit la vérité pour les empêcher de mentir ?

M.Tarte. — Je n'ai pas dit cela. Je n'ai pas fait connaître toute la vérité, parce qu'il n'y avait pas de nécessité pour moi de faire cette déclaration en Chambre.

Le Président. — Je vous comprends comme ceci : M. Greenshields signa un chèque ?

M. Tarte. — Oui.

Le Président. — Et ce chèque fut payé au moyen d'argent fourni par des amis politiques ?

M. Tarte. — Oui, c'est cela. Ce n'est rien autre chose que cela.

Eh bien quand on est obligé d'avouer sous serment de telles manœuvres, on est mal venu de jeter la pierre à un confrère qui n'a pas eu besoin, Dieu merci, de recourir à de tels moyens, pour se procurer le capital nécessaire à l'entreprise qu'il voulait fonder.

Personne ne sera obligé de mentir à la Chambre, pour dissimuler l'origine du capital de la compagnie respectable qui édite "Le Journal ".

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Insubordination et désordre

Le principe fondamental de toute administration, service public, banque, usine, manufacture, maison d'affaires, c'est l'obéissance des employés subalternes aux chefs, et la soumission de ceux-ci à un contrôle unique et suprême. L'ordre et l'efficacité du travail de chacun n'existe qu'à cette condition.

Au contraire, si le mauvais exemple, si l'indifférence, si l'incapacité technique ou administrative, si les irrégularités, disons le mot, si le manque de probité part d'en haut, aura-t-on le droit de s'étonner que l'organisation s'en ressente et se détraque jusque dans ses rouages les plus modestes ?

Les premiers chefs des différents services municipaux de notre ville sont les échevins, et plus particulièrement chaque comité. Que ces hommes, élus par le peuple et prêtant le serment de travailler au bien public, oublient leurs devoirs, qu'ils trafiquent de leurs votes, qu'ils acceptent des pots de vin, qu'ils vendent les emplois, et l'un des premiers résultats sera un relâchement scandaleux dans toute la machine administrative.

Il est naturel que les fonctionnaires prennent modèle sur leurs maîtres.

Une sorte de franc-maçonnerie tacite s'établit entre les uns et les autres, et chacun à son tour ferme les yeux et ouvre la main quand l'occasion se présente de faire un "boodlage" quelconque.

Qu'on ne se méprenne pas sur le sens de nos paroles.

Nous ne voulons pas dire, et ce serait une souveraine injustice d'affirmer que tous nos services municipaux souffrent de cette lèpre hideuse du boodlage.

Nous avons des employés honnêtes, laborieux, fidèles et capables ; mais forment-ils aujourd'hui la majorité ? Nous l'espérons.

Ce que nous savons c'est que la conduite administrative des chefs dans trois ou quatre départements a été tellement suspecte que le Conseil a dû ordonner des enquêtes afin de satisfaire l'opinion publique.

L'enquête sur la Police n'a révélé contre son chef aucune faute d'intelligence, de capacité ou de bonne administration ; il en est sorti la tête haute et les mains nettes,

On ne saurait rendre le même témoignage à plusieurs membres du comité de Police qui, à propos de soumissions ridicules, à propos de boutons d'uniforme, ont cherché à "boodler" quelques misérables piastres.

Le Conseil aurait dû instituer une enquête sur l'élargissement de la rue Notre-Dame Est, et fournir l'occasion à M. St-George, inspecteur des rues, de se laver des accusations graves qui pèsent contre lui. Pourquoi n'en avoir rien fait ?

Sans doute, cette question peut revenir sur l'eau à n'importe quel moment ; il n'y a pas de prescription en faveur des employés incapables, ignorants, insolents ou malhonnêtes. Ce n'est donc que partie remise.

L'enquête sur le contrat de la construction des abattoirs a mis au jour des faits déplorables de mauvaise administration. Il y a eu négligence criminelle, oubli volontaire ou connivence coupable à l'égard des intérêts de la ville ; espérons que le Conseil fera son devoir.

Reste l'enquête sur la conduite administrative du surintendant de l'aqueduc, enquête que certains individus haut placés ont cherché à entraver de toute espèce de manières. Disons tout de suite que M. Laforest a été très mal avisé dans l'attitude qu'il a prise ou qu'on lui a fait prendre devant la Commission dès le début.

Ou il était coupable de graves accusations portées contre lui, ou il ne l'était pas. Or, il n'a cessé de prétendre, lui et ses amis, que le seul reproche qu'on pouvait lui faire c'était d'avoir commis des irrégularités d'administration, et rien de plus.

Donc, il plaidait non coupable ; et dès ce moment il était de son intérêt de concentrer tous ses efforts et toute l'influence de ses amis pour aider la Commission à faire la lumière sur tous les actes discutables de son administration.

C'est malheureusement ce qu'il n'a pas fait.

Flanqué de deux avocats habiles, assisté d'une intrigue puissante au dehors, comptant des affidés jusque parmi les échevins qui devaient le juger, M. Laforest a tout à coup mis fin à l'enquête qui, devenait de plus en plus compromettante pour lui, en recourant à une procédure des plus extraordinaires.

Il a demandé et obtenu de la Cour d'empêcher péremptoirement ses chefs de s'enquérir de sa conduite comme surintendant de l'aqueduc et fonctionnaire municipal, car on ne saurait expliquer autrement son action en cette circonstance.

Est-ce qu'il n'y a pas là un fait d'insubordination inouie dans les fastes administratifs, insubordination poussée jusqu'à la révolte, jusqu'au défi ?

M. Laforest a été traité par la majorité du comité avec une circonspection qui a frisé maintes fois un certain manque de vigueur ; on semblait avoir peur de déchirer trop de voiles et de se trouver en présence de trop de complices. Ses avocats, qui connaissaient ce sentiment, en ont tiré parti pour embarrasser davantage l'enquête. Cependant, malgré tout, M. Laforest avait été trouvé en faute sur des faits importants, et l'enquête menaçait d'entrer dans une phase suprême quand, conseillé par ses avocats, il l'empêcha de passer outre par un ordre du tribunal.

Il ne s'agit pas dans toute cette malheureuse affaire de nationalité canadienne ou de rivalité de races ; c'est une bien pauvre excuse à donner que de vouloir protéger un employé contre le châtiment mérité par ses actes parce qu'il est canadien.

Non, ce n'est pas à couvrir pareille marchandise que doit servir le drapeau national.

Il s'agit de savoir si le Conseil de Ville a le pouvoir, oui ou non, d'examiner la conduite de ses employés, et si un employé peut impunément se soustraire aux conséquences de ses actes en empêchant le Conseil de tenir une enquête sur les accusations portées contre lui.

M. Laforest établit un précédent dangereux, et le Conseil de Ville fera bien, à notre sens, d'en prévenir à jamais la répétition s'il veut conserver l'autorité suprême sur les employés dont les salaires sont payés par les taxes des citoyens, et dont la conduite doit être honnête et régulière jusque dans les moindres détails.

Est-ce que M. St-George ne sera pas trop heureux de se prévaloir de ce précédent lorsque viendra son tour de se disculper ?

UNE LACHETE

M. Laurier a dit ce qui suit à Sherbrooke, d'après la "Patrie" :

"Je m'étonne en face de ces choses-là, qu'il se soit trouvé un journal qui s'appelle la "Semaine Religieuse", — mais un journal que je connais depuis longtemps comme beaucoup plus politique que religieux et cachant sous le manteau de la religion tout ce qu'il y a de plus bleu, de plus tory, de plus archi-tory, — je m'étonne qu'un journal qui s'appelle la "Semaine Religieuse" se prenne d'enthousiasme pour les Boers. Si le rédacteur de la "Semaine Religieuse" était au Transvaal, il serait poursuivi pour ses opinions, il serait mis en prison pour les opinions qu'il professe."

Nous disons lâcheté, et le mot n'est pas trop fort, à moins que ces paroles haineuses puissent être attribuées à l'ignoraace.

Nous défions M. Laurier de prouver que la "Semaine Religieuse" est un journal politique.

C'est une honte pour un premier ministre canadien-français que d'essayer à soulever le préjuger anglais contre un journal comme la "Semaine Religieuse" lorsqu'il sait ou devrait savoir que le directeur de cette publication a exprimé tout son regret de cette reproduction et proteste de sa loyauté à l'empire.

Et c'est au moment où le premier ministre demande qu'on lui élève un monument pour témoigner de son dévouement à l'œuvre de la pacification nationale et religieuse, qu'il insiste malicieusement sur un incident regrettable pour tâcher de s'attirer quelques applaudissements.

M. Laurier a commis là un acte que les journaux protestants n'ont pas osé se permettre.

Encore une fois, cela est lâche; mais cela ne nous surprend pas trop.

UNE AUTRE AFFIRMATION

DEMENTIE PAR LES FAITS

Qui a inauguré la politique des refrigérateurs ?

Avant hier encore, à Sherbrooke, M. Fisher a essayé de démontrer que le mérite de la politique des réfrigérateurs revient au gouvernement Laurier.

Ce n'est pas la première fois que le ministre de l'Agriculture émet cette prétention.

Or, M. Fisher trompe sciemment son public.

Voici les faits :

Page 385 de l'annuaire statistique pour 1895, document officiel, nous lisons :

On a adopté, durant l'année, plusieurs mesures favorables au commerce de la laiterie. Suit une énumération de ces avantages. Puis, le rapport continue :

La décision prise subséquemment par le gouvernement, une petite aide, mais très efficace, aide aux fabricants dans le cours de l'hiver dernier, a eu pour effet de donner aux cultivateurs une plus grande confiance en vue de la préparation du beurre d'hiver en 1895-96. Ceci a été fait et, grâce au prix courant actuel, il est probable que les cultivateurs auront un profit des plus satisfaisants.

A la suite de cette action eut lieu l'inauguration du service de transport à glacières et au sujet duquel on a pourvu à ce qu'il y eut durant l'été DES CHARS GLACIERES sur les principales lignes de chemin de fer allant à Montréal......

On a pourvu à l'emmagasinage du beurre frais de crémerie dans les hangars de la compagnie D'EMMAGASINAGE A FROID, rue St-Paul, Montréal.

On a pourvu à ce que les STEAMSHIPS ALLANT A BRISTOL, LIVERPOOL ET GLASGOW SOIENT MUNIS DE CHAMBRES ISOLEES ET A GLACIERE.

On a construit de ces chambres sur DIX STEAMSHIPS. On a transporté 35,605 caisses de beurre en compartiments isolés. On a essayé, durant l'été, l'expédition du fromage en compartiment froid. Les résultats obtenus de ces expériences ont été si satisfaisants que l'on prendra probablement, avantage du service de transport à glacières pour l'expédition de grandes quantités de fromage en Angleterre, durant l'été, afin qu'elles y arrivent en condition saine et fraîche.

Cela se passait en l'année 1895.

Le parti libéral était alors dans l'opposition, et M. Fisher n'avait pas même de siège en chambre.

Donc, le mérite de cette politique revient au parti conservateur et non au gouvernement Laurier.

Vous voyez comme il faut se défier des orateurs libéraux.

L'EPISCOPAT ET LE TRONE

Adresse des évêques de la province à la Reine

Nous ne pouvons mieux répondre aux malices du "Herald" et de quelques journaux de son acabit, à l'adresse de S. G. Mgr. Bégin, de notre épiscopat et de notre clergé, qu'en reproduisant la belle lettre de nos évêques, à S. M. la Reine, à l'occasion de son jubilé.

Nous sommes heureux de pouvoir publier dans ce numéro la belle et éloquente adresse que l'épiscopat de notre province adresse à la Reine à l'occasion de son jubilé royal.

Voici cette adresse qui est un chef-d'œuvre du genre:

" A Sa Très Gracieuse et Souveraine Majesté,

VICTORIA,

Reine d'Angleterre et d'Irlande, Impératrice des Indes, etc.

Qu'il plaise à Votre Majesté,

Le Dieu qui gouverne l'univers et qui délègue aux rois de la terre une partie de sa puissance, met parfois sur les trônes des Souverains à qui Il daigne communiquer un rayon de sa sagesse et un reflet de sa bonté. Il allume dans leur cœur l'amour de la justice; Il y sème le germe des plus belles vertus domestiques aussi bien que des hautes qualités nécessaires à ceux qui doivent commander; Il remplit leur âme du plus pur dévouement aux intérêts et aux besoins de leurs sujets; et, Il en fait ainsi de nobles instruments de ses desseins paternels pour le bonheur des peuples.

Madame,

Voilà quel a été le dessein du Maître Suprême le jour déjà éloigné de soixante années, où Il lui plut d'appeler au trône de l'Empire Britannique Votre Gracieuse et Illustre Majesté. Du lointain pays qu'arrose le Gange et dont naguères vous fûtes proclamée la puissante Impératrice, des rivages et déserts immenses de l'Amérique septentrionale, jusqu'à ces Iles Britanniques, votre première et plus brillante couronne, c'est là le cri unanime, spontané, qui s'échappe aujourd'hui de cent millions de poitrines. Vos fidèles sujets, répandus sur les cinq continents comme sur les îles des mers les plus reculées, entonnent avec un filial et patriotique orgueil, comme une prière vers le ciel et un hommage vers le Trône, cette acclamation solennelle qui résume les sentiments les plus chers de leurs cœurs: "God Save the Queen ! " Dieu conserve et protège la femme admirable qui, depuis soixante ans, au milieu des autres monarques brille par sa bonté, par sa sagesse, par sa vertu. Dieu conserve et protège l'épouse-modèle, la mère dévouée qui, au sein des pompes et des grandeurs, inséparables de la Royauté, a su donner l'exemple des vertus domestiques les plus rares et les plus pures! Dieu conserve et protège, Celle qui depuis tant et de si longues années, assise sur l'un des plus beaux trônes du monde, gouverne, aimée et vénérée de tous, autant par l'ascendant de la vertu que par la sagesse du conseil des peuples si divers, et par la langue, et par la race, et par la religion.

Nous venons prendre part à cet immense et magnifique concert, nous, les représentants de l'Eglise catholique de la Province de Québec, l'un des joyaux de votre riche couronne. Au nom de cette église, nous sommes heureux de mêler, à la voix de tous vos sujets, notre voix d'Evêques, chefs spirituels d'un peuple canadien - français catholique, mais en même temps loyaux sujets de Votre Majesté.

C'est un bonheur pour nous de reconnaître que la providence en prolongeant d'une façon exceptionnelle la durée de votre royale carrière, atteste visiblement l'amour qu'Elle porte à l'illustre nation anglaise. C'est un bonheur pour nous et pour toute l'Eglise catholique de la province de Québec, dont nous sommes les fidèles interprêtes, d'apporter au pied de votre trône l'hommage de notre attachement et l'assurance de nos vœux les plus ardents pour que le Dieu Tout-Puissant accorde encore à Votre Majesté, pour le bonheur de toutes les parties de son immense royaume, de longues et pacifiques années.

Détachés jadis de notre ancienne mère-patrie, cette France de nos pères que nous aimons encore d'un amour filial, nous avons trouvé à l'ombre du drapeau britannique, la protection à laquelle nous donnait droit notre titre de premiers colons de ce pays. Le changement d'allégeance ne pouvait s'accomplir sans de grandes difficultés, de pénibles efforts et des conflits sérieux. Mais Dieu, qui pour les grandes épreuves tient en réserve de grandes consolations, a su mettre sur le trône d'Angleterre une reine aux vues larges, au cœur noble et généreux, qui tout en respectant nos droits nationaux et religieux, nous a donné à maintes reprises les marques les moins équivoques de sa sympathie et de son affection. Nous pourrions en citer un grand nombre : qu'il nous suffise de mentionner la charte vraiment royale accordée par Votre Majesté à une Institution catholique, l'Université Laval; la sanction donnée de votre main royale au jugement de votre Honorable Conseil Privé qui reconnaît à la minorité catholique du Manitoba le droit de faire instruire ses enfants dans des écoles catholiques; enfin les attentions sympathiques et si délicates dont Votre Majesté a entouré un Premier Ministre catholique du Dominion mort foudroyé sur les marches même du trône de sa Souveraine.

Ces faits particuliers, comme tant d'autres d'un caractère plus général sont profondément gravés dans notre souvenir.

Et si nous aimons à les rappeler, à l'occasion de ce jubilé qui suscite des réjouissances si sincères dans cette province française et catholique, c'est qu'ils contribuent, comme il est juste, à entretenir dans le cœur de notre peuple, cette loyauté franche et entière à la couronne britannique que nos vénérables Prédécesseurs lui inculquèrent si fortement lors de la cession du pays à l'Angleterre, et qui depuis n'a subi la moindre altération.

La loyauté de nos pères est parfaitement connue de Votre Majesté. Notre histoire en fait foi, et des faits éclatants la proclament.

En 1775, Franklin, l'illustre inventeur du paratonnerre, vint au Canada avec la mission d'enrôler dans le mouvement de la rébellion américaine la colonie canadienne. Franklin avait bien pu, par la force de son génie, faire dévier les éclats de la foudre ; il fut impuissant, grâce à la ferme attitude de l'épiscopat canadien, à faire dévier les Canadiens-français de leur loyal attachement à l'Angleterre, leur nouvelle mère-patrie.

En 1812, lorsque l'illustre de Salaberry et ses braves allèrent se battre à Châteauguay, pour défendre le drapeau britannique devenu notre drapeau, ils emportèrent avec eux sur le champ de la victoire les bénédictions et les prières du clergé canadien dont le cœur vibrait des plus purs sentiments de dévouement à la couronne d'Angleterre.

En 1837, lorsque quelques-uns de nos compatriotes, aigris par une oppression injuste dont le Trône lui-même n'était nullement responsable, essayèrent de soulever la colonie et de l'entraîner dans la rébellion. nos prédécesseurs, et à leur tête l'illustre Mgr Lartigue, élevèrent la voix, bravèrent les préjugés populaires et, par l'ascendant de leur autorité, parvinrent à maintenir la masse du peuple dans le sentier du devoir.

Madame,

Tels étaient les sentiments, tels furent les actes de nos prédécesseurs et du peuple confié à leur sollicitude. Nous avons recueilli ces traditions sacrées et nous voulons les suivre. Nous prêchons au peuple canadien-français cette même loyauté envers le pouvoir établi. Nous le faisons par devoir sans doute, et parce que c'est l'enseignement même de l'Eglise catholique notre mère. Mais à l'accomplissement du devoir s'ajoute un sentiment profond de joie et de bonheur, lorsque le pouvoir légitime, dont la source première est Dieu lui-même, s'incarne dans une souveraine dont les vertus privées et publiques égalent la grâce et la majesté.

Aussi, Madame, à l'occasion de ce mémorable jubilé, élevant vers le ciel des mains suppliantes, nous faisons des vœux et des prières pour que le Dieu de toute bonté, qui a déjà comblé notre règne de tant et si précieuses faveurs, accorde encore de longues années à une Souveraine aimée dont le nom retentit aujourd'hui, avec les acclamations les plus enthousiastes, d'une extrémité à l'autre d'un immense empire Empruntant les paroles mêmes que la Liturgie catholique met sur nos lèvres dans nos offices publiques les plus solennels, nous disons avec bonheur, unis de cœur et d'âme avec notre peuple, comme un témoignage de notre attachement loyal et affectueux à Votre Auguste Personne : "Domine, salvum fac Regem" ; Seigneur, prenez sous votre garde et conduisez dans les voies de la justice et du salut la Femme exemplaire qui, depuis soixante ans, fidèle à ses devoirs de Reine, d'épouse, de mère, fait la gloire et le bonheur d'un grand peuple, en même temps qu'elle présente au monde entier un modèle accompli des qualités et des vertus qui font les souverains chéris de Dieu et des hommes.

Québec, juin 1897.

E. A. Card. TASCHEREAU, Arch. de Québec.
J. THOMAS DUHAMEL, Archevêque d'Ottawa.
L. N. BEGIN, Coadjuteur de S. E. le Card. Taschereau, administrateur de Québec.
L. F. LAFLECHE, Evêque des Trois-Rivières.
L. Z. MOREAU, Evêque de StHyacinthe.
L. Z. LORRAIN, Vicaire Apostolique de Pontiac.
ELPH. GRAVEL, Evêque de Nicolet.
A. A. BLAIS, Evêque de Rimouski.
M. T. LABRECQUE, Evêque de Chicoutimi.
J. M. EMARD, Evêque de Valleyfield.
PAUL LAROQUE, Evêque de Sherbrooke.
MAX. DECELLES, Evêque de Druzipara, Coadjuteur de St-Hyacinthe.
F. BOURGEAULT, Vicaire Capitulaire de Montréal.

BERTHIER

M. J. A. Renaud vient de répondre aux délégués de Berthier, que des raisons personnelles l'empêchaient d'être candidat à l'élection du 25 courant.

Nous regrettons sa décision. Les nombreuses adhésions libérales que M. Renaud a reçues depuis quelques jours présageaient une victoire.

Nous comprenons son refus dans les circonstances. Une lutte électorale nécessite toujours beaucoup de travail, et pour un homme comme M. Renaud, c'est un sacrifice avec la perspective d'une nouvelle lutte dans le cours de l'année.

Son refus momentané n'engage pas l'avenir, et nous espérons avec le comté de Berthier que, d'ici aux élections générales, M. Renaud trouvera moyen d'accéder au désir de la population de Berthier.

L'ARTICLE DE "LA SEMAINE RELIGIEUSE"

UNE LETTRE DE Mgr BRUCHESI

Nous avons reçu de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal la lettre suivante. Le ferme et digne langage de Monseigneur rencontrera l'approbation de tous les hommes bien pensants.

Voici la lettre en question :

Archevêché de Montréal
le 12 janvier 1900.

Monsieur le directeur du "Herald",
Montréal.

Monsieur,

Les dépêches que vous avez reçues de Québec et que vous avez publiées dans votre journal d'hier soir, confirment ce que j'avais dit à votre reporter relativement à l'article de la "Semaine Religieuse de Québec" qu'il était venu me montrer.

Cet article n'a pas été publié avec l'approbation de Mgr Bégin, et l'a même été absolument en dehors de sa connaissance.

Vous apprenez de plus qu'il n'a pas été écrit par le rédacteur de cette revue et que son auteur n'est pas un Canadien. C'est la reproduction d'une partie d'un travail déjà paru dans une autre feuille.

L'article est regrettable, et sa publication qui, en tout temps, eût été malheureuse, l'est particulièrement dans les circonstances pénibles où nous sommes.

C'est le sentiment du peuple canadien tout entier, c'est le sentiment du clergé et de l'épiscopat.

Mais puisqu'il n'a aucun caractère officiel —les renseignements que vous avez reçus le prouvent,—convient-il, vraiment, de lui donner autant d'importance qu'on le fait ? Les journaux d'Ontario ne s'en sont pas émus outre mesure et surtout se sont gardés d'en rendre responsable l'éminent prélat dans le diocèse duquel il a été publié.

A côté des explications qui vous étaient venues de Québec et qui réduisaient cet article à sa juste valeur, vous avez publié une dépêche d'Ottawa contre laquelle je crois de mon devoir de protester.

Cette dépêche qui contient, vous en conviendrez, de manifestes erreurs historiques, est une série d'injures à l'adresse de Mgr l'archevêque de Québec.

Quelles que soient les fins politiques que l'on ait en vue et l'avantage que l'on veuille tirer d'un événement regrettable et inattendu, il n'est jamais permis d'être inconvenant et injuste.

Mgr Bégin n'est pas, certes, l'homme dont votre correspondant tente de faire le portrait. Sa science profonde, sa prudence consommée, son esprit de justice et son grand zèle pour tout ce qui peut procurer la gloire de notre pays sont universellement reconnus.

Vous ne trouverez nulle part un citoyen plus loyal que lui.

On peut défendre, on doit défendre, quand on est évêque, des droits lésés, ce n'est pas là de la politique et de l'intrigue.

Je connais Mgr Bégin depuis de longues années et il n'est pas d'évêque pour qui j'aie plus d'estime et d'admiration. Il est le digne successeur des Plessis et des Taschereau.

En ouvrant les colonnes de votre journal à votre correspondant d'Ottawa, comme vous l'avez fait, vous avez blessé au cœur le peuple de Québec et tous les catholiques de notre province.

Ce n'est pas dans nos journaux français, Monsieur, que vous trouveriez un pareil langage à l'adresse des dignitaires de votre Eglise. Les Canadiens avaient à peine lu l'écrit intempestif de la "Semaine Religieuse de Québec", qu'ils s'en affligeaient et le blâmaient. Je demanderai maintenant à nos amis les Anglais du Canada s'ils approuvent de pareilles insultes contre l'un de nos plus illustres évêques.

Qu'on lise les mandements épiscopaux parus depuis la cession du Canada à l'Angleterre, que l'on repasse les instructions données au peuple par le clergé et qu'on nous cite une seule parole qui justifierait à notre égard le reproche de déloyauté.

Oui, nous avons été loyaux et nous le serons toujours.

Nous aimons la France et quel Anglais osera nous le reprocher ? Mais nous reconnaissons dans l'Angleterre la nation généreuse et puissante sous le drapeau de laquelle la Providence nous a fait passer pour sauvegarder notre religion et nos libertés saintes.

A l'étranger qui dit qu'elle nous opprime, nous opposons un formel démenti. Nous nous proclamons avec joie ses sujets et nous faisons des vœux pour qu'elle garde dans le monde sa place glorieuse, parce que nous croyons que Dieu a sur elle de grands desseins et que nous, petit peuple canadien-français, nous ne pourrions que souffrir de son prestige amoindri.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre serviteur
PAUL, Arch. de Montréal.

CHRONIQUE

LE REVERS DE LA MEDAILLE

Où les surprises du reportage

SOMMAIRE : — Je filais — Montagnes Rocheuses — Elle — Statue Nelson — Au bal — Le paradis de Mohamed — Un dictionnaire de rimes — En cachette — Mouchoir de soie — Manches à gigots — Guerre au Transvaal — $15,000 — 9 heures du matin — Dans la pénombre—Grafignure — L'Angleterre au désastre—Erreur typographique — Ferablanc et ferblanc.

Souvent femme varie,
Bien fol est qui s'y fie.
(Henri IV.)

Je filais le parfait amour.

Et je n'invite personne à me jeter la pierre, parce que, s'il fallait lapider tous les mécréants qui sont passés par là, les Montagnes Rocheuses n'y suffiraient pas

Laissons donc les pierres se pulvériser aux intempéries en attendant que nos épiciers en fassent du poivre moulu, et continuons.

Elle était blonde.

Du moins à cet époque—Car chacun sait que les choses ne sont point aussi stationnaire que la statue Nelson, et que la chevelure de ces dames varie de couleur suivant la mode—En quelques années, la même personne peut être blonde trois fois, brunette quatre fois, "chataine" par intervalle, et......

Continuons.

Quand je la vis pour la première fois, c'était au bal. Un bal très-chic, avec des lumières éblouissantes, des toilettes éblouissantes, une musique éblouissante—un rêve de bal, un bal de rêve.

Elle était en blanc teintée de rose. Elle fleurait tous les lilas de mai, tous les muguets de juin. Ses yeux bleu sombre resplendissaient de tous les rayonnements de leurs vingt ans. Son sourire avait des coquetteries. Le paradis de Mohamed n'a jamais promis houri plus séduisante à l'adorateur d'Allah.

Continuons.

Je fus ensorcelé.

Ne vous récriez point : vous vous seriez, comme moi, laissé capter si, dans ce bal d'éblouissements, vous aviez vu sa toilette blanche teintée de rose, ses yeux bleu sombre son sourire de vingt ans.

Je lui récitai des réminiscences de madrigal.

Elle me trouva pas bête.

Continuons.

J'achetai un dictionnaire de rimes pour lui scander des acrostiches.

Elle se nommait Rose-Alba. Je traduisais par Rose-Blanche, et ça rimait sur pervenche, sur qui penche, sur étanche, sur dimanche, sur franche, sur épanche.

On voit tout d'ici.

Je lui dactylographais ma flamme sur velin lavé d'héliotrope. Elle trouvait mes innocences d'un délicieux extatique.

Nous filions le parfait amour.

Très en cachette, par suprise, parfois, je l'embrassais......

Continuons:

Le jeudi soir, j'allais la voir.

Je me faisais joli, joli, joli; mettais un faux col d'une hauteur proportionnée à mes sentiments, m'ornais de bottines couleur pattes de canard, empruntais le mouchoir de soie de mon frère.

Elle se faisait jolie, jolie, jolie ; frisait sa flavescente chevelure, se frictionnait la figure avec une peau de chamois attendrie à l'huile de coco, s'adoucissait de poudre de riz et portait ce qu'elle avait de mieux.

Elle m'attendait.

Je trouvais qu'elle embellissait de jeudi en jeudi, et lorsqu'elle mit pour la première fois des manches à gigots, je lui demandai si c'était pour cacher ses ailes d'ange.

Nous filions le parfait amour.

Continuons.

J'étais à cette époque reporter.

La guerre menaçait d'éclater entre l'Angleterre et le Transvaal.

Anxieux de servir de l'inédit, mon journal, qui portait le flambeau du progrès dans un des jolis comtés de la province, voulut publier l'opinion des gros bonnets de la circonscription, sur la dite guerre en perspective.

"Nos intelligents lecteurs, disait-il, seront, nous n'en doutons point, fort aises de connaître, sur un sujet aussi palpitant, l'appréciation des experts militaires les plus distingués du comté."

C'était original: ça devait poser les interviewés: ça fit fureur.

Déjà M. le maire, cinq ou six députés plus ou moins en activité, neuf ou dix docteurs, des avocats, des juges de paix, des notaires, des conseillers, des inspecteurs d'école, des épiciers, des hôteliers avaient émis leur façon d'envisager les choses, et expliqué techniquement les péripities de la future campagne; la grandissime majorité prédisait aux Boers une "tatouille" hors concours.

C'est moi qui interviewais.

Ce que j'en ai fait faire, en cette circonstance, des mouvements tournants, des charges à la baïonnette, des capitulations et des recours au drapeau blanc!

J'étais presque au bout de mon rouleau, et n'avais plus que trois ou quatre menus stratégistes à consulter, lorsque je conçus l'idée d'aller interroger à son tour mon futur parent, le père de Rose-Alba — un brave homme retiré de l.agriculture avec $18,000 — un parti, quoi!

— Ça lui fera, dis-je, plaisir, car chacun sait qu'un futur beau-père ne peut être dûr pour un aspirant gendre qui l'imprime dans les gazettes.

Et je m'en fus.

Il était neuf heures du matin.

Heure indue, si vous voulez, mais un journaliste n'a point d'heure, et ne fait rien d'indu.

* * *

J'arrive... et je fais battre le marteau.

Mon cœur veut battre aussi comme le marteau, mais je lui rappelle que le reporter, étant un être impersonnel, ne doit pas plus avoir de cœur que d'heure.

Mon cœur se ferme.

La porte s'ouvre, et dans la pénombre de l'antichambre, j'aperçois une jupe déséquilibrée qui traine à terre du côté gauche, une figure frippée, un mantelet veuf de ses boutons, un tablier plein de traces de doigts, une tête toute embroussaillée de papilottes, de papillottes, de papillottes.

Et tout cela, c'était——————————————————————————Rose-Alba.

* * *

Elle ne s'y attendait pas !

* * *

J'éprouvai, dans les sphères cardiaques, une espèce de "grafignure".

C'était mon amour qui se suicidait.

* * *

J'interviewai le bonhomme de travers.

Je lui fis dire des horreurs, des ineffabilités, des "inouisetés".

J lui fis affirmer sur son salut éternel et sur la tête de son enfant que les Boers étaient trop trop forts pour les Anglais, que les généraux Gatacre, Buller, White et French n'étaient que de la "pénille" ; qu'ils allaient conduire l'Angleterre au désastre ; qu'il faudrait 500,000 hommes et tous les canons du Royaume-Uni, non pour arriver à Prétoria, mais pour empêcher le Transvaal de s'emparer de la Colonie du Cap ; que sais-je encore ?

Le rédacteur en chef avait confiance en moi ; je filai mon article aux compositeurs sans le faire viser : il parut tel quel.

Et ce fut une stupeur, un désastre, un épouvantement, une fin du monde !

Et pas moyen de s'excuser en avouant une coquille ou une légère erreur typographique : je leur en avais fourré deux colonnes !

Huit jours après, le journal tombait.

* * *

Depuis bien des choses se sont passées.

L'impossible se réalise.

White, French, Gatacre et Buller ont subi des échecs qui rendent la situation passablement critique et ce que, dans mon dépit, je faisait dire à mon ex-futur beau-père, menace de se réaliser.

Aussi le bonhomme s-est-il senti grandir de quarante-sept pieds et saluent-il maintenant ses compatriotes de toute cette hauteur. Le journal qu'on croyait à jamais défunt annoncera bientôt à ses lecteurs qu'il n'était qu'en léthargië et on m'y offre une honnête augmentation.

* * *

Quant à Rose-Alba, je cessai de l'aller voir le jeudi soir.

Et si, sur la rue, par hasard, nous nous croissons, elle me fait un visage de ferblanc auquel je riposte par une face de même métal : je ne file plus rien.

GASTON.

MM. TAILLON ET BERGERON

"La Patrie" d'avant-hier soir, prétendait que M. Taillon, vexé des démonstrations faites à M. Bergeron par les conservateurs, refusait d'aller à Sherbrooke.

M. Taillon a donné immédiatement la réponse à l'organe du mensonge, en partant hier matin pour Sherbrooke, où il va prêter à M. MacIntosh, le concours de sa franche et loyale parole.

Les électeurs de Sherbrooke voient par là combien sont fausses les nouvelles de "La Patrie."

Celle-ci ferait beaucoup mieux d'expliquer pourquoi Sir Richard Cartwright et M. Fitzpatrick n'étaient pas à Sherbrooke avec Sir Wilfrid Laurier.

La réunion annuelle de l'association conservatrice des Cantons de l'Est est convoquée pour mardi prochain le 16 du courant à Sherbrooke.

CARTES PROFESSIONNELLES.

F.J. BISAILLON, C.R. ARTHUR BROSSARD, LL.B.
BISAILLON & BROSSARD,
..AVOCATS..
No 11 ET 17 CÔTE DE LA PLACE D'ARMES,
MONTREAL.

F. D. MONK, C. R.
AVOCAT
No. 58, RUE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER,
MONTREAL.
Tél. Main 1718. 18-1a

McGibbon, Casgrain, Ryan & Mitchell,
AVOCATS,
Bâtisse de la Canada Life, Montréal.
R. D. McGibbon, C.R. Percy C. Ryan
Th. Chase-Casgrain, C.R., M.P. Victor E. Mitchell
Edouard Surveyer 18-1a

DR. A. BROSSEAU
DENTISTE
7 Rue St-Laurent, Montréal.
Tel. Bell Main 2001. 17-1 an.

Dr J. G. A. GENDREAU
Chirurgien-Dentiste
22, rue St-Laurent, Montréal.
Bell Tél. Main 2818. 15-1a

AT HOME CAFE
No. 2400, Rue Ste-Catherine
(Près le bureau du STAR.)
REPAS 25 CENTS.
25 TICKETS POUR - $5.00
12 " " - 2.50
PRIX SPÉCIAUX pour les ÉTUDIANTS.
Après les Repas—A la carte.

La Cie d'Assurance Victoria-Montreal
183, RUE ST-JACQUES
A. McTAVISH WATT,
AGENT SPECIAL.
Téléphone Main 3059.
Toute affaire qui me sera confiée recevra une attention prompte et soignée. eod-1a

Recueillez TIMBRES-POSTE Oblitérés
De tout pays, même les plus ordinaires, pour vocations sacerdotales d'enfants pauvres. Précieux souvenirs religieux donnés en échange. Demandez informations à Agence de l'Ecole Apostolique de Bethléem.
153 RUE SHAW, MONTREAL.

L'Ivrognerie Chronique
L'alcoolisme, toutes les phases des habitudes de boissons et de drogues traités avec succès par l'usage du
REMEDE VEGETAL DIXON
Différent du Bichlorure d'Or et autres traitements semblables, il est tout à fait inoffensif et peut être pris à la maison, privément sans que personne le sache, et tout en vaquant à ses affaires — son usage n'empêche pas de travailler. Il a été employé avec une merveilleuse efficacité dans des centaines de cas. Les propriétaires sont en possession de témoignages venant de membres éminents du clergé, de médecins, etc., attestant le succès extraordinaire de cette cure. On peut obtenir des informations complètes de
J. B. LALIME, Gérant de la
DIXON CURE Co.
572 RUE ST-DENIS
MONTREAL
OU DU
Dr Mackay, Belmont Retreat, Québec.
Toutes communications confidentielles.

O. DUFRESNE, Jr. & FRERE
BOIS DE SCIAGE,
EN GROS . . . .
2388, rue Notre-Dame, Montréal
Spécialités: Bois francs et Cotonnier. 6-1a

"LE MEDICAL HALL"
ORIGINAL
Belfast Ginger Ale
PEUT ÊTRE RECONNU
PAR L'ÉTIQUETTE BLEUE PORTANT LE NOM DU FABRICANT
KENNETH, CAMPBELL & CIE.,
84 — RUE ST-URBAIN — 84

Atelier de Marbre et Granit . . . . J. BRUNET,
Manufacturier et Importateur de
Monuments Funéraires, Ouvrages de Batisses et de Cimetières, etc., de toutes descriptions.
En Gros et en Détail.
Estimations données sur demande. Propriétaire de Carrières de granit rouge, rose et gris.
Venez demander nos prix avant de placer vos commandes ailleurs.
Bureau et Atelier : Cote des Neiges, Montréal
Téléphone Bell, Up 1466. (Connection gratuite pour Montréal.

D. PARIZEAU
Bureau principal et clos : 512 Lagauchetière. Tél. Bell Est 1678. Marchands : 739. — BOIS DE SCIAGE.
BOIS DE CHARPENTE
Clos : Canal Lachine Bassin No 3, rue Ottawa, Tél. Marchands 1303 ; Côte St-Louis du Mile-End, rue St-Laurent, Tél. March. 49. 1-jno

Patins! . . .
. . . Patins!
De tous les patrons, qualités et prix.
Jouets variés, complètement en fer. Magnifiques étrennes pour les enfants.
Coutelleries de choix, des meilleures fabriques. Ustensiles de cuisine, "Granit" et fer-blanc.
Assortiment complet au magasin de ferronneries et de peintures.
Frs. MARTINEAU,
1381-1383 Ste-Catherine.
Téléphone Est 1042. Marchand 22

L'ENFANT A LA COQUILLE

Dans le grand salon, la petite fille
A pris à deux mains la blanche coquille;
Elle la retourne en ses petits doigts;
Puis, elle la met près de son oreille.
Et la blonde enfant soudain s'émerveille
Et, pour vaguement chanter une voix.

Son œil bleu s'anime; elle est curieuse.
"D'où viens-tu, dis-moi, voix mystérieuse,
Sourdement étouffé d'un être inconnu?"—
L'enfant cherche encor, sa tête se penche,
Interroge en vain la coquille blanche,
Qui poursuit tout bas son chant continu.

"Enfant, la coquille un jour fut tirée
De la grande mer, la mer azurée,
La mer insondable aux profondes eaux,
La mer qui parfois se met en colère
Et parfois, refuse à rendre à la terre
Les petits marins et les grands vaisseaux.

"Lorsqu'un pêcheur, pour trouver la nacre qui brille,
Le pâle pêcheur pêche une coquille
Et se souvient des gouffres amers;
Dès qu'on la met près de son oreille,
On entend gémir une voix, pareille
A la grande voix des vents et des mers.

"Le sourd Océan, c'est la plainte vague;
Les marins perdus que roule la vague.
Et l'appel lointain sur les vastes eaux...
Ecoute, enfant, parfois à la plainte amère
Des petits marins qui, loin de leur mère,
Sont bien loin, bien loin, sur les grands vaisseaux!"

Philippe Godet.

Petite Causerie.

Outre les lignes qu'on a transposées et les de la semaine dernière, ne m'a-t-on pas fait lettres qu'on a changées dans ma causerie dire, m'adressant à vous, Mesdames: "Je souhaite n'avoir pu vous intéresser." C'est horrible, ni plus ni moins! Je suppose à mes lectrices assez d'indulgence et de bon sens pour avoir compris que ce malencontreux N'est venu se nicher là à mon insu et que, je n'ai pas le bonheur de les intéresser, du moins, n'est-ce pas fait intentionnellement. Tout de même c'est vexant de voir sa pensée ainsi défigurée, ses pattes de maringouin tra- duites d'aussi abominable façon et j'aurais volontiers trépigné de fureur... mais voilà qui n'aurait remédié à rien, hélas!... Com- me, en ce monde, il faut être philosophe, un peu partout, j'ai essayé de me consoler en songeant que ç'aurait pu être pire... Oh! bien difficilement, je l'avoue.

* * *

Donc, Mesdames, puisque ceci est une cau- serie, nous causerons, ou plutôt, je vais cau- ser, personne n'ayant l'air de vouloir tenir le dé (absolument métaphorique) de la conver- sation. J'ai pourtant, ce me semble, quelque jour, dans ces colonnes, glissé une timide, mais bien sincère invitation... Enfin, pas- sons....

Savez-vous, lectrices, qu'on peut créer de fort jolies choses avec ces gravures, dessins ou estampes coloriées qui servent aujourd'hui de primes ou d'annonces à certains produits? Récemment, j'ai aperçu, chez une amie, un amour de petit paravent décoré dans ce goût. Rien de plus facile à confectionner, vous al- lez voir. Il s'agit simplement de découper sui- vant sa fantaisie des motifs quelconques sur ces gravures ou images et ensuite de les dis- poser de manière à ce que, par ensemble, ils forment des dessins originaux ou fantasti- ques. Avec de la colle on fixe ces dessins sur un morceau de coton ou de toile auquel on peut donner la forme qu'on désire. On aura eu soin au préalable de tendre bien soi- gneusement le coton ou la toile sur de fines tiges de bambous. Et voilà que c'est fait.

Si l'on est un peu artiste, on peut agré- menter le tout de quelques jolis coups de pinceau. Il est entendu que les deux côtés du paravent, bien que décoré de la même ma- nière, doivent porter des dessins différents.

J'ai vu aussi de petits meubles de fantai- sie en noyer noir ou acajou, ornés, en manière d'incrustation de timbres-postes de diver- ses nuances découpés en toutes petites pièces. Avec un peu de mucilage ordinaire, chacun sait qu'on fait très bien adhérer le papier au bois; on obtient ainsi des effets surprenants de délicatesse et d'originalité. On peut arranger dans ce goût, des coffrets, des étagères, des guéridons, des porte-musique, enfin, une foule d'autres petits objets.

C'est de la marqueterie à bon marché, on n'est pas en droit de s'attendre à des chefs- d'œuvre, avec un peu de goût, pourtant et quand le travail est fait avec soin, de forts gentils résultats peuvent être obtenus. Ce sont autant de petites créations, la fantai- sie et même le caprice peuvent s'exercer à l'infini.

C'est en admirant ces charmants petits objets, Mesdames, que l'idée m'est venue de vous conseiller d'occuper ainsi les loisirs que vous laissent vos devoirs de société ou de maîtresse de maison, et surtout pendant les jours, si fréquents à cette saison, où la tem- pérature méchante ne nous permet pas de mettre le bout du nez dehors. Moi, si j'avais le bonheur d'avoir de temps en temps une heure ou deux dont je pusse librement dispo- ser, je tenterais sûrement de me confection- ner nombre de petites choses que ma vanité me ferait trouver artistiques, mais qui, en réalité posséderaient peut-être quelques légers mérites... On ne sait jamais, quand on n'a pas appris!...

* * *

Les savants ne se sont-ils pas avisés de trouver qu'après qu'une femme a doublé le cap de la trentaine, son cerveau décline en poids? Heureusement, pour nous, Mesdames, l'âge... C'en est un moral... autrement quel désastre ce serait?

Devant ce dogme de la science, il n'y a qu'à faire la révérence, évidemment, mais n'y a-t-il pas aussi lieu de songer, un peu? Pour ma part, moi, j'avais toujours cru que les têtes de linottes, les cervelles légères se recrutaient en grande partie parmi celles d'entre nous qui n'ont pas encore franchi ce pas fatal...non, ce pas redouté plutôt qu'on appelle trente ans. Il paraît que je me trompais; ce qui ne serait pas la pre- mière fois, du reste...

Mais, peut-être cette diminution dans le poids du cerveau n'influe-t-elle en aucu- ne façon sur l'intelligence? Alors, ce serait tant mieux pour celles surtout qui sont déjà médiocrement douées sous ce rapport, et pour les autres aussi, ma foi.

Après réflexions, j'incline d'autant plus à penser que le poids n'y fait rien que je con- nais nombre de petites femmes de trente ans plus qui sont superlativement gentilles et intelligentes.

* * *

Vous trouverez, Mesdames, dans une autre colonne de cette page de précieux avis sur les soins à donner aux plantes d'appartemen A ce propos, je me permets d'offrir en votre nom et au mien de sincères remerciements à l'auteur de ce joli travail. Les plantes et les fleurs, dont il nous entretiendra chaque samedi, vont faire ressembler ce coin de no- tre "Page" à un véritable petit parterre. Nous ne manquerons pas d'y venir butiner très souvent.

COLETTE.

FLEURS DANS LES APPARTEMENTS

PROLOGUE.

Un ami des lettres et des sciences veut bien s'engager à publier à cette place, chaque same- di, un article sur la culture des fleurs dans les appartements. Nos lectrices trouveront grand profit à suivre ses conseils et grand intérêt à écouter les digressions qu'il devra faire sur les fleurs en général et sur leur philosophie. Cette délicieuse partie de la création qui est tout éclat, toute harmonie et tout parfum, aura dans notre collaborateur un vulgarisateur dis- tingué en même temps qu'un amant enthousi- aste. —Note édit.)

Les fleurs sont l'un des plus beaux orne- ments des habitations; leurs formes diver- ses, leurs couleurs variées, leur feuillage plus ou moins foncé, quelquefois panaché, leur parfum délicieux sont à la fois un charme pour la vue et une douce jouissance pour l'o- dorat. Tout appartement contenant de belles plantes dispose favorablement en faveur de la maîtresse de la maison; elles indiquent du goût pour le beau, et un cœur ouvert à la belle nature et à la poésie. Ce n'est pas seulement dans la maison du riche, ou du bourgeois à l'aise que l'on trouve de belles plantes à fleurs; souvent l'étalage du pauvre fait l'honneur de sa modes- te demeure, et jette dans l'ombre celui de maisons plus ambitieuses. C'est qu'il s'y trouve une femme qui aime ses chères fleurs, les entoure de soins intelligents, les protè- ge contre le froid, la chaleur, la poussière, les petits ennemis qui les attaquent pour vi- vre à leur dépens, et sait les maintenir en santé, comme elle sait élever ses enfants gros, gras et rosés. Ses fleurs et ses enfants sont sa double couronne; ils remplissent son cœur d'un amour tendre et d'une douce poé- sie, chose que l'on trouve ailleurs que sous les lambris dorés.

Obtenir et conserver des plantes en santé dans une habitation, est un art qui, ne s'ap- prend pas plus d'intuition que tout autre art au métier. Il faut d'abord y mettre son cœur, comme disent les Anglais, "to put one's heart into it"; y apporter quelques soins intelligents, mais surtout y donner une attention constante. Voilà le secret du suc- cès, quand la plante est bien constituée et dans un milieu qui lui convient. Cet art s'apprend assez vite, si on s'applique, se ren- seigne et observe souvent, il se transmet dans les familles de mère en fille; un livre élémentaire sur la culture des fleurs est très utile; des renseignements chez les fleu- ristes ou chez les amateurs qui réussissent sont encore mieux.

On ne trouve pas dans les serres des jardi- niers de plus beaux géraniums, fuchsias, co- léus que chez un grand nombre d'ouvriers et cultivateurs; les fleuristes eux-mêmes en font la remarque. Mais souvent, le plus sou- vent, hélas, dans nos bonnes maisons bour- geoises, malgré des arrosages fréquents et une attention constante, l'insuccès est découra- geant. Les plantes sont malades, elles lan- guissent, s'étiolent, les feuilles jaunissent et tombent, les boutons de fleurs se forment, s'ouvrent même, puis se flétrissent; les ti- ges sont dégarnies, sèchent ou pourrissent, la plante meurt.

Pourquoi cette différence? Pourquoi de si beaux succès chez l'un, et tant de déception chez l'autre? Cela tient à peu de chose, et l'on a tort de se décourager. Je dirai plus tard le secret du succès, ou plutôt la cause de l'insuccès.

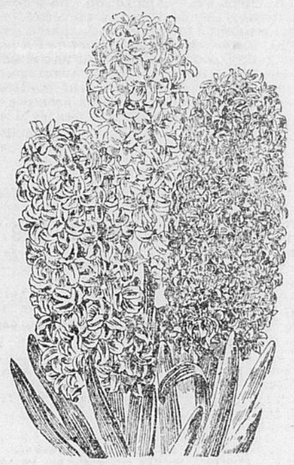

Outre les plantes à fleur, nous avons en- core les plantes à feuillage, souvent aussi belles que les premières, et qui exigent peu de soin et de connaissance. En premier lieu viennent les palmes, dont les variétés sont infinies; elles n'exigent pas la lumière du soleil, sont peu exposées aux insectes et du- rent bien des années. Leur taille varie et l'on peut choisir selon le local dont on dispose Le prix n'est plus le même qu'autrefois. On peut s'en procurer de belles pour moins d'une piastre, même pour 50 c. et 25c., plus peti- tes à la vérité, mais qui grandiront et se- ront un bel ornement pour le salon, la table à manger, le boudoir ou le fumoir. Il y a la plante à caoutchouc, le cocoa, le weeping palm la palme à parasol, les dracénas, la latonie, la kentia. On n'a que l'embarras du choix. Il suffit de se procurer 3 ou 4 cata- logues de fleuristes, ou de visiter quelques serres ou étalages de fleuristes.

Il y a encore, dans le même ordre de plan- tes, certaines bulbes comme l'amaryllis, le crinium, le phrynium variegatum, celles à bois dur comme le petit oranger, (othaite) le fusain à feuilles panachées, les plantes avec ou sans tiges comme l'aspidistra, dont une variété à feuilles panachées, et beaucoup d'autres, dont j'aurai peut-être l'oc- casion de parler plus tard.

Il est un autre genre de plantes à fleur, faciles à cultiver et que chacun peut se pro- curer à peu de frais et de soin; ce sont les bulbes, les belles jacinthes odorantes, les narcisses, les crocus, les tulipes, les oxalis, les lis chinois, les cyelamen, les frecsias, etc., la liste en est longue. On les met en pot, à l'automne, dans une terre légère et riche, on les arrose et les porte dans la ca- ve ou dans une armoire fraîche; l'endroit doit être frais, à l'abri de la gelée, de 40 à 50 degrés. Elles restent de 6 à 8 semaines, à la noirceur, à faire leurs racines, puis

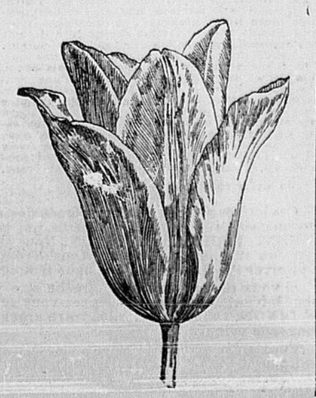

PAGE DES DAMES

quand le pot est bien plein de racines, et que la tige commence à se montrer, on les retire et les met dans un endroit un peu plus chaud, disons 60 degrés, avec un peu de lumière, elles se développent promptement et ce n'est que lorsque la fleur commence à sortir qu'on lui donne un peu plus de cha- leur et une pleine lumière.

Il est facile d'avoir de ces belles fleurs, la plupart odorantes tout l'hiver et le prin- temps, et jusqu'en mai, si l'on espace l'empo- tage, et si l'on sort les pots à 10 ou 15 jours de distance.

Il est encore temps d'en acheter, et d'en planter; elles sont en ce moment à très bon marché, surtout les jacinthes et les tulipes, peut-être aussi les narcisses.

Ces fleurs durent longtemps, et quand elles sont fanées, les bubes servent encore re. Il suffit de les laisser mûrir dans le pot, en diminuant l'arrosage puis le cessant tout à fait; on descend les pots dans une cave sèche, et l'automne suivant, on recom- mence l'opération, en renouvelant la terre. Ainsi rien de plus facile, de plus économi- que et de plus agréable.

Les vitrines des fleuristes sont dans le mo- ment remplies de narcisses, de fresias odo- rants de cyclamen, bientôt les jacinthes vont arriver, avec les oxalis, les narcisses et les crocus.

Tou le monde admire aussi ce beau petit arbuste appelé: azalée de l'Inde, tout cou- vert de fleurs semblables à une rose simple, blanches, rouges, roses, panachées, dont le parfum est délicat.

La culture en est simple et facile; pour le conserver, il suffit de le maintenir, avec peu d'arrosage, dans un coin du jardin, à demi ombre, et de le protéger des insectes. Les boutons se forment durant l'été, et les fleurs apparaissent depuis Noël jusqu'à Pâ- ques.

Mentionnons encore les primevères de Chi- ne, et les primevères obconica, jolies petites fleurs à couleurs variées, maintenant en plei- ne floraison et qui fleuriront jusqu'au printemps, pourvu qu'on enlève les fleurs à mesure qu'elles se flétrissent, pour empêcher la sève de se porter sur la graine; il s'en forme d'autres constamment; elles deman- dent un arrosage quotidien.

ANEMOPHILE.

Montréal 12 janvier, 1900.

LA FEMME CHEZ ELLE

Il est un fait assez étrange et que nous pou- vons constater de nombreuses fois, c'est la préoccupation constante de bien des gens, de vouloir faire une question de mode en tout et pour tout; cependant je crois devoir conseil- ler à mes chères lectrices de se prémunir con- tre ce souci pour ce qui est de leur chez soi, de leur "home".

La mode n'existe pas en fait d'ameuble- ments ces meubles, des styles peuvent avoir momentanément plus de vogue, réunir plus se suffrages; mais seul doit être selon nous le guide à écouter, la loi à suivre: "le bon goût".

Le goût n'a pas d'âge, n'a pas point de forme, il se traduit par un ensemble de li- gnes, de couleurs, de tons, de teintes, s'har- monisant par des rapprochements, se fon- dant dans un mélange qui offre un charme à l'œil; chaque fois que vous arrivez à avoir ce plaisir de la vue, et toutes les fois que l'œil n'est pas choqué, vous êtes sûr d'avoir sacrifié au goût et de n'avoir pas à craindre les critiques sévères des gens qui subissent la mode, ce tyran unique!

L'on revient peu à peu à un sentiment, à une notion plus juste de ce que doit être l'a- meublement, Pendant plusieurs années l'on ne ce que chaque femme a comme qualité pré- dominante, l'instinct du joli. C'est en jetant sur un piano un morceau d'étoffe, soie ou velours joliment chiffonné avec des franges de soie aux tons harmonieux qui chatoient à l'entour; pour les moins fortunées, c'est la simple imitation des toiles de Jouy, la cre- tonne, l'indienne, aux charmantes impressions avec personnages, monuments, payasages fleurs; on les mélange de petite soie Liber- ty, et on les borde ne franges à pompons co- ton et soie, on en relève les deux coins de face du piano en tampons noués par de lar- ges rubans de faille, rubans d'ailleurs main- tenant arrivés à des prix étonnants de bon marché.

Ces mêmes toiles, indiennes, cretonnes, an- ciennes si l'on peut, servent à faire des cous- sins des poufs, des paniers à ouvrage, à papier, des paravents—pour ceux-ci, choisis- sez de préférence des étoffes à personnages; il y en a d'une saveur charmante par leur naïveté, c'est Jeanne d'Arc et ses gloires, Sainte-Geneviève et ses visions, ou bien de plus romantiques, "Les Amours de Léandre' le Passage du Bosphore, ou encore les pro- menades animant d'extraordinaires paysages, Bohème animant d'extraordinaires paysages, dans une série d'incidents de promenades à âne, en bateau de pêches a la ligne, de repas dans les guinguettes, etc., etc. Prenez donc ces étoffes si distrayantes pour l'œil, éten-

La dernière toilette de Paris

dez-les sur vos paravents sans laisser voir le bois; vous borderez d'un liseré de velours de nuance foncée par rapport à la teinte de l'étoffe; clouez de gros clous d'acier tout autour puis, sur les feuilles, à deux centimè- tres du bord, faites courir un ou plusieurs étroits galons de soie ou de velours placés à distance égale des nuances éteintes que vous coudrez à plat; accrochez à votre paravent un gros sac d'étoffe, largement enrubanné, et voilà un coin garni de façon charmante. Cela va avec tout, à la condition de choisir les nuances des étoffes, de telle sorte qu'- elles ne viennent pas meurtir l'œil par trop de dissonnance avec le reste de votre ameu- blement.

Sur les meubles, les cheminées, etc., lais- sez traîner de ces riens en faïences anciennes vases, porcelaine, cuivre, argent, boîtes bon- bonnières où vous mettrez vos fleurs préfé- rées ou vous disposerez à mille usages qui naîtront chaque jour de votre fantaisie ou de votre caprice.

LES PROPOS DU DOCTEUR

LA TOUX

La toux, cet acte réflexe, fréquent en cette saison, qui se traduit par une ou plusieurs expirations brusques, presque toujours bruy- antes et sonores, est trop commune pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans une des- cription à ce sujet. Mais il y a toux et toux, car suivant les circonstances, les ac- cès présentent des caractères très variables. C'est ce qu'indiquent les qualifications qui ont cours dans le langage médical et dont voici les plus communes.

La toux est dite "sèche" quand elle n'est pas suivie d'expectoration; "humide ou gras- se," quand elle aboutit à l'expulsion de mu- cosités sécrétées dans les voies respiratoires; "brève," quand elle se réduit à une secousse expiratoire unique et de peu de durée, "prolon- gée" dans le cas contraire; "férine" lors- qu'elle se répète avec instance et prend un ton rauque caractéristique. On dit que la toux est "quinteuse" lorsque la secousse ex- piratoire se décompose en un certain nombre de saccades convulsives, qui se suivent avec une grande rapidité. Une pareille secousse constitue une "quinte". Lorsque plusieurs quintes se suivent, séparées l'une de l'autre, par une inspiration prolongée, plus ou moins sifflante, la toux est dite coqueluchoïde. On a qualifié la toux de "superficielle", lorsque la secousse expiratoire et l'inspiration qui la précède sont elles-mêmes superficielles; dans le cas contraire, la toux est dite "profon- de."

Suivant son timbre et son intensité, la toux se qualifie de "sonore", lorsqu'elle écla- te sous forme d'un bruit éclatant, bien tim- bré, qui se rapproche du cri; "stridente," lorsque ce bruit est à la fois aigu et très ai- gu; "croupale", lorsque par son timbre elle rappelle dans une certaine mesure l'aboie- ment d'une jeune chien; "rauque" ou "voi- lée," lorsque le son qu'elle produit est à la fois grave et étouffé; "étreinte," quand la secousse de toux n'aboutit plus à la produc- tion d'un bruit perceptible; on nomme "éructante" la toux constituée par des se- cousses qui ressemblent à des éructations étouffées.

Il est tout à fait nécessaire de bien se rendre compte de la nature de la toux, quand on veut guider le médecin appelé en hâte au chevet d'un malade, sur la nature de la toux qu'on a observée et dont les accès peuvent être suspendus pendant la visite du prati- cien. C'est un point important sur lequel nous appelons l'attention de nos lectrices.

En effet, la toux est loin d'être toujours un symptôme d'affection de poitrine; elle peut au contraire être liée à des causes ou des maladies très diverses.

Laissant de côté les diverses inflammations des voies respitatoires, nous voyons la toux être un indice dans les cas de polypes ou de can- cers du larynx, d'anévrisme de l'aorte, dans les affections du cœur; très fréquemment elle accompagne les maladies des oreilles ou des fosses nasales; elle peut avoir aussi une origine buccale. La toux gastrique n'est point rare chez les personnes souffrant de l'estomac; elle peut être également hépati- que, c'est-à-dire accompagner une maladie du foie; chez nombre de femmes elle a une cau- se purement utérine; les vers intestinaux la provoquent aussi fréquemment; enfin, la toux hystérique est un indice remarquable de la grande névrose.

C'est donc en considérant tout à la fois les caractères, la marche, la durée de la toux, etc., que l'on peut renseigner utilement le médecin sur les causes qui lui donnent naissance.

Il ne faut pas s'effrayer inutilement d'ac- cès de toux fréquents, pénibles et même quin- teux. On ne se trouve pas, en effet, néces- sairement en présence d'un indice d'une lé- sion grave des voies respiratoires. Les pe- tites toux sèches, comme on les désigne dans le langage vulgaire, qui se changent ensuite en toux "grasses" et sont accompagnées d'expectoration doivent, en cette saison, re- tenir particulièrement l'attention. Ce sont elles en effet que l'on trouve au début de la tuberculisation pulmonaire et qu'on observe à la première période des laryngites et des pleurésies.

Nous verrons prochainement comment il convient de combattre le plus efficacement les accès de toux.

LES SECRETS DE LA MENAGERE

Veut-on connaître le moyen à employer pour enlever les pâtés d'encre que l'on a faits sur des papiers importants qui ne doivent pas être altérés.

Faites un mélange de 20 grammes de chlo- rure de chaux et de 80 grammes d'eau distil- lée; secouez-le bien, quand le chlorure de chaux est dissous, laissez reposer, versez le liquide dans un flacon en verre bleu en y ajoutant 5 grammes d'acide acétique. Badi- geonnez les pâtés ou les écritures que vous désirez enlever avec un petit pinceau très fin, séchez avec du papier à filtrer.

Le mélange se conserve bien bouché.

Nous compléterons ces indications en en- seignant à nos lectrices les divers moyens de faire disparaître les taches d'encre ailleurs que sur le papier. Par exemple, du parquet ou du plancher, au moyen de quelques gout- tes d'acide hydrochlorique étendu d'eau, ou à défaut de cet acide de l'eau de Javel. met quelques gouttes sur les tâches, on les pas à reprendre sa couleur naturelle.

Si c'est un drap de bureau, vert, rouge, bleu ou marron qui se trouve taché par l'en- cre, imbibez une petite éponge avec de la ben- zine et tamponnez-en les taches jusqu'à ce qu'elles commencent à disparaître: finissez en frottant avec un chiffon de toile trempé dans de l'eau pure. On peut encore remplacer la benzine par du lait frais chaud; on en met quelques gouttes sur les taches, on les éponges ensuite, jusqu'à la disparition de l'ancre et on finit par essuyer avec le chiffon de toile.

C'est également au lait chaud qu'il faut recourir quand l'encre s'est répandue sur les tapis. On se sert d'un fort tampon de ouate pour en imbiber les taches. Les plus diffici- les à enlever sont celles qui ont attaqué le marbre, on peut cependant essayer d'en ve- nir à bout avec un mélange de térébentine, de savon, de carbonate de soude et d'eau chaude.

Pas commodes non plus à enlever les ta- ches d'encre sur le linge et les vêtements Es- sayer cependant d'employer le sel d'oseille légèrement humecté d'eau ou le jus d'un ci- tron mis à chauffer sur une lampe à alcool.

En la belle saison où l'on trouve en abon- dance les roses et les chrysanthèmes et où l'on a des cadeaux à offrir ou à rendre, un joli bouquet sera toujours bien venu de la personne à laquelle il sera offert. Ensei- gnons donc à nos lectrices le moyen de les composer elles-mêmes ce qui leur constituera une précieuse économie.

La base de ces bouquets sera les chrysan- thèmes dont la variété de teintes se marie de la façon la plus heureuse aux fleurs de toutes nuances. Une gerbe de rose rouges, mêlées de chrysanthèmes jaunes, produit un effet délicieux. Quant à la gerbe, voici la fa- çon pratique de la faire.

Vous étenderez

Vous étendrez sur une table un lien solide, puis vous poserez dessus les tiges de fleurs et de feuillage, en donnant à chacune la po- sition l'orientation en éventail; qu'elle devra occuper dans le bouquet. Les tiges étant ras- semblées du bas, on liera solidement en ayant soin de maintenir le haut pour qu'il ne se déplace pas. Un peu d'habitude permet de disposer par ce moyen des gerbes légères et d'une grande élégance.

On parlait, au cercle, de deux médecins embaumeurs qui se détestent.

—Comment se fait-il, dit S... que des gens qui embaument, ne puissent se sentir?

LE SOMMEIL DES ENFANTS

Dans leurs berceaux, près de leur mère,
Quand dorment les petits enfants,
Ne croyez pas que sur la terre
Restent ces endormis charmants;

Non, non; toujours des Anges viennent
Qui les emportent dans leurs bras,
Et qui dans les cieux leur apprennent
De beaux jeux qu'ils ne savaient pas.

Et, quand la mère se réveille
Et veut voir entre ses rideaux
Son petit enfant qui sommeille,
La nuit, dans un heureux repos,

Les Anges vite le ramènent,
Dans son lit le recouchent bien,
Et près du berceau s'entretiennent
Sans que la mère en sache rien.

Ainsi s'envolent ces années,
Au vol rapide et gracieux,
Ainsi ces charmantes journées,
Dont la moitié s'égare aux cieux.

Mais, dès qu'une faute première
A flétri leurs douces vertus,
Les enfants restent sur la terre,
Les Anges ne reviennent plus!

Léon Gautier.

CHRONIQUE DE LA MODE

Vous n'avez guère le temps en ce moment de vous occuper de mode, mes chères lectri- ces, toutes vous êtes plus ou moins au mi- lieu des fêtes, des réunions.

Vos toilettes, vos vêtements de visites sont prêts n'est-ce pas? Ne trouvez-vous pas qu'il est beaucoup plus commode quand on a une toilette élégante de porter une mante, une étole, un collet que de mettre un paletot ou une jaquette. Ces vêtements simplement posés sur les épaules, n'abîment nullement, ne chiffonnent pas les garnitures coquettes d'un corsage habillé et si vous ne laissez pas votre vêtement aux mains de la domestique dans l'antichambre, il vous est facile de dé- faire négligemment l'agrafe qui le retient; tout en causant le vêtement glisse sur le dos de votre chaise et vous apparaissez alors très joliment parée.

Il faut pour être au nouveau goût du jour, que le collet soit d'une belle longueur quel qu'en soit le tissu, drap, velours ou fourru- re. Très chaudement doublé, puisque nous al- lons, paraît-il, payer chèrement l'hiver si tar- dif et geler simplement en janvier jusqu'en février, combien alors serons-nous heureuses de nous être prémunies de belles fourrures! Ils doivent aussi (je continue à vous parler des collets) prendre bien les épaules, les em- boîter, pour ainsi dire, ce qui nous force, ne trouvez-vous pas, à marcher les coudes légè- rement serrés à la taille. La démarche n'en est pas plus laide, au contraire, cela donne un petit air compassé assez réussi, car il est gentiment corrigé par le coquet chapeau, d'un air beaucoup plus dégagé, celui-ci. On fait de ravissantes toques-bérets en drap ou velours, très crânement retroussés du côté gauche, par un énorme motif de plume, ou par un nœud, un oiseau, une touffie de fleurs roses, violettes, n'importe.

Vous pouvez, pour visites de cérémon élégante, ajouter à votre manchon un bri de fleurs assorties à celles de votre chapeau. Rien n'est plus joli que les teintes chaudes et sombres des fourrures auprès de la déli cate couleur des fleurs. Les manchons fan- taisie que l'on fait à présent en sont une preuve réelle; rien n'est plus élégant que ces mélanges de dentelle, mousseline de soie, fourrure et fleurs dans lesquels les femmes enfouissent leurs menottes.

Voulez-vous connaître une des dernières modes, pour les hommes, mode que nombre de gentlemen portaient sur le champ de cour- ses d'Auteuil? Ce sont les gilets fantaisie. Gilets bleu de roy, gilets cramoisis à bou- tons d'or ou de corail, gilets écossais, gi- lets fleurdelysés sur fond chamois, d'autres en velours loutre, bleu pensée, etc., enfin il y en a pour tous les goûts, cette note colo- rée dans la tenue habituellement sombre des hommes, a un petit aspect excentrique.

Mais on peut toujours trouver une note plus simple dans cette idée; un gilet de ve- lours noir pointillé de blanc ou marron, etc., peut être un vêtement de fantaisie qu'une femme adroite fera elle-même à son mari.

En passant, laissez-moi vous parler d'une grave question qui touche au savoir-vivre; mais comme nous nous occupons des visites de nouvel an, elle est permise. Les hommes n'aiment guère, en général, les visites, et un oubli de ce genre peut avoir dans le courant de l'année, froissé quelquefois la femme d'un supérieur, d'un chef influent. C'est aux femmes de réparer ces petites maladresses; une prévenance, une visite faite au moment du jour de l'an suffit souvent pour que tous les petits différends soient oubliés et que des rapports fort agréables s'établissent entre les intéressés.

COMTESSE DE PAHUD.

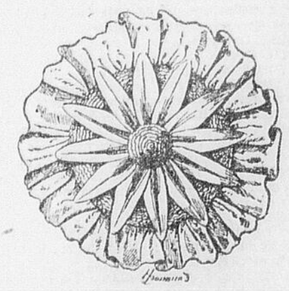

COUSSIN EN FORME DE MARGUERI- TE.—Le coussin se fait d'abord en mousse- line de soie or, tout froncé en rond, bordé d'un volant en mousseline de soie blanche. Sur ce coussin on applique une marguerite dont les pétales sont en drap découpé ou en satin blanc découpé et laitonné et le cœur en mousseline de soie jaune foncée.

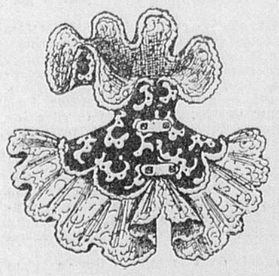

Col de velours incrusté sur fond de soie claire; tout autour une dentelle sert de gar- niture. Le col, très élevé, gondole gracieuse- ment avec un bord ruché de mousseline de soie petite patte boutonnée devant avec bou- tons précieux.

Le col peut servir de garniture sur un vê- tement uni ou même suffit dans une toilette de cérémonie pour éviter d'être tout à fait en taille.

En police correctionnelle:

—Les agents vous ont arrêté en état d'i- vresse manifeste, faisant du scandale sur la voie publique, et vous les avez injuriés et frappés.

—Mon président, j'étais avec des camara- des chez un mastroquet qui nous a versé des tas de liquides... chacun a bu de confiance.

—N'aggravez pas votre situation en com- pliquant votre cas du délit d'abus de con- fiance!...

A TERRENEUVE

La question des pêcheries

Paris, 30 décembre.

Au moment où les journaux agitent de nouveau la question de Terreneube, on lira avec intérêt l'extrait suivant des "Vieux Souvenirs" du prince de Joinville, qui fut désigné en 1841, comme capitaine de la frégate la "Belle-Poule," pour commander la station navale chargée de la surveillance des pêcheries. On y verra que depuis 1841, c'est-à-dire depuis cinquante-huit ans, la question de Terreneuve n'a pas fait un pas vers une solution quelconque.

Je ne m'étendrai pas ici sur ce qui est devenu la question de Terre-Neuve, que j'ai eu naturellement le devoir d'étudier sur toutes ses faces. Qu'il me suffise de rappeler que lorsque l'île de Terre-Neuve devint anglaise, les conquérants nous concédèrent un droit exclusif de pêche sur la moitié des côtes de l'île sous la réserve que nous n'y descendrions que passagèrement pendant la saison et n'y ferions aucun établissement permanent.

Quand ce droit de pêche nous fut concédé, et il devint très important pour nous, car il occupa vingt mille marins, faisant des pêcheries de Terre-Neuve, une des principales pépinières de matelots pour nos flottes de guerre, l'île était à peu près inhabitée.

En contrée déserte, point de conflits. Mais petit à petit l'île se peupla. Sur la partie où nous avions droit de pêche, le French Shore, une population anglaise très restreinte, insignifiante même, se répandit, et, chose curieuse, elle y fut appelée par nous, désireux de laisser des gardiens chargés de surveiller, d'une saison à l'autre les établissements indispensables à la cure, au séchage, à la salaison du poisson, établissements que nous ne pouvions occuper nous-mêmes d'une façon permanente.

Pendant ma croisière je trouvai partout cette population anglaise qui vivait de nous, en bons termes avec nos Terre-Neuviens.

Cette entente cordiale se serait sans doute prolongée indéfiniment et nul n'aurait entendu parler d'une question de Terre-Neuve dangereuse pour les relations internationales des deux pays, si la partie méridionale de l'île, à climat tempéré, et complètement anglaise, ne s'était pas peuplée assez rapidement pour avoir une constitution, des institutions libérales, un parlement et par suite des élections. Aussitôt il fallut aux courtiers électoraux une plateforme populaire à sensation, et cette plateforme est devenue tout de suite quelque chose comme l'irrédentisme italien, la revendication du sol national avec ses draits: Terre-Neuve aux Terreneuviens! Là est toute la question de Terre-Neuve.

Localement, personne ne s'en soucie, mais dans la presse et sur le terrain de la fantasmagorie électorale, elle a mis le feu aux passions et pourra très bien un jour engendrer des ruines et faire couler du sang.

Ceci posé, je reviens à mes souvenirs personnels. Contrairement aux impressions de la plupart de mes camarades, je trouvai le séjour de Terre-Neuve très agréable, pendant les mois d'été où nous étions en station, bien entendu.

L'île est accidentée, couverte de forêts de sapins. Là où les bois font défaut, des lacs, des rivières d'une limpidité admirable, où la truite, le saumon pullulent. Beaucoup de gibier, et tout cela au milieu de l'espace inhabité, où chacun peut jouir de la plus absolue liberté, sans autres limites que sa volonté et ses forces. Si à côté du pour il n'y avait pas le contre, Terre-Neuve, l'été, serait un paradis, et il n'y en a pas sur notre boule. Le contre, ce sont les mouches, la petite mouche noire, le "black fly", la peste de toutes les contrées septentrionales, contre laquelle il n'y a pas de défense, car elle s'introduit partout, aucun préservatif ne l'arrête, aucun onguent, aucun enduit ne la rebute.

Dans une excursion de chasse que je fis à l'île de Groix, ainsi baptisée, sans doute, par quelque Lorientais, à huit ou dix milles au large du Croc, je vis plusieurs de mes camades dont les yeux avaient disparu, dont la tête était enflée comme une tête d'hydrocéphale, devenus comme fous de douleur sous les piqûres de cette infernale mouche, et un de nos serviteurs, étendu par terre, refusant de bouger et suppliant avec larmes qu'on lui tirât un coup de fusil dans la tête pour mettre fin à son supplice.

Cette île de Groix fourmillait d'animaux venus de la grande terre, l'hiver, sur la glace. Ses bords escarpés, couverts d'une végétation arborescente impénétrable, entouraient un vaste plateau sans arbre, une lande Nous atteignîmes cette lande en marchant dans le lit d'un ruisseau et nous y fîmes une Saint-Barthélemy de volatiles, principalement de cette espèce de grousse grise que les Anglais appellent ptarmigan. Ces oiseaux étaient dans la période de l'accouplement, ne s'envolaient pas et quand nous en tuions un, l'autre, furieux, venait, en enflant ses plumes, nous becqueter les jambes.

Les versants boisés de l'île devaient être remplis d'élans, ou, comme on les appelle à Terre-Neuve, de caribous, à en juger par les empreintes innombrables de pieds qu'on y apercevait de tous côtés. Nous n'en vîmes qu'un de trop loin. Si nous avions eu un ou deux chiens courants à lâcher dans les fourrés, nous aurions fait des hécatombes.

Du Croc je visitai tous nos établissements de pêche du voisinage : Saint-Julien, la baie Rouge, etc. La morue était, cette année-là, d'une abondance extraordinaire. Un coup de seine à la baie Rouge ramena un jour vingt-quatre mille morues. C'était l'âge d'or de la pêche.

Aujourd'hui le poisson a déserté la côte ouest de Terreneuve. Nos pêcheurs sont obligés d'aller, avec leurs navires, jeter l'ancre sur le grand banc où ils restent des mois, ballottés par toutes les tempêtes. Du bord ils vont tendre des lignes dans de petites barques qui souvent se perdent dans le brouillard et dont on n'entend jamais parler.

Souvent aussi c'est le bâtiment lui-même qui est coupé en deux de nuit ou de brume, par un transatlantique marchant dix-sept nœuds à l'heure, et qui, en quelques secondes a disparu, tandis que le malheureux abordé sombre avec tout son équipage. Bien hasardeuse et bien rude cette carrière de nos pêcheurs du banc ! mais ils reviennent hommes et hommes vigoureusement trempés.

De la côte est de l'île, la "Belle-Poule" se rendit à la côte ouest en passant par le détroit de Belle-Isle. étroit canal qui sépare Terreneuve du Labrador. Nous rencontrâmes, en traversant ce détroit, une somme de difficultés de navigation vraiment extraordinaire.

Le canal était rempli d'îles de glace échouées ou promenées par les courants ; une brume épaisse nous y prit, accompagnée d'aurores boréales zénithales, dont l'action électrique affola tous les compas, toutes les boussoles du bord. Plus de vue, plus de direction !

Après nous être trouvés dans une situation critique à l'entrée de la baie Forteau, point de la côte du Labrador célèbre par ses naufrages, je conduisis la frégate au havre d'Ingornachoix, où nous fîmes un assez long séjour nécessité par la santé de l'équipage. Il se ressentait déjà depuis quelque temps des fatigues exceptionnelles de la campagne.

Pendant notre séjour au Croc, malgré ce temps de repos, malgré des soins de toute sorte, beaucoup d'hommes traînaient, et la maladie finit par prendre le caractère d'une épidémie de variole assez sérieuse. Pour arrêter le mal, l'empêcher de s'aggraver, de s'éterniser, ce qui nous aurait fait repousser de presque tous les ports étrangers, le mieux était d'isoler les malades.

Je me hâtai donc de faire construire sur une jolie île boisée, située à l'entrée de notre mouillage, un hôpital où j'installai mes varioleux, pendant que nous employions tous les moyens pour sécher et désinfecter la frégate.

Cet ensemble de mesures nous réussit et quand nous quittâmes la baie, l'équipage avait complètement repris sa vigueur et sa santé.

Pendant ce long séjour, je me rendis compte de l'immense quantité de homards qui fréquentaient la côte. Le premier jour où mes hommes allèrent se promener à terre, ils en rapportèrent neuf cents qu'ils avaient pris dans les roches et dont la capture n'avait guère été difficile.

Je ne sais si le homard d'Ingornachoix était sans reproches, comme Bayard, mais il était certainement sans peur. Il suffisait lorsqu'on l'apercevait dans les petits fonds, de lui présenter un bâton ; il s'élançait avec furie, le saisissait avec ses pinces et refusait absolument de le lâcher. De cette abondance de homards, exploitée plus tard, lorsqu'elle a été connue, est née la question des homarderies, enfourchée par les irrédentistes anglais.

Peu après je mis à la voile, non sans regrets, pour continuer notre campagne. Le temps avait passé très vite entre les soins ge tous genres qu'avait entraînés la santé de l'équipage, entre les exercices de toute nature auxquels nous nous étions livrés, les tirs à boulet à travers la forêt vierge où nos projectiles fauchaient des arbres séculaires ; nous avions robinsonné sur la plus grande échelle et j'ai toujours eu un faible pour ce genre d'existence.

Après la construction de notre hopital, nous avions établi des fours à chaux pour l'assainissement de la frégate nous nous étions faits bûcherons, charpentiers, charbonniers. Nous nous étions fabriqué des mâts, des vergues de rechange. Puis nous avions desséché des étangs, poussé dans toutes les directions des explorations de chasse, de pêche, découvert des rivières, des lacs.

Dans ces excursions, si nous fîmes de belles chasses, elles ne comportaient que du petit gibier. Une fois je tirai et, à ma grande douleur, je manquai un renard noir argenté, l'animal que la nature a revêtu de la plus belle et la plus rare des fourrures.

Les traces d'ours, de caribous, abondaient nous aberçumes un loup gris, rayé comme un zèbre et gigantesque, mais aucune de ces grosses bêtes ne tomba sous nos coups.

Nous terminâmes notre tournée terre-neuvienne par la baie Saint-George la dernière de toutes les baies du French Shore, et le seul point où l'exercice de nos droits soulevât quelques difficultés.

Nous y trouvâmes, en effet, un gros village anglo-canadien en pleine prospérité et pleine croissance et nous nous livrâmes visàvisdes habitants à la cérémonie de l'interdiction de la pêche, cérémonie qui fut reçue avec des protestations amicales et narquoises — amicales parce la moitié de la population était canadienne-française, parlait notre langue avec un fort accent malouin et que la similitude d'origine, de langage, de religion, de mœurs établit malgré tout des rapports sym pathiques ; — narquoises parce que d'abord nos pêcheurs ne fréquentaient plus Saint-George, parce qu'ensuite l'interdiction, obligatoire en présence de nos navires de guerre qui apparaissaient quatre ou cinq jours par an, devenait assez illusoire pendant les trois cent soixante autres jours de l'année.

Néanmoins il était facile de voir déjà que là où une population indigène suffisante s'installerait, notre droit exclusif de pêche ne pourrait être maintenu ; mais il était non moins facile de juger que, sur ces points exceptionnels, un arrangement ,lcàl, conciliant tous les intérêts, pourrait être conclu sans difficulté. Est-ce encore possible aujourd'hui quand les palabes électorales ont taut envenmé ?

L'INCIDENT DU "BEATRICE"

Londres, 12— M. Joseph H. Choate, ambassadeur des Etats-Unis, a pris des informations au sujet de la cargaison du navire "Beatrice", mais n'a eu aucune réponse définitive du Bureau de la guerre.

On attribue au gouvernement plusieurs décisions quant aux articles de contrebande, mais le rapport de la Presse Associée paraît être exact ; la Grande-Bretagne n'abandonnera pas ses droits de recherches et ne se fiera pas entièremeat aux certificats de navire. En dépit de toutes les négations envoyées par le câble, tous les articles saisis ont été libérés, excepté ceux du vapeur "Beatrice". Le bureau des affaires étrangères est persuadé que sa note à M. Choate décide de toute la question de contrebande.

PROHIBITION

Londres, 12. — La Gazette Officielle d'aujourd'hui contient une proclamation prohibant l'exportation en dehors du royaume, ou le transport vers la côte, d'une variété d'acide susceptible d'être converti en matériel de guerre.

LES ELECTIONS MUNICIPALES DE ST-HERMAS

Ce que vaut la parole des libéraux

Une bonne veste pour M. Ethier !

Monsieur le rédacteur,

Je tiens à enregister une protestation publique contre les faits qui se sont passés à Saint-Hermas, lundi dernier, à l'occasion des élections municipales. Jamais ici on n'avait fait entrer les mesquines questions de parti dans le choix des conseillers ; les citoyens, en général, ont des vues assez larges pour ne pas restreindre aux étroites visées de la politique de clocher leurs intérêts municipaux qui sont assurément les plus immédiats.

Il appartenait aux vieux rouges encroûtés de notre paroisse d'inaugurer ce système bâtard , il appartenait à certains esprits obtus de susciter ces luttes acrimonieuses et malhonnêtes qui donnent des haut-le-corps à tous les gens bien pensants, à tous ceux qui savent mettre au-dessus du fanatisme politique les saines idées de fraternisation, de concorde et d'harmonie.

Lundi dernier a été un jour néfaste pour Saint-Hermas, puisqu'il a vu s'introduire un précédent malheureux dont, nous l'espérons, saura faire bonne justice notre population honnête et pacifique. Il nous fait cependant plaisir de constater qu'il s'est trouvé dans les rangs du parti libéral des hommes assez intelligents, assez claivoyants et assez honnêtes pour protester par leur vote contre l'ignominieuse conduite et la sordide mauvaise foi de quelques-uns de leurs partisans.

A ceux-là nous rendons un solennel hommage ; nous regrettons pour eux l'alliance où ils se trouvent mêlés.

Voici donc les faits que je veux porter à la connaissance du public, pour montrer clairement la duplicité des libéraux à vues étroites—et ils sont nombreux—et le degré de foi qu'il faut ajouter à leurs engagements et leurs promesses.

Il s'agissait de remplacer deux conseillers sirtant de sharge, MM. Benjamin Pilon et Joachim Labrosse, deux bons conservateurs en politique. Depuis plusieurs jours s'organisait dans certains quartiers une cabale secrète pour faire élire aux charges vacantes des partisans de M. Ethier. Et ici, je dois dire, entre parenthèse, qu'on avait consulté le grand oracle qu'est M. Ethier ; et ce dernier fait comprendre à ses acolytes de quelle importance il était pour le succès de sa cause de se ménager dans le conseil des partisans qui pourraient contrôler efficacement la grande machine électorale de la révision des listes.

A l'heure fixée lundi, les contribuables de Saint-Hermas étaient réunis pour procéder à l'élection de leurs mandataires. Et avec cet esprit de conciliation qui caractérise nos amis, et pour éviter ces luttes qui amènent toujours des froissements regrettables, conservateurs et libéraux en étaient venus à une entente préalable pour laisser élire sans division chacun un partisan, bien que nos amis fussent convaincus de l'avantage où ils étaient de battre à plate cauture leurs adversaires, dans le cas où ils auraient persisté dans leur projet primitif.

Furent donc mis en nomination : M. Anthime Girard, libéral, à qui on n'opposa personne, conformément à la convention que nos amis respectaient, et M. Calixte Pilon, conservateur.

Mais on avait compté sans le génie malfaisant d'un certain Augustin Legault (plus connu sous le nom de Jacquot Noël) et de sa progéniture rtmarquable. Ce monsieur, poussé par son étroitesse de vue, propose, secondé par un autre copain du même calibre, M. Rémi Laurin, que M. Zéphirin Drouin soit élu à la charge de conseiller préférablement à M. Pilon, déjà mis en nomination.

Ce fut pour nos amis une surprise assez désagréable, étant donnée l'entente formelle intervenue quelques minutes auparavant. On aurait bien pu, par vengeance, opposer avantageusement un candidat conservateur à M. Girard, mais la parole était donnée et, avec une loyauté qui leur fait honneur, nos amis ne voulurent pas la rompre.

Il se trouva dans l'assistance cinq personnages, importants du camp libéral, ceux-là mêmes qui prétendent donner le ton toujours et partout, dont la voix tonne dans les grandes circonstances, les coryphés enfin de la bande rouge, et puisqu'il faut les nommer, en outre des proposeur et secondeur déjà connus, M. M. Joseph Fortier, ex-tanneur, Isidore Fortier et Charles Lalande, trois grands canons à long feu. Le président dut obtempérer à cette demande ; le poll fut tenu jusqu'au soir pour être continué le lendemain, mardi. A la fermeture du bureau de votation, le premier jour, le président constata une majorité de 12 voix en faveur de M. Pilon ; ce qui fit naître une intéressante grimace sur la figure des organisateurs rouges.

Il fallait faire un effort surhumain pour enlever la majorité à nos amis. M. Ethier fut mandé en toute hâte ; on tint conciliabule, et il fut résolu de faire une cabale nocturne des mieux conditionnées.

Ce qui fut convenu fut mis à exécution, et l'on put voir parcourant les rangs une foule d'oiseaux de nuit à la tête desquel se distinguait un certain personnage dont la réputation est faite comme fomentateur de troubles et de divisions ; mieux vaudrait poutant pour lui s'inspirer des grands exemples de charité et d'humilité qu'il a sous les yeux dans les membres de sa famille.

En dépit de toutes ces allées et venues, de tous les petits moyens dont les cabaleurs firent usage, de leurs pressantes sollicitations auprès des partisans, M. Pilon fut élu par la jolie majorité de 24 voix. On conçoit facilement que ce fut une douloureuse défaite pour les agitateurs "effrénés" qui avaient suscité ces divisions, qui avaient voulu jouer aux finauds et se voyaient écrasés comme ils le méritaient.

Je tiens cependant à adresser des félicitations et des remerciements bien sincères à un certain nombre de libéraux intelligents que n'aveugle pas le fanatisme; ils ont protesté énergiquement contre la honteuse conduite de leurs copains ; l'un d'eux entr'autres—un brave celui-là—M. Hermas Lamarche, n'a pas craint de leur jeter en pleine figure l'ignominie et la bassesse de leur attitude.

Que conclure de tout ce qui s'est passé à cette occasion? Bien des conclusions se présent comme conséquence logique ; celle-ci cependant domine les autres: C'est que le parti libéral à Saint-Hermas est composé pour la plupart d'hommes aux vues étroites, sans honneur et dont la parole ne vaut pas une sale guenille. Il existe de très honorables exceptions, malheureusement trop rares.

Ce résultat signifie de plus un grave échec pour ce pauvre M. Ethier qui avait voulu appuyer de son prestige décroissant les sourdes menées de ses acolytes d'ici. On a une juste idée de la popularité de M. Ethier dans notre paroisse et de la GRANDE INFLUENCE en même temps que de la juste valeur de ses principaux partisans.

Que M. Ethier sache en tirer une leçon profitable, et qu'il se prépare à une remarquable dégringolade!

ANTI-CHARLOT.

ELECTIONS MUNICIPALES

Dans St Antoine Sud, M. Lapointe a retiré sa candidature pour des motifs tout à fait honorables et qui ne peuvent que le rehausser dans l'estime de ses nombreux amis. Nous espérons que dans une autre circonstance M. Lapointe fera taire ses délicates hésitations et que les intérêts du quartier St Antoine Sud pourront trouver en lui un digne représentant.

L'hon. sénateur Dandurand, annonce la "Patrie" d'hier soir, se présente dans le quartier St Antoine Sud où nous espérons qu'il sera élu par acclamation.

Nous ne répèterons pas ici les motifs d'intérêt public qui nous ont fait souhaiter la candidature de l'honorable sénateur.

A BORD DU "SARDINIAN"

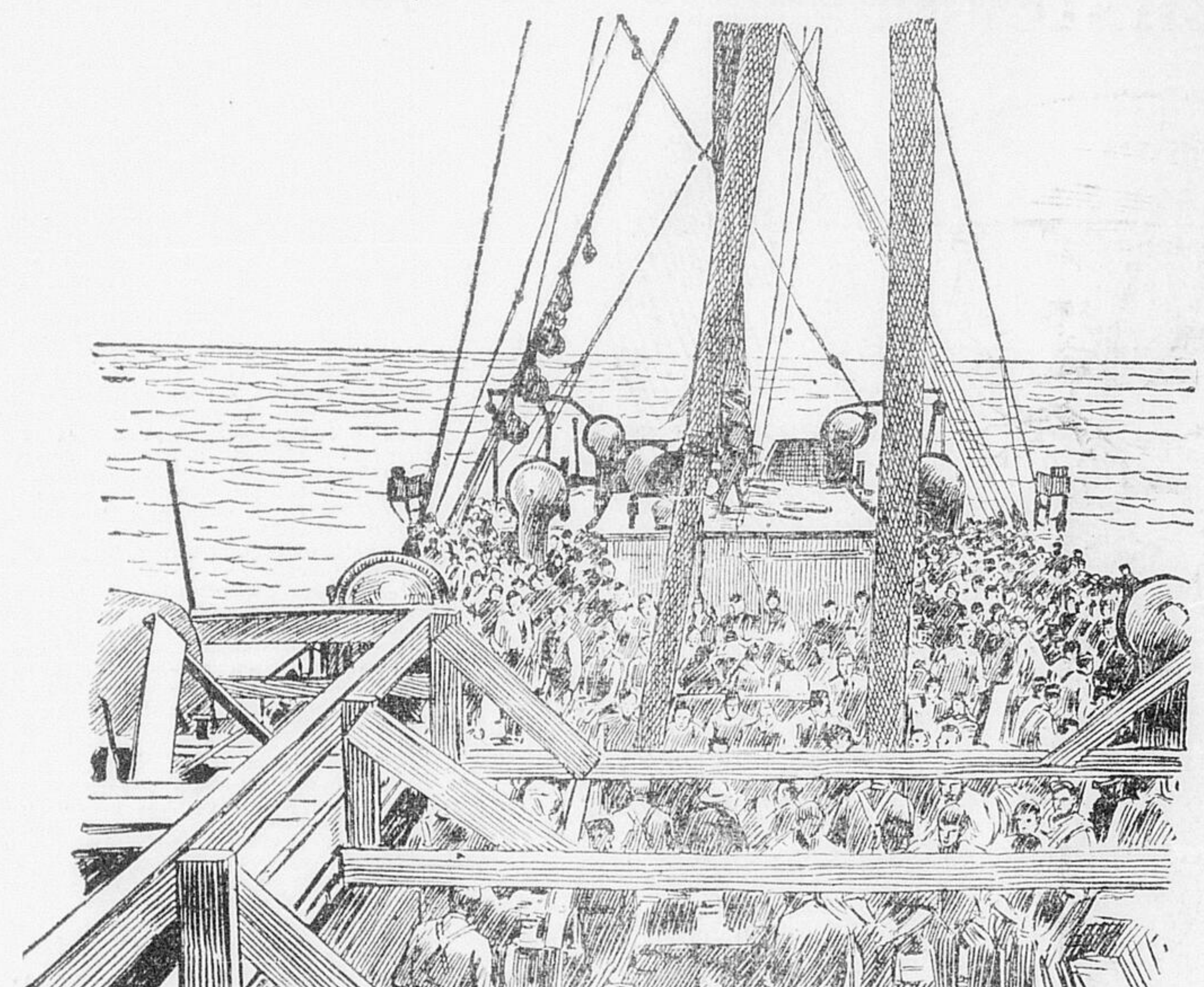

Le transport du premier contingent canadien dans le Sud-Africain. Photographie prise du bastingage, par un journaliste qui accompagne le contingent.

CERCLE VILLE-MARIE

Programme des six grandes soirées de la saison d'hiver 1900

1er Vendredi, 26 janvier.
L'Avare, comédie en cinq actes, de Molière.
Orchestre et chant.
2e Vendredi, 9 février.
Conférence : Brunetière Intime, par M. P. de Labriolle.
Troi Haydn, MM. J. J. Goulet, J. B. Dubois, E. Lavigne.
3e Vendredi, 23 février.
Discussion : Le Féminisme, par MM. H. Demers et W. Pilon, E.E.D.
Opérette : Le Numéro 66.
Orchestre et chant.
4e Vendredi, 9 mars.
Causerie : Un voyage au Mexique, par M. E. Benoit, M. D.
Comédie : A qui le Neveu ?
Orchestre et chant.
5e Vendredi, 23 mars.
Conférence : Une page d'histoire, par M. T. Maréchal, avocat.
Trio Haydn.
Opérette : Une minute trop tard.
6e Vendredi, 6 avril.
Discussion : L'Usure, par MM. E. Beaulieu et T. Rhéaume, E.E.D.
Comédie : Les sept métamorphoses du souffleur.

Billet de saison, pour les six séances, avec siège réservé : 50c, 75c et $1.00. Prix d'entrée à chaque séance (siège non réservé), 25 cts.

Plan de la salle et billets chez Granger et Frères, 1699 rue Notre-Dame, à partir du 8 janvier 1900.

Anglais et Boers

Les vues animées représentant la guerre du Transvaal sont parfaites ; pas de vibrations, dans le nouvel appareil parfectionné de Lumière. Il n'y aura que deux représentations à Montréal, et elles seront données au Parc Sohmer, dimanche prochain l'après-midi et le soir. Rendez-vous de bonne heure et choisissez de bonnes places, car vous n'aurez peut-être jamais l'occasion de revoir ce spectacle sensationnel.

DES FRANCS-LIBERAUX

Dénoncent la conduite de sir Wilfrid Laurier et condamnent leur gouvernement fédéral

Il y a eu une enthousiaste assemblée, hier soir, au Club des Francs-Libéraux, rue Notre-Dame.

Malgré la mauvaise température, il y avait une centaine de personnes. L'assemblé s'est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Z. Brabant.

Après les procédures d'usage, et l'admission de quelques nouveaux membres, M. L. O. Maillé prit la parole. Il reprocha au parti libéral, quand il était dans l'opposition, d'avoir dénoncé le parti conservateur, comme étant un parti qui cherchait à doter le pays de la fédération impériale. "Je regrette de dire, et je suis obligé, dit l'orateur, de rendre ce témoignage à Sir John McDonald, qu'il répondit à ces accusations victorieusement, en refusant à l'Angleterre tout support dans sa guerre d'Egypte. Pourrait-on en dire autant de Sir Wilfrid ? Après s'être si effrayé de la fédération impériale, il alla en Angleterre engager le Canada à voler à la rescousse, si jamais le feu s'allumait à l'horizon anglais, que ce soit en Afrique ou ailleurs, en ajoutant que de toutes parts de ses colonies, l'Angleterre verrait arriver tous les secours.

"M. Laurier, passant en revue les troupes canadiennes à Chelsea, prononçait ces paroles : "Comme Canadiens, nous espérons que la guerre n'éclatera jamais ; mais j'exprime le sentiment général en affirmant que si, par malhuer, l'empire y était entraîné, toutes les troupes canadiennes voleraient au combat."

"Il ne faut pas oublier, dit l'orateur,son "British to the core." Revenu au Canada, il avait subi une transformation complète. Ce n'était plus M. Wilfrid Laurier tout court, mais un monsieur avec une nomenclature de titres à n'en plus finir.

"Aussi, depuis ce temps-là, il n'a fait que jouer à l'impérialisme. Pendant la guerre hispano-américaine, il a chassé deux Espagnols, pour faire plaisir à l'Angleterre. Il lui fallait payer ses titres, et, à la session dernière, poussé par un sentiment impérialiste, il fit adopter par la Chambre, cette fameuse résolution félicitant Chamberlain de sa conduite vis-à-vis le Transvaal, croyant que jamais la guerre ne se déclarerait.

"Mais voilà que le feu s'allume et que M. Laurier, pris de panique, hésite, tâtonne. Il étudie la Constitution, et il aperçoit qu'elle lui défend, en vertu de nos lois militaires, d'envoyer des soldats plus loin que la frontière. Mais huit jours après, la constitution était assez élastique pour lui permettre de la violer.

Messieurs, dit l'orateur, je regrette d'avoir à dire que la Constitution a été violée par un des nôtres. Pourquoi M. Laurier n'avez vous pas convoqué les Chambres ; comme la Constitution vous le disait.

C'est que, voyez-vous, ça aurait dérangé les plans politiques, qui étaient de faire des élections générales cet automne. Là encore, on a fait passer les intérêts du parti avant les intérêts du pays. L'Angleterre nous a demandé qu'un seul contingent, et M. Laurier en réclame un autre, et on parle d'un troisième. Pour un homme qui ne voulait pas en envoyer, c'est pas mal hardi.

"Le "Globe" dit au gouvernement de payer toutes les dépenses de l'entretien du contingent en Afrique. Ah ! oui, quand on a perdu tout sentiment, tout scrupule d'économie politique, on peut envoyer plusieurs contingents encore, avec l'énorme budget voté à la dernière session.

"Vous n'en êtes plus au temps où vous pouviez gouverner le pays avec 36 millions de piastres."

L'orateur a terminé cette violente diatribe en condamnant de toute pièce le gouvernement.

Plusieurs autres orateurs ont adressé la parole, et M. Brabant a clos l'assemblée en approuvant les remarques faites par tous les orateurs, dont l'unanimité à condamner le gouvernement a été le point le plus saillant de tous les discours.

CORRESPONDANCE

Une bagatelle de $1,200

On se rappelle que la législature de Québec a adopté à la session de 1899 une loi augmentant le nombre des juges résidant à Montréal. Au lieu de onze juges (y compris celui du district de Terrebonne), le district de Montréal devait être desservi par quatorze juges.

Le ministre de la justice refuse de faire ces trois nominations pour la raison suivante : Tout en admettant que le nombre des juges résidant à Montréal est insuffisant, l'honorable ministre était d'avis qu'il était du pouvoir de la législature de Québec d'obvier au mal en déplaçant trois des juges des districts avoisinants qui ont peu à faire chez eux, et en les obligeant à siéger à Montréal, comme on l'a fait pour le district de Terrebonne ; ce qui éviterait une dépense additionnelle de $12,000 par année.

Ces trois juges, dont le salaire est de $4,000 par année, devraient nécessairement être mis sur le même pied que les juges de Montréal qui reçoivent $5,000, faisant une augmentation de $3,000 seulement ; tandis que trois nominations nouvelles à Montréal occasionneraient une dépense additionnelle de $15,000. Malgré les instances du gouvernement de Québec pour obtenir la nomination de ces trois juges durant la dernière session d'Ottawa, le ministre de la justice demeura inflexible. On dit que depuis l'honorable ministre s'est laissé fléchir.

Aurait-il perdu de son prestige auprès de ses collègues ? les trois juges seront nommés sous peu, dit-on.

Le Procureur général est dans la jubilation depuis cette heureuse nouvelle, car il écartera dans la personne de M. Robidoux le seul compétiteur qu'il redoute dans le cas où M. Marchand se verrait obligé de prendre un repos bien mérité.—Et M. Desmarais ! Electeurs de St-Jacques qui attendez de lui l'accomplissement fidèle de la promesse qu'il vous a faite d'opposer la politique de son maître sur la question du Transvaal, détrompez-vous, au diable les promesses, au diable les électeurs de St-Jacques, et leur mandat. Il se case !

M. Trenholme sera le troisième juge.

Tout serait pour le mieux s'il ne restait la formalité du vote du salaire de ces nouveaux fonctionnaires ! Une bagatelle de $15,000. Mais voilà où est la difficulté, que diront les électeurs (et les élections sont proches) quand ils sauront que c'est une dépense inutile et qu'elle a été jugée telle par le ministre de la justice et par M. Laurier lui-même en 1898.

Le gouvernement va-t-il grever le pays de cette nouvelle dépense.

Mais qu'est-ce que $12,000 pour le gouvernement, une bagatelle, n'est-ce pas ?

XX.

LA PESTE

Assomption, Paraguay, 12—Le bureau de santé a déclaré que tous les navires qui ont quitté des ports infectés depuis le 2 de janvier, sont atteints de la peste.

A SANTO-DOMINGO

Santo-Domingo, 12—Le navire de guerre des Etats-Unis "Machias" et un des vaisseaux de guerre français sont arrivés ici. L'amital français a eu une entrevue avec le gouvernement. Selon une rumeur, la difficulté a été réglée d'une manière satisfaisante.

L'Abus DE L'Alcool

La Volonté Humaine est Impuissante à Briser les Liens qui en font l'Esclave de cette terrible Maladie.

LE TRAITEMENT VEGETAL DE DIXON EST LE SEUL REMEDE RADICAL CONNU POUR CETTE MALADIE.

Remède Spécifique qui atteint la Racine même du Mal—Qui est supérieur à tous les "Gold Cures" et autres Traitements.—Lisez ce que le Dr Mackay, spécialiste dans le traitement de cette maladie, pense de la "Cure Dixon," et ce que disent chaque jour des victimes de la Terrible Habitude qui ont été Guéries.

LETTRE DU Dr MACKAY :

Hospice Belmont,
Hôpital Privé,
Québec.

J. M. MACKAY, C. M., M. D.,
Propriétaire, Québec,
Québec, 11 novembre 1899.

J. B. LALIME, Ecr.,
Gérant de la Cie du Traitement Dixon, Montréal.

CHER MONSIEUR,—Vous me demandez de vouloir bien vous dire ce que je pense du "Traitement Végétal de Dixon" pour combattre l'Alcoolisme. Après les expériences que j'en ai faites depuis deux ans, en vérité. je crois que je ne remplirais pas mon devoir en ne me rendant à telle invitation, parce que je suis convaincu que c'est rendre un immense service aux nombreuses victimes de l'Alcool que de leur apprendre que le "Traitement Végétal de Dixon" est vraiment un remède spécifique pour la guérison des habitudes de Boisson et de Drogues. Ayant l'avantage de connaître sa composition, je n'hésite pas à le recommander comme absolument inoffensif et supérieur à toutes les "Gold Cures" et autres remèdes pour la guérison prompte et radicale de cette maladie qui fait tant de mal et cause tant de ruines dans toutes les classes de notre société.

Bien à vous,
J. M. MACKAY, M.D.,
Propriétaire de l'Hospice Belmont,
Québec.

LES OPINIONS DES VICTIMES SOULAGEES :

LE PLUS GRAND REMEDE DU MONDE.

Novembre 17 1897.

A. Hutton Dixon, Esq.
Mon cher monsieur,—Relativement à votre traitement, tout ce que je puis dire, c'est qu'il est le plus grand remède du monde.
Je sais maintenant que je suis parfaitement guéri et je ne prendrai plus de boisson tant que je m'appellerai ——.
Mon père et ma mère sont parfaitement heureux du grand changement qu'ils découvrent en moi. Mes amis pensent que j'ai une volonté extraordinaire.
J'ai essayé plusieurs traitements dits "de la Cure d'Or," et j'ai toujours cru que tous étaient trompeurs, jusqu'à ce que j'aie eu le plaisir de rencontrer votre agent ici; il était temps et il a fait de moi un homme alerte.
Votre dévoué.

COMPLETEMENT GUERI DE L'HABITUDE DU WHISKEY.

14 mai 1898.

A. H.. Dixon Esq.
Mon cher monsieur,—J'ai suivi votre traitement et je puis dire en toute sureté que je suis positivement guéri de mon habitude du whiskey et que ma santé est excellente. J'ai beaucoup de plaisir à vous écrire ceci, afin de vous exprimer toute ma reconnaissance et vous dire que si quelqu'un voulait connaître les détails de ma maladie, je suis à votre disposition: donnez-leur mon adresse et je leur répondrai avec plaisir en les encourageant à suivre votre traitement.
Votre très dévoué.

GUERISON COMPLETE.

11 juillet 1898.

Messieurs de la compagnie du traitement Dixon.
Messieurs,—Veuillez accepter mes sincères remerciements pour le soulagement aussi grand que durable procuré par votre merveilleux remède à moi et aux miens. Il y aura onze mois dimanche prochain que j'ai commencé à suivre votre traitement, et je ne puis proclamer assez haut tout le bien et le plaisir qu'il nous a procurés à tous. Lorsque, à la prière de ma feml me, je commençai le traitement, je n'avais pas la moindre foi en moi, et je le fis surtout pour la contenter, n'ayant pas d'espoir qu'il pût m'ôter le désir de boire de la bière, mais dès le troisième jour tout désir de boire était évanoui, et je m'éveillai, ce matin-là, fermement résolu, si j'en avais l'occasion, d'aider tous ceux qui souffraient de la terrible et satanique tentation de boire.
Vous pouvez donner mon nom et mon adresse à n'importe qui, en tout temps, et je serai très heureux de répondre aux questions qu'on me posera.
Votre serviteur.

DU MEME MALADE, 12 MOIS PLUS TARD.

15 août 1899.

Cher M. Lalime,
Il y a deux ans aujourd'hui que j'ai suivi votre traitement et je suis heureux comme un roi,

VENANT D'UN HOTELIER.

26 septembre 1899.

Cher monsieur,—Je suis hôtelier, et jusqu'au mois de mars 1899, j'ai dû prendre de 30 à 50 verres de whiskey par jour.
J'achetai alors votre merveilleux remède, et dès le second jour du traitement, j'ai éprouvé un changement et suis devenu un tout autre homme en quatre jours. Depuis lors, je suis heureux de le dire, je n'ai pas pris une goutte de liqueur et n'en ai pas le désir, bien que, selon mon habitude, je serve tout le jour moi-même mes clients. Votre remède mérite la louange que vous en faites et même davantage.
Votre ——

D'UNE FEMME RECONNAISSANTE.

27 décembre 1897.

M. Dixon.
Cher monsieur,—Mon mari a commencé à prendre votre remède mercredi matin. Les deux premiers jours il fut nerveux, et pendant trois nuits dormit très peu, mais depuis lors il jouit d'un sommeil aussi calme que celui d'un enfant. L'envie de boire disparut dès le troisième jour. Il ne mangea presque pas pendant trois jours, mais depuis son appétit est revenu d'une manière merveilleuse. Mon mari a commencé à travailler aujourd'hui, il paraît de dix ans plus jeune qu'il y a une semaine, et a l'air aussi frais et heureux qu'en sa jeunesse. Je vous assure qu'il y a un grand changement déjà dans notre maison, et j'espère sincèrement que ceux qui ont l'habitude des liqueurs entendront parler de votre excellent traitement et le suivront.
Je demeure votre bien dévouée.

LA MALEDICTION DE L'IRLANDE.

21 mars 1898.

A. Hutton Dixon, Esq.
Cher monsieur,—Depuis que je suis votre traitement, je n'ai eu aucun désir pour cette habitude que l'on appelle la malédiction de l'Irlande, et j'espère que je ne l'aurai jamais plus, si je suis votre avis.
Votre respectueux.

PLUS DE TENDANCE A BOIRE.

13 avril 1898.

Mr. Dixon—
Cher monsieur,—Mon mari travaille depuis le premier de février. Il n'a eu aucune tendance à boire depuis qu'il a subi votre traitement. Il a une très belle position, et je crois, qu'avec le temps, nous paierons toutes nos dettes. Tous mes remerciments.
Votre toute reconnaissante.

PLUS DE DESIR DE BOIRE.

18 juillet 1898.

MM. de la compagnie Dixon Cure.
Messieurs,—En réponse à votre lettre du 15 courant, je dois vous dire qu'il y a maintenant cinq mois que j'ai pris votre remède, et il me fait plisir de dire que je n'ai touché à aucune liqueur depuis, que je n'en ai aucun désir, et qu'enfin, je me crois guéri pour toujours de cette maudite habitude.
Je suis parfaitement content du traitement que vous m'avez donné.
Votre dévoué.

DIXON ASSURE SON SALUT PHYSIQUE ET FINANCIER.

26 août 1898.

Gérant de la Cie du Traitement Dixon.
Cher monsieur,—Il y a quelques mois, je terminais votre merveilleux traitement pour guérir l'infernale habitude des liqueurs. Je puis dire sans hésiter, qu'il m'a valu mon salut physique et financier, car du train dont allait les choses, j'aurais été ruiné au bout d'un mois ou deux. Pendant que je suivais le traitement, je ne perdis jamais une heure de bureau, et aucun de mes amis ne se douta même de ce que je faisais, tout en admettant tous qu'un changement étonnant s'opérait en moi, et pendant quelque temps, ils crurent que ma résolution de ne plus boire n'était que temporaire. Il y a maintenant cinq mois que j'ai abandonné la vilaine habitude, et le fait s'impose à eux que ma guérison est permanente. Ma santé est excellente, mon appétit est bon, plaisant et bienfaisant mon sommeil, et mon aptitude aux affaires plus facile que jamais. Je vois que les autres succombent toujours, mais pour moi je n'ai pas la moindre envie de partager leur passion, et j'ai bon espoir que je ne l'aurai jamais.
Je recommande chaleureusement votre traitement à tous ceux qui souffrent ce que je souffrais.
A vous de cœur.

EXTRAIT D'UNE LETTRE ECRITE PAR UN DE NOS PATIENTS A SON FRERE.

15 octobre 1898

...Dis donc, as-tu remarqué le changement de mon écriture depuis que j'ai pris le remède de Dixon? Eh, bien, ceci te donne une idée du mieux général que je ressens depuis que j'ai quitté John Barley Corn. Je puis travailler et supporter aujourd'hui plus de fatigue mentalement et physiquement que jamais. Je puis m'attacher à un sujet aussi longtemps que je veux maintenant.
Le fait est que je me sens mieux que jamais, au moral comme au physique, et à tous les pointsde vue.
Maintenant que je jouis des bons effets de la sobriété, je comprends que je puisse résister à la tentation de boire. Que Dieu bénisse ce cher Dixon, je le souhaite ardemment!
Si on pouvait seulement faire comprendre à ceux qui sont adonnés à la boisson, le centième des bons résultats à obtenir de son remède, je ne crois pas qu'il s'en trouverait un qui ne le prendrait pas; que dis-je, il volerait s'il n'avait pas l'argent pour l'acheter.
J'écrirai sous deux ou trois jours à la compagnie du remède de Dixon, pour leur dire tout le bien que j'ai éprouvé.

DELIVRE DU DEMON.

19 décembre 1899.

Cher monsieur,—En réponse à votre lettre, je dois vous informer que votre re ède a eu un grand succès chez moi.
Je n'ai pas pris une goutte de boisson depuis que j'ai suivi votre traitement, et la chose ne me tente pas. Je le recommande toujours comme une délivrance du démon depuis que je l'ai suivi. Je trouve toujours ma femme de bonne humeur.
A vous ——.

Ces lettres ne sont qu'une poignée des centaines que nous avons reçues de patients reconnaissants, d'épouses, de mères, qui parlent par expérience de l'efficacité du TRAITEMENT VÉGÉTAL DE DIXON. Nous ne publions pas les noms parce que toutes les lettres qu'on nous envoie sont considérées confidentielles, mais nous sommes en mesure de prouver l'authenticité de chaque témoignage ci-dessus.

Si vous désirez ne plus boire, ou que vous vous intéressiez au bien de quelque personne buvant à l'excès, renseignez-vous sur les bienfaits du TRAITEMENT VÉGÉTAL DE DIXON, avant de gaspiller votre argent pour des remèdes bon marché, mais absolument sans valeur.

Pour plus amples informations, adressez-vous à J. B. LALIME, gérant de la Cie du Traitement Dixon, 572, rue St-Denis, Montréal, ou au Dr Mackay, Hospice Belmont, Québec. Toutes communications strictement confidentielles.

LA VOIX DU SANG

I

Comme il arrivait devant sa chaumière, le père Fouleux, le bûcheron, aperçut, parmi l'herbe envahissant le seuil, un paquet de hardes.

Il se pencha.

De ce paquet, une tête d'enfant émergea, les yeux clos, sous le soleil couchant qui l'enveloppait d'une caresse.

—Mais!... mais! bégaya le père Fouleux, surpris.

Et tout-à-coup, les petits yeux s'ouvrirent, sous des cils qui étaient comme des fils de soie. Les prunelles avaient la couleur des myosotis. La bouche semblait une petite fleur tendre, comme anémone rose.

Pourtant, la peau n'était pas blanche comme est habituellement la peau des enfants; elle avait un ton ambré.

L'hésitation du vieux fut de courte durée. Il prit le paquet entre ses bras. Son visage rude et barbu n'effraya pas l'enfant, une charmante petite fille. C'est qu'un rayon de bonté émanait de ses yeux gris, c'est qu'une grande pitié rayonnait de lui, de son cœur tendre et doux sous la rude écorce de son corps.

—Voyons, mignonnette, disait le père Fouleux, berçant l'enfant qui continuait à rire, qui vous a apportée?... Tu n'es pas venue toute seule, bien sûr!... Alors, quoi?... On va passer se reprendre... T'as une maman, ou un parent, tout près... Faut que j'appelle!

Il poussa un "Hé!" sonore; mais rien ne répondit.

—Diable! diable! s'exclama-t-il, inquiet.

Il commençait à comprendre.

—Ah! bien, par exemple!

Tout au loin, au fond du vallon qui se creusait à pic devant la maisonnette, sur la grand'route, un point noir se mouvait.

—Les bohémiens! murmura le vieux... Oui, ce sont eux! C'étaient campés sur le plateau ce matin... C'est eux qui auront abandonné cette pauvrette!... Qu'est-ce que je vais en faire, moi, un vieux sauvage?

Son regard continuait à descendre vers le vallon; il se fixait encore sur le point noir, lointain, qui peu à peu se rapetissait et s'effaçait.

Et tout-à-coup, le bûcheron se redressa, appuya d'une main sur le loquet de la porte et, portant son vivant fardeau, entra.

L'intérieur était sombre et triste. La pauvreté régnait là. Un grabat, une table bolteuse, un escabeau, un petit poêle de fonte tout rouillé composaient l'ameublement.

La fillette cria, apeurée.

Mais le père Fouleux la rassura.

—Allons! n'aie pas de crainte, mignotte! S'il y a des gens assez sans-cœur pour te laisser là comme ça, sur un seuil, y en a d'autres qui te recueilleront! Tant que je serai là, tu ne mourras toujours pas de faim ou de froid!

Par la porte ouverte, le soleil les avait suivis, il illuminait l'ombre, dorait pour une minute le pauvre logis du bûcheron.

II

Les bohémiens, ces gens à la peau cuivrée, qui vont, pieds nus, cheveux au vent, sur toutes les routes du monde, campant ici et là, ne revinrent pas chercher l'enfant qu'ils avaient laissée près de la chaumière solitaire.

Et le bûcheron, d'apparence rude et grossière, au lieu de porter la fillette à la mairie du village, en bas, aux autorités qui se chargeraient de la faire parvenir à quelque asile, la garda avec lui.

Il travaillait dans la forêt immense, non loin. Mais il revint souvent à son logis dans le jour. Et chaque soir, se rendant à une ferme du plateau, il y achetait du lait.

Du temps passa, des années coulèrent. La petite, que le vieux appelait "Mariette," grandissait. Et, peu à peu, la chaumine du père Fouleux se transformait.

D'abord, dans le jardinet, quelques fleurs mirent la joie de leurs parfums, l'éclat de leurs couleurs. Puis, dans la maison, il y eut plus d'ordre, plus de propreté. Ce n'était pas encore évidemment un ménage modèle, mais ce n'était plus non plus le misérable taudis d'autrefois.

Et puis, de la gaîté l'emplissait; parfois des chansons y résonnaient, des chansons naives et surannées que le vieillard avait apprises à l'enfant.

Les yeux de celle-ci avaient conservé la couleur bleu-clair des myosotis. Mais son teint s'était davantage ambré. Une beauté étrange, déjà, la caractérisait.

D'autres années passèrent encore. Le buste du père Fouleux, très-vieux maintenant, se cassa, se courba. De grosses rides creusèrent son front. Pourtant, il travaillait toujours, davantage même qu'au temps où il était seul.

Mariette était devenue une grande fille, un peu sauvage, une peu farouche. C'était, apparemment, à cause de la solitude presque continuelle dans laquelle elle vivait. Si, parfois, quelque chasseur passait à proximité de la maisonnette, elle se cachait vite.

En attendant le retour du père Fouleux, elle s'asseyait tout au bord des roches, sur l'abîme. Le vide, le creux vertigineux du vallon la grisait. Sa tête tournait. Elle frémissait du danger proche, heureuse de l'affronter.

Elle regardait le jour mourir. C'était un spectacle grandiose qui la charmait. Ses yeux se fixaient surtout sur la petite route sinueuse qui, vers le lointain, déroulait son ruban poudreux. Et, alors, elle devenait rêveuse. Des sentiments confus, comme des désirs d'inconnu, bouillonnaient en elle. Il y avait un attrait étrange qui l'attirait en avant.

Le bûcheron souvent, l'avait trouvée ainsi; un jour, anxieux, il l'interrogea:

—Mariette, tu es triste; pourquoi?

—Mais...

—Il n'y a pas de "mais," ma fille!... Tu es triste... T'ai-je donc fait de la peine?

—Oh! non!...

—Alors, tu ne te plais plus avec moi?

—Si... Seulement, voyez-vous, parfois, je me sens des envies de pleurer... C'est sans raison... je ne sais pourquoi... Il faut me pardonner!

—Je te pardonne, bien sûr!

Mais, entre ses dents, le vieillard grommelait:

—Sans raison! sans raison!... Si, il y en a une... Et je m'en doute!...

La voix changée, elle demandait:

—Vous m'avez appris une fois que vous m'aviez trouvée sur votre seuil?

—C'est la vérité.

—Et vous n'avez jamais su qui étaient mes parents, ceux qui m'avaient ainsi abandonnée?

Il y eut en ses yeux une telle supplication, une si vive volonté de savoir, que le vieillard, après une hésitation légère, répondit:

—Je ne pourrais rien assurer... C'est une idée à moi... J'ai pensé que les gens qui t'avaient laissée là, c'étaient des bohémiens, de ces camps-volants sans feu ni lieu, sans patrie et sans foyer, qui s'en vont sur les chemins, par tous les temps.

—Ah! il y a des gens ainsi?

—Oui... Tu as dû en voir passer déjà.

—Et où vont-ils?

—Au hasard, devant eux, de pays en pays.

—Oh! c'est une belle vie, cela!... Voir toujours du nouveau, aller sans cesse sous le ciel, savoir ce qu'il y a là-bas, bien loin!... Oui, c'est une belle vie!

—Tu trouves, toi!...

Et, de plus en plus inquiet, le vieillard regardait Mariette. Elle avait les yeux fixés devant elle, vers l'horizon. Un soupir sortait de ses lèvres.

Alors, le bûcheron fut triste. Il devinait ce qui se passait en elle, des luttes obscures encore, mais qui se préciseraient bientôt. Le sang des bohémiens courait dans les veines de Mariette.

Celle-ci se leva.

—Allons, père, dit-elle, — elle l'appelait ainsi parfois, — rentrons; la soupe est prête, et vous devez avoir faim.

III

Et voici qu'un soir, sous le ciel gris, alors que l'automne finissait, un cortège étrange apparut sur la route montante, à l'autre extrémité du plateau, près des bois.

D'abord, il y avait, traînées par des chevaux faméliques, des voitures énormes aux essieux grinçants. Des gens bizarrement accoutrés, vêtus de peaux pour la plupart, suivaient. D'autres voitures, plus petites, fermaient la marche.

La troupe, à un cri guttural poussé par l'un des hommes, s'arrêta. Les "roulottes" furent rangées au bord de la route. En un clin-d'œil, les chevaux, dételés, errèrent à travers les pâtis. Et, bientôt, de grands feux allumés envoyèrent vers le ciel des tourbillons de fumée.

Une bande de bohémiens installait son campement.

Il y avait là des familles, ancêtres à barbe blanche, hommes mûrs à bras robustes, jeunes hommes nerveux, vieilles femmes, jeunes filles, enfants bruns, crépus, jolis malgré leur repoussante malpropreté. Dès l'aurore, leur vie se mouva en des occupations diverses. Les hommes tressaient des paniers, des corbeilles; les femmes allaient de porte en porte, offrant ces objets en vente, disant la bonne aventure, les enfants mendiaient, au hasard des chemins.

Le père Fouleux tressaillit en les apercevant. Quelque chose comme la présence d'un danger proche lui serra le cœur. Il évita d'avertir Mariette de l'arrivée des bohémiens.

Mais le lendemain, pendant son absence, un des hommes, rôdant par le plateau, vint jusqu'auprès de la maisonnette.

Soudain, il se trouva face à face avec la jeune fille.

Au lieu de fuir, celle-ci examina curieusement le bohémien, sans crainte et sans défiance. C'était un beau gars bien musclé et découplé, avec des yeux noirs superbes, des chevaux crépelés, des dents de jeune loup, d'une blancheur extraordinaire. Son teint était presque semblable à celui de Mariette et il y avait encore entre eux d'autres points de ressemblance.

Il lui parla. Sa voix était chantante, harmonieuse, caressante. Et Mariette frissonnait à le regarder et à l'entendre.

Elle l'interrogea:

—D'où était-il? où allait-il?

Il expliqua la vie libre de la tribu, sa course éternelle à travers tous les pays de la terre... Il ne faisait rien ou presque... On se grisait d'air et d'espace, on ne campait jamais longtemps au même endroit.

Ses grands yeux noirs cherchaient les yeux de Mariette... Ils les rencontrèrent... Et ce fut en eux une extase.

Au retour, le père Fouleux trouva sa fille adoptive plus triste encore, avec un visage aux traits tirés, aux yeux rougis. Il vit qu'elle avait pleuré. Et quelque chose se brisa en lui.

Il comprenait de plus en plus.

Le sang de Mariette se révoltait. Comme celui de sa race, elle ne pouvait être heureuse que libre. Elle souffrait, ainsi tenue dans cette chaumière de bûcheron. L'instinct, fatal et invincible, la portait vers les siens...

Le lendemain, le bohémien revint.

Il ne vit pas le vieux bûcheron, qui, parti le matin, était revenu de bonne heure, à l'improviste, et qui, caché derrière un massif d'arbres, guettait et observait.

Le bohémien fit entendre un appel, et Mariette parut.

Le père Fouleux avait saisi sa rude cognée. De ses mains toujours robustes, il l'étreignait. Une rage folle le saisit, et il allait se précipiter vers l'étranger...

Mais à quoi bon?

Déjà, toujours sans être aperçu, il l'entendait parler, et il entendait aussi Mariette lui répondre.

Et c'étaient des paroles d'amour qu'ils échangeaient.

Puis le bohémien parlait encore de son existence vagabonde. Il racontait comment sa race portait au cœur le besoin de liberté. Et il disait à Mariette qu'elle serait heureuse avec lui.

Tandis qu'il parlait, les mains dans les siennes, tout près de lui, comme pour boire ses paroles, la jeune fille l'écoutait avec un ravissement dans les yeux.

Un grand frisson secoua tout entier le père Fouleux. Il baissa la tête. Le destin devait s'accomplir...

IV

Pourquoi vouloir lutter contre la nature?

Le vieillard se sentait impuissant.

Doucement, tenant les mains de Mariette, l'homme avait dit que la tribu de bohémiens partait le soir même, mais qu'elle repasserait, quelques mois plus tard, qu'il reviendrait, et Mariette s'était écriée:

—Je t'attendrai!

Ils se quittèrent.

Ce n'est que longtemps après, vers le soir, que le bûcheron rentra.

En quelques heures, son corps s'était cassé, ses mains subitement tremblaient.

Pendant dix-huit ans, Mariette avait été dans sa chaumière un rayon de soleil qui console et qui égaie... Mais le soleil tournait... Et l'ombre plus triste, plus épaisse, plus froide, allait revenir.

Mariette aimait... En elle pourtant l'idée du devoir restait encore... Elle voulait lutter, elle voulait cacher sa souffrance, ne pas causer de peine au pauvre vieux.

Mais celui-ci savait ce qui se passait dans le cœur de la jeune fille; en l'observant, derrière ses sourires il vit des larmes.

Lui non plus ne voulait pas que Mariette souffrit, et il savait bien que, désormais, elle ne serait plus heureuse avec lui, que les chansons ne reviendraient plus sur ses lèvres.

Alors, il changea soudain d'humeur. Il devint sombre et mauvais. Jamais, jusque-là, il n'avait malmené la jeune fille; il se mit à la rudoyer.

Résignée, elle ne répondait point.

Des mois avaient passé. Et le père Fouleux se reprenait à espérer. Sans doute, le bohémien avait oublié sa promesse, et il ne reviendrait plus.

Mais, un jour, du milieu des pâtis, des colonnes de fumée montèrent vers le ciel et des cris bizarres retentirent.

C'étaient les nomades!

De nouveau ils campaient près de la forêt.

Le vieux bûcheron se dit que l'heure était venue.

Sous un prétexte quelconque, il s'emporta contre Mariette et, simulant la colère, la chassa.

Elle sortit, tête basse, s'en alla sur le plateau,—vers les siens.

Le lendemain, après une halte d'un jour, le camp était levé; les voitures s'ébranlaient, redescendaient la côte.

Du seuil de sa chaumine vide et inorne, le père Fouleux les regarda partir.

Il les regarda longtemps, longtemps.

Et quand la troupe eut disparu, là-bas, au bout de la route, de ses gros doigts calleux il essuya deux larmes qui, débordant soudain de ses yeux, coulaient sur ses joues, le long des rides profondes.

Paul Rouget.

Les gaietés de la magistrature:

Dernièrement se présente devant la cour d'assises de Tarn-et-Garonne un témoin manchot du bras droit.

On lui fait prêter serment de la main gauche, et l'avocat de la partie adverse demande immédiatement acte de ce serment irrégulièrement prêté. Et immédiatement le tribunal rend l'arrêt suivant, un peu chef-d'œuvre:

"Attendu que lorsque les glorieux débris de notre armée se présentent devant nos cours pour exercer leur magistrature, on ne saurait leur demander de prêter serment avec les membres qu'ils ont perdus au service de la patrie (!!);

"Attendu, dès lors, qu'il est loisible (!) à la cour de faire prêter le serment prescrit en faisant lever n'importe quel membre (!);

"Par ces motifs,

"La cour dit n'y avoir lieu de donner acte au défenseur des conclusions prises par lui."

Ces magistrats vous ont des hardiesses de "considérants" qui font rêver.

La Léthargie Ministérielle

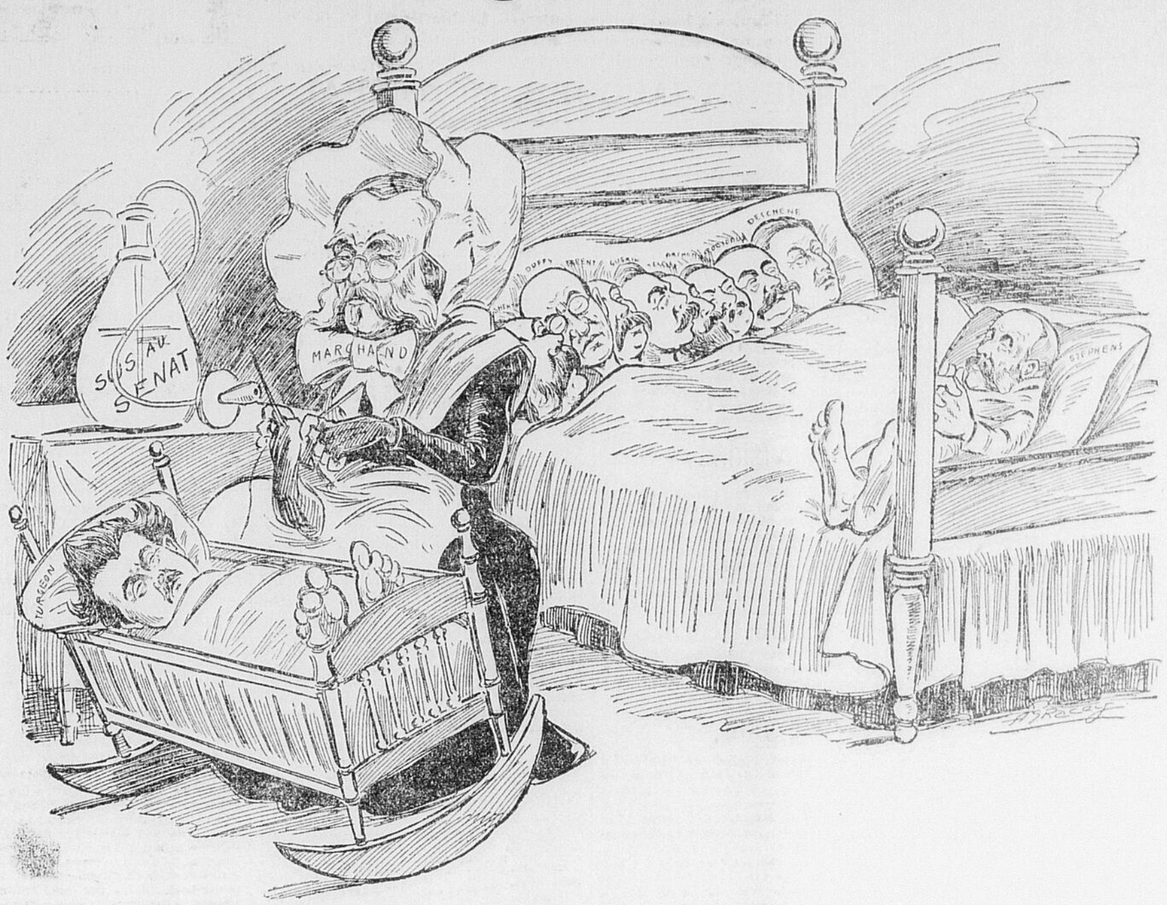

Depuis le 11 mai 1897, que ces bons ministres sommeillent. Le bébé est au berceau et la vieille se tricote un "surplus." Stephens, le mauvais ecucheur, dort "sur le travers."

Le Reveil Ministériel

La vieille horloge "sessionnelle" vient de sonner le lever. Une maussaderie générale reçoit l'avertissement de la vieille qu'il y a une session. Chacun fait ses préparatifs.

UNE PESEE DIFFICILE

Bidon (c'est son nom) est prévenu de coups et blessures. Des agents ont retiré de ses mains le propriétaire d'une des bascules établies sur le champ de fêtes foraines, et notre ivrogne est allé cuver son vin au violon.

M. le Président—Vous reconnaissez avoir frappé le plaignant?

Le prévenu mime, d'un léger haussement d'épaules, qu'il ne sait pas ce dont il s'agit.

M. le Président—Vous ne vous rappelez rien?

Même haussement d'épaules.

M. le Président—Vous étiez ivre.

Même geste.

M. le Président—Vous ne vous rappelez même pas si vous étiez ivre?

Le prévenu—Possible! ayant quatre litres et sept petits verres...

M. le Président—Oui, vous deviez être ivre.

L'homme à la balance est entendu:

—Cet individu, dit-il, me demande à se peser; je lui dis: "Eh bien, montez là-dessus." Il veut monter, impossible de lever le pied tant il était en ribote. Je l'aide; je mets les poids, il me demande combien il pèse; je lui réponds: "Cent quarante-sept livres.—Comment! qu'il me dit d'un air étonné, 147 livres! Je me suis pesé tantôt à la machine où on jette dedans une pièce de deux sous... au chemin de fer, avant de partir, et je pesais 151!"

Je regarde si je m'étais trompé, c'était juste 147. Alors il crie: "Il me manque quatre livres. Je les veux.—Est-ce que je les ai, moi, vos quatre livres?" que je lui dis. Là-dessus il crie plus fort qu'il n'a pas maigri de quatre livres depuis le matin... Comme il était saoûl comme une bourrique, vu qu'il venait de me dire qu'il avait quatre litres dans le ventre...

M. le Président—Un litre pesant un kilo, il aurait dû, au contraire, peser huit livres de plus. (Rires.)

Le Témoin—Ah! il y a ça, oui; alors ça serait encore pis, vu que ça aucait fait douze livres en moins. Pas moins, un homme en ribote n'ayant pas de raison, je lui dis: "Voyons, donnez-moi mes deux sous et allez-vous'en!—Moi!... qu'il me fait, te donner deux sous, quand tu me voles quatre livres! Filou! voleur!..." Et le v'là qui m'attrape sur ses quatre livres que je lui vole. Moi, ça m'exaspérait de voir un pareil bestiau. Je lui crie: "Mais, vingt noms d'un chien! qu'est-ce que voulez que j'en fasse de vos quatre livres?

Payez-moi et fichez le camp!"

Je n'avais pas fini que je reçois un coup de poing en pleine figure, et ce sauvage continue à crier: "Filou! voleur! rends-moi mes quatre livres!" Tout le monde se tordait de rire; pas moi, par exemple, vu qu'il m'avait sauté au collet et qu'il me secouait en hurlant: "Canaille! filou! voleur!" Heureusement, les agents sont venus et l'ont emmené.

M. le Président, au prévenu—Vous n'avez rien autre chose à dire?... Vous ne vous rappelez pas?

Le Prévenu—Mon président, j'ai à dire qu'il faudrait être bête comme un pied pour faire des machines comme ça; c'est le vin! Le lendemain matin, quand on m'a raconté tout ça, j'ai voulu envoyer les deux sous que je devais; on m'a dit que je les donnerais un autre jour. (Les tirant de sa poche.) Voilà, mon cher monsieur; je suis vexé comme un dindon d'avoir eu une inconduite aussi inconséquente à votre vis-à-vis. (Passant ses deux sous au plaignant.) J'ai agi comme un mufle, mais je vous revaudrai ça par une honnêteté que je vous ferai.

Le plaignant.—Il n'y a pas d'offense, du moment que c'est la faute du vin.

Le tribunal condamne Bidon à six jours d'emprisonnement.

—Oui, monsieur, je ne suis en fonction que depuis hier, et j'ai déjà saisi plusieurs correspondances suspectes!

—Vous êtes juge d'instruction, sans doute?

—Non. Je suis conducteur d'omnibus.

Les Vacances des Jeunes Boers

(21)

(SUITE)

Les rhinocéros blancs sont d'une taille supérieure à celle des noirs et d'un caractère plus doux; ils se nourrissent principalement d'herbe, tandis que les autres font leur pâture des jeunes pousses et des feuilles des buissons et des arbustes. Les blancs sont "unicornes", ou pour mieux dire leur corne antérieure est largement développée; chez le mouchoche, elle atteint parfois quatre-vingt-dix centimètres, et chez le kobaoba elle est encore plus longue, tandis que la corne postérieure se réduit aux proprtions d'une simple protubérance. Enfin les blancs et les noirs diffèrent non-seulement par la forme et la couleur, mais par leurs habitudes.

Or puisque le rhinocéros qui assiégeait Hendrik avait la peau noire et n'était pas un borélé, il fallait bien que ce fût un kéitloa. Chez le borélé, ainsi que nous l'avons vu dans l'un des chapitres précédents, la corne antérieure seule est très grande, bien qu'elle n'atteigne pas une dimension égale à celle des rhinocéros blancs, et la corne postérieure plus ou moins développée, suivant les individus, n'est jamais qu'une pointe insignifiante.

Chez le rhinocéros qu'Hendrik avait sous les yeux, les deux cornes étaient à peu près de la même grandeur et n'avaient pas plus de trente à quarante centimètres. Le cou était plus allongé, la lèvre plus pointue et plus extensible que chez le borélé, ce que notre ami savait parfaitement, car cette dernière espèce est très commune sur les frontières de la colonie.

Le kéitloa, dont le séjour est beaucoup plus au nord est infiniment moins connu; mais Hendrik avait entendu dire à de vieux chasseurs qu'il était encore plus féroce que le borélé, et que dans les endroits où l'espèce est nombreuse, c'est de tous les animaux celui que les indigènes redoutent davantage, sans en excepter le lion et le buffle.

Hendrik n'était donc pas étonné de la fureur avec laquelle son ennemi l'avait attaqué, et se félicitait vivement d'avoir découvert cette banquette, d'où il pouvait regarder sans crainte les terribles cornes de son adversaire.

"Quel bon observatoire pour Hans, se disait-il en lui-même; comme il serait bien ici pour étudier la forme et les mouvements de cet affreux animal!

Au même instant, comme s'il avait voulu répondre à la pensée du jeune homme, le kéitloa, par une lubie soudaine, le rendit témoin de l'une des habitudes qui caractérisent son espèce.

Il y avait précisément en face de l'endroit où était le chasseur, un épais buisson d'assez belle taille, et c'est contre ce nouvel adversaire que le rhinocéros dirigea sa fureur. Il se précipita tête baissée, vers l'objet qui venait d'attirer son attention, frappa d'estoc et de taille, à droite, à gauche, brisa les branches avec ses cornes, foula aux pieds tout ce que ses sabots pouvaient atteindre, et témoigna d'une colère aussi grande que s'il se fût agi de combattre un ennemi acharné. Il continua cette attaque furieuse jusqu'à ce qu'il ne restât plus d'écorce sur les branches, ou de branches au buisson; en un mot, jusqu'à ce qu'il eût tout brisé, tout écrasé, tout anéanti.

La scène était si curieuse qu'Hendrik ne put s'empêcher d'éclater de rire. Cette frénésie stupide lui rappelait le combat de Don Quichotte avec les moulins à vent. Mais sa joyeuse humeur ne fut pas de longue durée, les regards que lui jetait le rhinocéros prouvaient qu'il avait affaire à un ennemi implacable.

Effectivement dès qu'il ne resta plus le moindre vestige du buisson, le kéitloa revint au pied de la corniche et fixa de nouveau sur le jeune homme ses petits yeux où brillait un feu livide. Notre ami commençait à s'inquiéter d'une pareille surveillance; il était évident que le rhinocéros n'avait pas le projet de s'éloigner et la situation devenait assez critique.

Une heure s'écoula sans amener aucun changement dans leur position respective; le rhinocéros ne bougeait pas, et l'anxiété du chasseur augmentait de plus en plus. Hendrik avait souffert de la soif dès les premiers instants de la chasse aux blesboks, et le malheureux aurait donné tout au monde pour avoir un verre d'eau. Il était en plein midi, sans rien qui l'abritât contre les rayons du soleil, adossé à une muraille, torturé par la soif et ne pouvant pas prévoir quand finirait son supplice.

Tant que le rhinocéros continuerait de faire sentinelle et d'épier ses mouvements, il était impossible au chasseur de quitter son perchoir; retourner dans la plaine, c'était se vouer à la mort; il fallait donc rester dans cette gfournaise jusqu'au moment où il plairait à la bête de déguerpir.

Hans et les autres chasseurs ne penseraient-ils pas que leur camarade était perdu, et ne suivraient-ils point sa trace pour aller à sa rencontre? C'était probable; mais cette idée ne leur viendrait pas avant la nuit; il arrivait souvent que l'un d'eux s'éloignait du bivac depuis le matin jusqu'au soir, et jamais un fait aussi naturel n'excitait la moindre inquiétude. Comment le pauvre Hendrik supporterait-il jusqu'au lendemain l'horrible soif qui brûlait ses entrailles?

D'ailleurs il pouvait pleuvoir pendant la nuit; les pas de son cheval seraient effacés, rien n'indiquerait à ses amis l'endroit où il était captif; que deviendrait-il en pareil cas?

Telles étaient les réflexions qui traversaient l'esprit d'Hendrik, tandis qu'il regardait avec colère son effroyable geôlier.

Mais le kéitloa se souciait fort peu du courroux de sa victime; il continuait de garder la place, allant et venant au pied de la montagne, ou s'arrêtant pour darder sur le chasseur ses petits yeux pleins de haine.

CHAPITRE XXXI

SURPRISE DU RHINOCEROS

A mesure que le temps passait, la soif d'Hendrik devenait plus ardente et son exaspération plus vive. Il avait examiné la montagne qui se dressait au-dessus de lui, dans l'espoir qu'il pourrait l'escalader; c'était une chose complètement impossible. Il apercevait bien, il est vrai, d'autres saillies de sa tête, mais comment y arriver? L'assise qui lui servait de refuge avait une certaine longueur; toutefois elle se rétrécissait bientôt de manière à ne plus être assez large pour qu'on pût y marcher. Hendrik n'avait pas bougé de l'endroit où il avait mis le pied tout d'abord. C'était la partie la moins étroite de la plateforme, et celle par conséquent où il était le plus à l'abri des atteintes de la lèvre extensible du rhinocéros.

Tout à coup il se souvint d'avoir remarqué en bas une ombre qui se dessinait au bout de la corniche, et qu'il avait prise pour l'entrée d'une caverne ou pour une crevasse du rocher. Il ne lui servirait à rien de pénétrer dans cette grotte, sa position n'en serait pas moins critique, et cependant il y trouverait un abri contre les rayons du soleil, ce qui n'était pas à dédaigner.

Mais une considération plus importante poussait Hendrik à voir s'il ne pourrait pas entrer dans cette caverne. Il était possible que le rhinocéros l'oubliât dès qu'il ne le verrait plus; le borélé, le lion et beaucoup d'autres animaux dangereux pour l'homme, confirment le proverbe: loin des yeux, loin de la pensée; il est vrai que tout ce qu'Hendrik avait entendu dire au sujet du kéitloa lui laissait peu d'espoir. Dans tous les cas, il fallait essayer; la chose était facile, et en supposant qu'elle n'eût pas le résultat désiré, ce serait toujours un soulagement réel que de se reposer dans une caverne ombreuse, où l'on devait trouver de la fraîcheur.

Fixant donc les yeux sur le rhinocéros, notre ami se glissa le long du rocher vers l'endroit où il se rappelait avoir remarqué l'ouverture en question.

L'animal le suivit pas à pas, et redoubla de vigilance; on aurait dit qu'il craignait que sa victime ne parvint à lui échapper; la banquette où marchait Hendrik se rétrécissait de plus en plus, et notre chasseur avait mille précautions à prendre, non pas qu'il pût tomber, mais cette fois le rhinocéros en se dressant, comme il l'avait fait d'abord, pouvait allonger sa lèvre jusqu'à 12 ou 15 centimètres de la muraille contre laquelle s'appuyait Hendrik, et il fallait toute l'adresse et la légèreté de celui-ci pour échapper à cette lèvre menaçante. Toutefois, malgré les efforts de son adversaire, le jeune homme réussit à gagner l'ouverture de la grotte.

C'était une caverne profonde, et par conséquent ténébreuse, dont l'orifice était assez large pour permettre à un homme de passer en se courbant.

Déjà notre ami s'engageait sous la voûte de cette caverne lorsqu'un bruit particulier vint frapper ses oreilles et le fit se redresser aussi vite que si on lui eût appliqué un fer rouge entre les deux épaules. Un rugissement formidable succéda au bruit qu'il venait d'entendre, et dans son effroi notre malheureux Hendrik eut la pensée de fuir en sautant par terre, malgré les cornes du rhinocéros qui brillaient au-dessous de la corniche à un demi-mètre de ses pieds.

La voix qu'il avait entendue n'avait rien de mystérieux; il était impossible de la confondre avec aucun autre des bruits de la terre; cette caverne était habitée par un lion!

Les rugissements continuaient et se rapprochaient de plus en plus; les énormes pattes du félin remuaient avec bruit les cailloux qui jonchaient la caverne: le lion se pressait d'arriver.

Hendrik bondit avec la légèreté d'un chamois et courut à l'autre bout de la terrasse en jetant derrière lui un regard rempli de terreur.

Son adversaire ne l'avait pas accompagné dans sa fuite. Soit qu'il eût été effrayé par le rugissement du lion, soit que ce nouvel acteur eût absorbé son attention, le rhinocéros demeura immobile, et conserva l'attitude qu'il avait prise en cherchant à saisir le chasseur; c'est-à-dire qu'il avait le menton posé sur la corniche et les yeux dirigés vers la grotte.

L'instant d'après la tête chevelue du roi des animaux apparaissait à l'entrée de la caverne, et le lion et le rhinocéros se trouvèrent face à face.

Ils restèrent pendant quelques secondes les yeux fixés l'un sur l'autre; puis le héitloa, probablement intimidé par le regard du lion, se recula et descendit de la rampe où ses pieds de devant étaient posés; il n'avait sans doute aucun désir de lutter avec ce nouvel antagoniste; mais le lion, troublé dans son repos, n'était pas d'humeur à laisser une pareille offense impunie; tout en regardant le rhinocéros, il se frappait les flancs de sa queue puissante, et, se rasant à plat sur la saillie du rocher, il se lança dans l'air et vint retomber sur l'énorme échine du kéitloa.

Mais il avait fait une singulière méprise s'il avait cru pouvoir déchirer la bête qu'il venait d'attaquer. Ses griffes tranchantes, malgré la force prodigieuse de son bras, égratignaient à peine le cuir de l'énorme pachyderme. S'il se fût agi d'une antilope ou d'une girafe, il les aurait tuées sans effort; mais un rhinocéros ne s'écorche pas comme une gazelle, et bien loin de réussir à lacérer les chairs du monstrueux quadrupède, le lion ne parvint même pas à conserver la position qu'il avait prise.

Dès que le pachyderme avait senti le poids de son féroce cavalier, il s'était éloigné de la montagne, et imprimant à son corps une secousse, qui avait été pour le lion comme un tremblement de terre, il s'était délivré de celui-ci et l'avait rejeté dans la plaine.

Le lion s'était rasé de nouveau, comme s'il avait voulu reprendre la position qu'il venait de perdre; mais le rhinocéros avait fait volte-face avant qu'il eût pu réaliser ce projet, et l'avait chargé avec fureur. L'impétuosité de la course et le poids de cette masse gigantesque auraient certainement fait pénétrer les deux cornes de la brute dans la peau de l'animal le plus dur qui ait jamais existé.

Le félin parut apprécier la force de cet argument, car, au lieu d'attendre de pied ferme l'attaque de son ennemi, le lâche tourna la queue et traversa la gorge qui séparait la montagne, poursuivi par le rhinocéros, qui le chassait comme s'il n'eût été qu'un chat.

De l'endroit où il était placé, Hendrik avait pu voir les détails de cette lutte intéressante, mais il ignora toujours si le rhinocéros était resté vainqueur, ou si le lion avait échappé à la colère du pachyderme. Aussitôt qu'il avait vu les deux antagonistes passer devant lui en remontant le défilé à toute vitesse, il avait sauté de la plateforme et s'était mis à courir de toutes ses forces dans la direction opposée.

En arrivant dans la plaine, il se demanda quel chemin il devait prendre. Fallait-il doubler la voie qu'il avait suivie en chassant les blesboks, ou s'engager sur la trace de son cheval, afin de retrouver celui-ci? Après un instant de réflexion, il préféra retourner sur ses pas, et se mit à courir sur la vieille piste des antilopes, en regardant par-dessus son épaule de temps en temps, pour voir si le rhinocéros n'était pas derrière lui. A sa grande satisfaction, il n'aperçut pas même l'ombre du kéitloa, et découvrit bientôt que son cheval était également revenu sur la première voie qu'il avait prise. En effet, après avoir suivi les nouvelles empreintes de sa monture, notre chasseur trouva son cheval qui paissait tranquillement à l'abri d'un buisson.

L'excellente bête se laissa reprendre sans la moindre difficulté; Hendrik fut bientôt remis en selle et se dirigea vers le bivac. Il n'avait besoin, pour y arriver directement, que de se guider sur la trace des blesboks. Vous vous rappelez que ceux-ci vont toujours contre le vent, d'où il résulte qu'ils ne s'écartent pas de la ligne droite. Notre ami n'eut aucune peine à suivre la piste du troupeau, qui était des plus visibles; et, après deux heures de marche, il arriva au camp, où il ramenait les chiens qu'il avait ralliés sur sa route.

Hans et Arend n'épargnèrent pas les railleries au pauvre Hendrik; mais Willem s'abstint de le plaisanter: il se rappelait la délicatesse dont celui-ci avait fait preuve à son égard, lors de la chute malencontreuse que lui avait fait faire le terrier du protèle,et, dans cette occasion, il ne voulait pas se montrer moins généreux que son rival. Il était à présumer qu'Hendrik et Willem allaient devenir de grands amis.

CHAPITRE XXXII

UN IMMENSE TROUPEAU D'ANTILOPES

Le lendemain, nos chasseurs furent témoins d'un spectacle des plus extraordinaires; figurez-vous un nombre si prodigieux de blesboks, que la plaine se trouvait littéralement couverte de leurs masses pourprées.

Ne l'oubliez pas

La consomption sera évitée par le BAUME RHUMAL pris en temps.

COMMERCE ET FINANCE

PAS DE CHANGEMENT SUR LE MARCHE LOCAL

New-York cloture ferme et fort. — La Banque Impériale d'Allemagne réduit son taux d'escompte.

LE BLE EN BAISSE A NEW-YORK ET LIVERPOOL

Vendredi, 12.—Pas de changement sur le marché local depuis hier. Le ton du marché reste le même. C'est-à-dire tranquille et incertain. Comme conséquence immédiate, les transactions sont rares, les capitalistes n'osant risquer leur argent sur un marché qui du jour au lendemain peut subir de profondes modifications. L'encouragement est donc à peu près nul, et il vaut mieux, à tout prendre, ne pas risquer ses capitaux maintenant.

Vers la fermeture, la reprise et la fermeté du marché de New-York ont eu légèrement raison de la timidité de nos courtiers canadiens. L'avis général est que si cette fermeté du marché américain se maintient pendant quelques temps, le ton redeviendra meilleur ici, dans une bonne proportion.

Le Pacifique a ouvert aujourd'hui à 92 1-4 soit une baisse fractionnelle sur les cours d'hier.

Les Tramways de Montréal perdent 2 3-4 points et ceux de Toronto clôturent légèrement en hausse à 102 3-8. La Royale Electrique fait 184 3-4 en clôture et les Twin City 64 3-4.

L'argent est très rare mais ferme.

BOURSE DE MONTREAL

VENTES DE L'AVANT-MIDI.

Can. Pacific.—25 à 92.
Montreal St. Ry. xd.—140 à 276¾, 25 à 276, 125 à 275, 25 à 276.
Rich & O.—50 à 106, 25 à 105½.
Royal Elec.—25 à 185, 50 à 184¾.
Payne Co.—500 à 102.
Dominion Cotton—25 à 94.
Bell Tél. Rts.—16¼ à 71½.
Bank of Montreal—2 à 256.
Merchants Bank.—10 à 163.
Bank of Commerce.—6 à 144.
Can. Col. Cot. Bds.—3500 à 100.

VENTES DE L'APRES-MIDI.

Can. Pacific.—50 à 92¼, 100 à 92¼.
Com. Cable.—25 à 188¼.
Twin City.—25 à 64¾.
Toronto Ry.—50 à 102, 50 à 102¼, 75 à 102⅜.
War Eagle.—4500 à 251, 1100 à 250, 100 à 251, 500 à 249, 500 à 248, 500 à 247, 500 à 249.
Payne Co.—200 à 102.
Bell Tél. Rts.—20 à 71.
Republic.—500 à 105.

M. L. J. Forget & Co., courtiers, rue Notre-Dame, nous fournissent le rapport suivant:

Valeurs.	Vendu... 12.30 a.m.	Acheté...	Vendu... 3 p.m.	Acheté...
Canadian Pacific	92⅛	92	92½	92¼
Duluth Com	6	5⅝	6	5¾
Do pref	16	13¾	16	14
Commercial Cable	189	187	189	187¾
Rich & Ont. N. C.	106	105¼	106	105¾
Mont. Street Ry. xd	276	274	277	276
Halifax Elec. Ry	100	90	100	92
Toronto Street Ry	103½	101¾	102½	102¼
Twin City Transit	65	64	65	64½
Do do pref	140	132	140	130
St. John Elec. Ry	......	118	......	118
Montreal Gas	190	188	192	189⅛
Royal Electric	185	183	185	184
Montreal Teleg. xd	173¾	......	173	165
Halifax H. & Light	......	10	......	10
Bell Tele. xd n.s.	183	172	183	172
Dominion Coal Com	50	43	......	......
Do do pref	......	......	......	......
Montreal Cotton	150	143	150	143
Can. Colored Cot. xd	70	66	70	66
Merchants Cotton	......	......	......	......
Dominion Cotton	100	94	95	93
War Eagle xd	255	251	250	248
Virtue Co	60	54	60	54
Payne Co.	102	101	102	100
Montreal-Lond. xd	36	34	40	34
Republic Co. xd	110	105	106	102
BANQUES—				
Bank of Montreal	......	......	......	......
Ontario Bank	......	......	......	......
Molsons	......	......	......	......
Toronto	......	......	......	......
British N. America	......	......	......	......
Merchants	......	......	......	......
Merchants of Halif	......	......	......	......
Nova Scotia	......	......	......	......
Eastern Townships	......	155	......	......
Union Bank	111½	......	112	......
Quebec	......	125	......	125
Commerce	145½	143½	145½	144
Hochelaga	146	......	146	......
N. W. Land pref	......	......	......	......
Loan & Mortgage	......	135	......	135
Flem. C. C. Co.	27	20	27	20
Imperial Bank	......	210	......	210
DEBENTURES—				
Hal. Heat & Light	75	......	75	......
Halifax Ry	......	......	......	......
Can. Colored Cotton	100	99	100	99
Com. Cable Coupon	......	100	......	100

BOURSE DE NEW-YORK

New-York, 12.—Le marché a clôturé très fort et avec un regain considérable d'activité durant toute l'après-midi.

Les valeurs ont ouvert en hausse pour la majorité, malgré la pression continuelle exercée sur les Sucres. Les valeurs qui furent le plus profondément affectées hier, sont celles qui ont tout les premiers bénéficié de la reprise. La Metropolitan et la Metal Steel ont gagné le premier 1 1-2 point et le second 1 1-4. Dans les valeurs de chemin de fer, le Louisville a monté d'un point et le Cleveland, C.C., et le St-Louis ont clôturé en hausse de 1 1-4 point à la séance de l'avant-midi. Les sucres ont ouvert à 113, puis ont rapidement atteint 114 5-8. Londres n'a acheté que modérément toute la journée. Il y a eu réduction dans les taux affichés.

Valeurs.	Ouverture 12 janv.	Fermeture	Ouverture 11 janv.	Fermeture
Amer. Cotton Oil Co.	......	33¾	......	33¾
Do do Pref	......	......	......	......
Amer. Tobacco Co	96½	98⅞	100	96¾
Amer. Sugar Ref. Co.	113¾	117¾	119½	114⅜
Do do pref	......	......	......	......
Anaconda Mining Co.	39	39	......	38⅝
A. T. & S. Fe al. pd.	19½	19⅝	19⅝	19⅛
Do do pref xd	59⅜	60	59½	59
A. S. W.	47½	47⅞	47¾	47⅛
Baltimore & Ohio	58¼	59⅞	58⅞	58
Do do pref	75	76	75½	74¼
Brooklyn Rap. Tran.	68¾	68¾	72½	68½
Canadian Pacific	91¾	91¾	......	91⅝
Canada Southern	......	......	......	......
Ches. & Ohio	29½	29⅞	29¾	29⅜
Chic. Bur. & Quincy	120⅛	121⅛	121¼	119¾
Chicago Gas	103	103¾	104	102½
Chic. & N. W.	......	......	......	159
Chic. R. I. & Pac.	105	106	105⅝	105
Chic. Mil & St. P.	116½	117⅛	......	115⅞
Cont. Tob., com.	31	32¼	32	30¾
Do do pref	84⅝	85	85	83½
Consol. Gas, N. Y.	......	......	......	190½
Colorado Fuel & Iron	41½	42	42¼	41½
Cleve. C. C. & St. L.	61½	61½	61½	60¹
Delaware Lack. W.	......	......	174	174
Delaware & Hudson	......	......	......	114
Den. & R. Gde pf xd.	67⅞	......	......	......
Federal Steel	49⅜	50½	50½	48¾
Federal Steel pref	73	73	72⅝	72¼
General Electric	......	122½	......	120¼
Jersey Central	......	116½	......	......
Lake E. & Western	......	......	......	......
Do do pref	......	......	......	......
Louis. & Nashville	79¼	80¼	78½	78¼
Manhattan Elev.	93	94¼	94½	92½
Missouri Pacific	39½	40¼	40⅛	39
Metropolitan Trac.	167	167	171	165½
National Lead Co	25	27	25	25
Do do pref	......	105	......	......
Nor. Pac. com. new.	51¼	51¾	51¼	50⅜
Do do pref	73¼	73½	73¼	73

N. Y. Central & H.	133½	134⅛	133¾	133¼
N.Y. L. Erie & W.	11⅝	11¾	......	......
Do do II pre	......	......	......	16
Do do I pref.	......	32½	......	31¼
N. Y. Ont & West	21⅝	21¾	......	21
N. Y. Air Brake Co.	......	......	......	......
Omaha, com	......	......	......	......
Pacific Mail	42½	43⅜	42½	41¼
Pressed Steel, pref	86	86	......	......
Pressed Steel Com	57½	57½	......	57
Phil & Rd. all paid.	......	......	......	......
Pullman	......	......	......	188
Southern Ry. com.	11¼	11½	11	11
Do pref	53¼	53¾	53¼	53⅛
Southern Pacific	36¾	38	36¾	36⅝
Tenn. Coal & Iron	81	83½	......	80¾
Texas Pacific	......	15	......	......
U. S. Leather Co.	16⅜	16½	16¾	16¼
U. S. pref	74½	75¼	74	73¾
U. S. Rubber Com	......	......	......	42
U. S. Rubber Pref.	103	103	......	......
Union Pacific Com	45¾	46⅝	45⅝	45½
Do pref	45¾	46⅝	45⅝	45⅛
Do pref	73¾	74½	74⅛	73¾
Wabash	......	7⅞	......	......
Do pref	......	20⅝	20⅜	20⅛
Western Union Tel.	86½	87	87	85¾

New-York, 12.—Clôture: Argent sur demande, 3 à 4 1-2; dernier emprunt, 4. Meilleur papier de commerce, 5 1-2 à 6. Echange Sterling, marché faible, 4.86 3-4 à 4.87 pour billets sur demande et 4,83 1-4 à soixante jours. Taux affichés 4.84 à 1-2 et 4.87 1-2 à 4.88. Billets de commerce, 4.82 1-2 à 4.83.

Certificats d'argent, 58 1-2 à 59 1-2.

Argent en lingots, 58 5-8.

Dollars mexicains, 47 1-2.

Débentures du gouvernement, irrégulier.

COTON

New-York, 12.—Les futurs ont clôturé ferme.

Janvier, 7.34; février, 7.30; mars, 7.33; avril, 7.36; mai, 7.39; juin, 7.40; juillet, 7.42; août, 7.40; septembre, 6.94; octobre, 6.82; novembre, 6.78; décembre, 6.75.

Liverpool, 12.—Coton sur place, bonne demande. Les cours sont en hausse de 1-32d. American Middling, fait 4 3-4d; Middling, (good) 4 9-16d.; Middling, 4 1-2d.; Low Middling, 4 11-32d. Good Ordinary, 24 5-32; Ordinary, 4 3-4d.

Les ventes du jour ont été de 10,000 balles dont 500 pour la spéculation et 9,500 de provenance américaine.

Arrivages, 13,000 balles dont 7,900 américain. Les futurs ont ouvert et clôturé ferme en hausse.

SUCRE

Chicago, 12.—Sucre brun soutenu. Rafiné, fair, 3 7-8. Sucre de mélasse, 3 5-8.

Londres, 12.—Sucre de betterave, janvier, 9s 5 1-4d.

Londres, 12.—Sucre Java, 11s 3d et rafiné fir, 10s 6d à la cloture.

BOURSE DE LONDRES

On cable de Londres à MM. L. J. Forget & Co.: Grand Tronc, pr., 84; 2nd, 54; 3e, 20¼; Pacifique Canadien, 94⅝; Hudson Bay, £22; Anaconda, £8⅛, avec tendances à la hausse.

Londres 12. — Le marché a été excessivement calme aujourd'hui. Pas d'achat marqué pour aucune valeur bien que la réduction du taux de l'escompte allemand et la nouvelle annonçant que Buller s'était emparé de Potgüter's Drift eussent dû relever le ton de la Bourse. Les consolidés cependant montèrent d'un point.

Les valeurs Baltimore & Ohio, Louisville et Nashville étaient en demande, Berlin a acheté quelques Américains et quelques actions du Pacifique. La Banque d'Angleterre a acheté 65,000 livres de monnaie allemande et 100,000 autres livres furent transportées au comptoir des Indes. L'argent reste facile aux taux d'hier.

Londres, 4 p.m., 12.—Les consolidés ont cloturé aujourd'hui à 99 3-8 pour argent et 99 3-8 pour compte. C.P.R., 94 1-2; G.T.R. 6 7-8; Erie, 11 3-4; Erie préférentiel, 33 1-2; Illinois central, 114 1-2; N. P. préf., 76; St-Paul, common, 118 3-4; N.Y.C., 138 ex-div.; Pensylv., 65 3-4; Reading, 9; N.P. préf., 75 1-4; Atchison, 20 1-4; Louisville, 81 3-4; argent en lingot, 27; argent 2 à 1-2 p. c.

Taux de l'escompte sur le marché libre pour billets à terme 3 1-2 à 1-4 pour cent; 3 3-4 à trois mois.

Londres, 6 h., 12.—L'argent en lingot a cloturé plus ferme à 27 1-8 d. l'once.

Paris, 12.—La Bourse s'est raffermi aujourd'hui après une ouverture timide et incertaine par suite de la réduction de l'escompte allemand. Les valeurs internationales et plus particulièrement les Bréziliens et le Quatre pour cent Espagnol étaient en demande. Les valeurs Cafres ont repris le terrain perdu hier.

Berlin, 12.—Le ton de la Bourse était incertain à l'ouverture avec tendance à la baisse, sur réception de rumeurs vagues reçues du Sud-Africain. La fermeture a été meilleure cependant.

Paris, 4 h. p.m., 12.—Le Trois pour cent de Rentes fait 100 francs 7 1-2 pour compte. Echange sur Londres, 25 francs 22 cent. pour chèques.

Le Quatre pour cent espagnol a cloturé à 67.55.

VALEURS MINIERES

VENTES DE L'AVANT-MIDI.

Deer Trail No 2.—1500 à 10.
Montreal-London.—2000 à 35.
Big Three—5000 à 7 (W. D.)
Virtue—1,000 à 53½.
Golden Star—1000 à 32.

VENTES DE L'APRES-MIDI.

Canadian Gold Fields—5000 à 7, 2000 à 7.
Slocan Sov.—1000 à 34½.
Montreal-London—500 à 35.

MM. L. J. Forget & Co., courtiers, rue Notre-Dame, nous fournissent le rapport suivant:

Valeurs.	Vendu... 12.30 a.m.	Acheté...	Vendu... 3 hrs. p.m.	Acheté...
Payne	102½	100	102	100
War Eagle xd	260	250	260	245
Republic xd	107	101	107	100
Virtue	54½	51	53	52
Montreal-London x d	35½	34	35½	35
Big Three	7½	......	7½	6½
Brandon & Gold. Cr.	28	15	29	15
California	12	7	12	11½
Can. Gold Fields Syn.	8	7	7½	7
Cariboo Hyd.	98	......	98	......
Evening Star	8½	5	8½	5
Fern	6	1½	6	1½
Gold Hills Dev.	6	4½	6	3
Iron Colt	......	......	......	......
Knob Hill	85	75	85	75
Monte Cristo	7	5½	7	5½
Mont. Gold Fields	7	5½	7	6
Noble Five	15	12	13½	12½
Novelty	......	2	3	2
Old Ironsides	100	90	100	75
Virginia	8	5	8½	5
Rambler Cariboo	......	......	......	......
Bullion	50	......	50	......
Decca	16	12	16	12
Morrison	5½	5	5½	5
Golden Star	32½	31	32½	31
Slocan Sov.	35	34	35	34½
Fontenoy	......	......	......	......
Rathmullen	7	4	8	4
Winnipeg	28	21	27	21
Dardanelles	10	8	10	6
Deer Trail No 2	10½	10	11	10
North Star	104	......	105	......
Kenneth	......	......	......	......

A TORONTO.

Toronto, 12.—Ventes du jour:
Butte and Boston—1000 à 4¾.
Canadian Gold Fields—500 à 7¼.
California—100 à 11½.
Fair View—1500 à 2¾.
Rambler Cariboo—2000 à 54.
Van Anda.—150 à 5½.
White Bear.—500 à 3.
Golden Star—500 à 32¼, 500 à 32½, 500 à 32¾.
Fair View Corp.—500 à 2.
Gold Hills—500 à 4¾.
Virtue.—500 à 53½.
Manitou—2500 à 20.
Van Anda.—1000 à 5½, 1000 à 5¼.
Toronto, 12.—Ventes de l'après-midi:
Athabasca.—500 à 80½.
Novelty.—1000 à 2.
Slocan Sov. —500 à 34, 500 à 33, 500 à 33¼.
Virtue—500 à 53½.
Waterloo.—1000 à 10½.
White Bear.—500 à 3, 1000 à 3.
Monte Cristo.—1000 à 6.

A ROSSLAND.

Rossland, C. A., 12.—Ventes:
Okonagan.—1000 à 76, 500 à 76½.
Tamarac.—5000 à 8½, 1000, 1000, 500 à 8¼.
Rathmullen.—1000 à 8¼.
Waterloo.—500 à 10½.
White Bear.—1000 à 4.

GRAINS ET FARINES

Le marché local est inactif, sans intérêt comme sans changement. Les prix sont cependant soutenu. Nol 1 dur Manitoba, 63 1-2. Fort William No. 2 dur, 61. Blé de printemps d'Ontario, 65c Est. Avoine No. 2, 30 1-2c et No. 3, 30 en magasin à Montréal. Pois, 57 1-2, orge No. 1, 47 1-2; No. 2, 39c. Seigle, 50c. Sarrasin, 46c.

Farines, marché terne. On cote: Patentes d'hiver, $3.75 à $3.90. Straight Rollers, $3.30 à $3.50. En poche, $1.55 à $1.65. Patentes du Manitoba, $3.90 à $4. Fortes de boulanger, $3.60 à $3.70. Patentes d'Ontario $3.55 à $3.80.

Le son d'Ontario par lots est coté $15.50. Shorts, $16 à $17 la tonne; son du Manitoba $15. (Shorts) $16.50 à $17. Moulée, $19 à $20 la tonne, y compris les sacs.

Arrivages à Montréal aujourd'hui. Blé 22,000 boisseaux; maïs, 900 boisseaux; pois, 900 boisseaux; avoine, 1,000.

MARCHE DE TORONTO

Le marché est calme et les prix sans changement depuis hier. Blé roux et blanc de l'Ouest, 64 1-2 à 65c.

Blé de printemps tranquille à 65c est. Blé du Manitoba, soutenu pour le No. 1 dur broyé à 76 1-2c. Cinq chars offert sur le C. P.R. à 76c.

Farine tranquille. Les Straight Rollers en chars de quarts sont sont cotés $2.85.

L'orge est tranquille à 38c pour le No. 2 et 39c pour le No. 1 ouest. Sarrasin ferme à 48 1-2 est et 47 1-2 ouest.

Seigle, soutenu à 50 à 51 1-2 est et 49c ouest.

Blé-d'Inde ferme à 31 1-2 pour le jaune du Canada, ouest. Le blé-d'Inde américain est soutenu à 40 1-2 pour le No. 3 et 41c pour nouveau et jaune Toronto. Avoine sans changement à 25c pour le blanc de l'est. Le mêlé est coté 24 1-2 à 25c, et le blanc 25 à 25 1-2 ouest. Le gruau d'avoine est soutenu à $3.25 par chars de sacs et $3.35 au quart.

Pois, tranquille et sans changement à 58c et 57c ouest.

MARCHES AMERICAINS

New-York, 12 — Farines, arrivages, 11,642 barils; export. 21,589; ventes, 5,200 paquets. Marché calme mais soutenu. Fleur de seigle tranquille. Fleur de sarrasin tranquille 200 à 225. Gruau de blé soutenu; seigle, soutenu, No. 2 ouest 60 1-2 (fob.); orge, ferme.

Blé, arrivages, 13,600 boisseaux, export, 161,162; ventes 1,725,000 boisseaux, exportés à tous les points. Sur place soutenu; No. 2 roux, 75 1-4 (fob.); No. 1 nord Duluth, 80 3-4 et No. 3 roux 73 (élévateurs). Le marché a ouvert en baisse de 1-4 de point par suite des envois considérables de la République Argentine et des mauvaises nouvelles de Liverpool. Clôture, 1-8 de cent en baisse. Mars, 75 1-4; mai, 73 3-4; juillet, 73 1-2.

Blé-d'Inde, arrivages 132,600 boisseaux; exportation, 108,058 bois.; ventes, 30,000 futurs, $72,000 export. Sur place, ferme. No. 2, 41 1-4 (fob.) à 40 3-1, dans élévateurs. Le marché a ouvert ferme et clôturé en hausse de 1-8 à 3-8c net. Janvier, clôturé 40 3-8; mai, 39 1-2.

Avoine, arrivages 31,100 bois., export. 4,135. Sur place ferme, No. 2, 29; No. 3, 28 1-2; No. 2 blanche, 32; No. 3 blanche, 32; mêlé sur voie, 9 à 30 1-2 ouest; blanche sur voie, 31 1-2 à 35. Marché complètement inactif.

MARCHE DE CHICAGO

	Ouv.	Max.	Min.	Clôture.
Blé—				
Mai	67⅝	67⅝	67½	67⅝
Juillet	68⅛	68⅜	68¼	68⅞
Blé d'Inde—				
Mai	33¼	33½	33¼	33⅜
Juillet	34	33⅞	33⅞	34⅛
Avoine—				
Mai	24	24⅛	24	24
Juillet	......	......	......	......
Lard—				
Janvier	......	......	......	10.75
Mai	11.00	11.10	11.00	11.05
Saindoux—				
Janvier	5.95	5.95	5.90	5.95
Mai	6.07	6.12	6.07	6.07
Short Ribs—				
Janvier	5.75	5.75	5.75	5.75
Mai	5.85	5.90	5.85	5.85

Chicago 12. — Sur le marché au blé, mai a ouvert à 67 5-8, en baisse de 1-4 et remonté durant l'avant-midi à 67 7-8. Juillet a ouvert au prix d'hier, à 68 1-2, mais décliné de 3-8 à la seconde transaction, puis remonté à 68 3-8. Le maïs est ferme, ouvrant à 34 1-4 mai 34 juillet, et avançant de 1-4 durant l'avant-midi.

Farine, ferme. On cote au comptant : Blé de printemps No. 3, 63 3-4 à 64 1-2 ; No.2, roux 67 à 1-2 ; blé-d'Inde No. 2, 31 1-2 ; No. 2, jaune 31 3-4; avoine No. 2, 23 ; No. 2, blanche, 25 1-2 à 26 3-8 ; No. 3, blanche, 24 3-4 à 25 1-2 ;SeigleNo. 2, 53. Orge No. 2, 38 à 45.

Arrivages : Farines, 34,000 barils ; blé 58-000 boisseaux; blé-d'Inde, 394,000 ; Avoine, seigle, 9,000; orge, 78,000, Envois : Farine, 31,000 barils; blé 58,000 boisseaux; blé-d'Inde, 185-000, avoine 119,000; seigle 2,000; orge 4,000.

Buffalo, N. Y., 12. — Blé du printemps, pas de transactions, No. 1, dur 74 3-4; No. 1, nord 73; Blé d'hiver, offres légères. Le No. 2, roux est coté à 71c. Mêlé 70 1-2. On demande 70c pour le No.1, blanc. Blé-d'Inde soutenu No .2, jaune 37 1-4; No. 3, jaune 37 No.4, jaune 36 1-2; Blé-d'Inde No. 2, 36 1-2. à 3-4 ; No. 3. 36 1-2.

Avoine ferme et en bonne demande. La no. 2, blanche, 28 3-4 à 30 ; No. 3. blanche, 28 3-4 à 29; No. 4, blanche 28 1-4; No. 2,mêlée 27 ; No. 3 mêlée 26 1-2. Seigle, terne, No. 1 sur voie 61 1-2

Farine terne et facile.

Détroit, Mich., 12. — Le blé à clôturé No. 1, blanc 69 1-4 au comptant ; No. 2, roux, 69 ; mai 72 3-8 ; juillet 71 7-8.

Minneapolis, Minn, 12. — Farine premières patentes 330 à 340; 2nd 310 à 320. Patentes No 3, clears 210 à 220, Son pas de changement.

J. Cradock Simpson & Cie,
AGENTS D'IMMEUBLES ET D'ASSURANCE. PRETS SUR HYPOTHEQUES.
Immeubles à louer, Loyers collectés, Evaluations.
Attention spéciale accordée aux placements des personnes demeurant en dehors de la ville.
181, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

Toledo,12.—Blé No. 1, 69 au comptant, mai 72 vente blé-d'Inde No. 2, mêlé 32. Avoine, No. 2. mêlée 24 1-2. Seigle No. 2, 56 1-2 au comptant- Pas de changement dans les huiles.

Liverpool, 12.— Marché tranquille. Le blé clôturé en baisse de 1-4d pour la journée, à 5s 9d, mars et mai. Le maïs, au contraire, avance de 1-8 d à 3s 55-8d.

Paris, 12 — Blé, janvier, 18 fr juin, 18 f. 90. Farine, janvier, 25 f. 10 ; juin, 24 f. 85.

Chicago, 12. — Le lard à clôturé 10c en baisse pour mai, le saindoux 2 1-2 et les Ribs 5c Blé arrivages 398,000 boisseaux contre 674,000 l'année dernière à pareille date. Dégagement dans les ports blé et farine 440,000 boisseaux.

PROVISIONS

L'approvisionnement de cochons abattus a quelque peu diminué et le marché s'est amélioré à $5.00, $5.40 et $5.50, suivant pesanteur. La demande est meilleure.

Nous cotons : Saindoux pur, en seaux, 7c à 7 1-4c ; kettle, (1re qualité), 8 3-4 ; compound, 5 3-4c; saindoux pur rafiné, 6 1-2 à 6 3-4; kettle, 8 à 8 1-4, lard de salaison, $14 à $15 au baril; bacon, désossé, 11 1-2; Wiltshire, 11; jambons ferme, 10 à 11c.

Lard canadien — Heavy short cut mess, $14 à $14.50 au baril; heavy long cut mess, $13.-50 à $14; short cut black family pork, $14 à $14.50; heavy short cut boneless mess, $15 à $15.50.

BETAIL

Au marché des abattoirs de l'Est, il y avait d'offerts 500 bœufs, 150 moutons et agneaux et 25 veaux. Les bœufs de choix taient rares et en bonne demande, et le ton du marché était en conséquence ferme. Les autres qualités de bœufs étaient assez abondantes.

Le commerce a été actif et tous les animaux se sont vendus.

Les bœufs de choix ont obtenu de 5c à 5 1-4c; les bonnes qualités, de 4 1-2c à 4 3-4; les médiocres, de 3 3-4c à 4 1-4c, et le reste, de 2 1-2 à 3 1-2c. Les moutons et les agneaux étaient peu demandés: les prix ont varié de 2 3-4c à 3 1-4c et de 4c à 4 1-2c respectivement.

New-Nork, 12 — Marché terne, pour le gros bétail. Bœufs, arrivages, 2,604.

Le câble de Londres annonce une baisse de 12 à 13cts sur les bêtes à cornes. Exp., 440, demain matin, 224 et 1900 quartiers de bœufs Veaux arrivages 28, marché soutenu, 450 à 825 Moutons, arrivages 3,985; 2 1-2 chars en vente. Marché soutenu, l'agneau est en baisse de 10cts. Cochons, arrivages, 2,167.

Chicago, 12 — Arrivages, 3,000 bêtes à cornes; cochons 25,000; moutons, 9,000.

East Buffalo, 12 — Le marché au bétail est très calme. Les vendeurs maintiennent leurs prix, espérant une hausse lundi ou mardi, par suite d'une demande plus pressante.

Les veaux étaient en bonne demande sans changement notable dans les prix.

Moutons, marché assez actif à 6.25 à 6.60.

Cochons, 5 à 10cts en hausse avec bonne demande.

PRODUITS DE LA FERME

VOLAILLES. — Marché tranquille et facile. Nous cotons: Dindons, 8 à 9 1-2c; poulets, 7 à 9 1-2c; canards, 7 à 9 1-2c; oies, 5 à 6 1-2c.

OEUFS.—Le marché est soutenu et assez actif. Oeufs absolument frais, 17 à 18c; chaumés, 15 à 16c; en entrepôt, 12 à 15c, et 11 à 13c.

FROMAGE.—Marché ferme et demande limitée à 11 3-4 pour l'ouest, et 11 1-2 pour l'est. On cote le beurre de crèmerie de 21 à 22c. En rouleau, 18 à 19c.

Les arrivages à Montréal aujourd'hui ont été de 241 paquets de beurre et 49 btes de fromage.

New-York, 12.—Le marché aux fromages est ferme. Les prix varient de 12 à 13c.

POMMES.

Liverpool, 12.—Le marché aux pommes a ouvert faible aujourd'hui et clôturé en baisse. Les meilleures qualités de pommes sont seules en demande. Baldwins, 18 à 20s, Spies, 15s 6d à 17s., Seeks and Cranberry Rippins, 18s à 20s; Canada Reds, Ben Davis, et G. Russets, 17s à 19s 6d; E. Russets and Phœnix, 14s à 16s; Greenings et Battle Greenings, 12s à 14s 6d; 2 Sweets, 7s à 9s; Wagners et Fallwaters 16s à 18s 6d.

NOTES FINANCIERES

New-York, 12.—La rumeur annonçant que W. K. Vanderbilt était en voie d'acquérir le contrôle de cette partie du réseau de chemin de fer Delaware et Hudson comprise entre Albany et Montréal, est dénuée de fondement. Les Vanderbilt sont actionnaires dans la compagnie Delaware et Hudson, et sont en outre représentés au bureau de direction. Les relations d'ailleurs entre le N.Y. Ceatral qui possède une ligne directe jusqu'à Montréal, et la Cie Delaware et Hudson sont des plus amicales.

L'assemblée générale annuelle des actionnaiees de la Montreal Telegraph Company a eu lieu hier après-midi, présidée par M. Wm. Wainright, en l'absence du président. Le rapport annuel a été soumis et montre que l'actif de la Compagnie excède de $151,823,-85, son passif, en outre d'un dividende de $40,000 payable le 15 janvier, 1900, et il reste en caisse $586.20 de dividendes non-réclamés. La Compagnie a donné $75,401.-93 pour le fonds national de la guerre.

Pendant l'année, la Compagnie a payé quatre dividendes au taux de 8 pour cent par année.

Tous les directeurs ont été réélus, et, à une assemblée subsequente, ils out réélu M. Andrew Allan président.

La Banque Impériale d'Allemagne a initié les autres banques européennes en réduisant son taux d'escompte de 7 à 6 pour cent.

On s'attend à ce que les banques européennes fassent une seconde réduction bientôt.

Les rapports officiels concernant le commerce de la Grande Bretagne, pour l'année 1899, fournissent peu d'arguments aux prophètes qui annoncent la décadence de l'Angleterre. Il y a eu, il est vrai, en quelques sections, des fluctuations qu'il faut sans doute attribuer à autre chose qu'au caprice de l'offre et de la demande, mais il n'en résulte pas moins, de l'ensemble des statistiques recueillies, que les exportations et les importations de 1899 dépassent celles de 1898 du joli montant de $246,000,000.

Cette augmentation représente $95,000,000, ou 4.4 p. c. d'importations, et $151,000,000, ou 14.2 p. c. d'exportations.

Sous un seul chapitre — celui des matières premières pour manufactures de tissus — il y a diminution. Chose curieuse cependant à noter : tandis que la diminution de valeur de ces matières premières est d'environ $7,-140,000, les exportations de tissus manufacturés ont augmentés de $3,800,000.

Recettes de la compagnie du Grand Tronc, du 1er au 7 janvier dernier :

1900	$375,452
1899	348,708
Augmentation	$ 26,744

Recettes de Chicago et du Grand Tronc omises.

Caracas, Vénézuéla, 12 — La crise financière est terminée. Les difficultés qui exisegiege eacre le gouvernement et les banques ont été réglées à l'amiable et la confiance du public renait rapidement.

Le relevé annuel du Bureau de Compensation en rapport avec la section des banquiers du Board of Trade de Toronto démontre que les compensations de l'année s'élèvent approximativement à $507,000,000, soit une augmentation de $70,000,000 sur l'année précédente.

Philadelphie, 12 — On rapporte de Philadelphie que le gouvernement britannique a acheté plusieurs cargaisons d'avoine qui devront être expédiées en Afrique Sud.

New-York, 12 — Les compensations pour la semaine finissant le 11 janvier dans les principales villes américaines, s'élèvent à $1,869,300,836, soit une diminution de 3.5 p. c. sur la semaine correspondante de l'an dernier. En dehors de New-York, les compensations ont atteint $689,422,917, soit une augmentation de 4.7 p. c.

Dans la Puissance du Canada, les compensations se repartissent comme suit :

Montréal, $16,774,555, augmentation, 9.4 pour cent.
Toronto, $11,374,362, augmentation, 3.9 pour cent.
Winnipeg, $2,588,500, augmentation, 37.2 pour cent.
Halifax, $1,860,852, augmentation, 8.2 pour cent.
Hamilton, $938,300, augmentation, 19.4 pour cent.
St Jean, N. B., $674,162, augmentation, 15 pour cent.
Vancouver, $798,359, augmentation 29.7 pour cent.
Victoria, $764,551, augmentation, 12.6 pour cent.

NOTES MARITIMES

Les sinistres

Un naufrage dans la mer de Chine

Collision

Toronto, 13—A une assemblée des directeurs de la Centre Star Mining Co, hier, on a déclaré un dividende de 1 pour cent pour le mois de janvier, dividende payable le 15 de février prochain aux actionnaires en règle le 31 janvier.

Berlin, 12—On craint fortement une véritable invasion d'automobiles américains en Allemagne et l'on demande que les droits soient élevés sur l'importation de ce genre de véhicules.

St-Jean, Terreneuve, 12—Un gros navire que l'on croit être un steamer à passagers, a fait naufrage sur un récif dans la Baie Ste-Marie, à environ cinq milles du rivage. On craint que plusieurs personnes n'aient péri. On ne peut distinguer le nom du navire.

Toronto, 12—Le capitaine James McMaugh, du steamer algonquin, est en ville. Il déclare que la saison a été très bonne. Les perspectives pour la saison prochaine sont très brillantes. Cette saison sera encore meilleure que celle de l'année dernière.

Londres, 12—Le steamer anglais "North Sanus" a été désemparé dans la baie de Biscay, pendant une tempête lundi dernier. Il a été remorqué à Plymouth hier par le steamer Bellorby.

Vancouver, 12—L'Empress of Japan rapporte que le steamer Hupeh a sombré le 20 novembre dans la mer de Chine et que 46 hommes qui s'étaient embarqués sur des radeaux n'ont plus été revus.

La cour d'enquête de Hong Kong a exonéré le capitaine de tout blâme, mais a trouvé que les autres officiers et l'équipage s'etaient trop empressés de quitter le navire.

New-York, 12—Des navires qui servent à couper la glace sont venus en collision sur la rivière a Red Bank, N. J., hier après-midi. Plusieurs personnes ont reçu des blessures.

NOTES

Queenstown, 12—Le steamer Oceanic est parti nier à 10 a. m., pour New-York, avec 1,3.. sacs de malles à bord.

Halifax, N. E., 11—Arrivé steamer Lake Superior, St-Jean, pour Liverpool.

Gibraltar, 11— Arrivé, Furst Bismarck, New-York.

New-York, 11—Arrivé, Trave, Bremen.

Anvers, 10— Arrivé, Switzerland, Philadelphie.

Bremen, 11—Arrivé, Kaiser Wilhelm der Grosse, New-York.

Glasgow, 10—Arrivé, Salacia, Portland. Parti, janvier 11, Orcadian, St-Jean.

Parc Sohmer

Dimanche, 14 janvier, après-midi, 3 heures: soir, 8 heures.

Programme extra.—Cinématographe perfectionné de Lumière.—Vues animées de la guerre du Transvaal.—Spectacle sensationnel, pour la première fois à Montréal. Seulement 2 représentations. La cavalerie boer.—L'infanterie boer.— Exercices avec sauts d'obstacles.— Convoi de munitions au Transvaal, escortés par des cavaliers boers.—Défilé des Royal Irish Fusilliers, etc. Autres vues: Chasseurs d'Afrique défilant aux Champs-Elysées, Paris.—Charge de cavalerie, France.—La Garde de l'empereur Guillaume à Berlin.—Le carnaval à Nice.— Ecole de cavalerie à Saumur, France.—Défilé des Turcos, à Paris.—Départ du 6e cuirassiers français pour la frontière d'Allemagne.— Exercices à la baïonnette, par le 12e régiment d'infanterie de ligne, France.— Le train-express arrivant à la gare St Lazare.—Une bonne d'enfants avec un bébé, et 2 militaires lui faisant la cour, surpris par un officier.—Deux fillettes dansant dans les rues de Londres aux sons d'un orgue de barbarie.—Le chat avec bébé, etc.

Schwab Bros., deux forts musiciens excentriques allemands.

Mlle Sansita, excellente soubrette de Londres.

Fréjust, chanteur comique français.

Mlle Rita de Santilanne, chanteuse parisienne (nouvelles chansons).

Mlle Lablanche, la femme forte.

Admission: 10 cents.

AU PALAIS DE JUSTICE

Dans une cause des liquidateurs de la banque Ville-Marie contre C. McCaffrey, le défendeur a obtenu la permission, par voie de motion, d'examiner les livres de la banque pour constater quels sont les paiements qu'il a faits à la dite banque et qui sont entrés dans ses livres et d'en prendre copie.

Ce matin, à 10.30 heures, l'hon. juge Langelier rendra jugement dans la cause de Stephens contre le maire Préfontaine et dans la cause Perrault contre Lapalme, à la chambre 11.

L'enquête Laforest, suspendue par un bref d'injonction, avait été l'objet d'une demande, devant le juge Mathieu, pour la faire continuer et faire casser le bref d'injonction.

Ce matin, la question devait se vider, mais les avocats de M. Laforest, MM. White et Gervais, ont obtenu un nouveau délai jusqu'à lundi.

La cité a produit son plaidoyer à l'encontre de l'injonction Laforest, contre l'enquête du comité de police.

En substance, le papier judiciaire dit que le comité de police a agi dans les limites de son droit et en conformité avec la nouvelle charte, qu'il ne forme pas un tribunal et n'est pas sujet à revision, que le requérant a demandé lui-même cette enquête et que des accusations graves ont été portées contre des échevins qui commandent un éclaircissement.

Le juge Loranger a renvoyé l'action en réclamation de dommages-intérêts, au montant de $10,000 du Rév. C. E. Trudel contre "La Presse."

La cause de Beauchemin et Fils contre Cadieux et Derome a été portée en appel.

La cour de revision a rendu un jugement, ce matin. Les honorables juges Taschereau, Cimon et Archibald étaient sur le banc.

Il s'agit de la cause de Dozois vs Bouvier, entendue devant les juges Taschereau, White et Lynch. Le demandeur, dont la propriété est voisine de celle du défendeur, le poursuivait en bornage.

Le défendeur, ayant reçu avis de l'action, y asquiesça, mais refusa de payer les frais alléguant que le bornage était inutile.

La cour supérieure donna gain de cause au défendeur, condamnant le demandeur aux dépens.

La cour de revision a confirmé ce jugement.

I. Lacaille, en sa qualité de tuteur à sa petite-fille, Marie Lacaille, enfant d'Arthur Lacaille, tué par un choc électrique pour avoir touché une grue en contact avec un fil vivant, aux travaux de réparations qui se font à la maison Scroggie, rue Ste Catherine, réclame $10,000 de dommages-intérêts.

Guiseppe Perri vs le Pacifique Canadien— En cette cause, le demandeur demeure en Italie. La défenderesse a fait motion pour cautionnement pour frais. L'avocat du demandeur alléguant la pauvreté de son client, et le fait qu'il n'a pas d'ami solvable à Montréal pour cautionner pour lui, demande l'ajournement à 6 mois, afin de permettre à Perri de venir d'Italie au Canada et s'éviter par là de fournir le cautionnement appelé "judicatum solvi". En délibéré.

Dans la cause de Patrick Cantwell contre la cité de Montréal, MM. Louis Beaudry, Trefflé Charpentier et Roch Montbriand ont été nommé experts.

Dame Fortunate Charbonneau a intenté une poursuite en séparation de corps à son mari, Charles Pelletier, sur permission du juge Mathieu d'ester en justice.

Dans une cause de D. Bonami contre la cité de Montréal, M. L. A. Bédard, député-protonotaire, s'est rendu chez un témoin mourant, Mme Louis Gratton, pour prendre son témoignage.

La femme du demandeur fut la victime d'un accident de trottoir.

Le commissaire enquêteur était accompagné de Mtres Ernest Tétreau, avocat de la cité; C. Rodier, avocat du demandeur, et de Mlle Ernestine Perrault, sténographe.

En cette affaire la preuve semble démontrer de la culpabilité de la part de la Compagnie Royale Electrique, qui sera probablement appelée en garantie.

LE ROUET

"Un rouet ! maintenant, il nous faut un rouet !"

Il s'agissait d'une figure de "cotillon", d'un de ces cotillons bâclés à la hâte, à la fin des vacances, pour clore dignement les deux mois de congé.

Un de ces cotillons qu'on n'achète pas tout prêts dans un magasin spécial, mais dont on fait soi-même les accessoires, et pour lesquels on inaugure des figures nouvelles, écloses dans des imaginations de quinze à vingt ans.

Et l'on avait trouvé joli de faire la figure du rouet. On avait confectionné des quenouilles miniatures, où, sur des petits bâtons recouverts de papier d'or, on avait enroulé en guise de chanvre, de la ouate retenue par des faveurs bleues et roses.

Une quenouille plus grande, à laquelle pendaient autant de longs rubans qu'il devait y avoir de danseuses, était destinée à la conductrice du "cotillon"; mais il fallait un rouet, qu'on entourerait de mousse,et dans laquelle on piquerait toutes les quenouilles.

Où trouver un rouet ?

En ville, pas une femme maintenant ne sait filer, et même, dans les campagnes, ce procédé se perd.

Les machines, dues à l'ingéniosité de l'homme, ont remplacé les outils primitifs des générations patientes.

Aujourd'hui de ce rouet, on voulait faire un jeu, et la bande joyeuse des jeunes gens et des jeunes filles que les vacances avaient réunis au château de Kerlem en Bretagne battit tous les alentours du château.

Ce ne fut pas en vain, et leurs recherches les introduisirent chez une vieille femme, qui filait depuis des années pour gagner sa vie.

On lui exposa la requête. Le mot "cotillon" ne lui fit pas ouvrir de grands yeux : elle ne chercha pas à comprendre ce que l'on voulait faire de son rouet ; mais on le demanda de la part de la châtelaine, et elle le donna.

"Seulement, recommanda-t-elle, faites-y attention ; il est bien vieux, bien vermoulu : c'est mon gagne-pain depuis quarante ans."

Et le voilà tout paré de mousse et de fleurs. Le voilà hérissé de "quenouilles pour rire."

Il eut un plein succès ; mais, quand, le lendemain, on vint le rapporter à sa propriétaire, elle eut peine à le reconnaître sous les fleurs qu'on lui avait laissées, et, en le dépouillant de sa parure d'un jour, elle revit comme dans un rêve indécis sa longue existence de labeur.

Mais, sans plus s'arrêter à ses souvenirs, elle se remit à filer, et le rouet continua à faire entendre son monotone ronflement jusqu'au jour où l'éternel sommeil engourdit la main de la vieille fileuse.

Pauvres vieux rouets, à quels usages maintenant ne les destine-t-on pas ! On les recherchera bientôt comme des curiosités ; on en ornera ses appartements ; peut-être même dansquelques années, sera-t-il de bon ton de savoir s'en servir, et l'on verra, dans un salon du moyen âge, revêtue d'un costume du temps jadis, une petite Parisienne singer le passé et tourner dans ses doigts effilés quelques brins de chanvre.

MARQUE DU FER À CHEVAL
SOLACE
TRADE MARK
TABAC À FUMER
QUALITE SUPERIEURE
5 CENTS LE PAQUET

VENTE AU COMMERCE
PAR
BENNING & BARSALOU, Encanteurs
A leurs salles de ventes, Nos 86 et 88 rue St-Pierre,
MERCREDI, LE 17 JANVIER, à 10 Heures A. M.,
Vente régulière hebdomadaire de
NOUVEAUTÉS, LAINAGES,
TOILES DE MÉNAGE,
COUVERTURES, HARDES FAITES,
SOUS-VÊTEMENTS, FOURRURES,
ARTICLES DE FANTAISIE, Etc.
— AUSSI A TROIS HEURES P. M. —
75 Caisses de Chaussures.
— AUSSI —
60 Caisses de Claques et Pardessus en Caoutchouc, etc.
Vente en lots convenables au commerce. 13-17-18

Province de Québec, District de Montréal. No 856. } Cour Supérieure.

ERNESTINE LEBLANC, épouse commune en biens de J. Hormisdas Desjardins, mécanicien-électricien, tous deux de la cité de Ste-Cunégonde, district de Montréal, a intenté, ce jour, une action en séparation de biens contre son dit époux.

Montréal, 14 décembre 1899.

MONTY & DURANLEAU, Avocats de la Demanderesse.

4-5

Province de Québec, District de Montréal, No 1710. } COUR SUPERIEURE

DAME M.-L. AMELIA MYLER, Demanderesse,

vs

TANCREDE ARTHUR HUOT, Défendeur.

La demanderesse a . jour intenté une action en séparation de biens contre son époux.

Montréal, 30 décembre 1899.

PREVOST, PLANTE & CHALIFOUX, Avocats de la Demanderesse.

15

AVIS est par le présent donné que les soussignés ont acceptés sous bénéfice d'inventaire la succession de feu Robert Linton, en son vivant des cité et district de Montréal, marchand.

Montréal, 10 janvier 1900.

Margaret M. Breakey, Ernest Linton, Agnès H. Southam, Percy L. Linton, Alice L. Linton. 22-3

AVIS.

Avis est par le présent donné que l'honorble Sir William H. Hingston, M.D., K. C. M. G., sénateur; Francis B. McNamee, entrepreneur; Charles F. Smith, marchand; l'honorable James O'Brien, sénateur; l'honorable James J. Guerin, M.D., membre du cabinet provincial; l'honorable J. D. Rolland, conseiller législatif; Henry J. Kavanagh, avocat, conseil de la Reine; F. J. Hackett, médecin; Edward J. C. Kennedy, médecin; Allan R. Macdonnel, entrepreneur de chemin de fer; Patrick Wright, marchand; Hormisdas Laporte, marchand; Thomas Harling, agent de vaisseaux à vapeur; R. Wilson Smith, agent financier; Robert Bickerdike, M. A. L., agent maritime; John Foley, manufacturier; P. S. Doyle, marchand; Thomas Kinsella, marchand; Terence F. Moore, marchand; Thomas Rodgers, entrepreneur et John Connor, manufacturier, tous de la Cité de Montréal, formant avec autres personnes, depuis un certain temps l'Association connue sous le nom de "The Catholic Sailor's Club", pour le bénéfice et le bien-être des marins temporairement dans le hâvre de Montréal, et dans le but de fournir aux dits marins un endroit de refuge convenable, et pour objets semblables, s'adresseront à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir une charte afin de les incorporer sous le même nom et dans les mêmes buts susdits, et pour donner à la corporation proposée le pouvoir de ester en justice, faire des contrats, acquérir des meubles et immeubles, faire et amender des règlements, et en général tous tels pouvoirs qui peuvent être nécessaires ou utiles pour atteindre les objets et les fins de la dite corporation.

JUDAH, BRANCHAUD & KAVANAGH, Procureurs des requérants.

Montréal, 20 décembre 1899. 9—1m

AVIS

Avis public est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte autorisant Frederick C. Henshaw, tuteur de Freda. Maud Henshaw, son enfant mineur, à souscrire ou acquérir des parts dans le capital social de la Compagnie John McDougall, Caledonian Iron Works (Limitée) maintenant en voie d'incorporation; à vendre à la dite compagnie sa part indivise dans les meubles et immeubles de la succession de feu John McDougall, que cette compagnie désirera acquérir pour les fins de son industrie.

BROSSEAU, LAJOIE & LACOSTE, Solliciteurs de l'Applicant.

Montréal, 20 décembre 1899.

AVIS, est par le présent donné par les syndics de la Société Presbytérienne Américaine de Montréal, qu'ils s'adresseront à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, en vue d'amender leur acte d'incorporation de manière à donner le droit de voter, dans les assemblées de la Congrégation, à toutes personnes propriétaires d'un ou plusieurs sièges dans la dite église, et de simplifier l'enregistrement des actes de la dite Société.

HATTON & McLENNAN, Procureurs des requérants.

Montréal, 8 janvier 1900.

AVIS

Avis est, par les présentes donné, que la Ville de St. Louis s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir la passation d'un bill, à l'effet d'amender sa charte, concernant:

1. Le nom de la Ville.
2. La qualification des conseillers.
3. Le traitement des membres du conseil.
4. Les sessions du conseil.
5. Les pouvoirs du Maire.
6. Les expropriations.
7. L'annexion du No. 641 du cadastre, pour fins municipales et scolaires.
8. La prescription des taxes pour égout.
9. La votation sur r.. ... .nt d'emprunt.
10. La municipalité scolaire.
11. Les impositions sur les charretiers et commerçants étrangers.
12. La confection des rôles de perception générale et spéciale.
13. Les pouvoirs et devoirs des constables.
14. La décence et les bonnes mœurs.
15. L'empierrement des rues et ruelles.
16. Le drainage et l'épuration.
17. La cession de partie de la rue Hutchison.
18. La réglementation des hôtels, restaurants, buvettes et lieu d'entretien public.
19. L'observation du dimanche.
20. La paix, la santé publique et les nuisances.
21. Les rues, ruelles et voies publiques.
22. La délimitation des bâtisses.
23. Les amendes ou pénalités.
24. L'imposition de taxes sur les terrains et bâtisses servant aux expositions.
26. La réglementation et le contrôle de l'exercice par une personne, société ou compagnie de quelque franchises ou privilèges, dans les rues ou places publiques.
26. Les poursuites pour pénalité.
27. La protection des animaux.
28. La juridiction du recorder.
29. L'application de la loi de conciliation.
30. Les droits de la Ville dans les rues ouvertes au public depuis au-delà de 10 ans.
31. Les pouvoirs d'emprunt sur billets.
32. Le nombre de quartiers et la représentation.
33. Les avis municipaux.

BISAILLON & BROSSARD, Procureurs de la Ville de St. Louis.

Montréal, 13 décembre 1899.

UN DEFI DE CENT DOLLARS !

Quelques pharmaciens sans scrupules ont affirmé que nous ne pouvions remplir les prescriptions et employer de bons ingrédients au prix que nous demandons, nous faisons l'offre suivante: Si un pharmacien peut prouver que nous employons des drogues de qualité inférieure, nous nous engageons à payer tous les frais de l'analyse et des recherches, et de déposer CENT DOLLARS pour le fonds de l'hôpital Général et de l'hôpital Notre-Dame de Montréal. Les meilleurs médecins de la ville nous envoyent leurs prescriptions, chose qu'ils ne feraient pas s'ils n'étaient pas sûrs de la pureté de nos drogues. Des gens nous viennent de la Pointe St-Charles, de Westmount, St-Henri, et de toutes les parties de la ville pour faire remplir leurs prescriptions, sûrs que nous pourrons le faire aussi bien que tout autre pharmacien de Montréal, et que notre prix est moitié moins élevé qu'ils paient ailleurs. Ne payez plus si cher, mais venez nous faire remplir vos prescriptions en économisant **50 centins** par piastre. INGRÉDIENTS LES PLUS PURS. SATISFACTION GARANTIE.

JOHN T. LYONS,

Dispensaire de Chimie. **Médaille d'Or.**

Coin des rues Craig et Bleury.

LES AMENDEMENTS A LA CHARTE

Séance du comité de la charte, hier matin, à l'hôtel de ville, sous la présidence du maire Préfontaine.

Etaient présents : les échevins Laporte, Ames et Archambault.

Le comité a lu et approuvé le bill préparé par le greffier de la cité et le département en loi, relativement aux amendements qu'on veut demander à la Législature de faire subir à la charte de Montréal.

Il y a eu une courte discussion au sujet de l'opportunité d'exiger des candidats une déclaration solennelle et attestant qu'ils savent lire et écrire. On a décidé finalement de laisser le conseil régler cette question.

L'échevin Jacques qui était présent, a parler de faire ajouter un amendement permettant l'établissement d'une bibliothèque publique. L'échevin Ames voulait obtenir la même chose en faveur du recensement triennal. Mais il a été répondu qu'il y a déjà un amendement de proposé qui pourra s'étendre à ces deux cas, et c'est le suivant :

"Le fonds de réserve peut être aussi employé à payer des dépenses imprévues et dans des cas d'urgence spéciale, sur un rapport signé par la majorité des membres du comité des finances, ou approuvé par le vote affirmatif des deux tiers des membres de tout le conseil."

On sait que l'article 334, restreint à certaines fins clairement spécifiées, l'emploi de la réserve, 5 p. c. Ce sont les épidémies, inondations, et dommages causés par force majeure. Or, la clause ci-dessus a pour but d'en étendre l'application.

LE JUGE DESNOYERS EST TEMOIN

Son Honneur le juge Desnoyers a été entendu, hier après-midi, comme témoin dans une cause contre Alexander Finlayson, arrêté à New-York, sur l'accusation d'avoir falsifié la marque de commerce de John DeKuyper & Sons. Il appert qu'en 1890 Finlayson avait été arrêté à Montréal pour une offense semblable. C'était dans le but de connaître les détails de ce procès que le juge Desnoyers a été appelé à rendre témoignage devant M. Gorman, vice-consul américain. D'après le témoignage du juge Desnoyers, Finlayson a été trouvé coupable en 1890 d'une offense semblable à celle dont il est maintenant accusé. Il n'a été condamné qu'aux frais dans le temps.

Deux ou trois autres témoins ont aussi été entendus et leurs témoignages sont contre l'accusé.

LA BANQUE VILLE-MARIE

Les déposants tiennent une assemblée importante et décident d'envoyer une délégation à Ottawa

UNE GAFFE DE "LA PATRIE"

Une assemblée du Comité de Vigilance des déposants de la banque Ville-Marie, a été tenue, hier après-midi, au bureau de M. A. Germain, secrétaire-général du comité, à laquelle étaient présents des déposants de toutes les succursales, entr'autres Messire Gaudet, curé de l'Epiphanie, M. Marion, député de l'Assomption, MM. Aimé Bourassa, Edmond Gravel et autres de Laprairie ; M. A. Girard et autres de Marieville ; M. W. Camirand, de Nicolet ; M. Descarries, maire de Lachine, et des représentants de toutes les succursales de Montréal et de la banlieue.

M. l'échevin Jacques, président général, a tenu le fauteuil.

M. A. Girard, avocat de Marieville et A. Germain, le secrétaire-général ont soumis à l'assemblée le factum qu'ils avaient été chargés de préparer pour appuyer la requête des déposants auprès du gouvernement fédéral, demandant une indemnité pour les dommages occasionnés par la faillite de la banque Ville-Marie.

Nous publierons ce factum plus tard. Le factum a été approuvé et des remerciements votés à MM. Germain et Girard pour leur travail.

Il fut proposé par Messire Gaudet, secondé par M. Bourassa et résolu, qu'une délégation de tous les déposants dont les membres seront choisis par chaque comité de succursale, soit envoyée auprès du gouvernement fédéral pour qu'il soit fait droit à la requête des déposants.

Il fut proposé par M. A. Girard, secondé par M. Marion et résolu que, vu que le jour auquel la délégation devra se rendre à Ottawa devra être fixé par les ministres, le secrétaire, M. Germain, soit autorisé à faire les démarches nécessaires auprès de sir Wilfrid Laurier pour fixer lui-même la date, M. Germain devant ensuite en notifier tous les comités des succursales et en faire la publication dans les journaux.

Il fut ensuite proposé par M. Camirand, secondé par M. Reeves, du Mile End, et résolu que les chambres de commerce, tant de Montréal, que des autres localités soient priées de se joindre au comité de vigilance pour obtenir du gouvernement que justice soit rendue aux déposants. M. Camirand dépose en même temps une requête à cet effet, exposant les raisons qui doivent engager les chambres de commerce à appuyer la démarche des déposants.

M. Bourassa, de Laprairie, propose, secondé par M. Richard, et il est résolu que M. Kent, un des liquidateurs de la Banque Ville-Marie, soit prié d'accompagner la délégation. Même prière est faite aux députés fédéraux.

Le secrétaire, M. Germain, est prié d'envoyer aux comités de chaque succursale une copie du factum, en même temps que l'avis du jour qui sera fixé pour la délégation.

Plusieurs délégués ont exposé leurs vues sur les questions qui ont occupé l'assemblée, sur la position faite aux déposants par la faillite de la banque et sur les révélations mises au jour par les enquêtes dans les procès criminels contre les directeurs et les comptables de la banque.

Tous ont été unanimes à demander l'entente entre les déposants et à bannir tout esprit de politique dans les demandes à faire.

Si les 3,300 déposants s'unissent sérieusement pour demander justice, cette justice devra leur être rendue.

Un délégué a fait remarquer que "La Patrie" avait fait une fameuse gaffe en annonçant que sir Wilfrid Laurier avait répondu à la première délégation qui s'est présentée devant lui, "que le gouvernement actuel n'était pas responsable des fautes de son prédécesseur." Ce délégué a dit que sir Wilfrid n'avait pu dire cela et que c'était une nouvelle bévue de "La Patrie".

La prochaine assemblée des délégués aura lieu le 22 ou le 23 janvier prochain.

NOUVELLES DE QUEBEC

Trouvée morte dans son logement

Québec, 11.—Toute une sensation dans le quartier Montcalm, hier soir, à la nouvelle qu'on venait de trouver un cadavre dans une maison à l'encoignure des rues St-Patrice et Stuart.

Votre correspondant s'étant rendu sur les lieux, apprit que la défunte, Mary Cosgrove, âgée de 20 ans, demeurait seule depuis un certain nombre d'années dans un des logements de la maison en question.

Hier soir, vers le 8 heures, une de ses nièces étant allée lui rendre visite, fut des plus surprises de ne pas recevoir de réponse en frappant à la porte. Croyant que sa tante pouvait être dans sa chambre à coucher, elle poussa la porte et se rendit au lit, mais il n'y avait personne! Elle appela et ne reçut aucune réponse. Cependant, croyant que la vieille femme pouvait être chez les voisins, elle se prépara à retourner chez elle, mais en passant par la salle à manger, elle frappa du pied le corps de sa tante, qui, prise de terreur, alla informer les voisins. MM. Blois et Caron, qui vinrent constater la mort et informer le coroner Belleau. Sur l'ordre de ce dernier, le cadavre a été transporté à la morgue où l'on tiendra une enquête demain.

D'après les apparences, la mort de Mlle Cosgrove remonte à plusieurs jours.

La défunte était très bien connue à la Haute Ville, ayant été cuisinière pendant un grand nombre d'années, dans les principales familles de la rue Saint-Louis et Grand'Allée. Elle vivait de l'argent économisé durant son temps de service et dame rumeur veut qu'elle eut à son crédit plusieurs centaines de dollars.

M. Thomas Lavallée vient d'acheter de la Banque de Québec une partie de la propriété Ligori, située près de son restaurant, à l'encoignure des rues Côte Lamontagne et Sault-au-Matelot.

—Le montant des souscriptions pour le second contingent canadien s'élève ce matin à $2,098.50. Les listes n'ont été mises en circulation que lundi soir.

—Une demande de cession a été faite, ce matin à M. A. E. Marois, par la Marchants Bank of Canada.

—Huit chars portant environ quatre-vingts chevaux, en route pour le Transvaal, sont arrivés ce matin à Lévis, et ont été traversés à Québec, où ils seront examinés. Ces chevaux viennent de Toronto.

—Ce matin, le sergent détective Patry et le sergent Burke, ont opéré l'arrestation de M. Patrice Joynt, accusé de parjure lors du récent procès des incendies de la Société de bord.

Joynt a donné caution ce matin, à 10 heures, et l'enquête aura lieu mardi prochain.

—A une assemblée des porteurs de débentures de la Commission des Chemins à Barrières, de la Rive Sud, MM. Ls. E. Couture, Théophile Brouard, C. S. Marceau et G. Ignace Couture ont été unanimement réélus syndics de cette commission.

—Les pêcheurs à la petite morue s'en donnent à cœur joie de ce temps-ci sur les battures de Beauport. On peut voir actuellement un grand nombre de petites cabanes, où se rendent tous les jours et durant la soirée grand nombre d'amateurs. On nous informe que la petite morue est en plus grande abondance que jamais cet hiver.

—M. le chanoine Bolduc, de Cacouna, est gravement indisposé, et sur l'ordre de son médecin, devra garder un repos complet durant une quinzaine de jours.

MM. P. E. Poulin & Cie, bijoutiers, de cette ville, ont fait hier cession de leurs biens. L'actif est de $4,100 et le stock est évalué à $2,500. Le passif est de $4,491. Les principaux créanciers sont: De Montréal, T. R. Ridgeway, $462; J. D. A. McCaskill, $322; J. A. Pitts, $205. Toronto: P. W. Ellis & Cie, $356; La Banque Molson, Québec, $326; La Banque de Québec, $257. Une réunion des créanciers est convoquée pour le 19 du courant.

—Le dîner en l'honneur des officiers du second contingent, qui devait avoir lieu samedi soir, au club de la Garrison, est remis à lundi soir prochain.

Mlle Blanche Venner, fille de feu le Dr Venner, doit s'embarquer le 15 de janvier courant pour le Sud Africain. Mlle Venner doit entrer au noviciat du senatorium du Sacré Cœur Béria, à Durham.

—Mlle Adèle Gauvreau, fille de M. Jules Gauvreau, de Fraserville, a fait profession chez les Ursulines, le 2 du courant.

ACCUSE DE VOL

Le grand connétable Bissonnette a arrêté, hier après-midi, pour vol, un nommé Gaston Drainville, qui demeure au No 460 rue Rachel.

La plainte a été faite par un M. Octave Drouin qui, il y a quelques temps, avait fait saisir les meubles de ménage de l'accusé par ordre de la cour supérieure. Drainville, depuis ce temps, a déménagé ses meubles. De là l'accusation de vol d'après le nouveau code criminel.

L'enquête a été fixée à mardi prochain.

ELLE ABSORBE DU POISON

L'ambulance de l'hôpital Général a été appelée, hier soir, vers 6 heures, au No 623 1-2 rue St Jacques, pour une malheureuse jeune femme du nom de Marie St Hilaire, âgée de 23 ans, qui venait d'avaler une dose de vert de Paris, à la suite d'une querelle qu'elle avait eue avec son mari. On la transporta immédiatement à l'hôpital où les médecins lui administrèrent un vomitif. Elle restitua le poison qu'elle avait avalé. Aux dernières nouvelles, tard dans la soirée, la jeune femme allait de mieux en mieux.

BAL A LA PLACE VIGER

M. Shaughnessy, président de la compagnie du Pacifique, donnera un grand bal mardi prochain à l'hôtel de la Place Viger. Des centaines d'invitations ont été lancées.

PETITES ANNONCES

PERSONNEL

Le Dr S. Aubuchon étant de retour des Etats-Unis, a ouvert un bureau au No 1130 St-Laurent, et sollicite le patronage de ses anciens et nouveaux clients.

LES LATTEURS CONVOQUENT UNE GRANde assemblée, mardi, le 17, à laquelle aura lieu l'installation des officiers. Tous les membres sont priés d'y assister.

CRAVATES—ACHETEZ LA CRAVATE SULtan, quelque chose de chic, 10 cts seulement. On demande des agents. D. G. Rheault, 15 rue Panet, D'Israel, Qué.

A LOUER

Les annonces de cette catégorie seront publiées à raison de dix sous par insertion.

A LOUER—UNE BOUTIQUE, NO 680 AVEnue de l'Hôtel de Ville. Loyer $15 par mois. S'adresser à James Young, No 682 avenue de l'Hôtel de Ville.

A LOUER—NO 497 RUE ST-HUBERT, LOGEment moderne, en ordre parfait, possession immédiate; 11 pièces; loyer $25 par mois. S'adresser à J. B. Collier, 418, rue St-André.

A LOUER—NO 96 AVENUE LAVAL, LOGEment en haut; 8 pièces; $20 par mois. S'adresser à M. S. Gone, 264 rue Roy.

A LOUER—NO 642 RUE ST-DENIS, UN COTtage de 13 appartements, $25 par mois. S'adresser à J. B. Rolland, No 14 rue St-Vincent.

A LOUER—UN MAGASIN, NO 684 RUE STDenis; $15 par mois. S'adresser à Marson Frère, No 133 rue St-Jacques.

A LOUER—NO. 720 RUE ST-DENIS; LOGEment en haut; 8 appartements; $14 par mois. S'adresser à J. Mercier, No. 734 rue Notre-Dame.

A LOUER—NO. 496½ RUE PRINCE ARTHER, logement en haut; 8 appartements, loyer $16 par mois. S'adresser à Robert Egan, rue Mansfield.

A LOUER—NO. 569 RUE CADIEUX; COTTAGE, 11 appartements; loyer $30 par mois. S'adresser à James Young, No. 682 avenue de l'Hôtel de Ville.

A LOUER—NO 722 RUE ST-DENIS, LOGEment en bas; 7 appartements, $10 par mois. S'adresser à J. Mercier, No. 734 rue Notre-Dame.

A LOUER—NO 847 RUE ST-DENIS, MAGAsin, $25 par mois. S'adresser à G. Pelletier, No. 859 rue St-Denis.

A LOUER—NO 126 AVENUE LAVAL, LOGEment en haut; 8 pièces; facile à chauffer. Loyer d'ici au 1er mai, $16 par mois, après cette date, $20. S'adresser à J. E. Conner, N. P., 54 rue St-Jacques.

A LOUER—UNE BOUTIQUE, ANGLE DE LA rue Prince Arthur et de l'avenue de l'Hôtel de Ville; loyer $15 par mois. S'adresser à James Young, No. 682 avenue de l'Hôtel de Ville.

A LOUER—NO 495 RUE ST-DENIS, UN grand logement moderne en haut; 11 pièces; en bon ordre; $12 par mois jusqu'au 1er mai, et $25 après cette date. S'adresser à R. Gohier & Fils, 4 rue St-Laurent.

A LOUER—NO 33 RUE STE-FAMILLE, 14 pièces, améliorations modernes, sera mis en parfait ordre. Loyer $450, sans taxes.

Rue Dorchester, un magasin et logements, en arrière, $15 par mois.

Rue Dorchester, beaux logements, améliorations modernes, lumière électrique et gaz, $15. Parent Frères, 97 rue St-Jacques, bâtisse de la banque du Peuple.

AGENTS DEMANDES

Les annonces de cette catégorie seront publiées à raison de dix sous par insertion.

ON DEMANDE DES AGENTS POUR LE "ACME Sunlight Generator." S'adresser à La Cie Sunlight, limitée, No 1, Petite rue St-Antoine. 15-4

ON DEMANDE—DES AGENTS! DES AGENTS! Livrets de cartes de visite en aluminium. Tout le monde fait de l'argent, pourquoi n'en faites-vous pas? L'ouvrage est facile, car tous ceux qui ont besoin de cartes achètent le livret en le voyant. A Ottawa, un agent a pris 72 ordres dans deux heures. 300 pour cent de profit. Aux agents qui veulent faire des affaires, nous enverrons un échantillon gratuit et une liste de prix pour annoncer. S'adresser à la Manhattan Card and Engraving Co., 7 Spring street, New York city. 19

AGENT—ON DEMANDE UN AGENT D'ANNONce pour Montréal, pour une revue anglaise à grand tirage. S'adresser avec recommandations, à Raoul Renault, Québec. 17

ON DEMANDE—QUELQUES BONS AGENTS pour vendre, en différentes parties de la province, notre clef anglaise "Clean Hands," (wrench) pour essieu. $0.75 chaque; 3 pour $2.00. Achetez-en 3 et faites-les voir aux voisins. Droits accordés pour vente à la campagne. Demandez vos conditions pour agents. Wrench Co., 2621 rue Ste-Catherine, Montréal. 11

ON DEMANDE—DES AGENTS A SALAIRE fixe ou à commission. Un article qui se vend très bien et que tout écrivain, teneur de livres, comptables, etc., achète en le voyant. De 200 à 500 pour cent de profit. Un agent en a vendu pour $620 en six jours, un autre pour $32 en deux heures. Monroe Mfg. Co. X 147, La Crosse, Wis. 11

CHAMBRES GARNIES

Les annonces de cette catégorie seront publiées à raison de cinq sous par insertion.

ON TROUVERA UNE BONNE MAISON DE pension. Pension de table à bas prix. No 167A Ste-Elizabeth.

COUTURIERES—ON DEMANDE DES BONNES couturières pour faire des chemises, overalls et pantalons à domicile, aussi des filles d'expérience pour conduire des machines à coudre Singer, pour travailler en dedans. Montreal Shirt and Overall Co., 1886 Notre-Dame, 4e étage. 17

ON DEMANDE—DEUX MESSAGERS, BIEN RECommandés. S'adresser à Evans et Fils, pharmaciens en gros. 19

ON DEMANDE—UNE SERVANTE POUR UNE famille de deux personnes. S'adresser avec recommendations au No 76 rue Shuter. 19

ON DEMANDE UNE SERVANTE, BONNE CUIsinière; pas de lavage ni repassage. S'adresser au No 96 avenue du Parc. 19

ON DEMANDE—UNE FILLE DE TABLE, DOIT avoir de bonnes références. S'adresser au restaurant St-Elmo, 203 rue McGill. 19

ON DEMANDE — UNE JEUNE FILLE POUR avoir soin d'un petit garçon. S'adresser au No. 356 Parc Logan ouest. 19

ON DEMANDE — DEMOISELLE OU JEUNE homme pour tenir la caisse, (parlant les deux langues préféré) connaissant la sténographie et le "typewriter"; et demeurant près du magasin. S'adresser au Great Pacific Tea Co., 146 rue Ste-Catherine, angle de la rue Montcalm. 19

ON DEMANDE—AU ST. LAWRENCE HALL, une blanchisseuse de première classe, capable de prendre charge du département de la buanderie. Une parlant le français et l'anglais aura la préférence. S'adresser à Henry Hogan, propriétaire. 19

ON DEMANDE—UN EXPERT SUR LA MAchine Singer, pour confection de lingerie blanche pour dames. S'adresser au No 232 St-Laurent. 19

ON DEMANDE — DANS UNE MAISON DE gros, un garçon fort, capable de se rendre utile généralement. On préfère qu'il parle l'anglais et le français. S'adresser avec références au No 1074 rue Notre-Dame. 19

DIVERS.

Les annonces de cette catégorie seront publiées à raison de cinq sous par insertion.

$ 2000—ARGENT A PRETER A 6 PAR CENT sur propriété de ville. Première hypothèque. O. Crépeau, notaire, 107 St-Jacques. Tel. Bell—Main 2421

ARGENT A PRETER—SUR FERMES AMEliorées et sur propriété de village. S'adresser à A. Charlebois, 31 St-Jacques, Montréal.

ON DEMANDE—A EMPRUNTER, SUR UNE ferme à Contrecœur, $3,000 sur première hypothèque, ou $5000 sur 2e hypothèque. S'adresser P. 211 "Le Journal".

ARGENT A PRETER—DIX MILLE PIASTRES par différents montants, à 6 p. c. On vendra, pour $5,000 une bonne maison en bois et brique, comprenant dix logements, rapportant 12 p.c. S'adresser immédiatement à Nap. Bleau, notaire, 17 rue St-Jacques, ou 319B Rachel, (bureau du soir.)

CHEVAUX, VOITURES, ETC.

Les annonces de cette catégorie seront publiées à raison de dix sous par insertion.

A VENDRE—DEUX CHEVAUX A LA POINTE Claire, un de 6 ans, brun, et l'autre de 8 ans, noir. S'adresser à A. Charlebois, 31 St-Jacques, Montréal.

A VENDRE—DES CHEVAUX, A L'ENCAN, tous les jours, à 2.30 p.m. Ventes privées en tout temps. Permission d'essayer. Satisfaction garantie, ou l'argent remis, toujours un bon choix en mains. T. W. Foster et Cie, 597 à 601 rue St-Paul. Tel. Main 3265. 19

ON DEMANDE—UN CHEVAL DE VOITURE, alezan doré aura la préférence, environ 16 mains, 5 à 7 ans, doit être parfaitement sain bien dompté, et n'ayant pas peur des chars. S'adresser, Boîte 135 Brockville, Ont. 19

OBJETS PERDUS ET TROUVÉS

Les annonces de cette catégorie seront publiées à raison de cinq sous par insertion.

PERDU—UN CHEVAL ALEZAN (COULEUR pâle) pesant environ 1150 lbs, et un box sleigh, à patins rouges. Récompense à celui qui les ramènera au No 538 rue Saint-Denis. 19

PERDU—$25 SERONT DONNÉES A CELUI qui rapportera une bague en diamant perdue dimanche soir, sur la rue Ste-Elizabeth, entre les rues de Montigny et Ontario. Adresse, 208 rue St-Christophe. 19

PERDU—UN CHIEN, SUR LA RUE PRINCE Arthur, entre St-Laurent et Laval, samedi soir, entre 9 et 10 heures. Un jeune épagneul (cocker) répondant au nom de Kruger, âgé de 4 mois, marques, tête brune avec bande blanche sur le front s'élargissant près des narines; corps brun et blanc, bout de la queue blanc, avec une touffe de poil de 4 pouces. Une récompense sera donnée à celui qui le ramènera ou fournira des informations pour le faire retrouver. Adresse, 206 rue Mance. 19

PERDUE—SAMEDI APRES-MIDI, ENTRE LA rue Metcalfe et l'avenue du Collège McGill, sur la rue Sherbrooke, ou la rue Durocher, une petite robe de bœuf musqué, bordée de rouge. Récompense au No. 146 rue Metcalfe. 19

PERDUE—UNE EPINGLE-MEDAILLON PERsane au magasin de John Murphy et Cie, samedi. Récompense libérale à celui qui la rapportera au No. 309 rue Prince Arthur. 19

PERDU—UN MEDAILLON EN OR ENTRE LES rues St-Laurent et Lagauchetière et le Temple Maçonnique. Prisé comme souvenir. Récompense au No 99 St-Laurent. 19

PERDU—UN CHIEN "COLLIE" NOIR ET blanc, perdu le 24 décembre. S'il n'est pas trouvé après cet avis on prendra des procédés. Le ramener au No 444 avenue Argyle, Westmount. 19

ACHATS DIVERS

Les annonces de cette catégorie seront publiées à raison de cinq sous par insertion.

ON DEMANDE—UNE BOUILLOIRE D'A PEU près 3 x 6, emmaillotée, avec accessoires. Donner le prix et la grandeur en écrivant. Ed. Lemyre, Mask nonge, Co. Maskinongé.

A VENDRE

Les annonces de cette catégorie seront publiées à raison de cinq sous par insertion.

A VENDRE—1 VITRINE NICKLE, 3 x 2, 1 moulin à café pour $5.00; 1 bonne glacière toute neuve. S'adresser à 1390 De Montigny.

PARDESSUS—A VENDRE, DEUX MAGNIFIques pardessus doublés en fourrure, avec collets et manchettes en loutre, et collet et manchettes en mouton de Perse. Venez en No 425 avenue Duluth. 17

ROBES—A VENDRE, 3 ROBES DE SLEIGH, à bon marché. S'adresser au No. 197 ruelle St-Denis. 17

RESTAURANT—UN RESTAURANT LICENCIE faisant de bonnes affaires, à vendre à cause de santé. S'adresser Mme A. Labelle, 1803 Ste-Catherine, coin Ste-Elizabeth. 17

SLEIGHS—3 SLEIGHS, SLEIGHS A PAIN, 1 appareil pouvant mélanger 1½ baril de pâte. A vendre à bon marché. T. R. Ridgeway, 132 rue Saint-Jacques. 17

SLEIGH—A VENDRE, BEAU SLEIGH TRES léger, à bon marché, aussi une robe Musk Ox. H. M. Leblanc, 503 rue Berri. 17

A VENDRE—AU COMPTANT OU A TERMES ameublement, tapis de salon, de chambres, de salle à manger, de cuisine, tableaux, glaces, horloges, etc. Venez et voyez. 189 et 189A rue Montcalm. 2e porte de la rue Ste-Catherine. 11

PROPRIÉTÉS A VENDRE

Les annonces de cette catégorie seront publiées à raison de cinq sous par insertion.

A VENDRE — AVENUE DU PARC, PRES DE la rue Prince Arthur, un joli pâté de cottages à façade en pierre, avec prolonges et basement bien finis; genre moderne. Le propriétaire tient à vendre, soit en bloc, soit séparément. $6,000 chaque. H. L. Putnam, premier étage, Temple Building. 11

A VENDRE OU ECHANGER—TERRAIN BIEN situé, près du parc Mont-Royal. A un entrepreneur ou architecte sérieux, conditions d'achat avantageuses. On échangerait aussi pour une propriété de bon rapport. H. L. Putnam, premier étage, Temple Building. 11

A VENDRE—RUE WINDSOR, PRESQUE VIS-à-vis la gare du Pacifique, à mi-chemin entre les rues St-Antoine et Osborne, la propriété Evans, contenant 12,000 pieds de terrain, avec accès par ruelle, et une maison en vieille pierre de taille. Prix et détails donnés à mon bureau. H. L. Putnam, premier étage, Temple Building. 11

PROPRIETE—A VENDRE, MAISON A DEUX étages, comprenant 8 logements, hangar et écuries, conditions faciles. S'adresser sur les lieux, au propriétaire, 470 rue Wolfe, pas de commission. 17

TERRE—TERRE A VENDRE OU A ECHANger, sur la rivière du Sault, avec maison, grange et verger, belle place d'été. S'adresser au propriétaire, 647 Cadieux. 17

ELEVES DEMANDES

Les annonces de cette catégorie seront publiées à raison de cinq sous par insertion.

ELEVES DEMANDES — ON TROUVERA UN professeur diplômé de sténographie et clavigraphie, enseignement garanti dans deux mois. Diplômes accordés. Prix modérés. 1228 rue Sainte-Elizabeth. 17

ON DEMANDE — MLLE MELINA BOURQUE, organiste, donne des leçons de piano chez elle, 3 rue Chartier, et à domicile dans toutes les quartiers de Iberville. Prix très modérés pour les commençantes. 12-1

ON DEMANDE—LEÇONS, L'ANGLAIS ENSEIgné par la méthode naturelle—conversation—dix années de succès. Les leçons sont données à domicile. O. Warnault, 680, rue Berri. 9

ON DEMANDE DES AGENTS GÉNÉRAUX ET locaux, dans chaque comté non représenté pour un remède de famille à vente rapide. Territoire exclusif. Pas de compétition avec les pharmaciens Ecrivez de suite pour termes. Herbarol Medical Co., Montréal. 21-2

ON DEMANDE—UNE DAME AYANT PLUsieurs années dans l'enseignement du piano demande des élèves, $1.25 par mois. Ira à domicile 881, rue St-Denis. 9

ELEVES DEMANDES—STENOGRAPHIE DANS les deux langues, français, anglais, latin, arithmétique, correspondance, tenue des livres. Bas prix. 169 avenue de l'Hôtel de Ville. 2

DUPUIS FRERES

1571 RUE STE CATHERINE

LE PLUS GRAND MAGASIN DEPARTEMENTAL DE L'EST.

Nos magasins seront fermés à 6 heures p. m. en Janvier et Février (Samedis exceptés.)

GRANDE VENTE DE LINGERIE.

STYLE 1900.

LE PREMIER CHOIX EST LE PLUS SATISFAISANT.

Vous pouvez maintenant choisir dans 100 patrons et il en restera à peine 50 dans quelques jours. Ce qui est également important c'est que vous pouvez acheter à meilleur marché à présent que plus tard.

Nous inaugurons nos ventes de la nouvelle année avec des marchandises qui sont strictement de première qualité, à des prix que nous ne pourrons renouveler, du moins pour cette saison.

ROBES DE NUIT confectionnées avec le meilleur coton anglais magnifiquement garnies de broderies, pour, seulement $1.40

ROBES DE NUIT en fine batiste, yokes cordés, gardies de riche broderie guipure à 2.25

ROBES DE NUIT en fine batiste, style tout à fait nouveau avec grand collet matelot en broderie à 3.00

JUPONS confectionnés avec le meilleur coton anglais avec volant large à 1.50

JUPONS en fine batiste, artistiquement garnis de dentelle Victoria à 3.75

CHEMISES ET CALEÇONS—Le meilleur assortiment des styles les plus récents. Votre choix de ..... 20c à 2.50

TOILES.

Toile à nappe, 57 pouces de large à ..... 25c seulement

Toile à nappe blanchie, 54 pouces de large à ..... 35c seulement

Toile à nappe rouge et blanche ..... 40c seulement

Toile à rouleau, un assortiment très complet dans les prix de ..... 4c à 25c

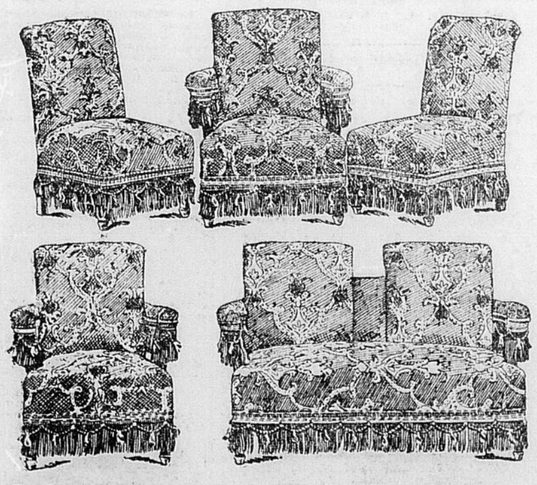

Ce set de salon est un véritable bargain. Il est très bien fait avec de bons ressorts, et il est très solide.

Frange aux bords et au bas de chaque chaise. Couverture en beau velours de toutes nuances.

Rien ne peut surpasser en beauté ces velours, dont les patrons sont des plus artistiques. Echantillons de couverture envoyés sur demande.

Set de Salon rembourre, 5 Morceaux pour..... $25.00

ETOFFES A ROBES.

Notre grande vente pour Janvier commencera Lundi le 15 courant, et sera sans aucun doute le grand évènement de la saison.

290 pièces Etoffes fleuries transparentes, double largeur à 50c réduites pour notre vente de Janvier à .....

Etoffes carreautées de fantaisie, valeur réelle 45c, réduites pour notre vente de Janvier à .....

Etoffes matelassées de fantaisie, valeur réelle 50c, réduites pour notre vente de Janvier à **25c**

MELTONS NOIRS double largeur, valeur réelle 45c, réduits pour notre vente de Janvier à .....

BRILLANTINES NOIRES unies et fleuries, une véritable occasion à 40 et 50c, réduites pour notre vente de Janvier à... **25c**

SOIES.

Grande vente pour liquider

SOIES de fantaisie VALENCIA, 15 nuances, prix pour notre vente de Janvier 19c

SOIES brochées transparentes, 20 nuances des plus nouvelles, notre prix spécial 21c

SOIES barrées de fantaisie, nouvelles nuances et dessins récents, notre prix spécial 40c

RUBANS et DENTELLES.

TOUT UN EVENEMENT DANS CES DEUX DEPARTEMENTS.

UNE EPARGNE REELLE DE 50c DANS LA PIASTRE

Rubans de fantaisie, 5 à 7 pouces de large, pas une seule verge dont la valeur est moins de 25c et dans plusieurs cas 50c, le tout réduit pour notre vente de Janvier à ..... **15c** la verge

2000 verges de la meilleure dentelle orientale en blanc, crème et beurre, valeur réelle de 10 à 60c la verge, notre prix spécial pour notre grande vente de Janvier ..... **3 a 14c** la verge

PARDESSUS, POUR HOMMES ET ENFANTS.

VENTE SPECIALE A MOITIE PRIX POUR LIQUIDER

ULSTERS pour garçons, en cheviot bleu avec une bonne doublure en tweed, grandeur 6 à 16 ans. Nos prix avant l'inventaire $2.75 à $3.50. Notre prix pour liquider $1.90

PARDESSUS pour hommes, en beaver bleu et noir, pur laine. Notre prix avant l'inventaire $1300. Notre prix pour liquider 7.50

ULSTERS pour hommes, en serge militaire grise et brune. Nos prix avant l'inventaire, $9.00. Notre prix pour liquider 5.00

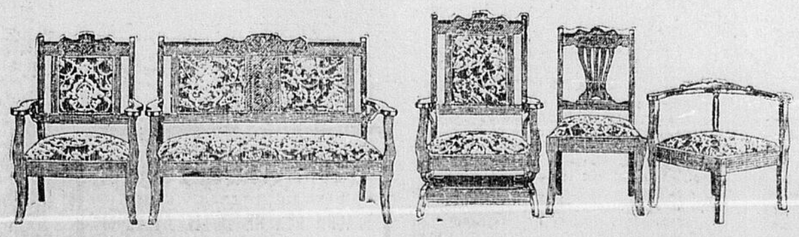

Un Bargain a $14.00

Ce magnifique Set de Salon (5 morceaux), couvert en belle Soie de nuance différente pour chaque morceau. Monture en noyer noir solide, en chêne ou fini acajou. Cette offre est unique—et l'immense quantité que nous en avons achetée est la seule occasion qui puisse nous permettre de le vendre à ce prix. Echantillon de couverture expédié sur commande.

N. B.—Réparations en rembourrage et polissage de tout genre, à des prix défiant toute compétition. SATISFACTION GARANTIE

PROBABILITES

Beau et modérément froid

Bureau Météorologique, Toronto, 12.—Les variations qui s'étaient concentrées sur Philadelphie hier soir, se font sentir maintenant sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse. Le temps s'est éclairci dans Ontario et Québec, et des pluies abondantes sont tombées dans les Provinces Maritimes. Une dépression couvre actuellement les Territoires du Nord-Ouest et le temps est au doux.

Température minima et maxima—Victoria, 44-52; Kamloops, 34-40; Calgary, 24-38; Qu'Appelle, 12-22; Winnipeg, 12 en dessous-16; Port Arthur, 2 en dessous-14; Parry Sound, 2-22; Toronto, 16-28; Ottawa, 2-20; Montréal, 4-22; Québec, 10-18; Halifax, 10-52.

Bas des Lacs—Beau, stationnaire, ou température un peu plus haute aujourd'hui. Dimanche, plus doux.

Baie Georgienne—Beau, stationnaire, ou température un peu plus élevée.

Vallée d'Ottawa, Haut et Bas du St-Laurent—Beau et modérément froid.

Golfe—Beau et modérément froid.

Maritime—Vents modérés à frais, de l'ouest au nord; principalement beau et température plus élevée.

Lac Supérieur—Beau et modérément froid aujourd'hui; légères chutes de neige dimanche.

Manitoba—Généralement beau et comparativement doux; légères chutes de neige vers le soir.

LES ELECTIONS MUNICIPALES A BEAUHARNOIS

La "Patrie" n'a pas encore dit toute la vérité en parlant des élections municipales de Beauharnois.

Deux libéraux ont été élus, c'est vrai, mais l'un faisait déjà partie du conseil.

Ensuite, il est bien connu dans le comté que M. Bergeron ne s'occupe pas des luttes municipales.

La voisine a-t-elle eu des nouvelles de St-Timothée.

Là aussi les libéraux ont voulu mettre de la politique dans les élections municipales, mais nos amis s'étant aperçus du truc, ont pris leur revanche en donnant une bonne leçon à leurs adversaires.

Tandis qu'ils y étaient ils ont pris la majorité dans le conseil.

Est-ce que vraiment la "Patrie" n'a pas eu de nouvelles de cela ?

Ah ! mais c'est regrettable.

ERREUR ! ERREUR !!

En voyant tomber la neige qui nous a donné de bons chemins, le commun des mortels, la classe agricole surtout qui soupirait après cet avantage pour vendre ses produits, a pensé à en remercier la Providence.

Erreur ! Erreur ! !

La Providence n'a plus rien à faire avec les saisons. C'est M. Laurier, maintenant, qui fait le beau et le mauvais temps.

Vous riez !

C'est en toutes lettres dans l'exode de son discours de Sherbrooke, compte rendu de la "Patrie".

Lisez :

"Ai-je besoin de vous dire que notre gouvernement s'applique à connaître quels sont les besoins de ce pays, s'applique à savoir quels sont les besoins que le peuple peut avoir à un moment donné. Vous vouliez avoir de la neige, si je comprends bien, ici, dans Sherbrooke, depuis longtemps : cette démonstration libérale vous l-apporte."

Si les électeurs de Sherbrooke ne votent pas pour le candidat de M. Laurier, après cela, ce sont de fiers ingrats.

Mais, à propos, la "Patrie" qui nous trouvait sévère parce que nous disions que le discours de son chef était creux, ne trouve-t-elle pas ce paragraphe un peu plat ?

Cette remarque que l'on sifflerait si elle tombait d'un vulgaire hâbleur, est cent fois plus plate dans la bouche d'un premier ministre.

Dit le "Herald", de Hamilton, journal libéral :

"Jusqu'à présent Hugh John Macdonald a prouvé qu'il est un homme de parole. Avant les élections, il a dit que trois ministres avec portefeuille suffisaient pour le Manitoba et il n'a que trois ministres avec portefeuille."

Quand est-ce que nous pourrons faire pareil compliment à M. Laurier ?

THEATRE DES VARIETES

L'on jouera, au théâtre des Variétés, la semaine prochaine, le "Portefeuille Rouge", magnifique tragédie en cinq actes. C'est une pièce remplie de scènes émouvantes. Elle fournira sans doute aux acteurs l'occasion de déployer leurs talents.

Les habitués des Variétés y trouveront de beaux sentiments et une morale sans reproche. Les décors seront plus variés que d'habitude. Rien n'a été épargné pour que cette représentation soit un vrai succès.

NOUVEAUX AVOCATS

Les examens de droit se sont terminés hier soir. Les étudiants suivants ont été admis à la pratique du droit : MM. Tremblay, Rousseau, Fontaine, Mullin, Goyette, Lorneloc, Rivet, Ives, Carbray, Lanctot, Dion, Messier, Cordeau et Roy.

Tous ces nouveaux avocats ont été assermentés et n'ont maintenant qu'à choisir leurs bureaux.

Les examinateurs étaient MM. Hutchison, Migneault et Gervais, du district de Montréal ; Lambson et Bernier, de Québec ; McConnell, de Hull ; Méthot, d'Arthabaska ; Morris, de Sherbrooke, et Constantineau, de Bedford.

LA LUTTE A SHERBROOKE

Une assemblée conservatrice a eu lieu, hier soir, à Rock Forest, comté de Sherbrooke, M. MacIntosh était présent, accompagné de M. P. E. Panneton, M. P. P.

Le populaire candidat conservateur a parlé en français et en anglais. Il a rappelé aux électeurs les fausses promesses libérales, l'augmentation de la dette, celle du prix de l'huile de pétrole, du fil d'engerbage, etc. Ses deux discours ont été écoutés avec attention et vivement applaudis.

M. Panneton a aussi adressé la parole. Il a fait remarquer à ses auditeurs que M. McIntosh avait longtemps été cultivateur et partant connaissait les intérêts de la classe agricole. Il serait facile de se faire comprendre par lui lorsque des gens de la campagne auraient quelque droit à revendiquer. Il avait de plus l'avantage de parles les deux langues de ce pays, ce qui le mettait dans une position exceptionnelle pour représenter un comté comme Sherbrooke.

Après les applaudissements qui saluèrent ce discours, un libéral bien connu de Rock Forest, s'est levé et a proposé "trois hourras pour McIntosh", ce qui a soulevé l'enthousiasme de l'assemblée.

La réunion des libéraux, jeudi soir, n'a eu aucun effet. Les conservateurs sont plus encouragés que jamais.

L'hon. M. Taillon a parlé à Ascott, hier soir.

LES CINQ ACCUSES DE LA BANQUE VILLE-MARIE

L'on s'adresse au juge Hall, de la Cour du Banc de la Reine, pour les faire mettre en liberté provisoire. Il promet de donner une décision lundi matin

LES VERITES AU SUJET DE PLUSIEURS GRAVES RUMEURS

Une conférence importante a lieu entre le juge Choquet, les avocats de la Couronne et ceux de la défense. Ce qui a été décidé

Toutes les enquêtes contre les inculpés dans cette affaire de la Banque Ville-Marie sont maintenant closes. L'on en entendra parler maintenant qu'à l'ouverture de la cour d'assises, le premier mars prochain. Il y aura encore d'ici à quelques jours, quelques nouvelles arrestations.

Hier matin, les cinq prisonniers, Lemieux, Herbert, Baxter et les frères Fellows ont comparu devant Son Honneur le juge Choquet pour répondre aux diverses accusations portées contre eux, celles de vol et conspiration. D'après les conseils des avocats de la défense, MM. Greenshields, MacMaster, Foster et Walsh, les accusés ont consenti à subir leur procès en cour d'assises. Le juge Choquet a consenti volontiers à renvoyer ces causes devant les grands jurés, étant personnellement convaincu qu'il y avait matière à procès.

Après que le juge Choquet eut rendu sa décision, il y a eu une véritable course au clocher entre les avocats de la défense pour faire admettre leur client à caution ; car, après tout, comme l'a déclaré le juge Choquet un accusé, d'après les lois britanniques qui nous régissent, est innocent tant qu'on n'a pas prouvé qu'il est coupable. Mais, dans les cas actuels, le magistrat n'a pas jugé à propos d'admettre les accusés à caution parce que les prévenus ayant préféré eux-mêmes subir un procès devant un plus hat tribunal, il n'avait plus maintenant aucune juridiction dans cette affaire. Les avocats de la défense ne s'en tinrent pas là, ils se présentèrent devant l'hon. juge Hall, de la cour du Banc de la Reine, pour demander que leur clients fussent admis à cautionj 'hon. juge Hall a déclaré qu'il ne connaissait absolument rien des accusations portées contre les accusés et que, avant de consentir à les admettre à caution, il lui semblait raisonnable d'avoir l'avantage de lire et d'étudier les dépositions faites contre eux. Il va s'en dire que Mtres MacMaster et Greenshields ne se tinrent pas pour battus. Ils citèrent des autorités à l'appui de leur demande.

Cependant, l'hon. juge Hall qui présidera probablement les prochaines assises criminelles, ne s'est pas laissé fléchir. Il a refusé d'admettre les prisonniers à caution pour le moment et a promis de donner sa décision sur l'application des savants avocats, lundi prochain, à 11 heures de l'avant-midi.

Jimmy Herbert a été conduit dans le bureau des détectives où il demeurera jusqu'à nouvel ordre.

Hier après-midi il y eut un véritable congrès dans la chambre du juge Choquet, où s'étaient assemblés le solliciteur-général, l'hon. M. Fitzpatrick, MM. Hutchison et Cooke, avocats de la couronne, MM. McMaster et Greenshields, avocats de la défense, le colonel Sherwood, chef de la police fédérale et M. Carpenter, chef des détectives. Il va sans dire que la séance a eu lieu à huis-clos. Il était 4 heures lorsque la séance a été levée.

Voici ce qui a été décidé à cette réunion :

Mardi prochain il y aura d'autres arrestations pour vol à la banque Ville-Marie. Personne cependant ne sera arrêté avant mardi, vu l'absence du solliciteur-général qui est parti hier soir pour Québec. Ces arrestations encourront celles de deux ou trois petits propriétaires de "bucket shop". Après avoir examiné et scruté certains billets et documents on n'a absolument rien découvert de compromettant pour un certain sénateur qui occupe une haute position publique et à propos de qui l'on avait fait des insinuations malveillantes.

Il a été impossible de mêler le nom d'un entrepreneur bien connu et l'un des principaux officiers de la compagnie de chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Parmi les officiers de la banque Ville-Marie déjà arrêtés il y en aura probablement un qui sera acquitté sous peu par le juge Choquet, faute de preuve.

Voilà en un mot le résumé de la secrète réunion qui a eu lieu hier après-midi dans la chambre privé du juge Choquet.

A propos de cette affaire M. E. B. Devlin, avocat, qui est arrivé hier de New-York, a bien voulu dire au représentant du "Journal" la raison pour laquelle on avait arrêté James Baxter parmi les courtiers en relations avec le Wall Street. D'abord il faut dire que M. Baxter est aussi bien connu à New-York qu'à Montréal. La nouvelle de son arrestation a causé tout un émoi dans le monde financier de New-York et son nom, le jour de l'arrestation, était aussi populaire à la bourse de New-York que celui de Dewey lors de son entrée triomphale dans la métropole américaine. Certains stocks même ont subi une baisse assez considérable, et depuis ce temps, les financiers américains suivent avec intérêt les péripéties de cette affaire. On dévore les journaux canadiens, pour avoir les dernières nouvelles. M. Devlin qui, pendant son séjour à New-York, a logé au Manhattan, dit que l'on prenait un grand intérêt à cette affaire dans les hôtels et les clubs de la grande cité américaine. Nos voisins s'intéressent grandement au dénouement de ce drame financier et l'on peut dire, sans crainte, que si une dégringolade semblable avait eu lieu dans la métropole américaine, tout l'Amérique du Nord s'en serait ressenti.

LE VOL A CHICAGO

Chicago, Ill., 12—Deux voleurs, l'un déguisé en femme, bâillonnèrent, étranglèrent et volèrent madame George K. Wheelock, femme de l'ingénieur en chef des rues de cette ville, dans son établissement de modes sur l'avenue Wentworth, cet après-midi. Après avoir volé $75 à Mme Wheelock, les voleurs mirent le feu à la bâtisse et se sauvèrent.

ST-DENIS DE RICHELIEU

Les élections municipales, sous la présidence de M. L. U. St-Martin, ont donné le résultat suivant :

MM. Joseph Bousquet, et Toussaint Girard, conseillers élus par acclamation.

Le soir même, grand nombre d'amis se sont rendus chez M. Bousquet pour le féliciter.

STE-GENEVIEVE DE BATISCAN

A une assemblée des électeurs municipaux tenue le huit du courant, M. le notaire Louis Deshaies, a été élu conseiller en remplacement de M. Donat Baribeau, et M. Pierre Fugère, a été élu par acclamation en remplacement de M. Télesphore St-Arnaud.

L'ENSEIGNE DE M. LEFEBVRE

La statue en bois représentant un indien et servant d'enseigne à M. Philippe Lefebvre, commerçant de tabac, No. 47 carré Chaboillez, est disparue depuis le 18 décembre. Les détectives sont à la recherche du voleur. M. Lefebvre recevra avec reconnaissance toute information au sujet de cette disparition.

LA GARDE NATIONALE

Dimanche dernier, la Garde Nationale sous les ordres de M. Wilfrid Lefebvre, a fêté M. P. Chartier, un des amis dévoués de cette association militaire toute canadienne-française.

La réception de M. P. Chartier, a été marquée au coin de la plus franche gaiété.

La soirée a été des plus attrayante ; il y a eu chant et déclamation.

QUARTIER STE-MARIE OUEST

A une assemblée tenue par M. Gauvin, à la salle Dionne, No. 1342 Ste-Catherine, l'on a déclaré que M. Thomas Hefferman, avait pour cause de maladie résigné sa candidature pour le siège No. 2, du Quartier Ste-Marie, ouest, en faveur de M. Gauvin. En compagnie de M. Quinn, je suis allé voir M. Hefferman, pour connaître la vérité à ce sujet. M. Hefferman nous a déclaré, à M. Quinn et à moi, et avec autorisation de publier, qu'il n'avait résigné en faveur d'aucun candidat. Le 20 courant, (jour de la nomination), j'aurai une assemblée à cette même salle, et j'aurai le plaisir de rencontrer les électeurs de ce quartier. Je profiterai de cette assemblée pour répondre à de fausses accusations que l'on a portées contre moi, à l'assemblée convoquée par M. St Pierre comme à l'assemblée de M. Gauvin. Je tiendrais cette assemblée plutôt, mais il m'est impossible de me procurer cette salle avant le 20 courant. Je profite de cette occasion pour informer de nouveau les électeurs de ce quartier que je serai quoique l'on en dise, candidat, jusqu'à la fin, pour le siège No. 2 du quartier Ste-Marie Ouest.

ED CHAUSSE.

Londres, 12—Le comte d'Ava est mort sans reprendre connaissance. Il était allé en Afrique comme correspondant militaire, quoique dernièrement il ait été attaché à l'état major de sir George White. Comme le comte ne s'est jamais marié, lord Terence Blackwood, du Foreign Office qui a marié Mlle Florence Davis, de New-York, devient héritier du marquisat et des terres.

Lord Basil Blackwood, le troisième fils du marquis de Dufferin, est aussi dans le Sud Africain.

BANQUE DE LA NOUVELLE-ECOSSSE

Soixante-huitième rapport annuel de cette florissante institution

Le 68ème rapport annuel de la banque de la Nouvelle-Ecosse, qu'on peut voir dans une autre colonne, mérite d'être étudié avec soin ; car il montre la position excessivement forte de cette institution solide et entreprenante. Outre un capital de $1,760,000, cette banque a un fonds de réserve de $2,162,570, et ses ressources immédiatement disponibles sont très considérables.

Les profits nets pour l'année dernière s'élèvent à la somme de $301,032, et de ce montant $150,000 ont été transportées au fonds de réserve. Les dépôts à ordre se montent à plus de 4 millions et les dépôts sujets à avis, dépassent 9 millions ; les prêts à ordre, les prêts courants, les billets et les billets de banque escomptés, se montent à endiron 12 millions. K

Ces chiffres sont éloquents et montrent l'importance de cette active institution aux citoyens du Canada.

BANQUET DES CHEVALIERS DU TRAVAIL

Hier soir les ouvriers célébraient, en des agapes fraternelles, à l'hôtel Richelieu, le 17ème anniversaire de la fondation à Montréal de la première assemblée des Chevaliers du Travail.

En réponse à la santé des invités, M. l'échevin Léandre Ouimet a déclaré qu'il a toujours combattu pour exclure les gens étrangers à Montréal du travail donné par la cité. M. T. St Pierre, répondant à la santé du Congrès Ouvrier du Canada, a protesté contre la distribution injuste de la taxe scolaire.

M. Doran, candidat à la mairie, a déclaré qu'il n'est pas candidat d'une nationalité ni d'une faction quelconque. S'il est élu il sera l'homme de tout le monde.

M. J. Adélard Ouimet avocat, a répondu, en termes appropriés, à la santé des dames.

L'ELECTION DE BERTHIER

M. Archambault, le candidat libéral dans le comté de Berthier, n'a pas été heureux pour faire l'ouverture de sa campagne électorale.

Le "show" a eu lieu à Lanoraie, où le candidat de M. Laurier avait cru bon de se faire présider par une cruche de wiskey ; histoire de mettre les électeurs de cet endroit en belle humeur, afin de leur faire avaler plus facilement ses bourdes et ses mensonges.

Or, il est arrivé ce qui devait nécessairement arriver.

Lorsque l'assemblée s'est ouverte, un grand nombre d'auditeurs étaient déjà tous l'influence de la boisson, et vers le milieu de la soirée, le "fun" est commencé.

Au grand scandale des paisibles habitants de Lanoraie, les libéraux se sont battus comme des enragés. Lorsque les fumées du combat se furent dissipées, il ne restait plus un meuble intact dans la salle et les yeux pochés et les nez écrasés se comptaient par douzaine.

M. Archambault était accompagné de M. Chênevert, député de Berthier, à la législature de Québec et de M. Camille Piché, avocat de Montréal.

Ça commence bien !

"What next ? "

RENVOYES AUX ASSISES

Arthur Lèvesque et Joseph Brière, les deux individus accusés d'avoir volé des argenteries à la résidence de l'échevin Dupré, rue Sherbrooke, ces jours derniers, ont été envoyés en cour d'assises, hier après-midi, pour subir leur procès.

M. L. A. LAVALLEE, CANDIDAT

Les contribuables de la division St-Jacques, sans distinction de parti, lui donnent leur concours

L'ASSEMBLEE D'HIER SOIR

Il s'est tenu une nombreuse et enthousiaste assemblée, hier soir, au No 1306, rue Ontario, dans les intérêts de la candidature de M. A. L. Lavallée, au poste d'échevin pour la division No 2 du quartier St-Jacques-nord

Environ 300 électeurs s'étaient rendus là pour entendre l'exposition du programme de M. Lavallée et par leurs applaudissements, ils ont montré que ce programme leur convient parfaitement.

M. Martin fut choisi comme président de l'assemblée, et avant d'inviter les orateurs présents à adresser la parole, il présenta la résolution suivante qui a été adoptée à l'unanimité :

Proposé par Eugène Chapleau, appuyé par Alexandre Richer, que le comité d'organisation de l'élection de M. L. A. Lavallée au siège No 2 du quartier St-Jacques-nord soit composé des messieurs dont les noms suivent :

MM. HerculeDansereau, Alexandre Richer, Pierre Gravel, G. Deserres, A. Lamarche, F. Payette, Dr Cléroux, C. J. Béland, T. Berthiaume, Alfred Lambert, Dr P. E. Maurice, L. Géo. Bertrand, Onésime Labrecque, Rémi Gohier, Z. Gascon, Noé Champagne, J- H- Lapointe, R. Beagrand, Amédée Chartrand, Stanislas Rochon, fils, Philippe Demers, C. H. A. Guimond, Ed. Dubois, Jos. Jeannotte, S. Robillard, J. C. Beauchamp, avec pouvoir de s'adjoindre.

M. Lavallée prit ensuite la parole et dans un discours raisonné, expliqua pourquoi les électeurs de St-Jacques-nord doivent l'élire de préférence à M. Prévost. C'est que monsieur Prévost a déjà été choisi comme candidat dans cette même divisionm puis s'est effacé à la dernière heure sans donner aucune raison valable.

Pour lui ils peuvent être certains qu'il ne se sauvera pas au moment de la lutteet il ira jusqu'au bout.

L'orateur critique alors quelques articles ddu programme de M. Prévost, notamment, son projet d'annexer toutes les municipalités de l'Ile de Montréal à la ville, ce qui rendrait en core pire qu'elle ne l'est la position des vieux quartiers, qui ne peuvent avoir ce dont ils ont besoin, vu l'état obéré des nos finances.

M. Lavallée est d'avis qu'on devrait faire les améliorations absolument nécessaires dans les vieux quartiers avant de mettre à effet une telle politique.

A propos d'améliorations du Parc Logan, dont parle son adversaire dans son programme, M. Lavallée prouve que les améliorations qui y ont été faites sont dues à son travail et à celui de quelques autres citoyens de bonne volonté du quartier. M. Prévost était alors invisible.

Pour lui, il ne veut pas promettre plus de beurre que de pain, comme M. Prévost, mais il promet de faire tout son possible pour promouvoir et surveiller les intérêts du quartier ; et cette promesse il la remplira, s'il est élu.

D'autres discours ont aussi été prononcés par MM. L. A. Lefebvre, ex-président du club Laurier, M. St-Amour, chef ouvrier bien connu, M. Philippe Demers, ex-candidat libsral dans le comté de Laval, M. Archambault et C. A. Cornellier, avocats.

Tous ces divers orateurs se sont appliqués à démontrer combien il serait de l'intérêt du quartier d'être représenté par un homme de la valeur de M. Lavallée, au conseil de ville de Montréal.

Avant de se disperser, l'assemblée a poussé trois hourras en l'honneur du populaire candidat du quartier de St-Jacques-nord.

LE DEPART DE QUEBEC

Le comité des citoyens de la vieille cité décide de faire une grande démonstration au 2e contingent

Le comité des citoyens, chargé d'organiser la démonstration qui doit avoir lieu au départ du second contingent de Québec pour la colonie du Cap s'est assemblé ce soir, sous la présidence de M. le maire Parent.

Etaient présents: Les deux trésoriers, MM. C. E. Roy, et F. W. Ross, les deux secrétaires, MM. J. B. X. Chouinard et E. T. D. Chambers, MM. W. Ritchie, J. Davidson, Pennee, chef de police; T. Dunn, M. Barthe, G. Tanguay, etc.

M. le maire fait connaître au comité qu'il a télégraphié à Ottawa pour connaître la date précise du départ du second contingent. M. Pinault, sous-ministre de la milice, lui a répondu par dépêche, que le départ de Québec est fixé au 17 du courant, mercredi à 9 heures du matin.

En apprenant cette nouvelle le comité décida de faire une granne démonstration mardi soir. La fête commencera par la lecture d'une adresse par M. le maire, à 1 heure et demie, au manège sur la Grande Allée. Immédiatement après il y aura parade militaire et procession aux flambeaux dans les principales rues de Québec. Prendront part à cette procession tous les corps militaires, toutes les fanfares et tous les clubs de raquettes de la ville. Le défilé se fera par les rues suivantes: En partant du manège, les rues Grande Allée, St Louis, du Fort, Buade, de la Fabrique, St Jean, Du Palais, St Joseph, De la Couronne, Côte d'Abraham, St Georges, Des Glacis, St Jean, d'Auteuil et St Lou s jusqu'à la porte.

Mais ce parcours devra auparavant être soumis aux autorités militaires pour approbation. Il n'y a pas de doute que tout Québec assistera à cette belle démonstration et que le départ du second contingent sera salué avec autant d'enthousiasme que celui du premier contingent au mois de novembre dernier.

M. F. W. Ross, l'un des trésoriers, informe le comité que la compagnie d'assurance London, Lancashire assurera les hommes mariés du second contingent pour $500 aux mêmes conditions que le premier contingent. Il y a 13 hommes mariés dont 3 officiers.

Les corps militaires qui prendront part à la démonstration sont: les 9e et 8e bataillons, l'artillerie royale canadienne, les hussards canadiens et la batterie de campagne.

M. le chef de police Pennee est chargé d'inviter tous les clubs de raquettes et les secrétaires sont priés d'écrire à tous les chefs des corps de musique pour qu'ils assistent à cette manifestation patriotique.

M. C. E. Roy, l'un des trésoriers, annonce le chifère de $3,170 et que les listes ne seront fermées que demain soir. Il n'y a pas de doute que les souscriptions dépasseront la somme de $3,500. C'est un beau résultat pour une période de temps aussi limitée, car il y a à peine cinq jours que le comité s'est mis à l'ouvrage.

Le conseil municipal n'a siégé que quelques minutes ce soir. Le bruit avait couru aujourd'hui que les comptes en suspens entre la corporation et le gouvernement depuis 1882 avaient été réglés et que le contrat intervenus serait soumis à la séance de ce soir mais rien n'est venu, on m'informe que le contrat n'a pu être signé aujourd'hui à la réunion du cabinet provincial, à cause de l'absence de l'hon. M. Duffy. Ce contrat ne sera donc soumis que la semaine prochaine à la séance du comité des finances. On dit que ce règlement de compte est très favorable à la cité de Québec.

M. OLIVIER FAUCHER

Choisi comme candidat à l'échevinage dans la division Saint-Antoine-Sud.

ASSEMBLEE IMPORTANTE

Une nombreuse assemblée des principaux électeurs du quartier St-Antoine sud, a eu lieu hier soir à la salle Richmond. Tous les principaux électeurs du quartier y assistaient, vu qu'il s'agissait de faire le choix des candidats qui devront briguer les suffrages des électeurs à la prochaine élection municipale. Près de 250 personnes étaient présentes. MM. A. Germain, avocat, et D. McFarlane ont été élus présidents de l'assemblée et M. Arthur Lefebvre a agi comme secrétaire.

Avant de prendre le fauteuil, M. Germain a expliqué le but de l'assemblée tout en donnant des conseils fort sages sur la manière de choisir les candidats.

"Le choix d'un candidat, a-t-il dit, est une chose de la plus haute importance. Car celui que vous choisirez et que vous élirez sera chargé de vos intérêts. Il vous faut un homme honnête, intelligent, dévoué, qui connaisse vos besoins. Il vous faut un homme d'honneur. C'est donc à vous à faire un choix consciencieux. Vous savez que le conseil de notre ville a besoin d'être réformé. Pour cela élisons des hommes honnêtes qui sauront prendre nos intérêts tout en faisant honneur à Montréal."

M. MacFarlane parle dans le même sens et invite les électeurs à proposer les candidats de leur choix.

M. J. P. Dixon, secondé par M. Black, propose qu'on appuie M. V. Raby qui se présente pour le siège No 1.

M. Hormisdas Foisy, secondé par M. Joseph Cusson, propose que la candidature soit offerte à M. Félix Sauvageau.

M. Leduc, secondé par M. L. Rodier, propose d'offrir la candidature à M. Olivier Faucher.

MM. F. B. McNamee est proposé par MM. J. Brogan et John Farrell.

Comme plusieurs candidats sont sur les rangs, M. Germain demande que ceux qui ont été proposés disent aux électeurs s'ils acceptent ou non la candidature.

M. Félix Sauvageau prend alors la parole et dit qu'il est prêt à accepter la candidature si c'est le désir de la majorité de l'assemblée. Cependant, il est prêt à se retirer en faveur de M. Faucher, si les électeurs le désirent. Ce qu'il veut, c'est un représentant qui saura prendre les intérêts de son quartier au Conseil. Or, il a toute confiance en M. Faucher, c'est pourquoi il est prêt à lui céder la place et à travailler pour lui de toutes ses forces.

M. Olivier Faucher est alors appelé à grands cris par l'assemblée. M. Faucher se déclare prêt à accepter la candidature qui lui est offerte, si c'est le désir des électeurs. Mais si la majorité choisit M. Sauvageau, il sera heureux de travailler pour lui. Il ne veut pas s'imposer, loin de là. Comme tous les citoyens honnêtes, il sait qu'il faut des réformes dans notre conseil de ville, et il veut travailler à les obtenir, soit comme échevin, s'il est élu, soit comme simple électeur, en travaillant à faire élire un candidat honnête.

M. Faucher répète la même chose enanglais et il est vivement applaudi par toute l'assistance.

M. McNamee parle dans le même sens que M. Faucher, et dit qu'il est prêt à se présenter, soit pour le siège No. 1, ou le siège No. 2, au choix des électeurs.

Calixte Lebœuf, prend alors la parole et explique la situation. Pour lui, la question est claire. Il ne s'agit pas de discuter et de se disputer, mais de faire immédiatement un choix consciencieux.

Plus que tout autre le quartier St Antoine a besoin d'un représentant honnête qui ne se vendra pas et ne se laissera pas conduire par le bout du nez. Il faut un homme indépendant de caractère et de fortune, un homme droit, honnête, intègre, d'un passé irréprochable et qui saura combattre toujours envers et contre tous pour faire triompher la justice. M. Faucher est l'homme qui possède toutes ces qualités, c'est l'homme honnête, droit et juste par excellence, c'est l'homme le plus digne de représenter le quartier.

Ce discours est vivement applaudi.

M. Sauvageau revient à la tribune et dit qu'il se retire en faveur de M. Faucher. Il est heureux de le faire et il promet de travailler de toutes ses forces à le faire élire, car il sait d'avance que M. Faucher sera un échevin honnête, un représentant qui saura faire honneur à son quartier.

Il est alors décidé que M. McNamee se portera candidat au siège No. 1, en opposition à M. V. Raby, et M. Faucher, au siège No. 2, L'assemblée promet d'appuyer ces deux candidatures.

LE GEN. BULLER

Sa position semble s'être améliorée

Londres, 13 — Le message de 28 mots du général Buller sembleraient annoncer qu'il a réussi à contourner la partie ouest des lignes Boers, à Colenso, et qu'il est maintenant de plusieurs milles en arrière d'eux, et à quatorze milles des avants postes, du général White, à Ladysmith. Il y a quelques jours, les Boers avaient des forces avec des canons à Springfield, exactement à l'endroit d'où est datée la dépêche de Buller. Soit par manœuvres ou batailles, ils ont été repoussés et Buller poursuivait sa marche. Ceci et le fait que depuis lundi, on a eu aucune intelligence officielle du siège de la guerre, signifièrent qu'il se passe actuellement des opérations importantes vu qu'il ne peut pas aller loin sans rencontrer encore des retranchements Boers.

La liste des morts par la fièvre antérique et la dysenterie à Ladysmith, au taux de 8 à 10 par jour, est considérée comme une chose bien autrement sérieuse que les 120 morts de la bataille de samedi, car cela indique la condition insanitaire de la ville. Un correspondant apparemment bien informé écrit au "Morning Post" que les forces Boers qui étaient de 8,300 à Ladysmith, s'augmentent rapidement par les ordres du Capl et que l'on peut estimer leur nombre à 100,000 hommes et 206 canons.

Les Boers n'ont pas à garder leurs communications. Leur pâturages sont bons, la récolte pousse, les légumes, bestiaux et moutons sont en abondance et la chasse est très bonne. On a vu une remarquable scène patriotique dans la cathédrale St Paul à Londres, hier soir : un service religieux pour les volontaires avait lieu, et les assistants se dispersaient lentement. Quelques dames montées sur des sièges, appelaient des frères des fils, des amis, dans les rangs, ceux-ci répondaient. Il s'en suivi une démonstration enthousiaste.

L'organiste en terminant un morceau joua quelques mesures du "God Save the Queen". Cela a eu pour effet magique, d'abord, les volontaires, puis, les assistants entonnèrent et bientôt la vaste cathédrale était remplie du chant patriotique.

Le soir, dans les théâtres, ces mêmes scènes patriotiques se sone renouvelées le soir

Le War Office a accepté les services du Duc de Marlborough, pour la "Yomandy."

LA MISSION DE ST-PATRICE

Sermon sur la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie

MYSTERE MAIS VERITE

Hier soir, à l'église Saint-Patrice, le Révérend Père Younan a continué la série de ses conférences devant un auditoire aussi nombreux que celui des soirs précédents.

Après avoir, suivant la coutume qu'il a adoptée, donné quelques explications sur des questions religieuses qui lui sont soumises par écrit, et développé les enseignements de l'Eglise catholique sur le baptême des enfants, le prédicateur prononça son sermon proprement dit sur la présence réelle de Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement de l'Eucharistie.

Il prouva d'abord que le sacrement avait été annoncé et promis dès l'Ancien Testament, et passa en revue les différents récits bibliques dans lesquels les théologiens s'accordent à reconnaître une prédiction de l'institution de l'Eucharistie.

Après avoir ainsi prouvé la promesse, l'orateur prouve ensuite la réalisation de cette promesse par les paroles que le Christ prononça à la Cène, alors qu'après avoir béni le pain et le vin, il en offrit à ses apôtres en leur disant : prenez et mangez ceci est mon corps; prenez et buvez, ceci est mon sang, le sang de la Nouvelle Alliance, qui sera bientôt répandu pour le salut du monde. Faites ceci en souvenir de moi. Le Christ n'a pas dit: Ce pain est la figure, l'image, la représentation de mon corps, mais il affirme positivement que ce pain était devenu son corps, et que les apparences de ce pain cachait sa propre substance divine.

Cette interprétation est celle qu'a toujours gardée l'Eglise, depuis les apôtres. St-Paul dit que celui qui communie sans en être digne, mange et boit la condamnation parce qu'il profane le corps et le sang du Christ. Cette parole n'aurait jamais été prononcée si le corps et le sang du Christ n'étaient réellement dans l'Eucharistie.

C'est aussi l'interprétation de tous les fidèles, et si l'Hostie Consacrée n'est pas le Christ luimême, les millions et les millions de chrétiens qui, depuis la Cène jusqu'à maintenant, ont adoré cette Hostie, sont des idolâtres et ne peuvent prétendre qu'à l'enfer.

Comment Dieu peut-il donner son corps et son sang en nourriture, comment peut-il se multiplier à l'infini sans cesser d'être lui ?

Mystère—mais un mystère infini, car l'intelligence humaine est entourée de mystères qu'elle ne pourra jamais approfondir et qu'il lui faut pourtant reconnaître. Comment expliquer, par exemple qu'une pêche renferme un pépin qui produira un arbre chargé d'autres pêches.

Et, si Dieu a pu, à Cana, changer la substance de l'eau en la substance du vin, ne peut-il pas, par un égal exercice de sa toute puissance changer la substance du pain en sa propre substance? Il est plus facile d'admettre ce miracle de la part du Christ revêtu de la toute puissance de Dieu que de reconnaître un Dieu dans le crucifié expirant comme un criminel sur un gibet.

Le prédicateur enfin conclut en disant que l'Eucharistie est le secret de la vitalité de l'Eglise catholique. C'est, en effet, l'aliment des forts et des énergiques; la source inépuisable de toutes les vertus surnaturelles qui distinguent l'Eglise Catholique des autres églises, et qui lui donnent la force de se vivifier dans le martyre.

UN CLUB LIBERAL

Adopte une résolution blâmant Bourassa et Monet

Ottawa, 12—A une assemblée du Club libéral, composé exclusivement de Canadiens-français, des motions ont été adoptées approuvant la politique de sir Wilfrid Laurier et de ses collègues à propos de l'envoi des contingents au Sud de l'Afrique, et espérant que l'armée britannique serait victorieuse dans le Sud de l'Afrique. Une autre motion a été adoptée condamnant Bourassa et Monet pour l'attitude qu'ils ont prise sur cette question.

CE NAVIRE NAUFRAGE

Environ soixante personnes auraient péri

St-Jean, N.B., 13.—Les seuls détails que l'on puisse avoir sur le désastre de ce vapeur inconnu, c'est que c'est un vapeur à deux mâts, d'environ 3,000 tonnes, qui pouvait avoir un équipage de 60 hommes et peut-être aussi des passagers. Les matelots ont dû mettre les chaloupes à la mer, mais probablement que dans la panique elles auraient chaviré et tous les occupants auraient péri.

L'on voit plusieurs cadavres flottant, mais il est encore impossible de les atteindre à cause de la forte mer. On distingue le corps d'une femme.

ATTENTAT MEURTRIER

Ottawa, 12 — Napoléon Lépine est dans une cellule, sous l'accusation grave d'attentat meurtrier. Personne n'a été tué, heureusement, mais sous l'influence de la boisson, Lépine a déchargé trois fois son révolver sur un nommé Peter Albent, sans toutefois le toucher.

Winnipeg, 12.— L'hon. Hugh John MacDonald adit aujourd'hui qu'il n'y avait aucune date de décidée pour les élections des nouveaux ministres, mais que tout probablement la chose sera décidée à la prochaine assemblée du cabinet mardi. Il n'y a rien de décidé non plus quant à l'ouverture de la législature. Ce sera tard dans le mois de mars.

Cinématographe perfectionné

Le représentant de M. Lumière, l'inventeur du cinématographe, est arrivé à Montréal, mercredi ; il apporte avec lui un nouvel appareil perfectionné où les vues animées sont parfaitement fixes ; plus de vibrations comme dans les anciennes machines ; et les vues sont infiniment plus claires ; ce dernier appareil est la perfection même.

Les vues apportées sont toutes d'actualité: la guerre au Transvaal, la cavalerie boer, l'infanterie boer, exercices militaires des Boers, commandés par des officiers européens, sauts d'obstacles, etc., ainsi que des convois de munitions traînés par des mulets et escortés par la cavalerie boer. Les régiments anglais au Transvaal, tels que le "Royal Irish Fusiliers" qui a subi de si grandes pertes avec les Boers, etc. Comme tout le monde s'intéresse à la guerre du Transvaal, ces vues vont créer une grande sensation dans toute l'Amérique. Il n'y aura que deux représentations à Montréal qui seront données au Parc Sohmer, dimanche prochain, 14 janvier, l'après-midi et le soir. Le représentant de M. Lumière voulait mettre l'entrée à $1.00 ; mais l'administration du Parc s'y est opposée et le prix restera quand même à 10 cents. Nous conseillons cependant à ceux qui voudront assister à ce magnifique spectacle de se rendre de bonne heure, car il y aura certainement une salle comble —et les plus sages sont ceux qui se choisiront de bonne heure de bons sièges dans la galerie. Tout le programme a été préparé pour être en harmonie avec ce grand spectacle ; et les meilleures attractions de New-York ont été engagées pour la circonstance.

Propriétés à Vendre
DANS TOUTES LES LOCALITÉS.
PLACEMENTS DE 10, 11 ET 12 o|o
LOCATION, COLLECTION DE LOYER, ACHAT DE CRÉANCES, GÉRANCE DE SUCCESSION.
ARGENT À PRÊTER
SUR PROPRIÉTÉS ET DEBENTURES
4 à 6 o|o
J. A. BISSON & CIE,
COMPTABLES
ET LIQUIDATEURS DE FAILLITES,
1658 rue Ste-Catherine
MONTREAL. 9—1 an

THEATRE FRANÇAIS
W. E. PHILLIPS, - - - - - Locataire et Gérant
Semaine du 8 Janvier
" Delmonico's at Six "
et fort programme de Vaudeville.
PRIX ORDINAIRES
Téléphonez East 316, pour retenir les sièges.

THEATRE DES VARIETES
1056 RUE STE-CATHERINE.
Représentations en français tous les jours, après-midi et soir, y compris Dimanche, (vendredi excepté).
LES ORPHELINS DU PONT NOTRE-DAME
PRIX POPULAIRES. Tél. Marchand 1508. 17

MONUMENT NATIONAL . .
Soirées de Famille,
EN MATINEE,
Samedi, le 13 Janvier, à 2 hrs. P. M.
" La Marraine de Charley "
Comédie en 3 actes.
Prix populaires, . . . 25 cts. 35 cts.

PROPRIÉTÉS
A VENDRE & ECHANGER
Payant 10%
CONDITIONS FACILES
BONNES LOCALITÉS

Maison à Louer.

ART. C. BOURASSA & CIE.
26, rue St-Jacques. 19

...TARIF...

Naissance : 1c. par mot chaque insertion.

Mariage : 20c. chaque insertion (Suivant la formule usuelle).

Décès : 20c. pour une fois—15c. pour les insertions supplémentaire

Service Anniversaire : 25c. chaque fois.

PAYABLE D'AVANCE.

NAISSANCES

BEAUDOIN—M. et Mme Alphonse Beaudoin, de St-Henri, ont le plaisir d'annoncer à leurs amis, la naissance de leur fille, Fleur-Ange-Germaine-Marie-Antoinette. 21

DOZOIS—A Montréal, le 7 janvier courant, au No 614 rue Drolet, l'épouse de M. J. E. Dozois, un fils. 21

DIONNE—A Westmount, le 10 courant, au No 18 rue Brooke, l'épouse de M. Th. Dionne, marchand-épicier, une fille, qui a reçu au baptême les noms de Marie-Alice-Alphonsine.

Parrain et marraine, M. et Mme Th. Dionne, oncle et tante du père. 21

ETHIER—A Waterloo, Qué., le 8 courant, l'épouse de J. E. Ethier, un fils, qui a reçu les noms de Joseph-Laurent-Rodolphe.

Parrain et marraine, Rodolphe Letendre, officier de douane, et Mlle E. Ethier, de Montréal. 21

MASSICOTTE—A St-Prosper, le 3 courant, l'épouse de M. Arthur Massicotte, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Paul-Jean-Louis.

Parrain et marraine, M. Lucien Massicotte et sa dame.

DUFRESNE—A Montréal, le 6 courant, au No. 245 rue Roy, l'épouse de M. le Dr G. A. Henri Dufresne, un fils.

Parrain et marraine, M. et Mme Ovide Dufresne, sr., grands-parents de l'enfant.

LACHAPELLE — A Montréal, le 10 courant, au No 201 rue Panet, l'épouse de M. H. Lachapelle, une fille, qui a reçu au baptême les noms de Marie-Blanche-Mélina-Julia.

Parrain et marraine, M. Alfred Barrette et Mlle Mélina Barrette.

PAYETTE — A Montréal, le 8 courant, au No 18 rue Mentana, l'épouse de M. Pierre Payette, une fille, qui a reçu au baptême les noms de Marie-Corinne-Germaine.

Parrain et marraine, M. et Mme J. A. Labelle, avocat.

MARIAGES

AUTHIER-ROBERT—Le 9 de ce mois, M. Alphonse J. Bte Authier, peintre décorateur, conduisait à l'autel Mlle Marie-Olivine Robert, de la paroisse de la Nativité de la Ste-Vierge, Hochelaga.

L'heureux couple est parti pour voyage avec les meilleurs souhaits de leurs amis. 21

BUSSIERE-LALONDE—A Saint-Zotique, le 9 janvier, 1900, M. Stéphane Bussière, de Montréal, voyageur de la maison C. H. Tranchemontagne, conduisait à l'autel Mlle Eva Lalonde, de Saint-Zotique.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le révérend M. Coallier.

L'heureux couple est parti pour voyage.

Nos meilleurs souhaits les accompagnent. 21

LAVIGNE-DELORME—A l'église de l'Enfant Jésus du Mile-End, M. Napoléon Lavigne, menuisier, conduisait à l'autel Mlle Claire Ida Delorme.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le révérend M. Thérien.

De nombreux et magnifiques cadeaux ont été offerts à la mariée.

Les nouveaux mariés recevront, dimanche, 14 courant, de 3 à 5 heures, à la résidence de M. Isaïe Delorme, 1447 rue Saint-Laurent. 21

DECES

OGILVIE—A sa résidence, "Rosemount," le 12 courant, William Watson Ogilvie, âgé de 65 ans. L'heure et la date des funérailles seront annoncées dans les journaux du soir. Prière expresse de la famille d'omettre des fleurs.

CHRETIEN — A Ste-Cunégonde, le 11 courant, à l'âge de 66 ans et 4 mois, Joseph Chrétien, père.

Le service funèbre aura lieu lundi, le 15 courant. Le convoi partira de sa demeure, No 73 rue Lévis, à 8 heures, pour se rendre à l'église Sainte-Cunégonde, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLY—En cette ville, le 11 courant, à l'âge de 3 ans, Aldéric Joly, enfant bien-aimé de J. A. Joly.

Funérailles privées.

MONAHAN — A St-Lin des Laurentides, le 10 courant, Margaret-Ann Rowan, épouse de Kieran Monahan.

Les funérailles auront lieu samedi, le 13 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son époux, à 9 heures, pour se rendre à l'église paroissiale, et de là au cimetière, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OLIVIER — En cette ville, le 12 courant, à l'âge de 28 ans, Arthur Olivier, tourneur en bois.

Les funérailles auront lieu dimanche, le 14 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son beau-frère, No 811 rue Cadieux, à deux heures précises, pour se rendre au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TEASDALE — En cette ville, le 12 courant, à l'âge de 1 an, 7 mois et 6 jours, Thomas-Antoine, fils de J. Sévère Teasdale, instituteur.

Les funérailles auront lieu dimanche, le 14 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, No. 1374 rue Sainte-Catherine, à 2¼ heures, pour se rendre à l'église Ste Brigide, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MESSE DE REQUIEM.

NANTEL — Lundi matin, le 15 janvier, à 7½ heures, à l'église St-Pierre, sera chantée une messe de requiem, pour le repos de l'âme de Arthur Nantel.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le "Journal" est publié par la Compagnie d'Imprimerie Electrique de Montréal, Milton McDonald, Administrateur. Domicile, 83 Avenue Union, Montréal.